

Qui gouverne le monde ?

**Bertrand Badie, Dominique
Vidal**

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

S O U S L A D I R E C T I O N D E
B E R T R A N D B A D I E E T D O M I N I Q U E V I D A L

QUI GOUVERNE LE MONDE ?

L'ÉTAT DU MONDE 2017



LA DÉCOUVERTE

SOUS LA DIRECTION DE
Bertrand Badie
et Dominique Vidal

Qui gouverne le monde ?

L'État du monde 2017

2016



Présentation

Fin du communisme, mondialisation et révolution numérique : en trente ans, le monde a changé radicalement. Mais qui le gouverne désormais ? Paradoxalement, la question du pouvoir paraît plus mystérieuse que jamais, au point de susciter des interprétations complotistes qui envahissent Internet. C'est pourquoi cette nouvelle édition de *L'état du monde* a choisi d'en analyser les grands mécanismes. Elle place au cœur de la réflexion cinq paramètres sensibles du système mondial – la tradition, le religieux, les institutions étatiques, l'économie et la mondialisation –, tout en déclinant les différents modes d'exercice du pouvoir.

Les États ne sont plus les seuls acteurs à prétendre dominer le monde. Avec la mondialisation, qui favorise la mobilité, bouleverse les relations sociales et engendre de nouvelles dépendances, les firmes multinationales et les réseaux défient les souverainetés étatiques, ce qui se traduit également par une apparence de fragmentation du pouvoir et des interdépendances de plus en plus complexes.

Grâce aux chercheurs et journalistes réunis autour de Bertrand Badie et Dominique Vidal, cette édition 2017 de *L'état du monde* propose de nouvelles perspectives pour comprendre qui (et comment se) gouverne le monde. Afin d'en finir avec une géopolitique occidentalo-centrée qui ne permet plus de rendre compte de l'évolution d'un paysage international en plein bouleversement.

La présente édition est enrichie d'un **dossier cartographique et statistique** réalisé par le géographe Philippe Rekacewicz.

Pour en savoir plus...

Les auteurs

L'État du monde est dirigé par Bertrand Badie et Dominique Vidal.

Bertrand Badie professeur des universités à l'IEP de Paris

(Sciences Po), s'est imposé comme l'un des meilleurs experts en relations internationales. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages qui font référence.

Dominique Vidal, journaliste et historien, auteur de nombreux ouvrages sur le Proche-Orient, est spécialiste des questions internationales.

Collection

L'État du monde

Copyright

© Éditions La Découverte, Paris, 2016.

Composition numérique : Facompo (Lisieux), Juin 2016.

ISBN numérique : 978-2-7071-9342-1

ISBN papier : 978-2-7071-9098-7

Photo de couverture : Shangai, Chine © Paolo Pellegrin / Magnum Photos

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information par courriel, à partir de notre site www.editions-ladecouverte.fr où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Nous suivre sur



Table

Avant-propos

Qui gouverne le monde ?

I. Décryptages

À propos d'une mode, le « complotisme »

Familles, clans, tribus : que reste-t-il du pouvoir traditionnel ?

Les religions guident-elles la marche du monde ?

Les États modernes piliers de l'ordre international ?

Économie et gouvernance mondiale

Quel pouvoir à l'ère de la mondialisation ?

La coercition dans tous ses états

Les charmes « discrets » de l'influence

Le pouvoir en « réseaux »

II État des lieux

Un monde dominé par les hommes : jusqu'à quand ?

Un multilatéralisme oligarchique ?

Pas de puissance sans énergie : la « croissance verte » est-elle un oxymore ?

Au cœur du pouvoir, les infrastructures de transport

Enchaînés par la dette !

Le pouvoir de la monnaie dans l'économie mondiale

Quand les multinationales prennent le pouvoir

Managers d'opinion : qui contrôle les médias ?

Bruxelles, capitale du lobbying à ciel couvert

Grands cercles et sociabilité des élites mondiales

Les mafias comme actrices de la gouvernance

III D'un continent à l'autre

La politique étrangère adaptable de Barack Obama

Les grandes puissances peuvent-elles vraiment régler les problèmes du Proche-Orient ?

Les grandes puissances face aux problèmes du Proche-Orient

La Russie à la recherche de sa grandeur perdue
L'Iran et la Turquie au cœur du monde arabe
Les polices politiques face au défi de la contestation arabe
Pakistan, le rôle trouble de l'ISI
Face à Boko Haram, l'impossible coalition
Chine : entre pouvoir régional et puissance mondiale
Grèce, le cas d'école européen
L'aspiration à une démocratie « réelle » à l'épreuve
de la représentation
Les livres de l'année

Annexes statistiques

Dossier cartographique

Les auteurs

AVANT-PROPOS

Depuis son lancement en 1981, *L'État du monde* scrute et accompagne les mutations de la planète. Son réseau d'auteurs prend appui sur de nombreuses équipes de recherche, en France et à l'étranger, dans toutes les disciplines liées à l'international.

Un diagnostic de la planète en 2016

L'État du monde s'intéresse aux grandes mutations politiques, économiques, sociales, diplomatiques, mais aussi technologiques ou environnementales à travers une trentaine d'articles incisifs, permettant aux lecteurs de resituer dans un contexte global des phénomènes en apparence isolés.

Cette année, *L'État du monde* a choisi de reconstituer les mécanismes du pouvoir. Tour à tour, les auteurs explorent cinq paramètres sensibles du système mondial : la tradition, le sacré et le religieux, l'État, l'économie et la mondialisation. Mais l'exercice du pouvoir se décline aussi en coercition (*hard power*) et conviction (*soft power*). Il varie selon qu'il concerne l'échelle mondiale, nationale ou locale. Les États ne sont plus les seuls acteurs à prétendre dominer le monde. D'où la puissance des firmes multinationales, qui savent se jouer de la souveraineté des États, mais aussi celle des réseaux, qui se traduit en même temps par une apparence de fragmentation du pouvoir et une interdépendance de plus en plus complexe.

Un cahier cartographique, des annexes statistiques

C'est pour visualiser quelques-unes de ces problématiques que l'équipe de *L'État du monde* a fait appel au géographe, cartographe et journaliste Philippe Rekacewicz, dont le travail figure dans le cahier cartographique et dans les annexes statistiques qui complètent cet ouvrage.

INTRODUCTION

Qui gouverne le monde ?

Bertrand Badie

Professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

La question du pouvoir est au centre de toutes les interrogations de la science politique et elle reste pourtant des plus obscures. Les jugements qu'elle inspire sont souvent à l'emporte-pièce et relèvent davantage de l'idéologie que de la rigueur. Quand le débat porte sur le monde dans sa globalité, la dérive est pire encore : cette fois-ci, c'est carrément le complot qui est mis en scène, tandis que la propagande se combine aux croyances pour laisser la science au vestiaire. Il est possible, pourtant, d'aller au-delà des discours préfabriqués et d'accéder à une connaissance objective du sujet. Nous avons choisi pour cela de reconstituer les mécanismes élémentaires du pouvoir, de se demander comment ils sont venus à se former, à s'entremêler, à déborder des communautés politiques nationales, qui restent leur espace constitutif, pour contribuer enfin à organiser un monde aujourd'hui plus interdépendant que jamais. C'est bien d'ailleurs cette unification croissante du monde, au-delà de ses conflits et de ses violences, qui donne tout son sens à l'interrogation « Qui gouverne le monde ? ». Même si, bien sûr, la réponse est plurielle, fragile, instable.

Une question piégée

Il n'est certes pas facile de croiser pouvoir et sociologie ou sciences sociales. Des décennies de débat nous apportent déjà plusieurs inquiétudes méthodologiques. On sait ainsi que le pouvoir est d'autant plus efficace qu'il est caché, invisible même, donc rebelle à l'analyse. Ne nous fions pas aux institutions : elles ne révèlent que rarement les vrais lieux de pouvoir. À

l'échelle du monde, les institutions internationales – Organisation des Nations unies (ONU), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale – suggèrent des relations de pouvoir qui ont généralement leur siège ailleurs. Les États eux-mêmes, et les plus puissants en particulier, gardent leurs capacités, mais ne monopolisent rien... À ce petit jeu, le fantasme est vite arrivé et les narrations sur le monde en sont truffées : la tentation complotiste fait rage pour situer au bout de la chaîne de commandement des banques, des firmes, des clubs obscurs, des solidarités honteuses. Ce qui est caché est rarement démontrable, mais souvent reconstruit par la force des préjugés. L'analyse objective est naïve, mais l'analyse « réputationnelle » est trompeuse.

Plus sérieusement peut-être : les analyses qui accompagnaient la transition entre le temps de la bipolarité et celui de la mondialisation nous rappellent que le pouvoir est davantage affaire de *résultats* que de *ressources*. Autrement dit, un acteur, et même un État, voire une superpuissance, peuvent regorger d'instruments de puissance de toute nature sans parvenir pour autant à atteindre les fins qu'ils se sont fixées. On songe, bien sûr, aux États-Unis, qui n'ont pas gagné une guerre depuis 1945 tout en ayant accumulé des ressources jusque-là totalement inconnues au monde. Ils constituent une puissance, même une superpuissance, mais leur domination est un échec. Dans cette double distinction sémantique, l'analyse se fourvoie : la puissance n'est que la manifestation *visible* et *coercitive* du pouvoir tandis que la *domination* exprime cette capacité effective de gouverner.

La difficulté rebondit immédiatement : parler en termes de ressources est facile, car le propos nous conduit aisément à l'acteur qui les détient. Trouvez les richesses et vous désignerez le riche... Raisonner en termes de capacité est déjà plus subtil, car le dilemme devient complexe : ou on s'interroge sur la capacité dominatrice d'un acteur, mais au risque alors de partir des acteurs qui ne sont pas les plus significatifs, ou on examine les performances du système pour distinguer les plus remarquables, mais aussi pour les attribuer à un bénéficiaire présumé dont rien ne prouve qu'il est animé d'une volonté de gouverner. Autrement dit, ce n'est pas parce que la mondialisation favorise le capitalisme financier que celui-ci est aux commandes du monde. Quelques générations animées par un marxisme simplificateur firent sur ce constat les frais de leur naïveté.

Pour parer à ces difficultés, il est donc indispensable de procéder à une identification précise des paramètres du système international qui peuvent générer du pouvoir, comme nous le ferons dans la première partie de ce volume. Cinq paramètres du système mondial sont ainsi distingués. En premier lieu, la *tradition*, qui a suscité partout dans le monde les premiers instruments de domination et dont l'œuvre ne s'est jamais interrompue, même dans les sociétés les plus modernes, à travers le contrôle social, le patriarcat, la division du travail entre les sexes, le clientélisme, le clanisme, le népotisme... En deuxième lieu, le *sacré* (comme distinction suprême d'avec

l'humain ou le profane), le *religieux* (qui lui donne sens et l'organise) constituent un prolongement de la tradition : ils se perpétuent de manière évidente, soit en organisant une domination en soi, soit en livrant à d'autres sphères des instruments précieux de consolidation de leur propre domination. En troisième lieu, l'*État*, qui se construit à la fin du Moyen Âge occidental en écho aux Empires forgés ailleurs, et dont la raison d'être est de prétendre précisément au monopole de l'exercice du pouvoir politique. En quatrième lieu, l'*économie*, qui s'est détachée comme catégorie autonome dès l'avènement d'un capitalisme marchand, autour de la Renaissance, et qui peu à peu a prétendu à une domination autonome qui se retrouve évidemment aujourd'hui. Enfin, la *mondialisation*, loin d'être le pur prolongement du capitalisme d'hier, crée un paysage mondial nouveau et surtout mobilise des paramètres de pouvoir inédits, à travers notamment la révolution des communications, base d'une forme inédite de domination.

Cette pluralité des paramètres nous conduit tout droit à la rencontre d'une autre difficulté familière aux questions de pouvoir : celui-ci se décline-t-il seulement au singulier ? Bien des philosophies ont été tentées de répondre par l'affirmative et de gagner ainsi l'avantage de la simplification et la faculté séductrice de la mise en accusation. Pourtant, rien n'indique *a priori* qu'on gouverne au singulier ; rien n'oblige non plus à postuler que les différents registres du pouvoir sont irréconciliables et non hiérarchisables. On sait même que deux théories s'affrontent depuis des siècles : l'une, à orientation polyarchique, mise sur le pluralisme ouvrant la voie à la démocratie ; l'autre, moniste, pose la fatalité d'un gouvernement en des mains à tout jamais prédéterminées. Il est facile d'accuser celle-ci de simplisme et celle-là de dissimulation. La réalité est certainement ailleurs.

Le dernier de ces débats initiaux nous conduit à nous interroger sur les modalités du pouvoir : la coercition est-elle au fondement de celui-ci ou faut-il rechercher, dans le sillage du philosophe et militant communiste Antonio Gramsci, son optimum d'efficacité dans l'adhésion consentie ? Celle-ci peut dériver de manipulations multiples, d'autant plus sophistiquées que les techniques modernes de communication permettent aujourd'hui un conditionnement des esprits et un accompagnement des décisions aussi efficaces que redoutables. D'un certain point de vue, la mondialisation en marque même l'accomplissement, à travers sa batterie médiatique, la puissance de ses réseaux Internet, l'effet d'entraînement du consumérisme et cette forte fascination que les modèles de consommation des riches et des puissants exercent sur les plus pauvres et les plus démunis.

L'idée est devenue suffisamment forte pour se répandre dans la plupart des traditions sociologiques, bien au-delà d'un marxisme revisité. Elle est portée par une perspective anthropologique qui rappelle la force d'un contrôle social qui l'emporte en efficacité sur la contrainte. Elle irrigue de plus en plus la pensée libérale qui oppose, au *hard power* et à la guerre, fleurons d'une pensée réaliste qu'elle a toujours combattue, les vertus d'un *soft power* plus

conforme à ses impératifs mêlant la promotion des échanges et du progrès à la recherche de la paix. On ne s'étonnera pas que l'hypothèse ait été lancée aux États-Unis, notamment à l'initiative du libéral Joseph Nye, au moment où se croisaient l'échec militaire au Vietnam et l'explosion du consumérisme américain.

On est ainsi instruit des modalités qui font la malice du pouvoir, mais est-on pour autant mieux renseigné sur l'identité de ceux qui le possèdent réellement ? La coercition ne laisse au moins planer guère de doute sur celui qui en fait usage : au plus peut-on plaider la procuration et considérer que celui qui tient le glaive n'est qu'un lampiste... Mais, avec le *soft power*, le doute est entier : qui est derrière la manipulation des esprits ? Le risque est de tout dire, sans la moindre vérification possible. Le raisonnement conséquentialiste l'emporte, faute de preuve : gouverne réellement celui à qui profite l'idéologie dominante... L'argument est un peu facile et dispense de toute démonstration empirique : le retour de l'idée confortable de « manipulation » est certain et la théorie du complot n'est jamais très loin !

En fait, gouverner suppose d'associer *hard power* et *soft power*, les deux étant aujourd'hui agrémentés d'une troisième référence que vient consacrer l'idée de *smart power*. Ce « pouvoir intelligent », pensé par Suzanne Nossel dans le sillage de la nouvelle administration démocrate et d'Hillary Clinton, recommande de combiner puissance dure et puissance souple pour viser l'optimum de pertinence et d'efficacité. Les drones séduisent les stratèges américains non pour ce qu'ils font, mais d'abord par ce qu'ils sont, combinant la sophistication technologique, la puissance de frappe et l'idéal américain du « zéro mort » exclusivement appliqué, il est vrai, à ceux qui font feu.

C'est dire que l'avènement du *soft power* ne s'est jamais voulu substitutif, mais bel et bien complémentaire. Il serait d'ailleurs paradoxal de minimiser le *hard power*, à une époque où le savoir technologique produit des armes plus sophistiquées que jamais et où le commerce qui en dérive n'a jamais connu un tel sort, bénéficiant d'abord aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, impeccablement en tête du palmarès des marchands de matériels militaires et policiers. Une ministre française des Affaires étrangères ne s'est-elle pas publiquement vantée, devant la représentation nationale, d'offrir à l'administration Ben Ali le « savoir-faire reconnu dans le monde entier » des forces de sécurité françaises ?

En réalité, l'« appareil répressif d'État » ne saurait être négligé. Non seulement il est clair qu'il permet encore aujourd'hui à nombre de pouvoirs dictatoriaux de se maintenir nonobstant la pression populaire (en Syrie de nos jours, en Chine notamment du temps de Tien An Men, au Congo ou au Tchad, entre autres), mais il aide aussi le « grand frère » à imposer son ordre chez le plus petit (comme le fit l'Arabie saoudite au Bahreïn en 2011) comme la puissance coloniale à pérenniser sa domination (hier la France en Algérie, en Indochine, au Cameroun ou à Madagascar, aujourd'hui Israël dans les territoires palestiniens occupés). Plus encore, il pointe, de nos jours, les

puissances qui peuvent s'arroger le droit ou la « responsabilité » d'intervenir ici ou là dans les crises qui déstabilisent l'ordre international.

Spécificités du pouvoir à l'échelle internationale

On ne saurait pourtant se dispenser de distinguer l'échelle mondiale de l'échelle nationale ou locale. Certes, les racines du pouvoir restent de même nature, compliquées des mêmes difficultés et des mêmes incertitudes méthodologiques. Celles-ci sont pourtant plus vives quant on change de niveau. À la différence des États-nations, la scène internationale ne dispose pas de gouvernement ni d'autorité supérieure constitués. Elle entremêle donc pouvoir et compétition. Comme pour aggraver l'ambiguïté, la puissance joue indistinctement dans chacun de ces deux registres : en s'opposant à ses semblables, l'État mobilise et exprime de la puissance ; en pesant sur la gouvernance mondiale, il fait de même. Cette dernière n'étant pas institutionnalisée, elle ne peut pas servir de mode d'identification ni de mesure à qui gouverne le monde.

Pour cette raison, le pouvoir à l'échelle du monde est une question des plus pertinentes dont la réponse restera pourtant toujours un peu hypothétique. Le reconnaître ne revient pas à fermer le dossier, tout au contraire : parce que le phénomène n'est pas institutionnalisé, il est plus fugace que jamais, ce qui rend d'autant plus importantes et sensibles les propositions qu'on formule à son propos. Faute d'indicateurs institutionnels et donc affichés, la mesure du phénomène devra entièrement se fier à la rigueur de l'analyse sociologique.

L'autre difficulté tient au rôle complexe des États. Ceux-ci ont en partie pour raison d'être d'optimiser leur puissance sur la scène internationale. La réponse spontanée consiste donc à dire que le monde est gouverné par le plus puissant d'entre eux : plusieurs générations de politistes ont forgé pour cela le concept d'*hegemon*, apte à désigner l'État qui, justement, prédomine dans le monde, à l'instar déjà d'Athènes au sein de la Ligue de Délos, puis de Rome, de Louis XIV ou de Napoléon, de l'Angleterre de la *Pax Britannica*, des États-Unis, en partage avec l'URSS puis seuls, durant de très courtes années d'illusion, aux lendemains de la chute du mur de Berlin.

Mais les États sont-ils les seuls acteurs à prétendre dominer le monde ? Jusqu'à quelles limites – sectorielle et temporelle – le font-ils ? Et comment ? Avec quelle efficacité ? À quelle fin ? Ces questions viennent se compliquer avec le temps comme avec l'extension de l'espace mondial. Ne conduisent-elles pas à des réponses plus difficiles aujourd'hui que du temps de Napoléon, et plus encore qu'à l'époque athénienne ? Entre-temps, la complexité du monde s'est mise en marche jusqu'à ce que la mondialisation vienne introduire tant de paramètres que Thucydide n'y retrouverait certainement pas les siens... Si la mondialisation s'identifie au travers de trois symptômes, l'inclusion, l'interdépendance et la mobilité, notre thème risque de se perdre

dans des méandres bien redoutables.

L'*inclusion* décrit cette capacité nouvelle d'un ordre international qui couvre désormais l'humanité tout entière, officiellement réunie et soumise aux mêmes règles. Jadis, le système international était en fait régional. Tout au long du XIX^e siècle, il ne réunissait ainsi que les seules puissances européennes, le continent américain vivant à part, sous l'influence de la doctrine Monroe, tandis que le reste du monde était soit ignoré, soit colonisé, c'est-à-dire soumis aux seules règles de la force. Mais, aujourd'hui, peut-on gouverner un monde si complexe où, formellement du moins, coexistent tant de peuples solidaires d'histoires, de cultures, d'économies, de sociétés si différentes les unes des autres ? Peut-on même gouverner un ensemble si hétérogène ? L'optimum de la capacité dominatrice ne se trouve-t-il pas dans les systèmes plus homogènes où les similitudes et les connivences sont assez fortes pour que la commune adhésion à un ordre soit possible, mais où les différences restent suffisamment marquées pour que la volonté de dominer soit décisive ? Peut-on exercer son leadership sur la mondialisation conçue comme un ensemble indivisible ? Un temps, on a pu penser que la régionalisation du monde réglerait le problème en apportant un mode nouveau de régulation au sein d'un monde « devenu trop grand ». Les déceptions se sont succédé : les puissances régionales qui ont émergé ont été sources de contestation plus que de rééquilibrage et le référendum britannique du 23 juin 2016 sur le « Brexit » a montré que les nouveaux modes d'exercice du pouvoir régional suscitaient davantage de réactions populistes et nationalistes qu'une véritable adhésion citoyenne. Dans ce sillage, c'est même l'idée – un peu fantasmée – d'une « dictature de la technocratie bruxelloise » qui s'est imposée.

La question rebondira d'autant plus que l'inclusion accroît très sensiblement les écarts, notamment sur le plan socio-économique. Cette aggravation nourrit bien évidemment toutes les frustrations et les mobilisations internationales, mais fait-elle réellement le jeu de la domination ? Celle-ci s'affirmait autrefois dans la compétition de puissance que se livraient des quasi-semblables, les fameux « *peer competitors* » ; mais comment le fort supplante-t-il aujourd'hui le miséreux, sinon par le recours à l'humiliation ? L'ignorance remplace la compétition, la charité le partenariat, la fatalité la performance. On ne gouverne plus, on administre son rang. D'où cet incroyable mélange de désordre et de violence qui s'installe là où l'inégalité est trop forte et qui déstabilise tout le monde.

La propriété d'*interdépendance* brouille un peu plus les pistes. Dans un monde de souveraineté et de compétition, gouverner les autres est, au plus, une façon de maximiser ses avantages et, au moins, une manière de déjouer la malveillance des autres. Dans un monde où tout le monde dépend de tout le monde, le faible du fort mais aussi désormais le fort du faible, gouverner les autres supposerait d'assumer les échecs et les précarités de l'autre. D'où ce prudent retrait qui donne à la domination des allures d'égoïsme et qui transforme de plus en plus les zones non contrôlées en « zones grises », voire,

en cas extrême, en zones de guerre. Bien plus encore, ces économies mondialisées sont devenues tellement complexes que nul ne sait plus comment les gouverner et les sortir des crises à répétition ; les acteurs sont tellement nombreux qu'on ne parvient plus à contrôler leur part d'autonomie ; les effets systémiques sont si denses qu'ils interdisent toute stratégie de pouvoir.

Enfin, la propriété de *mobilité* libère l'individu de toute contrainte de gouvernance. La migration devient une donnée solidaire de la mondialisation ; la circulation des biens se banalise, celle des signes, des messages et des informations s'affranchit de tout contrôle frontalier : les attributs souverains perdent leur efficacité et ne jouent plus leur rôle dans la prétention à gouverner. Est-ce pour autant un nouveau monde d'anarchie triomphante ? Le pouvoir ainsi perdu par les uns ne fait-il pas, en fait, l'affaire des autres ?

Gouverner un « monde mondialisé »

Nul doute, d'abord, que la mondialisation diversifie les registres et les ressources de la domination. Si la guerre froide n'a pas éteint le pouvoir économique, elle l'a en tout cas contenu de trois manières, jusqu'à optimiser les pratiques mercantilistes. D'abord, en le soumettant à la bipolarité et en limitant sa capacité de rayonnement spatial. Ensuite, en le dévaluant par rapport à un ascendant politico-militaire qui rognait sur l'autonomie des acteurs économiques et financiers tout en cantonnant les grandes puissances économiques non militaires (comme l'Allemagne ou le Japon) dans un rang modeste. Enfin, en instrumentalisant les opérateurs économiques selon une logique familière au colbertisme ou au caméralisme.

La mondialisation, conjuguée à la chute du Mur, a au contraire libéré les acteurs économiques et leur a conféré une autonomie d'autant plus remarquable. Les trois accords de Bâle (1998, 2004, 2010) sur la réglementation bancaire internationale ont doté les acteurs financiers d'une latitude qui les place largement hors de portée des politiques d'État, rendant d'autant plus difficile la mise en œuvre de politiques régulatrices en situation de crise et leur concédant une part essentielle dans le gouvernement du monde. La mondialisation du capitalisme favorise en outre une délocalisation des entreprises, une extension de leur sphère d'implantation tout en activant la circulation de leurs capitaux. Non seulement alors le poids du capital des plus grosses firmes multinationales rivalise avec le produit intérieur brut (PIB) d'États dotés d'une économie développée (Danemark ou Finlande, par exemple), mais leur insertion dans le marché mondial leur permet, par des politiques hardies d'optimisation fiscale, d'échapper à l'impôt qu'elles devraient aux États dans les territoires desquels elles se sont implantées. La pratique est de plus en plus courante si on se réfère aux actions intentées contre Google, Starbucks ou Amazon, ou encore aux accusations portées au

sein du Parlement européen contre Ikea. Elle est hautement symbolique de la manière dont les acteurs économiques les plus dotés parviennent ainsi à s'exclure de l'intimité régaliennne des États. On en verra la confirmation dans le droit des entreprises de porter plainte contre les États et leur politique économique devant les cours d'arbitrage de la Banque mondiale (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, CIRDI), partiellement composées d'acteurs non étatiques. L'État uruguayen eut ainsi à dédommager substantiellement une firme multinationale productrice de tabac, pour avoir pris des mesures contre le tabagisme !

Mieux encore, les plus puissantes de ces entreprises savent se jouer de l'exercice même de la souveraineté des États, certaines privatisant leur espace d'exploitation ainsi soustrait aux États « d'accueil » (compagnies pétrolières dans le delta du Niger par exemple), d'autres procédant au « *landgrabbing* » (accaparement de terres dans les pays en développement à des fins d'exploitation), soit directement (comme Daewoo à Madagascar qui voulut s'emparer d'un coup de 1,3 million d'hectares de terres cultivables, ce qui provoqua une insurrection entraînant la chute du président Marc Ravalomanana), soit indirectement, par l'intermédiaire d'acteurs financiers (Bolloré a d'ailleurs poursuivi en justice plusieurs organes de presse qui l'accusaient de telles pratiques).

Les opérateurs économiques ne sont pas au demeurant les seuls à profiter de ce délitement de souveraineté. L'intensification des communications, intimement liée à la mondialisation, bénéficie aussi à tout un ensemble d'acteurs qui entrent *de facto* dans le gouvernement du monde. Internet et ses serveurs deviennent ainsi des entreprises de pouvoir remarquables, tant à travers leur capacité de forger et de diffuser l'information que par leur aptitude à peser sur les choix et les comportements collectifs. Ce *soft power* tient alors son efficacité de son apparent anonymat, comme du sentiment souvent trompeur de l'indépendance de ces serveurs.

En fait, l'identité de la mondialisation est bien là : cette capacité exceptionnelle de mise en réseaux, discrète voire obscure, qui se traduit en même temps par une apparence de fragmentation du pouvoir et une interdépendance de plus en plus complexe. Le phénomène est évidemment vrai dans la communication ; il l'est tout autant dans le fonctionnement même des institutions, en tout premier lieu dans le domaine universitaire qui, en traitant de formation, exerce ses talents en amont des rôles accomplis par les uns et les autres, et particulièrement les élites du pouvoir. L'agenda de tout « ancien » des grandes écoles est connu pour sa richesse et sa diversité, mais aussi pour les innombrables échanges transnationaux qu'il favorise. Une étude assez récente consacrée au Massachusetts Institute of Technology (MIT) montre l'incroyable connexion entre professeurs, lauréats du prix Nobel, gouverneurs de Banque centrale dont ils ont dirigé la thèse, chefs d'entreprise et banquiers d'un peu partout dans le monde qui partagent les mêmes bancs et les mêmes bureaux. En fait, plus le pouvoir se fragmente, plus il se capillarise,

égarant ceux qui l'observent entre l'excès de candeur de celui qui ne voit rien et l'obsession du complot portée par ceux qui croient trop bien voir...

Représentations hasardeuses et réalités nouvelles

Ces pièges ont favorisé bien des simplifications, sous les formes les plus diverses. La naïveté des premiers a pu emboîter le pas des libéraux, aux discours anesthésiants, misant sur une polyarchie croissante, une dispersion des pouvoirs et des contre-pouvoirs, une autonomisation d'individus livrés à eux-mêmes. Une vision institutionnelle candide amène ceux-là à faire rimer cette libéralisation des sociétés avec liberté et à noter la lente – mais certaine – progression de la démocratie, le poids des élections qui permettent aux citoyens de s'émanciper des pouvoirs menaçants. En fin de compte, le monde futur aurait deux maîtres solidaires l'un de l'autre : le citoyen-électeur qui suscite le pouvoir politique ; l'individu-consommateur qui arbitre en dernière instance entre les opérateurs socio-économiques. Les conditions de socialisation politique, la force des institutions, les capacités d'accaparement, l'effet des inégalités n'auraient plus d'impact sur la fonction gouvernementale.

Le complotisme des autres prend pour acquis l'aboutissement du récit : si le monde fonctionne tel qu'on le voit, ce ne peut être qu'en vue de reproduire ceux qui le dirigent ; il suffit donc de ramener tous les traits qui le distinguent à une nécessaire confirmation des pouvoirs en place. Là où rien n'apparaît, il ne peut y avoir qu'invisibles réseaux ; là où figurent dispersions et variétés, il ne peut y avoir que blocs solidaires : grand capital ou bloc militaro-industriel existent comme des données *a priori*. Cette image où le rhizome est roi n'est pas nécessairement fausse : elle manque seulement de vérification empirique. Même si on ne parvient pas à la valider, le défaut de preuve ne suffit pas à démontrer son erreur.

Face à de pareils grippages méthodologiques, une autre approche est pourtant nécessaire. Celle-ci doit partir d'une analyse solide de la configuration de l'espace mondial. La mondialisation construit celui-ci en espace ouvert, interactif, au sein duquel le politique est clairement mis en échec, limité dans sa capacité et son efficacité. Cet espace est régenté par un système normatif « mou » qui confirme donc la diversité des acteurs, leur autonomie, mais aussi leur hiérarchie de puissance qui, dans ce contexte libéral, vient surdoter les plus forts. En même temps, ce monde transnational se doit de coexister avec deux autres. L'un, classique et interétatique, est servi par un droit international public encore souverainiste et par des instruments traditionnels de puissance : il est en cela inégalitaire et profondément dominé par le club occidental. L'autre, rebelle, se définit en même temps contre le jeu transnational et celui des États. Il obéit à l'attraction communautaire et identitariste, et tire l'essentiel de son pouvoir de son opposition aux normes

portées par les deux autres comme du contrôle des esprits qu'il parvient à exercer. Aucun de ces trois mondes ne peut dominer à lui seul. Chacun s'alimente différemment aux cinq paramètres de pouvoir que nous avons distingués : le marché au quatrième et au cinquième, l'État au premier et au troisième, les acteurs identitaires au premier et au deuxième. C'est dans l'interaction de ces trois types d'acteur qu'il convient de repérer le pouvoir de gouverner le monde.

Sur le plan politique et interétatique, le monde actuel distingue une *hégémonie occidentale imparfaite* qui apparaît aujourd'hui comme une séquelle ambiguë de la chute de l'URSS. Notre ordre international est le lointain héritier du système westphalien, né au XVII^e siècle, et du congrès de Vienne qui, en 1815, organisa, sur les ruines de l'Empire napoléonien, le premier modèle de gouvernance internationale. Celui-ci était alors, *de facto*, purement européen et dégageait une oligarchie formée des quatre principaux vainqueurs de l'ordre impérial déchu. Puis, à l'Angleterre, à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie se joignit la France. Ces cinq puissances prétendaient, avec quelques succès, « faire le monde » et le gouverner. Dans un premier temps, au nom de la doctrine Monroe, les États-Unis restèrent dehors, pour y entrer ensuite, progressivement, en s'imposant, lors des deux guerres mondiales, comme puissance européenne. La guerre froide consolida le club, même si elle dissocia Moscou d'un côté et les autres de l'autre. Avec l'effondrement de l'URSS, l'Occident succéda à l'Europe et la Russie fut marginalisée. Un cercle géopolitique de domination semblait ainsi s'imposer et régenter le monde.

Les institutions internationales suivirent le mouvement. Jusqu'en 1989, elles remettaient à ce bloc euro-nord-américain l'essentiel des pouvoirs de gouvernance : ainsi en était-il au FMI, à la Banque mondiale et même au Conseil de sécurité (à l'exception d'un siège concédé à la Chine, qui s'y faisait modeste). La rupture de 1989 aggrava cette pente oligarchique : au Conseil de sécurité, le « P5 » devint de fait un « P3 », seuls les Occidentaux se montrant réellement actifs. La banalisation des interventions extérieures faisait de ceux-ci les gendarmes du monde. Les institutions elles-mêmes reflétaient avec soin les valeurs les plus ancrées dans la culture occidentale. Du « consensus de Washington » (1980) à la jurisprudence du Conseil de sécurité puis de la Cour pénale internationale (CPI), les choix occidentaux devenaient des devoirs collectifs.

Cette articulation complexe d'une géopolitique occidentalocentrée, se réduisant en fait à un petit nombre d'États suivant des États-Unis hégémoniques et s'articulant à un espace social mondial trouvant son unité dans un capitalisme mondialisé, pourrait paraître une hypothèse convaincante, livrant l'essentiel de la réponse à notre question. Elle pourrait même compléter le modèle en célébrant les vertus perverses de l'équilibre : la puissance des États les plus forts constituant le « club occidental » est équilibrée par l'apparente décentralisation du marché mondial et l'autonomie

gagnée par les acteurs qui le composent ; en même temps, cette apaisante fragmentation est perpétuellement corrigée par le jeu complexe des réseaux, la solidarité des acteurs animant chacun des sous-systèmes, les valeurs communes, les socialisations partagées dans des établissements communément fréquentés. Le « club occidental » s'adosse en fait à une redoutable charpente de pouvoir où se mêlent des restes substantiels de puissance et une incroyable capacité ultra-moderne de réseaux, maillages et ententes.

Mais il ne s'agit là que d'une photo, dont la netteté n'a pas franchi le nouveau millénaire. On en est venu aujourd'hui à s'interroger sur l'idée même d'hégémonie, sa pertinence et son actualité. La thèse était solide à la fin du dernier siècle, lorsque les États-Unis étaient devenus un « Empire sans rival », couvrant alors à eux seuls la moitié des dépenses militaires mondiales. Depuis, le 11-Septembre a révélé leur vulnérabilité, tandis que leurs échecs répétés dans les guerres menées montraient qu'ils ne pouvaient pas changer le monde pour le refaire à leur image. L'« hyperpuissance » était un leurre, peut-être même une facilité rhétorique. La mondialisation n'est-elle pas trop complexe pour obéir à un seul maître : l'interdépendance n'atténue-t-elle pas la course à la puissance ? Les États-Unis gouvernent-ils encore le monde quand leur président ne peut pas imposer au Premier ministre israélien le gel des colonisations ? Quand les États d'Amérique du Sud peuvent anéantir le projet de « zone de libre-échange des Amériques », quand le Premier ministre turc ignore les injonctions étatsuniennes et quand l'armée américaine ne peut pas réduire l'Organisation des États Ibéro-américains (OEI) ?

Le club occidental a-t-il encore la réalité du pouvoir quand l'Europe se défait et sombre dans la stagnation ? Quand elle dépend des fonds souverains des monarchies pétrolières ? Quand son armée ne peut rien entreprendre seule ? L'idée même d'une gouvernance occidentale résiste-t-elle aujourd'hui à la pression des émergents et au réveil de la Russie ? Quel sens garde-t-elle face aux capacités de la Chine, jusque dans son pré-carré africain ? Et que dire de ce paradoxe qui oppose un *soft power* occidental à la montée inexorable d'un anti-occidentalisme un peu partout dans le Sud, à l'heure où les foules qui lapident, dans les métropoles africaines ou asiatiques, les bâtiments occidentaux, sont vêtues de *blue jeans* et nourries par McDonald's ?

On oublie trop souvent que la mondialisation a été au moins aussi efficace pour susciter des mobilisations contestataires que pour entretenir des réseaux de pouvoir. L'ordre international antérieur à la mondialisation réduisait la contestation aux espaces locaux, voire nationaux. Celui qui se met en place avec la mondialisation donne à la colère et aux imaginaires une dimension beaucoup plus vaste et, en fait, globale. Outre que cette mobilisation nouvelle met en échec bien des projets hégémoniques d'État comme bon nombre d'initiatives venues d'entrepreneurs de toutes sortes, elle suscite, à son extrême, des formes nouvelles de violence qui reconstruisent, sur des bases inédites, les enjeux sécuritaires vécus en Occident. L'appellation commode de

« terrorisme » rassemble ainsi des défis auxquels les puissances classiques ne savent pas répondre et qui sont en cela sources de grave affaiblissement. Qui de la gouvernance ou de l'entropie qui la frappe finira-t-il par l'emporter ? Autre façon de se demander si ce monde est davantage gouverné que soumis à une décomposition qui se révèle en fin de compte plus décisive. Peut-être est-il en fait gouverné au quotidien, mais entravé dans ses finalités.

I. Décryptages

- ▶ À propos d'une mode, le « complotisme »
- ▶ Familles, clans, tribus : que reste-t-il du pouvoir traditionnel ?
- ▶ Les religions guident-elles la marche du monde ?
- ▶ Les États modernes piliers de l'ordre international ?
- ▶ Économie et gouvernance mondiale
- ▶ Quel pouvoir à l'ère de la mondialisation ?
- ▶ La coercition dans tous ses états
- ▶ Les charmes « discrets » de l'influence
- ▶ Le pouvoir en « réseaux »

À propos d'une mode, le « complotisme »

Dominique Vidal

Journaliste et historien

À la question *Qui gouverne le monde ?*, il y a deux types de réponses, celles, rationnelles, proposées par cette édition de *L'État du monde* ; et celles, irrationnelles, suggérées par les « complotistes » de tout poil, qui incriminent les Juifs, les *Illuminati*, voire les reptiliens.

Plus d'un siècle après la publication du *Protocole des Sages de Sion*¹, ce programme juif de domination du monde rédigé par le faussaire antisémite russe Matveï Golovinski pour le compte de l'Okrana, la police politique tsariste, on aurait tort de prendre ces visions à la légère, car elles connaissent une vogue sans précédent, dont témoignent plusieurs enquêtes d'opinion et qui leur confère un pouvoir croissant.

Selon un sondage Ipsos réalisé en mai 2014, un Français sur cinq croit que les *Illuminati* (voir encadré), cette secte bavaroise disparue en 1789 qui a inspiré le *Da Vinci Code* de Dan Brown, existent encore et président aux destinées du monde². « Peu de spécialistes pensaient que le phénomène *Illuminati* avait pris une telle ampleur, estime un quotidien. La Miviludes, Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, estimait ainsi récemment qu'un "mouvement de fond" était en train d'émerger, mais sans pouvoir le quantifier³. »

Plus concret, un sondage Ifop, publié le 25 janvier 2015⁴, interroge nos compatriotes sur les attentats du 11 septembre 2001 et de janvier 2015. Concernant les premiers, seuls 56 % des personnes interrogées déclarent qu'il est certain que « ces attentats ont été planifiés et réalisés par l'organisation terroriste Al-Qaida » ; 21 % pensent « que des zones d'ombre subsistent et que ce n'est pas vraiment certain que ces attentats aient été planifiés et réalisés uniquement par Al-Qaida » ; 4 % adhèrent pleinement à l'idée d'« une manipulation du gouvernement et des services secrets américains » ; et 19 % ne se prononcent pas.

Le scepticisme, estime l'Ifop, est nettement moins répandu concernant les

attentats de janvier 2015 à Paris. 70 % des sondés jugent qu'il « est certain que ces attentats ont été planifiés et réalisés par des terroristes islamistes », soit un score supérieur de 14 points ; 16 % estiment « que des zones d'ombre subsistent et que ce n'est pas vraiment certain que ces attentats aient été planifiés et réalisés uniquement par des terroristes islamistes » ; 2 % qu'« il s'agit d'une manipulation et d'un complot organisés par le gouvernement et les services secrets français » ; et 12 % ne se prononcent pas.

L'Ifop note que les mêmes clivages s'expriment pour les attentats de Paris qu'à propos du 11-Septembre. Les jeunes de moins de 35 ans (61 %), les milieux populaires (65 %) et les moins diplômés (68 %) sont les catégories qui partagent le moins l'idée que les attentats de Paris ont été planifiés et réalisés par des terroristes islamistes, alors que cette certitude est nettement plus répandue parmi les seniors (78 %), les cadres supérieurs (79 %) et les titulaires d'un diplôme supérieur à Bac+2 (83 %). Mais « on voit que, même dans ces milieux les plus informés, la remise en cause de la lecture fournie par les médias et les pouvoirs publics n'est pas résiduelle et concerne une minorité significative », souligne l'Ifop.

Quant à la dimension antisémite du complotisme, elle ressort d'une autre enquête de l'Ifop menée en novembre 2014 pour le compte de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) sur la persistance des préjugés antisémites dans l'opinion publique française⁵ : 16 % des Français pensent qu'« il existe un complot sioniste à l'échelle mondiale » ; et 25 % estiment que « le sionisme est une organisation internationale qui vise à influencer le monde et la société au profit des Juifs ».

Autant il serait dangereux de prendre les indications de ces sondages au pied de la lettre, car les formulations de leurs questions sont souvent ambiguës, autant elles indiquent utilement des tendances et des ordres de grandeur.

L'imagination des « conspirationnistes » ne s'arrête pas là. Dans l'éditorial du numéro de la revue *Agone* consacré à ce thème, Miguel Checa établit un « *Top Ten* » des complots : « 1) l'alunissage n'a été en réalité qu'une mise en scène télévisée de la NASA ; 2) le gouvernement des États-Unis était derrière les attaques du 11-Septembre ; 3) la princesse Diana a été assassinée ; 4) les Juifs contrôlent Wall Street et Hollywood ; 5) la scientologie domine Hollywood ; 6) Paul McCartney est mort ; 7) le sida a été créé par l'homme ; 8) le poulet frit est cause de stérilité parmi les Noirs ; 9) une race extraterrestre de lézards domine notre planète ; 10) les *Illuminati* dominent le monde. »

L'histoire est bel et bien jalonnée de complots

Voilà qui confirme la prémonition du politologue américain Richard Hofstadter, dont le livre *Le Style paranoïaque. Théories du complot et droite*

radicale en Amérique, publié en 1964, constitue un grand classique. Il écrit : « Le style paranoïaque ne se limite ni à l'expérience américaine ni à la période dont nous sommes les contemporains [les années 1960]. L'idée d'une vaste conspiration fomentée par les jésuites ou les francs-maçons, les capitalistes ou les juifs du monde entier, ou encore les communistes, s'est répandue dans de nombreux pays au cours de l'histoire moderne. »

Comment expliquer le succès redoublé de toutes ces théories ? La première raison tient à une évidence très souvent oubliée dans la littérature sur le conspirationnisme : l'histoire est bel et bien jalonnée de complots. Que ceux-ci aient été ourdis par des pouvoirs ou des forces d'opposition et réalisés par des armées ou des services de renseignements, leur point commun réside dans le secret dont ils s'entourent, avec plus ou moins de succès.

Citons pêle-mêle l'assassinat de Jules César (15 mars 44 avant J.-C.), l'incident de Gleiwitz (31 août 1939, prétexte de l'invasion nazie de la Pologne), le coup d'État de la CIA contre le Premier ministre iranien Mohammad Mossadegh (18 août 1953), l'incident du golfe du Tonkin (2 et 4 août 1964, qui précipita l'intervention américaine au Vietnam), le cambriolage du Watergate (17 juin 1972, qui entraîna la démission de Richard Nixon), le coup d'État du général Augusto Pinochet (11 septembre 1973), le dispositif Gladio de l'OTAN en Europe (années 1950-1980), le scandale de l'*Irangate* (année 1980), le sabotage par les services secrets français du *Rainbow Warrior* (10 juillet 1985), nombre de massacres en Algérie (années 1990), les armes de destruction massive irakiennes (2003, prétexte à l'intervention américaine en Irak)...

Si le passé ne manque pas de vrais complots, il en comporte néanmoins autant de faux. Dans cet inventaire à la Prévert figurent, par exemple, la trahison attribuée au capitaine Alfred Dreyfus (1894-1906), celle imputée par Staline aux Blouses blanches (janvier-mars 1953), les victimes du maccarthysme (années 1950), le procès des « traîtres » de Prague (novembre 1952), la rumeur d'Orléans (1969), la « filière bulgare » (années 1980), l'« assassinat » de Lady Di (31 août 1997), la « fausse mort » de Mohamed al-Dura (30 septembre 2000), le tremblement de terre « provoqué » à Haïti (12 janvier 2010), le crash de l'avion du président polonais Lech Kaczynski (10 avril 2010), celui du P-DG de Total Christophe de Margerie (20 octobre 2014), le cancer « provoqué » du président vénézuélien Hugo Chavez (2013), les printemps arabes « mis en scène » par la CIA (2010-2012)

...

La deuxième raison tient à la complexité du monde dans l'après-guerre froide. Du temps de l'affrontement Est-Ouest, les conflits de la planète semblaient simples : il suffisait de décrypter le rôle respectif de l'Union soviétique et des États-Unis, puis celui de leurs alliés, et le tour était joué. Las, ce monde bipolaire a disparu, et l'hégémonie américaine n'est plus incontestée : Barack Obama restera sans doute dans l'histoire comme le président qui en a pris acte et s'est efforcé de désembourber les États-Unis, du

retrait d'Irak et d'Afghanistan à l'accord sur le nucléaire iranien. Désormais, la compréhension de chaque affrontement, d'un bout à l'autre de la planète, exige une approche multifactorielle – historique, économique, sociétale, politique, idéologique, religieuse, géopolitique et, bien sûr, militaire. Il en va de même de la complexité des logiques de pouvoir à l'échelle mondiale. Si celles-ci étaient transparentes, compréhensibles et assumées, elles ne donneraient pas prise aux théories du complot.

La réponse complotiste dispense de tels efforts : elle donne à qui la fait sienne l'impression de comprendre simplement, à moindres frais, le cours des événements. Avec, en prime, le frisson que procure la sensation de découvrir les coulisses cachées de l'Histoire.

Défiance généralisée à l'égard de la classe médiatique et politique

Cet apparent raccourci ne fonctionnerait pas aussi bien sans la troisième raison du succès du conspirationnisme : la défiance généralisée à l'égard de la classe politique et médiatique.

Concernant les institutions politiques, le baromètre du Cevipof avec Opinionway nous offre des points de repère intéressants sur l'opinion française. Le dernier, qui date de janvier 2016⁶, mesure ainsi le degré de confiance de nos concitoyens, comparé à celui de 2010 : en leur maire 63 % (65 %) ; en leur conseiller général 49 % (54 %) ; en leurs conseillers régionaux 49 % (53 %) ; en leur député 42 % (47 %) ; dans le Premier ministre 33 % (38 %) ; en leurs députés européens 30 % (35 %) ; dans le président de la République 29 % (32 %)...

Plus subjectives, les réponses des sondés sur les « sentiments » qu'ils éprouvent envers la politique ne sont pas moins significatives : elle leur inspire de la méfiance (39 %), du dégoût (33 %), de l'ennui (8 %) et de la peur (2 %), soit 82 % de sentiments négatifs. Le personnel politique leur semble plutôt corrompu (76 %) – contre 22 % qui le jugent plutôt honnête.

S'agissant des médias, nous disposons d'un instrument de mesure sur la très longue durée : le sondage annuel de la Sofres pour le quotidien *La Croix*. Le dernier en date remonte à février 2016 : 64 % des sondés contre 27 % estiment que les journalistes ne sont « pas indépendants des pressions des partis politiques et du pouvoir », et 58 % (contre 28 %) « pas indépendants des pressions de l'argent ». Quant à savoir « si les choses se sont passées comme les médias le racontent » : 31 % disent oui pour Internet (39 % en 2015), 50 % pour la télévision (57 %), 51 % pour le journal (58 %), 55 pour la radio (63 %). « Ces résultats renvoient à une forme de désespérance de la société française, très critique vis-à-vis de ses médias comme vis-à-vis de toute institution », souligne Carine Marcé, directrice associée chez TNS Sofres. Et pour cause, ajoutera-t-on : les pratiques des médias comme celles

des politiques – à l’exception près, qui confirme la règle – expliquent largement la désaffection qui les touche. Ou, pour personnaliser les choses, David Pujadas est un agent plus actif du complotisme que Thierry Meyssan...

Au-delà de la défiance vis-à-vis de la classe médiatique et politique, il y a – quatrième raison – le déclin des grandes idéologies et des valeurs dont elles étaient porteuses. La fin de la guerre froide a brouillé la plupart des étiquettes identitaires. Seuls les pôles religieux ont survécu, bien qu’inégalement : si l’islam connaît une forte croissance, le christianisme subit, en Occident, les effets de la sécularisation. Cette perte de repères atteint aussi bien les personnes que les groupes – ou, pour utiliser les catégories d’Émile Durkheim, l’« être individuel » et l’« être social » qui coexistent en nous.

Comme nous l’écrivions ici même⁷, définir une identité individuelle, collective, nationale et *a fortiori* supranationale relève de la gageure. Non seulement le « désenchantement du monde » décrit par Max Weber concerne le politique après le religieux, mais il menace jusqu’à l’idée même d’utopie. « Si l’effondrement du communisme, observe le sociologue Patrick Michel, vaut disqualification de l’utopie comme noyau dur d’un dispositif de légitimation du politique, cela entraîne du même coup une disqualification du futur comme socle d’articulation des registres du temps : se projeter dans l’avenir pour relire le passé et donner sens au présent. » Et le philosophe Jacques Rancière d’en conclure : « Avant, il existait de “grandes subjectivations collectives” – par exemple le mouvement ouvrier – qui permettaient aux exclus de s’inclure dans un même monde avec ceux-là mêmes qu’ils combattaient. L’offensive dite néolibérale a laminé ces forces et criminalise maintenant la lutte des classes, comme on le voit encore dans le cas de Goodyear. Les exclus sont rejetés vers des subjectivations identitaires de type religieux et vers des formes d’action criminelles et guerrières⁸. »

Cinquième raison : la généralisation d’Internet et des réseaux sociaux. Car les théories complotistes avaient – et ont – peu accès aux médias traditionnels. En revanche, la révolution numérique a attiré sur elles l’attention d’un beaucoup plus large public. Il ne se passe pas vingt-quatre heures après un événement majeur sans que ne se répande une rumeur conspirationniste : au lendemain du massacre à *Charlie Hebdo*, les imaginations s’enflamment sur la différence de couleur d’un rétroviseur de la voiture des terroristes, l’absence de sang sous la tête du policier abattu dans la rue et la carte d’identité oubliée par l’un des frères Kouachi ; dans la nuit du 13 novembre 2015, on « apprend » que la communauté juive aurait été prévenue, que *Le Bataclan* aurait été vendu à des non-Juifs et qu’un des kamikazes de Saint-Denis a perdu son passeport – et qu’une même jeune fille éplorée figure sur les images de plusieurs attentats...

**La théorie du complot,
un vaste fourre-tout attrape-tout...**

Si le complotisme représente désormais une mode quasi universelle, encore convient-il de préciser ce qu'on entend par là. Quelle est la fonction des conspirations ? Elle mélange l'occultation du réel, la diversion, la construction d'ennemis, la création de boucs émissaires, l'incitation à la haine raciale ou religieuse... *A contrario*, la « chasse aux complots », elle aussi très en vogue, ne comporte-t-elle pas des limites ?

Richard Hofstadter introduit sur ce point une nuance essentielle : « Le trait distinctif du style paranoïaque, écrit-il dans son livre déjà cité, ne tient pas à ce que ses représentants voient des conspirations ou des complots çà et là au cours de l'histoire, mais au fait qu'à leurs yeux une "vaste" et "gigantesque" conspiration constitue la force motrice des événements historiques. L'histoire est une conspiration ourdie par des forces démoniaques d'une puissance quasi transcendante. » C'est notamment le cas avec les *Illuminati*.

Pour leur part, le sociologue Patrick Champagne et le politologue Henri Maler dénoncent l'usage abusif de l'expression « théorie du complot ». Celle-ci « remplit des fonctions sociales et idéologiques relativement puissantes et cela d'autant mieux qu'il ne s'agit pas d'une véritable théorie, c'est-à-dire d'un ensemble de propositions cohérentes, discriminantes et falsifiables. Elle annexe à des critiques qui peuvent être fondées des imputations sans preuves qui fonctionnent alors comme de simples calomnies. Et la calomnie peut frapper d'autant plus largement que la théorie de la "théorie du complot", telle qu'elle est construite, est un vaste fourre-tout attrape-tout qui fonctionne par association de mots et mélange tous les genres : journalistiques et scientifiques, théoriques et polémiques, militants et politiques⁹ ».

Philosophe, maître de conférences à Paris X, Aurélie Ledoux souligne l'ambiguïté politique du complotisme dans son article du numéro spécial d'*Esprit* consacré à cette problématique : « On pourrait donc voir dans le conspirationnisme contemporain le croisement de deux influences : celle qui est en son fond réactionnaire, élitiste et antimoderne, et celle, populaire, "de gauche" ou anarchiste, qui procède d'une méfiance toute moderne vis-à-vis du pouvoir et de ses représentations. Si la première s'enracine dans la critique de la Révolution française et se nourrit des *Protocoles des Sages de Sion*, la seconde résulte plutôt d'une méfiance à l'égard des images et de leur usage médiatique, qui se manifeste particulièrement à partir de l'assassinat de Kennedy et de l'affaire du Watergate, mais que l'on peut faire remonter à la Première Guerre mondiale et à l'instrumentalisation du cinéma à des fins de propagande. »

Illuminati

Tout commence en Bavière, en 1776. Un ancien jésuite, Adam Weishaupt, fonde une société secrète : les *Illuminati*. Ceux-ci auraient infiltré des loges de la franc-maçonnerie allemande. Mais toutes les

sociétés secrètes bavaroises sont dissoutes en 1784, et les *Illuminati* disparaissent.

Telle n'est pas l'opinion de l'abbé Augustin Maruel, qui rédige en 1798 les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Pour lui, la Révolution française résulte, non d'un mouvement populaire spontané, mais d'une conspiration antichrétienne.

Selon leurs « fidèles », les *Illuminati* n'auraient cessé, depuis, de conspirer pour dominer le monde. Avec un succès dont témoigne depuis 1933... le billet de 1 dollar ! La version créée par le franc-maçon Franklin D. Roosevelt comporte en effet une pyramide égyptienne coupée en deux, avec à sa pointe un œil rayonnant et en bas la date MDCCLXXVI, date de la fondation des États-Unis et... des *Illuminati*.

Le politologue Alain Garrigou, lui aussi, souligne les limites de la « chasse aux complotistes » : « Même la plus contestable théorie du complot, même la plus dévoyée, a une affinité avec l'esprit scientifique : la vérité n'est pas visible, n'est pas donnée. Et, contrairement au régime d'opinion, tout n'est pas relatif. Le dévoiement de la raison en complots fantasmatiques ne saurait être utilisé systématiquement contre l'ambition scientifique de dévoilement. Élucider des mécanismes, dévoiler des systèmes, comprendre des logiques n'est pas mettre à jour des complots, même si c'est parfois le cas, mais révéler que les raisons et les méthodes de l'action échappent à la lucidité des acteurs¹⁰. »

On pourra conclure avec l'économiste Frédéric Lordon qu'il faut « dire des complots eux-mêmes qu'ils requièrent d'éviter deux écueils symétriques, aussi faux l'un que l'autre : 1) en voir partout ; 2) n'en voir nulle part ». Et d'en appeler « à une pensée non complotiste des complots, c'est-à-dire aussi bien : 1) reconnaître qu'il y a parfois des menées concertées et dissimulées – on pourra les appeler des complots, et 2) refuser de faire du complot le schème explicatif unique de tous les faits sociaux, ajouter même que, de tous les schèmes disponibles, il est le moins intéressant, le moins souvent pertinent, celui vers lequel il faut, méthodologiquement, se tourner en dernier... et ceci quoiqu'il ait parfois sa place !¹¹ ».

Pour en savoir plus

Richard HOFSTADTER, *Le Style paranoïaque. Théories du complot et droite radicale en Amérique*, Éditions François Bourin, Paris, 2012.

Yves PAGÈS, « Le pseudo-complot *Illuminati*. L'étrange destin d'une conspiration imaginaire (1797-2015) », *Revue du Crieur*, n° 1, juin 2012.

« Les théories du complot », *Agone*, n° 47, Marseille, janvier 2012.

- « Vous avez dit complot ? », *Le Monde diplomatique*, juin 2015.
« La passion du complot », *Esprit*, Paris, novembre 2015.
« On vous ment ? », *Society*, Paris, 18 au 31 mars 2016.

Notes

1. Voir Pierre-André TAGUIEFF, *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, Berg International et Fayard, Paris, 2004.
2. Résultats d'une étude exclusive IPSOS pour Fleuve Éditions, réalisée en mai 2014 sur un panel de 1 500 individus de 15 à 65 ans.
3. « Le préoccupant retour de la théorie du complot », *Le Parisien*, 18 juin 2014 (disponible sur <www.leparisien.fr>).
4. « Les commanditaires et auteurs perçus des attentats de New York en 2001 et de Paris et Montrouge en 2015 », Ifop pour *Sud-Ouest Dimanche*, janvier 2015 (disponible sur <www.ifop.com>).
5. Dominique REYNIÉ, « L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages », Fondation pour l'innovation politique, novembre 2014 (disponible sur <www.fondapol.org>).
6. *En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? Le baromètre de la confiance politique*, CEVIPOF-Sciences Po, janvier 2016 (disponible sur <www.cevipof.com>).
7. Dominique VIDAL, « Extrêmes droites, stratégies et identités », *Nouveaux acteurs, nouvelle donne. L'État du monde 2012*, La Découverte, Paris, 2011.
8. Éric AESCHIMANN, « Comment sortir de la haine : grand entretien avec Jacques Rancière », *Le Nouvel Observateur*, 7 février 2016 (disponible sur <<http://bibliobs.nouvelobs.com>>).
9. Henri MALER et Patrick CHAMPAGNE, « “La théorie du complot” en version France Culture (par P.-A.Taguieff, savant) », *Acrimed*, 1^{er} février 2010 (disponible sur <www.acrimed.org>).
10. Alain GARRIGOU, « Vous avez dit complot... », *Les blogs du Diplo*, 21 juin 2011 (disponible sur <<http://blog.mondediplo.net>>).
11. Frédéric LORDON, « Conspirationnisme : la paille et la poutre », *Les blogs du Diplo*, 24 août 2012 (disponible sur <<http://blog.mondediplo.net>>).

Familles, clans, tribus : que reste-t-il du pouvoir traditionnel ?

Yves Schemeil

Professeur émérite de science politique à Sciences Po Grenoble, membre honoraire de l'Institut universitaire de France, chaire de politique globale et comparée

Rien ne serait plus trompeur que de croire obsolètes les liens du sang, et toutes les relations forgées sur leur modèle. L'État moderne n'a fait disparaître ni les communautés naturelles ni les dynasties politiques. Les associations volontaires d'individus partageant un même but n'ont remplacé ni les familles, ni les lignages, ni les clans, ni les tribus. Sur ce point de grands penseurs de la modernité comme Max Weber ou Perry Anderson se sont montrés trop optimistes : la bureaucratie rationnelle et centralisée triomphe rarement des féodalités locales. Au lieu des connexions horizontales qu'ils voyaient triompher, les liens verticaux existent toujours dans le monde actuel, où ils l'emportent sur les cloisonnements postulés par une théorie de l'évolution appliquée à la société, à l'administration et à l'État.

On s'égarerait aussi en y voyant des résidus ou des exceptions. En se tournant vers un passé lointain, on découvre que l'intuition selon laquelle les liens de parenté traditionnels sont peu à peu remplacés par des liens sociaux rationnels est fausse. Le code d'Hammourabi qui institue la loi du talion et le devoir de se faire justice soi-même vient trois siècles et demi *après* celui de Ur-Nammu qui a inventé la notion de réparation, le prix du sang et le recours à des arbitres. Comme le montre la geste mésopotamienne de Mardouk réduisant l'histoire de l'humanité à celle de ses dieux dynastiques, les créateurs akkadiens sont tribaux et leurs liens lignagers patrilinéaires (dans une généalogie pourtant initiée par une femme, la Terre), alors que leurs prédécesseurs sumériens étaient matrilineaires et exogamiques. Les dieux, et un Dieu unique masculin, se sont imposés *tardivement* dans une histoire dominée par des déesses et des vierges mères. Les tribus arabes ont d'abord été dirigées par des femmes (dont la fameuse reine de Saba n'est qu'un exemple parmi d'autres) avant de l'être *ultérieurement* par des hommes. La responsabilité individuelle est normale dans la Bible depuis la geste d'Adam et Ève, mais c'est la responsabilité collective qui s'impose bien *plus tard* dans

la région où est né le monothéisme. Les Omeyyades, les Abbassides et les Ottomans, tout comme les émirs du Golfe au XIX^e siècle, connaissaient une rotation du pouvoir au moment de leur ascension : ils furent *ensuite* en proie à d'interminables luttes fratricides pour accaparer le pouvoir et les ressources qu'il procure.

Le triomphe du modèle dynastique

L'histoire n'avance donc ni dans une seule direction, ni au même rythme. Loin d'être le but ultime de l'humanité, l'État moderne méritocratique, individualiste et libéral est minoritaire parmi les formes de régime politique documentées depuis les origines. L'État traditionnel fondé sur la succession familiale et la solidarité ou la rivalité de phratries – des cohortes tribales, sur le modèle grec ancien – ou de fratries – des groupes de frères, de la génération du père et des oncles paternels, mais aussi tous leurs fils et neveux, est au contraire dominant. On le qualifie souvent de « patriarcal » pour résumer trois traits particuliers de la société dont il est issu : il est *patrilinéaire*, car chaque personne est reliée à tous ses ancêtres masculins par des liens généalogiques soigneusement mémorisés, au sein d'une société endogamique (les mariages avec des étrangers au lignage sont évités voire prohibés) ; *patrilocal*, car les jeunes épouses vont vivre chez les parents de leur mari et la dot est remplacée par un douaire (les parents de la mariée ne dotent pas leur fille, ils reçoivent une aide des parents du fiancé) ; *patrimonial*, car la propriété se transmet en ligne directe de père en fils (le capital initial tend donc à se fragmenter à chaque génération, ce qui exige de temps à autre une capture de rente, en arabe « *manna* », notre « manne », pour rééquilibrer les ressources nécessaires à l'entretien du clan). Dans tous les cas, il est autoritaire, sexiste et gérontocratique (les mâles les plus âgés et les aînés ont toujours le dernier mot, ce sont des « seniors » comme à Rome, des « *eldermen* » en Angleterre médiévale, des gens « chenus » dans le monde sémitique, des « mandarins » en Asie du Nord-Est). Ce type d'État refait surface quand on le croit obsolète ou qu'on le craint archaïque. Il couvre mieux le globe et l'histoire de l'humanité que ses rivaux.

Dans nombre de récits fondateurs, l'histoire est cyclique : elle retourne toujours à ses origines. Dans d'autres narrations, elle est généalogique : tout est affaire de descendance. Parce que chez les sémites la transmission du pouvoir se fait verticalement, en ligne paternelle, ils conçoivent l'État comme la propriété d'une grande famille. Or, celle-ci ne peut en garder le contrôle au-delà de quelques générations, leur dynastie faisant alors place à celle qui lui succède. Loin de renvoyer à un système « établi », durable et institutionnalisé, comme le fait le terme « État » en langues issues du latin, le mot utilisé pour le désigner dans les langues locales du Moyen-Orient (qu'elles soient aryennes ou sémitiques) signifie à la fois « dynastie » et « révolution » (elle-

même au double sens de la révolution d'un corps céleste sur lui-même et, politique, de renversement d'un sommet par une base).

C'est d'autant plus significatif d'une précarité consubstantielle à toute accumulation excessive de pouvoir que cette racine linguistique est adoptée aussi bien par des ruraux que par des pasteurs. Le mythe fondateur de la civilisation urbaine pratiquant l'agriculture et s'imposant aux sociétés fondées sur l'élevage traverse tout le Moyen-Orient dès le troisième millénaire : en témoignent les récits opposant Enkidu à Dumuzi, ou Abel à Caïn. Il est toujours vivant bien plus tard quand, à l'inverse, des peuples du désert conquièrent des villes alanguies dont les rendements agraires et le sens éthique ont brutalement chuté. Pourtant ce clivage fondamental est sans effet sur la conception de l'État. Qu'il soit dirigé par des sédentaires ou par des nomades (et que ceux-ci soient sémites ou non), tout régime est condamné à l'alternance au pouvoir de tribus ou de familles rivales. La geste de l'État islamique aujourd'hui est certes une réplique du déferlement des wahhabites sur le Nedjd au XVIII^e puis au XIX^e siècle (avec ses décapitations et ses exactions), mais c'est aussi la reproduction des cycles de conquête du pouvoir, d'exercice du pouvoir et de chute dynastiques décrits par Ibn Khaldoun et avant lui par les scribes sumériens.

Tout ceci souligne la force du modèle dynastique même quand il est englobé dans un modèle plutôt méritocratique. De même que l'individualisme peut être englobé par le holisme ou l'inverse (comme l'écrivait Louis Dumont), le mérite est soit au-dessus du népotisme, soit inclus dans des systèmes lignagers. Ces faits prouvent la résilience d'un processus de dévolution du pouvoir clos sur lui-même dans un monde de plus en plus ouvert. Ici, la *dévolution* n'est pas une *évolution* mais une *révolution* astronomique : un retour au point de départ.

Les lignages traditionnels de l'État moderne

Ce que l'on appelle communément la « tradition » désigne un ordre de succession au pouvoir, une éligibilité potentielle, une légitimité à agir ou un droit de regard sur les décisions publiques de tous ceux qui sont liés par des relations de parenté naturelle ou fictive. Elle s'oppose à la « modernité », caractérisée par des processus constitutionnels, des candidatures individuelles, des solidarités choisies. Elle distingue aussi la vengeance de la justice en séparant la responsabilité collective (chacun est redevable des crimes commis par ses parents) et la responsabilité individuelle (une personne n'est punie que pour ses seuls actes). Elle distingue enfin le temps local du temps universel dans les pays où l'année est décomptée par rapport à la naissance d'une religion (l'islam) ou à l'intronisation d'un dynaste (le Japon aujourd'hui encore ; l'Iran des Pahlévis qui comptaient les années depuis l'avènement de Darius). En somme, les zélateurs de la tradition préfèrent les descendants

(unis par une même généalogie) aux ascendants (qui sont en ascension sociale et politique), les solidaires par obligation aux partisans par volonté, l'histoire cyclique à l'histoire linéaire.

En politique, l'omniprésence ou même le maintien partiel de la tradition ainsi entendue ont de lourds effets. Il est par exemple impensable d'être dirigé par une personne étrangère à sa propre communauté naturelle (lignagère ou familiale, mais aussi confessionnelle ou linguistique). Shakespeare en a donné de vibrantes illustrations, à commencer par son *Roméo et Juliette* brochant sur l'histoire vraie de Montaigus et de Capulets incapables de s'entendre sur un chef commun, au point qu'à l'époque les cités italiennes salariaient un maire et un général étrangers (un *podestà* et un *condottiere*). Le parallèle existe au Moyen-Orient avec les Mamelouks, des esclaves turcophones affranchis et méritants, envoyés dès le XVI^e siècle gouverner les provinces ottomanes dont les communautés locales arabophones ou turcophones ne parvenaient pas à s'entendre pour assumer des tâches collectives indispensables à leur survie (les corvées agricoles) ou à leur défense (les fortifications). Quand la confiance en une personne inconnue est impossible, la défiance envers la politique et les mesures publiques conduit à neutraliser au maximum ces activités indispensables mais immorales, en déléguant le soin d'arbitrer les différends à une personnalité extérieure aux conflits ancestraux et aux querelles de famille. Il est également impensable qu'un peuple soit dirigé par des femmes, car elles s'exposeraient alors à des critiques inacceptables pour un clan masculin soudé par l'honneur (dans les langues sémitiques, celui des femmes est distinct de celui des hommes – en arabe, « *ird* » s'oppose à « *charaf* »). De plus, la fréquentation massive d'autres hommes que leurs maris, leurs pères leurs frères, leurs fils et leurs cousins proches accroîtrait les risques que leurs enfants ne soient pas tous du même géniteur, rompant ainsi la chaîne de transmission du patrimoine ancestral. Les rituels de séparation du public et du privé qui apparaissent tôt dans l'histoire de l'humanité ont donc pour fonction d'empêcher la mixité : « grande maison » royale (*per'aa*, d'où vient « Pharaon »), gynécée, harem sont isolés du monde politique et de l'espace extérieur par des barrières (portes, rideaux, voiles).

Toutes proportions gardées, ces cas emblématiques du passé semblent proches de la situation actuelle en Corse ou en Sicile. L'État (français ou italien) n'y est légitime que par la nécessité où les habitants de ces deux îles se trouvent de ne jamais se laisser gouverner par une personne membre d'un autre clan que le leur. Les agents publics « continentaux » sont honnis mais neutres. Il est également exceptionnel qu'une femme dirige un clan traditionnel ou mafieux. Une autre option consiste à s'emparer d'un territoire, comme le font les différentes mafias méditerranéennes, américaines ou asiatiques, puis d'en interdire l'accès à leurs rivales tout en acceptant la tutelle formelle d'un État dont les dirigeants ferment la plupart du temps les yeux sur leurs activités clandestines. Deux clans, ou une seule fédération de clans : les familles, réelles ou métaphoriques, conduites par des « patriarches » ou des

« parrains », tirent toujours les ficelles de la politique locale, de Palerme à Little Italy (New York), en passant par Macao et même Corte.

La tendance à faire de la politique en famille s'observe donc en Occident tout autant qu'ailleurs. On connaît, certes, les père et fille Bhutto (du Pakistan), les époux Rahman (du Bangladesh), les parents, enfants et petits-enfants Gandhi/Nehru (d'Inde, quatre en tout), les parents et enfant Aquino (des Philippines), les frère et sœur Shinagawa (de Thaïlande), les père et fille Soekarno et les beau-père et gendre Suharto (d'Indonésie), les père et fils Razak (de Malaisie), les père et fils Lee (de Singapour). On sait aussi que des héritiers succèdent à leurs père et grand-père au Moyen-Orient. C'est le cas en Iran (l'imam Khomeiny et son fils), en Syrie (les Assad/Makhlouf : le père et ses quatre fils, tous impliqués en politique, et leurs beaux-frères) ; au Liban (les père, fils et petit-fils Gemayel, dont deux frères furent présidents ; les arrière-grand-père, père et fils Joumblatt ; les père et fils Chamoun ; la plupart des Eddé, depuis Émile, le premier président du Liban indépendant, jusqu'à Raymond, l'infortuné candidat à la présidence durant la guerre civile. Ou alors les prétendants au pouvoir détenu jusque-là par leurs parents ont failli y parvenir (dans l'Égypte des père et fils Moubarak ; dans la Tunisie des époux, alliés et descendants Ben Ali/Trabelsi ; dans le Yémen des père et fils Saleh ; dans l'Irak des pères, fils et gendres Hussein ; et dans la Libye des père et fils Kadhafi). Sans oublier les oncles paternels qui comptent tellement dans le monde arabe (comme Rifaat al-Assad).

Tous ces liens familiaux comptent alors qu'ils ne devraient légalement ou légitimement pas autoriser celles et ceux qu'ils connectent au sein d'un système lignager à se présenter à une élection présidentielle ou même à devenir Premier ministre dans une république. Dans un régime monarchique, en revanche, ces relations sont en droit les seules qui assurent une succession royale réussie. Or, un cinquième des régimes politiques dans le monde sont monarchiques ; ils pèsent d'autant dans le bilan de la résilience des successions familiales en politique. Ils s'accommodent aussi de variété car ils ne fonctionnent pas tous sur le mode classique de la primogéniture : soit ce sont de plus jeunes frères (ou sœurs) qui montent sur le trône (le Japon et la Thaïlande risquent de connaître ce cas de figure, déjà expérimenté avec George VI en Grande-Bretagne, succédant à son aîné Edward VIII) ; soit ce sont des frères (notamment en Arabie saoudite et au Koweït, où les lignages maternels alternent au pouvoir, à moins que l'affaire ne se règle entre cousins comme au Qatar en 1972).

Le résultat est une vie politique dominée par quelques familles, que la presse surnomme vite « dynasties », un phénomène que les dirigeants en place déclarent souvent illégitime mais qu'ils ne parviennent jamais à éradiquer. Ainsi, aux Philippines, l'arène est accaparée par les Aquino, les Ramos, les Marcos et quelques autres familles, au point que 70 % des élus au Congrès appartiennent aujourd'hui à de telles dynasties. Dans la péninsule Arabique et au Proche-Orient, les élus ou cooptés, s'ils ne sont pas directement

apparentés, sont reliés à des confédérations tribales, comme les Hussein de Jordanie avec les Bani Hachim ; les al-Thani du Qatar avec les Bani Tamim ; les al-Saoud avec les Bani Hanifa ; les al-Maktoum de Dubaï et les al-Nayhane des Émirats avec les Bani Yas ; les al-Khalifa avec les Bani Aniza.

Avant les alliances militaires, les alliances matrimoniales ont toujours joué un rôle dans la gestion du pouvoir, dans l'Europe dynastique comme ailleurs dans le monde. Ainsi les tribus sahéliennes sont-elles liées par des mariages ; des membres de groupes islamistes radicaux ont épousé les filles des chefs locaux qui leur ont donné l'asile, et voguent de village en campement et d'oasis en maquis à l'abri des forces qui les poursuivent. C'est la même chose chez les Chammar d'Irak, de Syrie et d'Arabie, dont le réseau de parenté est immense et l'influence étendue (y compris aujourd'hui, dans la guerre déclenchée par Daech, auquel l'un de ces clans s'est récemment rallié).

Face à tant d'exemples venant du reste du monde, combien de « fils et filles ou frères et sœurs ou conjoints et épouses de... » font-ils de la politique dans les pays européens et en Amérique ? Les affrontements ou les rivalités y mettent en présence des frères Castro et des frères Kennedy, ou bien opposent à leurs adversaires trois Perón et deux Kirchner (en Argentine), ou trois Fujimori (au Pérou). Des Clinton et des Bush alternent au pouvoir, ou presque : il s'en est fallu de peu qu'un troisième Bush ne soit élu président des États-Unis après avoir battu un(e) second(e) Clinton. Plus fort encore, des jumeaux se sont réparti les postes de président et Premier ministre en Pologne (les frères Kaczynski).

On voit d'ailleurs mal pourquoi, en Occident, la classe politique serait seule indemne des pratiques habituelles dans d'autres milieux professionnels, notamment ceux des médias et de l'université, mais aussi des industries et des firmes (les Dassault, les Gattaz, les Lagardère, lointains successeurs des Wendel et des frères Lazare ; les Rothschild, Vanderbilt, Ford, Murdoch et leurs rivaux), sans parler des petits commerces et des entreprises artisanales où les fils succèdent souvent aux pères et les neveux aux oncles, et cela dans tous les pays à toutes les époques. Reprendre le métier de son ou de ses prédécesseurs est finalement la forme la plus usuelle de transmission du patrimoine, donc celle qui assure le plus souvent la conservation d'un capital politique patiemment accumulé.

La tradition persistante dans les groupements et les groupes politiques

L'État n'est pas le seul affecté par le maintien de lignages traditionnels de la politique. Les « sociétés sans État » le sont aussi. En étudiant leur totémisme on observe des similitudes avec d'autres phénomènes claniques encore visibles aujourd'hui dans les États modernes. C'est aussi vrai de groupes qui se situent en marge de la politique de leur pays, comme ceux que

les islamistes constituent de nos jours.

Le culte des ancêtres mérite l'attention pour son exemplarité comme dispositif de transmission et pour sa contrepartie moderne attestant de sa persistance dans le monde actuel. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les ascendants sont loués pour leur force, leur courage, la solidité de leur caractère et leur capacité à protéger leurs successeurs. Ils sont priés, appelés à la rescousse, sculptés dans les poutres faîtières des maisons des hommes qui comptent sur eux pour assurer l'ordre et l'harmonie dans le monde actuel. Contrairement à d'autres cultes, les habitants de la vallée du Sepik ne les invoquent pas pour mieux les maintenir à distance d'eux-mêmes, les confiner au monde des défunts. Ils les invitent au contraire dans leur vie quotidienne, bien que souvent dans sa partie secrète, chargée de mystère aux yeux des profanes et des femmes qui en sont exclues, afin de délibérer avec eux à l'aide de surprenants pupitres d'orateurs. Leurs crânes sont augmentés, peints, adornés de postiches et fétichisés, de façon à les avoir auprès de soi comme s'ils étaient encore des interlocuteurs vivants. Leur participation aux rituels de la mort symbolique et de la renaissance périodique des jeunes hommes devenus adultes est sollicitée.

En Océanie, les ancêtres, maîtres en politique, sont donc réputés bienveillants. On ne serait pas arrivé au pouvoir sans eux, en tout cas on n'y resterait pas longtemps. Ils furent des mentors, des sponsors, des guides et des éducateurs uniques, des inspireurs permanents. Préserver leur réputation c'est assurer celle du lignage, rôle qui revient aux chefs de clans. Dans des régions où les villages tiennent lieu d'États et le souvenir des milliers de noms d'ancêtres remplace l'enseignement de l'histoire, ce sont eux les acteurs principaux de la politique. Les discours de bienvenue ici-bas (quand les hôtes reçoivent des invités lors de banquets publics) et dans l'au-delà (quand les survivants louent les défunts au cours de leurs funérailles) sont émaillés de citations des anciens, selon des figures rhétoriques qu'un bon chef apprend au fur et à mesure qu'il se prépare à exercer ses fonctions – on retrouve d'ailleurs cette mission narrative avec ses vertus d'apaisement dans d'autres sociétés, notamment sahéliennes.

Quand les laudateurs des anciens appartiennent à la même cohorte, c'est la classe d'âge qui est l'acteur collectif de la politique. Les initiés d'une même génération sont égaux, alors que dans certaines sociétés océaniques des « grades » distinguent les positions atteintes sur l'échelle de la réputation par des hommes de générations différentes, portant des vêtements et des accessoires symbolisant leur rang. On est toujours dans un système de pouvoir traditionnel, mais cette fois-ci la hiérarchie ne s'établit pas entre les prédécesseurs et les successeurs. La transmission se fait par les plus forts et les plus « grands » (les fameux « *big men* ») aux plus faibles et aux gens ordinaires. Il y a toujours une échelle sociale et des décalages dans le temps entre niveaux de pouvoir visés et atteints, mais ces décalages sont perceptibles au sein d'une même génération. Toutefois, la combinaison d'une transmission

de lignage à lignage puis au sein de chacun d'entre eux perpétue des traditions politiques reposant moins sur le mérite personnel que sur la réputation collective. Les récits de vie édifiants ne distinguent pas les héros de la masse, ils les érigent en détenteurs de qualités incorporées par tous les membres du groupe sans distinction de lignage, de clan ou de tribu.

On peut trouver bien des équivalents modernes à ces exemples traditionnels, mais jusqu'à quel point sont-ils vraiment proches ? À notre époque, citons les commémorations de héros édifiants et de parrains disparus dont les mânes sont utilisés pour se légitimer – Jeanne d'Arc, le Mitterrand de la Roche de Solutré, le Jaurès pacifiste, le Zola du « J'accuse ! », le De Gaulle de l'Appel du 18 juin, le Lincoln de l'abolitionnisme, le Franklin D. Roosevelt du New Deal, le Mao de la Grande Marche, etc. La déférence rituelle envers les prédécesseurs fait d'eux des intercesseurs tout désignés avec le peuple des gouvernés. On a besoin d'eux comme médiateurs entre les électeurs et les élus, leur mémoire est célébrée, leurs habitudes contées, leurs photos publiées.

Les corporatismes d'anciens élèves diplômés en même temps d'une même école (que ce soient la « *prom* » d'un collège américain moyen ou une promotion, baptisée du nom qu'elle s'est choisi, de l'École nationale d'administration – ENA – en France) freinent l'individualisme carriériste de celles et ceux qui la composent. Ce monde-là n'est pas libéral, et l'on n'est pas certain que le sens de l'honneur, le machisme et le patriarcat allant de pair avec la tradition lignagère maintenue sous forme de « renvois d'ascenseur » en soient absents. Il n'est donc pas non plus très « moderne ».

L'Asie connaît à la fois le culte des ancêtres et la déférence pour les anciens (le modèle confucéen chinois) ; les promotions d'initiés ayant la même histoire (les anciens et anciennes élèves d'un maître qui se réunissent périodiquement au Japon pour lui souhaiter bonne vie et finissent par l'enterrer) ; les parentés métaphoriques de ceux qui ont été choisis par une nouvelle famille et connaissent ainsi une progression sociale impossible sans cet apparemment, lointain legs du système unique d'adoption mis au point au Japon bien avant la modernité ; et des relations de patronage ressemblant à ce type de parrainage mais le dépassant par sa portée.

En Europe, en Eurasie et en Amérique, les contestataires les plus radicaux et les plus violents de l'ordre libéral occidental préparent leurs attentats dans des fratries et non dans des mouvements anarchistes. On l'a vu aux États-Unis (au World Trade Center et à Time Square, au cours du marathon de Boston), en Belgique (à Molenbeek, à l'aéroport de Zaventem et dans le métro de Bruxelles) ou en France républicaine (dans la banlieue parisienne, à Toulouse, à Strasbourg). Partisans d'un État mondial « pur » (le califat) que chacun rejoindrait par conviction et engagement personnel soupesé, les brigadistes n'en respectent pas moins la descendance de leur Prophète en ligne directe. Cette déférence les unit au-delà de la très grande diversité de leurs cercles de sociabilité primaires – amis d'enfance, trafiquants en bande organisée,

groupes de prière et d'exégèse, anciens codétenus, mais aussi sunnites ou chiites, les seconds étant plus réfractaires au terrorisme que les premiers, bien que des crimes contre des civils et des attentats spectaculaires leur aient été attribués hors d'Europe, musulmans de naissance ou convertis.

En revanche, le passage à l'acte militaire ou terroriste semble conditionné non seulement par une préparation mentale qui peut rester solitaire et cachée, et se caractériser par une plus grande aspiration à la religion, mais aussi par des discussions de groupe animées par des frères et des cousins dont la force de conviction est redoublée par le soutien qu'ils s'accordent mutuellement et une motivation plus anthropologique que religieuse (le cri de guerre des frères Kouachi à Paris en novembre 2015 devant les locaux dévastés de *Charlie Hebdo*, « Nous avons vengé notre Prophète », en est un exemple édifiant). Des échanges répétés au café plutôt que dans une mosquée les amènent au constat qu'un musulman ou une musulmane n'ont pas d'avenir en terre chrétienne ou dans une république laïque, que les adultes sont condamnés à mourir jeunes, victimes d'une guerre des gangs ou d'affrontements avec la police – dans ce cas, pourquoi ne pas le faire les armes à la main en tuant le maximum d'« infidèles », membres de clans ennemis et responsables même involontaires des actes d'islamophobie en Europe et des maux endurés par les Palestiniens au Proche-Orient ?

Les limites d'une tradition lignagère en politique

Les mécanismes traditionnels d'allégeance et de succession ne se limitent pas aux descendants directs, aux phratries, aux conjoints ou aux veufs. Sans insister sur le jeu de mots, on pourrait dire que le choix d'un modèle de transmission se fait entre *tribu* et *tribut*, la seconde solution s'appliquant aux étrangers complets, par exemple aux Coréens et aux Japonais vus par les Chinois entre le X^e et XIII^e siècle.

Le paiement d'un impôt est aussi un signe de reconnaissance de la prééminence sinon de la souveraineté d'une dynastie, surtout dans les périodes d'instabilité où plusieurs branches de la même famille se déchirent, comme sous les Song du Nord et du Sud. Ceci ayant été vrai également de l'Empire ottoman collectant les contributions des peuples qu'il dominait, dont la plupart ne payaient pas d'impôt à proprement parler, chacun s'attachant à cacher une véritable extraction fiscale par un État centralisé en une donation volontaire à la personne du Sultan, commandeur des croyants. Malgré les apparences, cette tradition-là est très « moderne » ; elle a d'ailleurs mis provisoirement fin au paiement, par les Bédouins arabes, de la traditionnelle *khuwa* à des nomades plus puissants qu'eux.

Il se peut aussi que les apparentements soient analogiques ou forgés après coup pour légitimer la prétention à gouverner. Des outsiders réussissent ainsi à la force du poignet à entrer dans le cercle fermé des dirigeants de leur pays.

C'est vrai d'un Nicolas Sarkozy, d'un Silvio Berlusconi ou d'un Donald Trump ; mais c'est également vrai des seigneurs de la guerre civile au Moyen-Orient (au Liban, les « héros » sunnites ou les « martyrs » chiites, et quelques militaires ou miliciens chrétiens comme Aoun et Geagea). Ce fut vrai bien avant d'un paysan comme Hideyoshi Toyotomi, une sorte de Napoléon japonais actif aux alentours de 1600, qui fit tache dans le groupe des nobles emmenés par ses acolytes Nobunaga Oda et Ieyasu Tokugawa.

Par ailleurs, il arrive souvent que les descendants déçoivent, comme les fils du général de Gaulle, de Mitterrand et de Sarkozy. Ces faits semblent donc invalider le principe de succession selon la tradition, puisque des roturiers se hissent au premier plan mais qu'ils ne parviennent pas à imposer leurs fils ou leurs filles à ceux qui les soutiennent. Ils n'en contribuent pas moins à une théorie de la succession dynastique, car les parvenus s'obstinent justement à pousser leurs rejetons en politique (c'est perceptible en France aujourd'hui avec les descendants de Jean-Marie Le Pen). Quand ils n'y parviennent pas, leur nom un moment terni peut refaire surface après un saut de génération, comme dans la Corée du dictateur Park Chung-hee et de sa fille Park Geun-hye, ou au Soudan quand la fille du leader islamiste moderniste Mahmoud Muhammad Taha (pendu en 1985), Asma, a récemment repris le flambeau de son père en ressuscitant son parti.

Enfin, la succession dite « dynastique » peut ne l'être que par analogie, bien qu'elle produise des effets de réalité incontestables. Depuis le XVI^e siècle, quand des orphelins chrétiens (les Janissaires) ou des esclaves affranchis (les Mamelouks) venaient de l'extérieur des élites dirigeantes ottomanes afin des les renouveler à l'issue d'une formation exigeante et de concours très sélectifs, les grandes écoles produisent et reproduisent partout une aristocratie d'État où se mêlent héritiers et diplômés méritants en ascension sociale. Les anciens de l'ENA en France et les *alumni* des *Law Schools* aux États-Unis en sont les illustrations contemporaines les plus édifiantes. Dans les corporations (les anciens des Mines ou de Normale Sup' en France ; les confréries *Phi Beta Kappa* aux États-Unis ; les Princes rouges en Chine), la solidarité et la réciprocité sont de mise. Les rites de passage et d'initiation ressemblent à ceux des tribus amérindiennes ou africaines décrits par Pierre Clastres et Victor Turner. Les liens sociaux y sont entretenus et maintenus dans la durée par des services mutuellement rendus, selon un cycle qui reproduit assez fidèlement celui du don et du contre-don de Bronisław Malinowski, Franz Boas et Marcel Mauss. Les ressources puisées dans la tradition donnent accès au « *selectorate* », le cercle fermé de ceux qui décident du choix des candidats avant même qu'ils ne soient élus. En Iran, un « Conseil de discernement » religieux les adoube avant qu'ils ne briguent les suffrages populaires du dit « *electorate* ».

Dans les régimes nationalistes comme ceux de Russie et de Turquie, la parenté est carrément fictive. Le « Père de la nation » est la principale figure politique. La Chine de « Papa Xi » (référence au président Xi Jinping, suivi

les yeux fermés par « les fils et les filles » de ce pays, qui se montre plein d'amour pour « Maman Peng » (l'épouse du président, Peng Liyuan) ne semble pas épargnée par ce phénomène, mais dans un pays, la France, où l'on appelait « Tante Yvonne » l'épouse du général de Gaulle et « Tonton » le président Mitterrand, il est difficile de prendre ces chromos pour de véritables toiles de maîtres.

On passe alors de la réalité du contrôle des affaires publiques par un clan, le plus souvent familial, à l'illusion d'une politique symbolique basée sur la force des images. L'analogie se substitue à l'analyse lucide des faits observés. Les couples modernes, faits à la fois de citoyens ordinaires et de superhéros, prennent le pas sur les personnages plus effacés en apparence, mais dont les attaches familiales sont efficaces dans l'ombre. Il est également possible qu'un processus en cache un autre – le besoin d'autorité que l'on devine montant, aussi bien dans les démocraties que dans les autocraties, où l'on affectionne les « Petits Pères des peuples ». Ces signes n'en cachent pas moins la résurgence d'une captation des ressources et notamment de la rente, quand il y en a une, par l'oligarchie, dont les membres sont décidés à protéger eux-mêmes leurs biens au lieu de confier cette charge au personnel politique et bureaucratique issu du reste de la population. Ce retour au premier plan d'un patriarcat qu'on pensait révolu ne se fait pas sans frais : les liens de consanguinité et d'alliance, les apparentements et les parrainages, tout comme le caractère patrimonial et machiste d'un système de patronage généralisé, n'en deviennent que plus visibles. Les « patriarches » s'exposent alors dans tous les sens du terme.

Conclusion

Parents et ancêtres ; tributaires ou clients, dont les relations avec leurs patrons sont maquillées en relations de parenté fictive ; parenté métaphorique des parrainages politiques : la liste des anciens auxquels on est lié par un pacte politique est plus longue que ne le laisseraient croire les concepts de « lignage » et de « tribu ».

Sous ses formes dynastiques ou métaphoriques, la tradition organise toujours la politique de nombreux pays dans le monde, et même ceux qui sont modernes depuis longtemps. À eux seuls les premiers représentent une bonne part de l'humanité depuis les origines. Même en limitant la base de calcul aux États et aux groupements politiques actuels, les plus riches (les émirats pétroliers, les mafias de la drogue) et les plus puissants (la Chine, l'Indonésie, les Philippines, le Pakistan et le Bangladesh) constituent ensemble un pôle majeur de la politique internationale.

Si l'on y ajoute les oligarchies familiales qui gouvernent discrètement leur nation car elles délèguent à d'autres, plus modernes et plus méritants qu'elles en apparence, le soin de protéger leurs ressources, et pour peu que l'on se

rappelle que les nomades sont puissants dans de nombreux pays où ils contrôlent de grands espaces (comme le Sinaï, le désert proche-oriental ou les confins afghans et chinois), alors c'est la planète presque entière qui reste « traditionnelle ». Moins quelques régimes démocratiques qui font illusion et ne sont pas eux-mêmes complètement immunisés contre le retour d'un ordre lignager ou calqué de façon artificielle sur l'allégorie des « familles politiques ».

Pour en savoir plus

Pierre BONTE, Édouard CONTE et Paul DRESCH (dir.), *Émirs et Présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, CNRS Éditions, Paris, 2001.

Dawn CHATTY, « The Bedouin in Contemporary Syria. The Persistence of Tribal Authority and Control », *Middle East Journal*, vol. 64, n° 1, 2010.

Julius Cesar I. TRAJANO et Yoes C. KENAWASHTPATT, « Indonesia and the Philippines. Political Dynasties in Democratic States », *RSIS Commentaries*, n° 18, 31 janvier 2013.

Rik COOLSAET, « Facing the fourth foreign fighters wave. What drives Europeans to Syria, and to IS ? Insights from the Belgian case », Institut Egmont, *Egmont Paper* 81, mars 2016 (disponible en version française sur <www.rikcoolsaet.be>).

Stephen HESS, *American Political Dynasties. From Adams to Clinton*, Brookings Institution Press, Washington D.C., 2015

Jean LECA et Yves SCHEMEIL, « Clientélisme et patrimonialisme », *International Political Science Review*, vol. 4, n° 4, 1983.

Yves SCHEMEIL, « Les saintes familles », in *La Politique dans l'Ancien Orient*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999.

Yves SCHEMEIL, « Du domestique au politique. États et communautés au Moyen-Orient », in Pierre FAVRE, Jack HAYWARD et Yves SCHEMEIL (dir.), *Être gouverné*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003.

Les religions guident-elles la marche du monde ?

Delphine Alles

Professeur de science politique, Université Paris-Est-Créteil (UPEC)

La réflexion sur le pouvoir des religions dans l'espace mondial semble marquée par une rupture entre les sciences sociales d'une part et les commentaires de l'actualité politique internationale d'autre part. Les premières ont longtemps suivi une vision évolutionniste selon laquelle la sécularisation serait l'un des aboutissements du progrès des sociétés. Les seconds accordent une place importante au facteur religieux, souvent abordé comme une variable indépendante susceptible d'expliquer les troubles contemporains. La relation de causalité simple entre modernisation et sécularisation, établie par les fondateurs de la sociologie à l'époque de la révolution industrielle (Auguste Comte, Émile Durkheim, Max Weber), a fait l'objet de critiques. Elle a néanmoins pesé sur la science politique et particulièrement les relations internationales, qui ont tardé à prendre en considération un facteur religieux longtemps cantonné au rang de vestige de l'ancien monde. Ce désintérêt n'est plus d'actualité, mais il tenait au contexte dans lequel ont émergé des disciplines étroitement liées à la construction sociohistorique de l'État et des systèmes politiques modernes. À la sortie du Moyen Âge, les souverains européens se sont engagés dans un long processus visant à reléguer dans l'espace privé un pouvoir religieux dont l'autonomie, le potentiel contestataire et le caractère transnational les dépassaient. La sécularisation est ainsi apparue comme une condition nécessaire à l'institutionnalisation des États comme unités politiques souveraines, territorialisées, différenciées et surtout émancipées de la tutelle exercée par un ordre religieux surplombant (l'ordre impérial pontifical dans l'Europe préwestphalienne). C'est à l'opposé de ce processus d'émancipation du politique à l'égard du pouvoir religieux que semble se situer la recrudescence mobilisation de référents religieux dans les discours identitaires et les phénomènes de violence politique contemporains.

Portées dans un premier temps par la nécessité d'identifier de nouvelles

variables expliquant les recompositions du monde de l'après-guerre froide¹, les analyses accordant une place centrale au facteur religieux se sont multipliées dans le contexte qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, marqué par la recherche des causes des phénomènes de violence contemporains. Il reste pourtant délicat d'isoler les phénomènes qui relèveraient d'un pouvoir spécifiquement religieux, pour trois principales raisons. D'abord, l'identité religieuse est difficile à saisir car elle forge une appartenance collective sur la base d'une adhésion individuelle et intime, qui échappe à la rationalité et ne permet pas de mesurer le degré de sincérité des acteurs justifiant leurs engagements par ce référent. Ensuite, les religions se distinguent par les formes de leur emprise sur les affaires temporelles, leurs modèles de coordination avec le politique ou encore leurs degrés d'institutionnalisation et de cohésion interne. Cette pluralité rend superficielles toute généralisation ou toute tentative d'établir une relation de causalité entre une tradition religieuse donnée et l'exercice du pouvoir supposé en découler. Enfin, il est difficile d'isoler le facteur religieux, dans les contextes où il est mobilisé, d'une pluralité de variables politiques, économiques et sociales.

En tenant compte de ces réserves, ce chapitre s'emploie à identifier les caractéristiques du pouvoir du religieux dans l'arène mondiale et celles de ses évolutions. Il propose une approche sociologique, visant à saisir le pouvoir religieux par les acteurs qui le mobilisent, par ses potentialités et par les pratiques qu'il justifie plutôt que par l'exégèse des textes sacrés. Sans isoler le facteur religieux des autres variables intervenant dans les phénomènes politiques contemporains, le texte identifie trois propriétés qui en font à la fois une ressource politique et un puissant ressort de contestation : ses pouvoirs de légitimation, de cohésion et de mobilisation. Il aborde ensuite les convergences, parfois conflictuelles, entre les dynamiques de la mondialisation et les mobilisations du pouvoir religieux. Il expose enfin les difficultés rencontrées par les tentatives de coordonner politiquement les religions et leurs acteurs au niveau mondial, pour souligner que la spécificité du pouvoir religieux, qui rend illusoire toute tentative de le subordonner à un agenda politique, tient dans sa capacité à conserver une part d'autonomie à l'égard du temporel.

Propriétés du pouvoir religieux

L'approche durkheimienne de la religion ouvre une première fenêtre sur les propriétés du pouvoir religieux. Pour Émile Durkheim, la religion est « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites [...] qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent² ». Le religieux fonde des identités collectives sur la base de croyances partagées par un groupe mais,

par essence, exclusives. Il peut contribuer à légitimer un ordre politique mais aussi des mobilisations contestataires. La possibilité pour un entrepreneur politique d'en faire une ressource, en s'appuyant sur son pouvoir de légitimation, est néanmoins soumise au degré de cohésion propre à chaque religion. Cette limite tend à affaiblir l'idée d'un pouvoir propre au religieux en général, imposant de l'étudier de manière contextualisée.

Un référent identitaire. Le religieux constitue en premier lieu un référent identitaire, tant individuel que collectif. Individuellement, il contribue à définir le rapport des acteurs au monde qui les entoure et peut ainsi guider leurs choix politiques. Les ressorts religieux des engagements de Woodrow Wilson, du Mahatma Gandhi ou de l'ayatollah Rouhollah Khomeyni sont explicites. C'est néanmoins lorsqu'il constitue le fondement d'appartenances collectives que le religieux représente un puissant ressort de pouvoir. Il cimente en effet des identités sociales et des solidarités qui se caractérisent par leur nature primordiale et exclusive.

La superposition entre identité religieuse et identité ethno-nationale, comme c'est le cas en Israël ou en Arménie, fait figure d'exception et contribue à alimenter des tensions avec les minorités présentes sur le territoire concerné. Plus généralement, c'est lorsque s'affaiblissent les autres appartenances, notamment citoyennes, que la religion devient le référent identitaire principal des individus. Il convient ainsi d'évoquer le rôle joué par le christianisme dans la chute des régimes communistes, à la fin des années 1980. Le catholicisme en Pologne, l'orthodoxie en URSS et dans le reste de l'Europe de l'Est constituaient le seul référent communautaire des individus en dehors du Parti et par conséquent le seul refuge échappant, au moins partiellement, au contrôle de l'État. C'est notamment dans ces cercles que se sont trouvées les ressources qui ont permis la formation de mouvements contestataires. Les organisations religieuses se voient également renforcées là où l'État est déliquescant ou contesté, expliquant par exemple l'influence du Hezbollah au Sud-Liban.

Lorsque l'identité religieuse est le seul vecteur de cohésion sociale, notamment dans des environnements multiconfessionnels, elle devient une ressource de mobilisation importante pour les entrepreneurs identitaires qui peuvent s'en prévaloir. Le référent religieux peut ainsi devenir un facteur de tensions, voire de violences, lorsque l'aspiration à une supposée pureté au nom du rapport au sacré conduit à exclure ceux qui n'appartiennent pas au groupe, se trouvent à ses marges ou tentent de lui échapper.

Une fonction de légitimation. Issue d'une connaissance qui échappe au profane, fondée sur une relation supposée singulière avec le domaine du sacré, la détention d'une légitimité religieuse confère une autorité sur les croyants tout en échappant aux logiques politiques temporelles. Si elle ne conduit pas nécessairement le pouvoir religieux à intervenir dans les affaires temporelles,

cette légitimité constitue une ressource politique importante lorsqu'elle peut être mobilisée pour soutenir un agenda ou un régime politiques. Elle peut servir un ordre conservateur comme un projet révolutionnaire, ce qui incite là encore à se garder de toute généralisation.

La mobilisation politique du religieux peut ainsi asseoir la légitimité d'un régime ou justifier son maintien, comme c'est le cas dans des États théocratiques ou appuyés sur un ordre religieux. Le royaume saoudien, reposant sur l'autorité politique d'une famille de tradition guerrière soutenue par le pouvoir religieux, en est l'exemple le plus marquant. Aux origines de l'Arabie saoudite, l'alliance du glaive et du Coran permit à la famille d'Ibn Saoud de s'imposer politiquement tandis que l'école wahhabite asseyait sa domination sur l'islam de la péninsule. Les oulémas saoudiens contribuent depuis à légitimer un pouvoir conservateur, disqualifiant toute idée de réforme susceptible d'affaiblir le pouvoir.

Mais le pouvoir religieux peut aussi légitimer une demande contestataire, opposant à l'ordre politique établi une contre-légitimité fondée sur la revendication d'une proximité particulière avec le sacré ou d'une plus grande pureté, d'autant plus convaincante qu'elle n'a pas encore expérimenté le jeu politique. La révolution emmenée en 1979 par les mollahs iraniens, aux côtés de forces politiques progressistes, mobilisait ainsi la religion comme ressort contestataire, de même que les Frères musulmans ont opposé au régime égyptien d'Hosni Moubarak puis à celui d'Abdel Fattah al-Sissi une vision du politique ancrée dans la légitimité religieuse.

Ce pouvoir de mobilisation constitue un ressort contestataire d'autant plus significatif qu'il n'est limité que par les frontières de la communauté religieuse, contrairement au pouvoir politique, qui s'exerce sur un espace territorial limité.

Un pouvoir de mobilisation transnationale. Les communautés religieuses ne recourent qu'exceptionnellement, et toujours imparfaitement, les appartenances nationales. Des agendas identifiés comme religieux, portés par des acteurs se prévalant de cette légitimité, peuvent ainsi mobiliser des soutiens sur une base transnationale et bien au-delà des intérêts tangibles des individus ou de leurs relations directes avec les protagonistes du conflit concerné.

Le fait de s'appuyer sur des réseaux religieux permet à des acteurs contestataires ou conflictuels de populariser leur cause afin de capter des soutiens symboliques, matériels ou humains. La transnationalisation de conflits dans lesquels intervient la variable religieuse, même lorsque celle-ci n'est à l'origine qu'un facteur secondaire, témoigne de ce phénomène. La progressive application du référentiel de la guerre sainte au conflit israélo-palestinien, envisagé à l'origine en termes séculiers, en constitue un exemple flagrant.

Si elle apparaît initialement comme une ressource pour les acteurs

impliqués dans ces conflits d'apparence religieuse, l'introduction d'une grille de lecture religieuse s'impose comme une contrainte majeure et rend difficile une sortie négociée. Celle-ci implique en effet de rompre avec la promesse de pureté faite aux acteurs mobilisés par le référent religieux, provoquant des scissions qui mettent en péril la stabilité d'un éventuel accord de paix. Cette dynamique, entraînant la formation de groupes dissidents mobilisant le référent religieux, constitue l'un des obstacles à la mise en œuvre d'une sortie de conflit négociée dans la province de Mindanao aux Philippines, malgré des accords successifs depuis les années 1990 entre le gouvernement et le Front Moro de libération nationale (MNLF) puis le Front Moro islamique de libération (MILF). Le pouvoir religieux s'avère ainsi contraignant par sa propension à s'autonomiser du politique, dans la mesure où il tend à échapper aux acteurs qui s'en réclament lorsque ces derniers se trouvent pris dans des contraintes temporelles.

L'exercice durable d'un pouvoir religieux, notamment lorsqu'il se déploie à l'échelle mondiale, suppose une institutionnalisation dont peu de religions peuvent se prévaloir et qui peut d'ailleurs elle-même se révéler source de faiblesses. La cohérence doctrinale de l'Église catholique, monopolisée par le Saint-Siège et diffusée à travers un dense réseau centralisé, ou celle de l'islam chiite à travers l'autorité des grands ayatollahs, ont pour corollaire leur faible capacité à absorber les dissidences. L'Église perd ainsi en attractivité auprès de croyants aspirant à davantage de liberté interprétative. La contestation prend dans ces cas la forme de conversions ou de scissions, tandis que le christianisme réformé ou l'islam sunnite, décentralisés, voient se multiplier les écoles et dénominations au fil des divergences internes. Le sunnisme, le bouddhisme ou les Églises réformées ont une capacité d'hybridation dont témoigne leur croissance démographique, par le biais des conversions, mais leur diversité interne va de pair avec un contrôle limité des figures d'autorité sur les croyants et donc un plus faible pouvoir de mobilisation à l'échelle mondiale.

Ces difficultés sont exacerbées par la mondialisation, qui alimente le pouvoir religieux et contribue à sa visibilité tout en encourageant les logiques d'autonomisation des acteurs, compliquant encore l'intégration du pouvoir religieux dans le giron du politique.

Transformation du pouvoir religieux dans la mondialisation

Les spécificités du pouvoir religieux, qui en font un instrument politique puissant et volatil, sont à la fois confortées et bouleversées par la mondialisation. Source d'appartenances et de mobilisations transnationales, les religions ont en effet été un vecteur de rencontres et d'échanges à l'échelle mondiale avant de se trouver elles-mêmes transformées par les aspects

politiques, commerciaux et technologiques de la mondialisation. Cette dernière contribue à faire évoluer les contours des communautés et les formes des mobilisations religieuses. Les deux phénomènes ne sont cependant pas exempts de logiques contradictoires et leur rencontre suscite occasionnellement des tensions.

Des phénomènes interdépendants. Vecteurs de mobilité, les religions et la mondialisation se rencontrent dans la formation de réseaux et de communautés traversant les frontières nationales et les logiques de souveraineté. Elles ont d'ailleurs longtemps emprunté les mêmes chemins, bien avant l'enfermement du politique dans les logiques souveraines. Historiquement, le pèlerinage musulman annuel à La Mecque fut le plus important vecteur de migrations volontaires et temporaires, entraînant la rencontre de populations originaires de régions allant de l'ouest de la Méditerranée à l'Extrême-Orient. Le bouddhisme, le christianisme ou l'islam se sont déployés parallèlement à des logiques de conquête politique ou d'expansion commerciale, provoquant de vastes effets d'hybridation culturelle.

Les formes contemporaines de la mondialisation s'apparentent à une banalisation de ce qui était longtemps resté une spécificité du phénomène religieux et un élément constitutif de son pouvoir : la constitution de réseaux d'individus rassemblés par le partage d'une croyance ou d'un sentiment d'appartenance, sans que le contact physique n'apparaisse comme une nécessité ou une finalité. Ces réseaux recomposent les communautés humaines indépendamment des logiques souveraines et territoriales, n'interagissant avec le pouvoir politique que s'ils entrent frontalement en confrontation avec des lois ou promeuvent des conceptions alternatives de la cité.

La mondialisation affecte par ailleurs les pratiques sur lesquelles repose le pouvoir religieux. Ce dernier se saisit des opportunités offertes d'une part par la transformation des pratiques commerciales et communicationnelles et d'autre part par l'affaiblissement des référents, notamment étatiques, propre à produire de l'anomie et une recherche de sens qui trouve refuge dans la religion. On observe ainsi une acculturation des organisations religieuses à la mondialisation. La mobilisation des réseaux de communication modernes pour convertir ou mobiliser des croyants (comme s'y emploie l'organisation État islamique à travers les réseaux sociaux), la marchandisation permettant de générer des ressources (pratiquée par exemple par les « *mega-churches* » étatsuniennes) ou l'usage de registres différents selon les publics visés (du bouddhisme zen pratiqué en retraite sur le Mont Fuji à sa version publique sur plages californiennes) illustrent cette acculturation. Pour David Wessels, la diffusion et l'hybridation des pratiques religieuses sont ainsi devenues un phénomène constitutif de la mondialisation, au même titre que les pratiques commerciales et politiques ou les technologies³.

Les phénomènes d'hybridation évoqués ne sont cependant pas sans susciter des tensions. Ces dernières se concentrent autour des rapports à l'appartenance et à l'autonomie qui distinguent les appartenances religieuses du phénomène de mondialisation.

Des dynamiques en tension. Tendant vers l'universalisme, la mondialisation véhicule l'idée d'adhésions cumulatives, volontaires et fluides, éloignées de l'idée d'appartenance totale et exclusive qui sous-tend les logiques religieuses. C'est autour de ce rapport entre exclusivisme et universalisme que se concentrent les tensions entre mondialisation et appartenance religieuse, expliquant par ailleurs l'attractivité que peut avoir le registre religieux pour les déçus de la mondialisation. La religion, en répondant aux frustrations terrestres par la promesse de rétributions dans l'au-delà, offre par ailleurs une temporalité différente de celle de la mondialisation. La perspective de s'extraire de la logique d'immédiateté qui caractérise le monde contemporain, source de déception pour ceux qui en observent les effets sans en bénéficier, est un autre ressort de l'attractivité du religieux pour les perdants de la mondialisation.

Le religieux fait aussi office de contre-modèle pour ceux que la mondialisation inquiète en provoquant des bouleversements identitaires. Des effets de repli sur une conception rigoureuse et/ou exclusiviste de la religion, face à une hybridation culturelle perçue comme une intrusion agressive de valeurs jugées décadentes ou face aux craintes identitaires suscitées par les migrations humaines, traversent ainsi toutes les grandes religions. Le rejet des conséquences de la mondialisation peut conduire à une mise en retrait de la société, comme c'est le cas pour le mouvement fondamentaliste tabligh, qui dénonce tout engagement politique. C'est néanmoins lorsqu'elles rencontrent un support politique que ces logiques de repli ont le plus d'écho et peuvent déboucher sur des comportements potentiellement conflictuels. S'ils se déploient à des degrés et suivant des modèles divers, le nationalisme hindou du Parti du peuple indien (BJP) en Inde, l'extrémisme bouddhiste du mouvement 969 en Birmanie, l'appui du patriarcat orthodoxe de Moscou au nationalisme de Vladimir Poutine en Russie ou la résurgence en Europe d'une extrême droite mettant en avant une interprétation exclusiviste des valeurs chrétiennes ont en commun de s'appuyer sur l'identité religieuse pour justifier le rejet de l'« Autre ». Ces convergences entre religion et nationalisme se heurtent néanmoins aux limites soulignées plus haut : la spécificité du pouvoir religieux est d'échapper à ses acteurs dès lors que ces derniers lui donnent une incarnation politique, celle-ci étant porteuse de sa propre contestation.

C'est pour prendre acte de l'organisation transnationale de la contestation religieuse du pouvoir, et tenter de réintégrer le religieux à des projets politiques étatiques, qu'ont émergé des initiatives visant à coordonner ou coopter des expressions religieuses dans l'arène mondiale.

Limites de l'emprise politique sur le religieux dans l'espace mondial

Confrontés à la montée en puissance de contestations religieuses renforcées par la mondialisation, des acteurs politiques, conscients de l'influence potentielle des réseaux religieux transnationaux, se sont efforcés d'organiser les expressions transnationales du facteur religieux pour mieux le contrôler. On peut distinguer trois expressions de ce phénomène : la diplomatie religieuse, l'émergence d'un multilatéralisme religieux et la tentative de coopter des expressions religieuses transnationales compatibles avec la vision internationale du politique, pour concurrencer sur leur terrain les acteurs contestataires. Comme précédemment suggéré, les trois stratégies se heurtent au fait que le pouvoir du religieux réside dans sa capacité à s'émanciper du politique. Lorsque ce dernier tente de doubler par l'extérieur les organisations religieuses, c'est sur le registre du mieux-disant religieux que se situe la contestation.

Diplomaties à dimension religieuse. Le déploiement d'une diplomatie religieuse, visant pour les États à déployer des réseaux d'influence en favorisant la représentation de leur propre conception d'une religion donnée, a longtemps été l'apanage des théocraties ou des États s'appuyant sur une religion officielle. C'est le cas du Vatican à travers sa centaine de nonces apostoliques, ou encore de l'Arabie saoudite ou de l'Iran qui financent des mosquées et institutions éducatives pour diffuser leur vision respective de l'islam. L'entretien de réseaux religieux contribue à asseoir l'influence de l'État qui les mobilise mais ne parvient cependant pas à imposer une approche unifiée de la religion en l'absence d'un système d'autorité aussi centralisé que celui de l'Église catholique. Le mouvement réformiste islamique de Fethullah Gülen, originaire de Turquie, est ainsi présent dans 160 pays à travers des institutions éducatives et des organisations humanitaires, en dépit de sa répression par le régime du président Erdogan.

La réapparition depuis le début des années 2000 de thématiques religieuses dans la politique étrangère officielle d'États considérés comme séculiers est une autre dimension de la volonté des acteurs politiques de faire de ce facteur un moyen et un objectif de leur stratégie et non plus seulement une source de contrainte ou d'inspiration à la discrétion de certains responsables politiques. Critiquant l'aveuglement des diplomates face au pouvoir des religions, susceptible selon elle de contribuer à résoudre les conflits, l'ancienne secrétaire d'État des États-Unis Madeleine Albright défend ainsi une « diplomatie basée sur la foi⁴ ». Le discours adressé « au monde musulman » par le président Obama depuis l'Université du Caire, en juin 2009, a constitué un pas symbolique dans ce sens : pour la première fois, le dirigeant de la première puissance politique mondiale s'adressait à une population sur la base de son identité religieuse, soulignant bien la force prêtée à ce facteur. En

France même, l'éphémère « Pôle Religions » créé en 2009 par le ministère des Affaires étrangères s'inscrivait dans une volonté similaire de mieux prendre en compte le rôle du religieux dans la formulation de la politique extérieure pour tenter d'en contrôler les expressions qui échapperaient à la primauté du politique.

Tentative de multilatéralisation du religieux. Face aux tentatives d'autonomisation d'acteurs revendiquant une légitimité religieuse, souvent contestataire, des États se sont efforcés d'institutionnaliser des formes de coopération multilatérale fondées sur ce référent pour préserver la prééminence du politique. L'expression la plus aboutie et institutionnalisée de cette stratégie fut la fondation de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en 1969, dans le triple contexte du vide laissé par la fin du califat ottoman après la Première Guerre mondiale, de l'échec du nationalisme arabe face à la montée en puissance des mouvements islamistes et de la prise de conscience d'un besoin de coordination suite à la défaite de la guerre des Six-Jours et l'incendie de la mosquée al-Aqsa. L'OCI, présentée comme la « voix collective du monde musulman », prétend concilier le référent religieux, critère d'adhésion à cette organisation, et la représentation interétatique. La religion, commune aux cinquante-sept États membres de cette organisation, est régulièrement invoquée comme le fondement de ses prises de position. C'est néanmoins sur un plan strictement politique que se situe l'activité de l'OCI, qui entend préserver les prérogatives régaliennes de ses membres. Elle ne vise donc ni à résoudre les désaccords théologiques qui divisent le monde musulman, ni à reconstituer le califat qu'appellent de leurs vœux des organisations islamiques contestataires comme le Hizbut Tahrir, interdit dans de nombreux États du Moyen-Orient. Si le religieux est la base de l'adhésion à l'OCI, c'est bien le politique, notamment la volonté de conforter le système interétatique, qui prime dans ses échanges. En raison des clivages politiques existant entre les pays majoritairement musulmans, l'efficacité de cette organisation se limite donc à la coordination des postures sur des thématiques consensuelles pour ses États membres (le conflit israélo-palestinien jouant à cet égard une fonction cohésive) ou à l'avancée des coopérations dans le domaine économique, jugé moins sensible.

Cooptions de la société civile transnationale. Ces tentatives de pilotage ou de contournement par l'extérieur des expressions transnationales de la puissance religieuse se heurtent à la difficulté de gouverner un phénomène social fondé sur des adhésions individuelles, en dehors voire à rebours du politique. Cette observation explique la multiplication d'initiatives plus indirectes, consistant à coopter des acteurs religieux porteurs d'une approche compatible avec l'ordre interétatique. Depuis le début du XXI^e siècle, la prolifération des initiatives de dialogue interreligieux sponsorisées par des États ou des organisations multilatérales, sous forme de forums ponctuels ou

de rencontres institutionnalisées, s'inscrit dans cette logique. La tentative d'ouvrir un dialogue entre représentants de différentes confessions n'a rien d'une nouveauté mais l'encouragement politique de telles initiatives, censées promouvoir une conception « modérée » de la religion (c'est-à-dire respectant la primauté des institutions politiques) caractérise le monde de l'après-11 Septembre, marqué par une prise de conscience politique du potentiel déstabilisateur de groupes à dimension religieuse et par une volonté de réinvestir ce champ. Les organes des Nations unies s'intéressent ainsi au rôle du dialogue interreligieux dans la résolution et la prévention de conflits et promeuvent les initiatives en ce sens, donnant lieu par exemple à un programme de l'Unesco consacré au dialogue interreligieux. Pour les royaumes de Jordanie et d'Arabie saoudite, dont la stabilité respective est contestée sur le front religieux, l'organisation de forums de dialogue interreligieux permet à la fois de promouvoir leur conception de la religion (présentée comme modérée et ouverte à la modernité en Jordanie, conservatrice en Arabie saoudite) et de contrer le discours de ceux qui, dans ces deux pays ou depuis l'étranger, critiquent leur manque d'ouverture politique. La diplomatie indonésienne, quant à elle, affiche depuis 2003 l'idée que « donner du pouvoir aux modérés » en les cooptant et en favorisant leur insertion internationale, notamment par leur participation à des initiatives de dialogue interreligieux, permet de concurrencer les organisations radicales et potentiellement déstabilisantes sur leur propre terrain en privilégiant une approche de la religion conforme à celle des autorités.

L'ensemble des initiatives évoquées souffrent pourtant d'une aporie majeure. Mises en œuvre ou sponsorisées par des États, elles échouent le plus souvent à contrer les logiques contestataires du pouvoir religieux et tendent même à les renforcer. Investi par le champ politique, celui-ci se trouve en effet contraint à se positionner sur ce terrain, y compris là où il se positionnait en retrait. Ces initiatives tendent en outre à généraliser la grille d'interprétation religieuse de la politique mondiale, dont il est difficile de s'extraire une fois qu'elle a été mobilisée.

Politique et religion, une relation dynamique

Le pouvoir du religieux repose dans une large mesure sur son autonomie vis-à-vis du politique. Les formes de cette autonomie évoluent au gré des tentatives de coordination du religieux par le pouvoir politique ou de légitimation religieuse d'un agenda temporel. Elles sont donc susceptibles de déboucher sur une logique de retrait ou au contraire sur un engagement contestataire, qui peut conduire alternativement à revendiquer l'exercice du pouvoir ou à exercer la violence.

Cette autonomie du religieux, qui en fait un puissant ressort de contestation, est au cœur d'une relation dynamique avec le pouvoir politique. Quels que

soient les modèles de la mobilisation politique du pouvoir religieux, sa traduction en agenda de gouvernement lui impose des contraintes qui lui font perdre la prétention à la pureté qui fondait sa légitimité. C'est cette inextricable contradiction que soulignait Olivier Roy lorsqu'il évoquait l'« échec de l'islam politique⁵ ». Au pouvoir, le religieux perd sa valeur de refuge pour les déçus du système dominant, produisant par son exercice même une nouvelle contestation. Les formes et la temporalité de cette dernière sont fonction du degré d'institutionnalisation et donc de cohésion interne à chaque religion, qui guide la relation entre la légitimité religieuse et l'exercice du pouvoir politique.

Pour en savoir plus

Christophe GRANNEC et Bérangère MASSIGNON (dir.), *Les Religions dans la mondialisation*, Karthala, Paris, 2012.

Denis LACORNE, Justin VAISSE et Jean-Paul WILLAIME (dir.), *La Diplomatie au défi des religions. Tensions, guerres, médiations*, Odile Jacob, Paris, 2014.

Lionel OBADIA, *La Marchandisation de Dieu*, CNRS Éditions, Paris, 2013.

Frédéric RAMEL et Philippe PORTIER (dir.), *Religieux et recherche stratégique, Les Champs de Mars*, n° 26, mars 2015 (disponible sur < www.defense.gouv.fr >).

Nukhet A. SANDAL et Jonathan FOX, *Religion in International Relations Theory. Interactions and possibilities*, Routledge, Londres, 2015.

Notes

1. Voir notamment les analyses publiées dans le sillage de celles de José Casanova, Mark Juergensmeyer et Samuel Huntington, qu'il s'agisse de les prolonger ou de les critiquer, mais aussi les travaux de Mary Kaldor sur les « nouvelles guerres ».

2. Émile DURKHEIM, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, Paris, 2003 [1912], p. 65.

3. David WESSELS, « Religion and globalization », in Jeffrey HAYNES (dir.), *Routledge Handbook of Religion and Politics*, Routledge, Londres, 2008.

4. Madeleine ALBRIGHT, *The Mighty and the Almighty. Reflections on America, God and World Affairs*, Harper Perennial, New York, 2007.

5. Olivier ROY, *L'Échec de l'islam politique*, Seuil, Paris, 2015 [1992].

Les États modernes piliers de l'ordre international ?

Yves Déloye

Professeur de science politique (Sciences Po Bordeaux)

Envisager la fabrication de l'État dans une perspective d'histoire longue oblige à penser la contribution du pouvoir étatique – effectif comme revendiqué – à la genèse d'un ordre international souvent conçu comme pleinement organisé *par et pour* l'État. Nombre de théoriciens des relations internationales ou d'historiens ont ainsi interprété sur un mode réaliste l'interaction forte entre États et ordre international, au point de laisser penser que les États modernes étaient durablement devenus les piliers du gouvernement du monde, qui ne pourrait que s'étioler sans eux. Comme nous allons le voir, cette perspective d'analyse trouve dans la tradition sociologique des arguments forts qui justifient l'intensité de la relation établie par la littérature savante comme par le discours politique entre États et régulation internationale.

Cette tradition sociologique offre aussi l'intérêt de bien montrer l'articulation entre l'ordre institutionnel interne et l'ordre international et de pointer le caractère *historiquement situé* de l'interaction entre ces deux échelles. Cette latence, voire cette pesanteur historique, trouve son origine dans la crise de la société féodale européenne au XII^e siècle pour ensuite s'exprimer pleinement à partir de la naissance d'une première forme d'organisation internationale avec la paix de Westphalie en 1648. Elle ne doit toutefois pas nous empêcher de penser les évolutions intervenues depuis le milieu du XX^e siècle et notamment le fait que l'ordre étatique n'a pas cessé d'évoluer pour s'adapter au gré des circonstances (tant dans l'ordre interne qu'externe), donnant ainsi naissance à des configurations politiques contemporaines plus complexes, probablement plus fragiles et qui empêchent désormais les États de revendiquer avec succès le monopole de la gouvernance mondiale. Afin de circonscrire son propos, ce chapitre sera principalement illustré par des exemples empruntés à l'histoire présente et passée du continent européen, qui peut être ici considéré comme une sorte de

laboratoire des prétentions fondatrices et des désillusions contemporaines de la puissance étatique dans l'ordre international. Désillusions qui dépassent largement le cadre européen pour concerner d'autres États, notamment ceux, fragiles, nés de la décolonisation dans les années 1960 et n'ayant jamais trouvé leur place dans la gouvernance mondiale.

États et ordre international : les raisons historiques d'une alliance forte

Apprécier le pouvoir de l'État dans l'ordre international suppose de rappeler les origines européennes de cette forme singulière de concentration du pouvoir et d'inscrire la compréhension de sa genèse dans une tradition sociologique particulière, celle inaugurée par Max Weber au début du XX^e siècle, qui aborde la question étatique sous l'angle de la capacité (variable et jamais définitive, selon l'auteur parfois mal compris sur ce point) de cette « entreprise de caractère institutionnel » à « revendiquer avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime ». En faisant du monopole de la force le point clé de sa célèbre définition de l'État, empruntée ici à *Économie et société* (1922), Weber inscrit la sociologie de l'État européen dans une perspective historique singulière : marqué par la théorie de l'État de puissance (« *Machtpolitik* ») au niveau international, le sociologue allemand s'intéresse en priorité à la nature des faits de puissance, de domination, de subordination et d'autorité qui constituent l'État moderne et sa légitimité nationaliste.

Cette orientation théorique a été depuis lors affinée, notamment dans les travaux incontournables du sociologue Charles Tilly (1992) qui placent l'organisation et le financement de la coercition, notamment la préparation de la guerre, au centre de l'analyse de la formation de l'État et de sa centralisation institutionnelle. Ce faisant, l'auteur établit le rôle déterminant de la concurrence militaire internationale dans la trajectoire étatique moderne. Cette approche sociohistorique du pouvoir étatique fait non seulement de la guerre le « grand moteur de toute la machinerie politique de l'État moderne », pour reprendre les termes de l'historien Otto Hintze, mais établit une sorte de relation structurelle entre l'essor de l'État moderne et l'émergence d'un ordre international marqué à la fois par la multiplication des conflits militaires (plus de cinquante pour le XVIII^e siècle, près de deux cents au XIX^e siècle) et le développement d'une dynamique de l'Occident propice à la transformation en profondeur des économies psychiques associées à cette configuration politique. Transformation qui va dans le sens d'une pacification, voire d'une véritable « civilisation des mœurs » – au sens où l'entend Norbert Elias –, dans l'ordre interne qui contraste avec l'usage encore fréquent de la violence dans l'ordre externe. Placées au centre de cette analyse, la guerre et ses exigences (notamment administratives, financières et disciplinaires) sont un

facteur déterminant dans l'affermissement des structures étatiques. Cette militarisation de l'État moderne va de pair avec sa prétention à gouverner en profondeur les consciences individuelles et les habitus des citoyens qui constituent autant de ressources d'affirmation de l'État moderne dans l'ordre international. D'une certaine manière, la « culture de guerre » qui s'est exprimée sans retenue tant lors des deux guerres mondiales que des guerres coloniales du XX^e siècle en atteste brutalement.

Pour des auteurs comme Charles Tilly ou Samuel E. Finer, les principales activités de l'État moderne (faire l'État, faire la guerre, protéger l'État et prélever des ressources fiscales) se renforcent mutuellement et obligent plus encore à penser l'interaction fondamentale entre la mise en ordre interne et externe. La concurrence militaire entre les États va conduire ces derniers vers une forme neuve d'organisation institutionnelle : celle de l'État national, seul capable alors de concentrer les compétences administratives, fiscales et militaires qui sont au cœur de la configuration étatique moderne. Plus encore, sous l'effet de la guerre, l'État – devenu pleinement hobbesien – renforce son emprise sur la société, unifie progressivement le territoire qu'il contrôle et protège. Déterminante dans les périodes de guerre, la capacité administrative et financière de l'État se stabilise en période de paix et permet à celui-ci de multiplier ses domaines d'intervention régaliens et d'étendre ainsi sa capacité régulatrice tant dans l'ordre interne qu'externe. La formation des centres étatiques aboutit à un processus de clôture des frontières dont la compréhension est essentielle à notre propos.

Ce qui caractérise la configuration étatique moderne est sa capacité (certes inégale d'un État à l'autre, nous y reviendrons) à combiner et à superposer trois types de frontières : des frontières physiques coercitives, des frontières économiques et des frontières administratives et légales. Plus précisément, dans ce cadre d'analyse, la réussite du processus de fabrication étatique, qui conditionne la capacité régulatrice de l'État moderne dans l'ordre international, suppose que le centre politique fasse coïncider ces trois types de frontières principales : les frontières coercitives qui attestent du monopole tendanciel de la « violence physique légitime » évoquée au début de ce chapitre, les frontières économiques d'un marché capitalistique qui assure à l'État les ressources fiscales dont son développement bureaucratique dépend et, enfin, les frontières légales et administratives qui renvoient à la capacité de l'État de donner naissance à un ordre juridique qui sera historiquement jaloux de sa souveraineté et porteur d'un fort sentiment de solidarité patriotique.

Si ce double processus de *centralisation* des ressources et de *différenciation institutionnelle* s'engage dans la plupart des pays d'Europe à la sortie du Moyen Âge, la sociologie historique comparative a apporté deux nuances fortes à cette évolution : le fait, d'abord, que ce processus de centralisation des ressources et de construction des frontières interétatiques emprunte des trajectoires variées et, ensuite, que ce processus débouche sur des degrés d'étaticité (« *stateness* ») fort variables d'un pays à l'autre. La littérature

savante identifie deux raisons de cette étaticité différentielle. Fidèles aux enseignements anciens de l'historien Perry Anderson ou du politologue Stein Rokkan, les travaux disponibles aujourd'hui entendent tout d'abord spécifier la configuration géopolitique propre aux « petites nations » de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Du fait de la domination longtemps exercée par l'ordre politique impérial russe ou austro-hongrois, la perspective de construire un État ne s'y est développée que tardivement et de manière asymétrique par rapport à un processus largement élitiste de construction nationale particulièrement bien décrit par l'historien Miroslav Hroch dans son modèle classique différenciant les trajectoires nationales des « grandes » et « petites » nations. Retard qui affecte bien sûr sensiblement la place de ces États dans l'ordre international.

Attentive au déphasage chronologique qui distingue la partie occidentale de l'Europe de sa frontière orientale, la littérature est également sensible à la temporalité propre à chaque processus de fabrication étatique et de transformation politico-administrative. Parce que certains États héritent de leur passé des frontières tracées parfois de manière arbitraire, parce que d'autres peinent à prélever durablement les ressources fiscales nécessaires à leur institutionnalisation ou à revendiquer avec succès le monopole tendanciel de la violence légitime sur leur territoire, l'analyse doit accorder une place centrale au caractère historique – et donc contingent, inégal et évolutif – du processus de fabrication étatique et, par conséquent, de la capacité du centre politique à réguler l'ordre international. C'est dire si la capacité des États modernes à concentrer les ressources nécessaires au gouvernement du monde varie sensiblement d'une configuration politique à une autre. C'est dire aussi si la pérennisation de cette ressource étatique est historiquement située et par là susceptible d'évolutions fortes qui doivent maintenant être évoquées.

L'improbable pérennisation de la ressource étatique : le cas européen

On l'aura compris : la prétention de l'État moderne à organiser et à réguler la vie politique internationale est étroitement associée à une étape singulière (donc révoable) de l'histoire européenne : celle de l'affirmation en Europe occidentale d'abord de la figure étatique comme pilier de l'ordre politique et institutionnel. Le débat reste vif au sein de la littérature pour identifier les déterminants de cette grande transformation étatique, mais la plupart des auteurs se rejoignent pour identifier ce qui différencie fortement l'ordre politique préétatique de ceux qui lui succéderont historiquement. Le tableau suivant, inspiré librement des travaux du politiste Gary Marks, permet de comparer trois étapes de l'histoire politique occidentale et de la capacité des États européens à réguler l'ordre international.

Ce tableau distingue trois moments de l'histoire européenne : celui de la *période féodale* marquée par un éclatement de la puissance et une absence d'ordre international régulé ; celui de la *période étatique* qui favorise, comme nous venons de le voir, un niveau inégalé dans l'histoire de concentration du pouvoir et une capacité de régulation et d'hégémonie internationales tout aussi forte même si elle est inégalement partagée entre les États européens ; et, enfin, celui de la *période contemporaine* marquée par une remise en cause tant de la prétention de l'État au respect de sa souveraineté que de sa capacité à gouverner le monde et à le stabiliser.

Comparaison des ordres politiques et institutionnels européens (IX^e-XXI^e siècle)¹

	Ordre féodal	Ordre étatique	Ordre post-étatique
Composantes	Multiples et entrecroisées (royaumes, seigneuries, principautés) Multiplication tendancielle des groupements de domination	Nombre limité d'États souverains (1648, Traités de Westphalie), territorialement différenciés et autonomes Concentration tendancielle du pouvoir au niveau étatique	Nombre limité d'États appartenant à des organisations transnationales (UE, etc.) Intégration continentale en cours de formation
Principes d'intégration	Multiples obligations sécularisées fondées sur des relations d'homme à homme. Loyauté ecclésiastique transterritoriale	Loyauté exclusive, définie territorialement, développement d'un sentiment d'appartenance nationale séculier (figure de la citoyenneté statonationale)	Multiples loyautés emboîtées à diverses communautés culturelles ou politiques (citoyenneté locale, citoyenneté multiculturelle, citoyenneté européenne)
Modalités de régulation	Multiples, autonomie relative des sphères politique et religieuse, régulation de type traditionnelle	Limitées, organisées de manière hiérarchique, régulation de type rationnelle-légale	Multiples, régulation croisée entre les différents niveaux de gouvernement national, subnational et supranational, de type rationnelle-légale
Modalités d'identification	Horizontales (patriotisme concret)	Verticales (patriotisme abstrait exclusif)	Horizontales (cosmopolitisme abstrait transnational)
Type de communalisation dominante	Culturelle (religion)	Politique (loyauté civique)	Économique (marché)
Capacité de régulation internationale	Faible	Forte	Faible
Période historique de référence	IX^e-XIII^e siècle	XIV^e-XX^e siècle	Moitié du XX^e-XXI^e siècle

La métaphore d'une Europe « médiévale » revient désormais fréquemment sous la plume des meilleurs observateurs (voir notamment les réflexions convergentes de Bertrand Badie et d'Andrew Linklater) pour rendre compte des transformations contemporaines de l'ordre politique interne et donc de l'avènement d'un monde postwestphalien dont l'État est bien en peine d'organiser la dynamique. De ce point de vue, l'affaiblissement de la ressource étatique dans l'ordre international est étroitement associé à l'évolution des principes d'intégration des communautés politiques et à la transformation des modalités de régulation de l'ordre politique et institutionnel.

Du côté des principes d'intégration à la communauté politique (3^e ligne du tableau), la transformation majeure tient, selon nous, à la multiplication des allégeances identitaires et à l'entrecroisement – pour reprendre une catégorie chère au sociologue Georg Simmel – de plus en plus complexe de ces dernières. La montée en puissance des revendications en termes de reconnaissance (« *recognition* »), le souci de construire sa propre équation identitaire, la nécessité d'articuler – parfois d'arbitrer entre – des sources d'identification locale, nationale et, de plus en plus souvent, supra- ou transnationale, tout cela affecte considérablement la capacité de l'État à se penser de manière homogène et à agir comme tel dans l'ordre international. Loin de pouvoir passer pour un super-État, sur le modèle de l'État absolu passé, l'État du XXI^e siècle ne peut plus simplement revendiquer la loyauté exclusive de ses citoyens et contraindre leur souhait de participer de manière autonome, selon leur répertoire propre et leur système de valeurs, au gouvernement du monde.

C'est dire que la perspective d'une « citoyenneté multinationale » qu'un Raymond Aron désapprouvait fortement en 1974 dans un article célèbre est aujourd'hui l'objet de réflexions convergentes notamment en Europe depuis le début des années 1990. Ainsi affaibli et concurrencé, l'État doit aussi admettre la pluralisation des modes de régulation de l'ordre politique (4^e ligne du tableau). Le renforcement des politiques d'intégration régionale, la mondialisation des activités économiques et financières, la multiplication des centres de décision, l'entrecroisement des réseaux, l'éparpillement des compétences administratives, la montée en puissance des acteurs infranationaux (notamment les métropoles) comme celle des acteurs supranationaux (l'Union européenne, par exemple), la pluralisation des sources d'autorité, autant de raisons complémentaires qui assèchent la ressource étatique dans sa capacité à réguler le monde. Fragmentés, de plus en plus insérés dans des réseaux, dans des organisations transnationales, dépendant beaucoup plus fortement que jadis de négociations avec des groupes et des acteurs privés, les États contemporains sont obligés de reconnaître un affaiblissement qui paraît d'autant plus important qu'il s'accompagne d'une relativisation des frontières qui étaient constitutives de sa puissance passée.

Gouverner le monde en situation de disjonction des frontières

Si la modélisation présentée plus haut permet de comprendre le retrait de l'État de la scène internationale au profit d'organisations supranationales, de flux transnationaux et de revendications individuelles de plus en plus jalouses de leur autonomie, cette approche ne met pas suffisamment en évidence, selon nous, l'une des raisons essentielles de cette évolution contemporaine dont il serait par ailleurs bien présomptueux d'établir le terme. Le cœur des transformations dont nous sommes les acteurs et dont la présente édition de *L'État du monde* se veut aussi le témoin réflexif doit être recherché dans la dislocation des frontières que nous pouvons observer tant dans l'ordre politique interne qu'externe. L'une des analyses les plus précieuses de cette dislocation est probablement celle que propose le politiste Stefano Bartolini lorsqu'il tente de comprendre, dans une perspective résolument sociohistorique, la dynamique politique à l'œuvre dans l'Europe communautaire depuis le milieu du XX^e siècle. On le verra, ce qui vaut pour l'Union européenne est certainement annonciateur de transformations plus globales qui affecteront l'ordre international et la place des États en son sein. À ce titre, l'Union européenne constitue une sorte de laboratoire qui permet d'observer des évolutions et des transformations à l'œuvre de manière plus large dans le monde contemporain.

De manière particulièrement suggestive, Stefano Bartolini fait de la construction et du déplacement des frontières (coercitives, économiques, administratives) le cœur de son analyse sociohistorique de l'État en Europe. Selon lui, il est en effet possible de résumer l'histoire passée et présente du continent européen à partir de cette grille d'analyse. Estimant que l'histoire politique européenne ne se réduit pas à un processus de centralisation de la puissance, Stefano Bartolini l'envisage comme un mouvement constant de définition, de redéfinition, de déplacement et de transformation des frontières qui territorialisent, à un moment donné, les ressources de pouvoir étatique ainsi accumulées et les rendent disponibles pour le gouvernement de l'ordre international.

Si, comme nous l'avons vu, ce mouvement de construction politique contribua pendant plusieurs siècles à une nette segmentation territoriale et identitaire du continent européen favorable à l'émergence de la figure de l'État-nation comme forme institutionnalisée du pouvoir, l'actuelle phase du processus d'intégration européenne favorise au contraire, selon l'auteur, un mouvement de « dédifférenciation » tant du point de vue juridique (avec l'émergence notamment d'une personnalité de droit communautaire) qu'économique et monétaire (avec la levée des entraves à la libre circulation des hommes et des biens inscrite dans le projet européen dès 1957) ou encore territorial et culturel. D'où toute une série de déplacements des frontières et des démarcations internes à l'Union européenne, une perméabilité nouvelle

favorisant une restructuration territoriale en profondeur du continent européen et une remise en cause progressive mais non linéaire de la « coïncidence » entre les frontières militaires, économiques, administratives et culturelles de l'État au profit d'une architecture neuve faite d'élargissements politiques et d'entrecroisement des échelles territoriales. Autant d'éléments qui permettent de penser tant la nouveauté politique du processus contemporain d'intégration que la difficulté de l'Union européenne à se penser comme un acteur efficace de la régulation du monde contemporain.

Tout l'enjeu d'une telle perspective analytique est de partir des configurations historiques expérimentées dans l'histoire européenne pour mieux tenter de produire une grammaire conceptuelle unifiée capable d'en établir à la fois les continuités et les discontinuités, les similitudes et les différences. À ce titre, l'Europe communautaire se rapproche des formes antérieures de centralisation, de quatre manières au moins : l'expansion territoriale – certes pacifique désormais et compatible avec la démilitarisation avancée des États européens – liée aux différentes phases d'élargissement qu'elle a connues depuis le noyau fondateur de 1957 ; la dévolution d'un certain nombre de compétences dont le périmètre s'est accru sensiblement en matière économique et monétaire depuis la relance de l'Acte unique en 1986 ; l'émergence d'un ordre juridique spécifique de nature communautaire, largement issu de l'action propre des « entrepreneurs cosmopolitiques de l'Europe » (pour reprendre l'expression d'Ulrich Beck) que constituent notamment la Cour européenne de justice et la Commission européenne ; enfin, le développement d'une bureaucratie différenciée des fonctions publiques nationales composée aujourd'hui de plus de 32 000 agents recrutés par concours spécifiques.

Par d'autres aspects cependant, cette centralisation politique communautaire diffère du modèle étatique et présente plusieurs caractéristiques novatrices importantes qui affectent sensiblement son poids international : une très faible territorialisation de son pouvoir et de l'emprise de ce dernier ; une complexe distribution des compétences tant au niveau vertical entre l'Union européenne et les États membres qu'au niveau horizontal entre les différentes composantes du triangle institutionnel composé par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des ministres ; une modalité de constitutionnalisation inachevée et inédite et une incertaine légitimité auprès de citoyens européens qui peinent à s'identifier à elle. La différence essentielle entre ces deux processus de concentration est toutefois le « *timing* » propre à chacun : dans l'expérience communautaire la phase de standardisation des règles (notamment économiques) et des modalités d'appartenance tant culturelle que politique a précédé celle du contrôle territorial effectif. D'où l'absence de coïncidence (l'auteur parle même de « disjonction ») entre les dimensions économique, culturelle et coercitive, d'une part, et les capacités de régulation politico-administrative de l'Union européenne, d'autre part.

Complémentaire des observations formulées plus haut, cette approche théorique traduit un tournant dans la façon de poser les termes de la capacité de l'État à gouverner le monde. Dans la perspective théorique qui est celle de Stefano Bartolini, l'intégration européenne est conçue comme la résultante de deux pressions historiques majeures : d'une part, le fait que la rivalité internationale entre les États-nations européens était, à partir de 1945, devenue financièrement intenable en raison des coûts sans cesse croissants de l'économie de guerre moderne et que les risques de destruction (notamment nucléaire) encourus dépassaient désormais de loin les intérêts de la concurrence interétatique pourtant historiquement fondatrice de l'ordre politique des États-nations ; d'autre part, la prise de conscience du relatif déclin économique de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale qui a conduit les élites européennes à considérer que l'entité stato-nationale n'était plus l'unité politique adaptée à la compétition économique mondiale.

Depuis cette époque, bien d'autres facteurs de fragilisation de l'État moderne ont confirmé la justesse de ce diagnostic. L'actualité récente de l'Union européenne, aux prises avec une série de résistances et de frustrations nouvelles – politiquement préoccupantes –, témoigne toutefois amplement de la difficile prise de conscience de cet état de fait et explique que nous peinions encore collectivement à imaginer une régulation de l'ordre international à la hauteur des enjeux actuels.

Pour en savoir plus

Bertrand BADIE, *Un monde sans souveraineté ? Les États entre ruse et responsabilité*, Fayard, Paris, 1999.

Stefano BARTOLINI, *Restructuring Europe. Centre Formation, System Building and Political Structuring between the Nation State and the European Union*, Oxford University Press, Oxford, 2005.

Yves DÉLOYE, *Sociologie historique du politique*, La Découverte, Paris, 2007 [3^e édition].

Jytte KLAUSEN et Louise TILLY (dir.), *European Integration in Social and Historical Perspective*, Rowman & Littlefield, Oxford, 1997.

Andrew LINKLATER, *The Transformation of Political Community. Ethical Foundations of the Post-Westphalian Era*, Polity Press, Cambridge, 1998.

Charles TILLY, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Aubier, Paris, 1992.

1. Tableau librement inspiré (et complété) de celui proposé par G. Marks (*in* Jytte KLAUSEN et Louise TILLY (dir.), *European Integration in Social and Historical Perspective*, Rowman & Littlefield, Oxford, 1997).

Économie et gouvernance mondiale

Robert Boyer

Économiste à l'Institut des Amériques, Paris

Pourquoi la logique économique, celle de la concurrence et de la finance, s'est-elle imposée au-delà de l'instabilité et des crises sur lesquelles elle a débouché, à l'échelle tant internationale que nationale ? C'est la conséquence d'une série de transformations, tantôt brutales tantôt silencieuses, qui trouvent leur origine lors de l'émergence du marché puis du capitalisme dès le XVI^e siècle. Dès cette époque, le pouvoir du Prince est contourné par la logique du marchand, dont l'activité traverse les frontières politiques. Par ailleurs, dans une optique théorique, il est clair que le contrat et le marché dépassent plus facilement la frontière des territoires que ne le peuvent les communautés et plus encore l'État. Le système international de Bretton Woods qui s'établit après la Seconde Guerre mondiale n'en est que plus original puisqu'il manifeste la soumission de l'économie au politique : à l'intérieur de l'État-nation, par un compromis capital-travail original reconnu par l'État, et à l'échelle internationale, grâce à l'hégémonie assurée par la *Pax Americana*.

Mais le succès de cette configuration déclenche une multitude de stratégies qui vont faire de la mise en concurrence des territoires l'alpha et l'oméga des relations internationales contemporaines. Il faut alors relativiser le concept de globalisation car les régimes socioéconomiques nationaux sont loin de converger vers un modèle canonique. Ainsi, c'est l'interdépendance croissante entre une série de régimes contrastés qui caractérise l'économie internationale : vitesse de transmission des humeurs des marchés financiers, impact à longue distance d'événements locaux, incertitude des relations internationales du fait de la complexité d'interactions multiples entre avancées technologiques, concurrence économique et succession d'emballements spéculatifs. Il est alors possible d'expliquer pourquoi l'émergence de nouvelles règles du jeu à l'échelle internationale est si difficile : les politiques ont lâché la bride à la logique économique et financière et ils ne parviennent plus à la maîtriser. De plus, les gouvernements se font les défenseurs de l'intérêt des groupes économiques/financiers dominants, de sorte que

l'émergence des biens publics globaux, les communs pourtant si nécessaires à la stabilité de chaque régime socio-économique national, est freinée si ce n'est bloquée.

Pouvoir politique et pouvoir économique

Il fut un temps, et c'est encore le cas dans quelques sociétés, où les relations sociales et économiques étaient indifférenciées. Pourtant, dès que l'échange marchand pénètre les diverses sociétés, s'introduit une dynamique qui fait apparaître la nécessité d'une séparation de la sphère politique de la sphère économique¹. Ce mouvement intervient à diverses époques selon les sociétés et l'exemple de l'effondrement des régimes de type soviétique montre que cette séparation ne va pas sans problème. Mais, pour les économies capitalistes de vieille industrialisation, cette différenciation du politique et de l'économique est intervenue il y a près de quatre siècles. Il faut se souvenir qu'à l'époque déjà l'économie politique naissante cherche à percer les relations qui devraient gouverner la politique du Prince, afin de favoriser au mieux le dynamisme des marchands puis de la division du travail dans la manufacture.

Pourtant, les deux sphères sont dès lors *logiquement séparées* : d'un côté, le politique traite des questions de pouvoir et des relations entre les individus, alors que, de l'autre côté, l'économie s'intéresse à la circulation des marchandises et des richesses. Mais, immédiatement, apparaît la question centrale de la compatibilité entre un ordre politique gouverné par la recherche du pouvoir et un ordre économique mû par la recherche sans fin de la richesse. De fait, politique et économique apparaissent très vite comme interdépendants *de fait*. Il faut par exemple que les règles monétaires édictées par les Princes ne contrecarrent pas la circulation des crédits privés qui alimentent le mouvement des marchandises. Un comportement opportuniste conduisant à la perte de valeur de la monnaie locale, à des fins d'enrichissement des autorités politiques, peut détourner le commerce et l'activité productive de leur territoire. Ainsi s'introduit une seconde relation de dépendance de l'économie vers le politique : si les conditions économiques sont trop défavorables, alors il sera très difficile au politique de lever les impôts nécessaires à l'exercice de son autorité. Ainsi, dès le XVI^e siècle, l'intervention politique façonne l'exercice de l'activité économique et, réciproquement, le succès économique conditionne l'exercice de l'autorité.

Mais l'histoire ne s'arrête pas à cette séparation, car chacune des deux sphères est animée d'une dynamique endogène. D'un côté, les luttes pour le pouvoir aboutissent à des coalitions changeantes au cours du temps et elles conditionnent l'échange marchand et la production. De l'autre côté, la diffusion et généralisation de l'échange marchand n'est pas sans causer une dynamique originale marquée par exemple par des crises spéculatives

récurrentes². Elles rejaillissent alors sur la base fiscale, les dépenses du Prince et même parfois la légitimité de l'ordre politico-économique. Voilà pourquoi cette *interdépendance enchevêtrée* enregistre une évolution et une multiplicité de configurations. Ainsi, la montée du capitalisme industriel suppose un certain type d'État favorisant par exemple l'intégration du territoire par un réseau de transports. Mais, compte tenu des coalitions au pouvoir et de la distribution du revenu, les prélèvements du pouvoir politique sur les richesses demeurent limités dans le capitalisme concurrentiel du XIX^e siècle.

Les relations économiques traversent les frontières politiques

À nouveau cette configuration n'est pas immobile puisqu'elle débouche sur des conflits économiques autour de la conquête des territoires ; car tel est l'un des ressorts d'une accumulation à dominante extensive. Lorsque le conflit devient politique et débouche sur une guerre mondiale, les relations du politique et de l'économie s'en trouvent complètement redéfinies à son issue. Il apparaît alors légitime que l'État intervienne dans certains aspects de la production et de la finance, ce qui semblait inconcevable dans l'ordre constitutionnel antérieur. De ce fait, les prélèvements publics s'accroissent, mais ils sont d'autant mieux supportés par la société que l'État permet, par sa politique, l'amorce d'une phase d'accumulation intensive qui crée un surcroît de richesses. L'État devient « inséré » et non plus « veilleur de nuit »³ et le mode de régulation s'en trouve transformé. Mais, à ce stade encore, un régime n'est viable que s'il rend compatibles ces deux sphères. Ainsi progressent les relations État-économie, selon un *mouvement en spirale*, car ces compromis empruntent rarement deux fois la même configuration.

Une autre tension majeure parcourt les deux domaines, respectivement politique et économique. D'un côté, le politique traite du contrôle d'un territoire à travers la loi, la fiscalité et les interventions publiques. De l'autre, la flexibilité de la relation marchande lui permet de traverser les frontières du politique par l'organisation des échanges, ce qui affranchit partiellement l'économie du contrôle du politique. Il est alors des configurations dans lesquelles le pouvoir des marchands prend le pas sur celui du Prince, qui doit faire appel au crédit pour faire face à des dépenses que ne couvre pas une base fiscale réduite par cette internationalisation des échanges. Ce phénomène, qui intervient dès la phase du capitalisme marchand, devient déterminant avec l'avènement de la révolution industrielle et du capitalisme manufacturier. Cette pression d'un pouvoir économique transnational devient déterminante à l'ère de la globalisation financière. Les demandes des financiers internationaux quant à la conduite des politiques nationales se font pressantes et dans certains cas rythment la succession de crises tout à la fois financières, économiques et politiques.

De ce fait, ce mouvement prend des formes potentiellement très différentes selon l'histoire propre à chaque territoire. Si l'on considère par exemple les sociétés latino-américaines, leur insertion dans l'économie internationale à travers la fourniture de matières premières colore durablement le style d'intervention de l'État, tout comme ses recettes et la structure de la fiscalité... aux antipodes de ce que l'on observe pour les métropoles industrialisées avec lesquelles ces pays commercent. Il n'est donc pas surprenant que les crises internationales déstabilisent l'ordre politique interne de ces pays et qu'émergent par ricochet de nouvelles coalitions politiques. L'État dit « développementiste » des années 1950 est cohérent avec le régime de substitution d'importations qui régit alors l'activité économique... jusqu'à ce qu'une crise, d'abord économique puis politique, déstabilise à nouveau la configuration des relations entre le national et l'international.

De ce trop bref historique on peut tirer trois enseignements majeurs. En premier lieu, *aucune des deux sphères ne peut complètement imposer sa logique* à l'autre. L'utopie de *marchés complètement libres* débouche sur des crises économiques et financières majeures, qui font ressortir la nécessité d'un contrôle de la société sur une dynamique potentiellement perverse⁴. A *contrario*, la volonté du politique de *contrôler la totalité de l'activité économique* s'est soldée par l'échec économique... et finalement le rejet politique, comme le montre l'histoire des régimes soviétiques⁵.

En second lieu, il est insuffisant, voire erroné, de parler des relations entre le politique et l'économique *en général*, car ce n'est pas à ce niveau théorique abstrait que se définit la compatibilité d'une configuration, historiquement et géographiquement située. Si l'on prolonge l'exemple de la Russie contemporaine, l'échec et la déconsidération de l'ex-État soviétique n'impliquaient en rien que sa destruction suffise à promouvoir l'émergence d'une économie de marché. C'est en effet *une autre forme d'État* qui est requise, mais la précédente est tellement honnie que l'opinion publique tend à assimiler l'État *soviétique* et l'État *en général*. Au demeurant cette erreur est tout à fait fréquente et vaut aussi pour les pays capitalistes : les difficultés de l'État fordiste et keynésien n'ont-elles pas été présentées comme l'expression du caractère intrinsèquement nocif de l'État, l'échec de *certaines* politiques industrielles comme la preuve de l'inefficacité de l'État en tout temps et tout lieu ?

De ce fait, dès lors que l'on reconnaît enchâssement de l'économique dans le politique et réciproquement, il est extrêmement difficile d'espérer construire une théorie économique pure – comme, d'ailleurs, une science politique totalement autonome. En termes plus analytiques, il est extrêmement périlleux d'extrapoler sans précaution les enseignements tirés de l'observation d'une configuration à une autre, si l'on ne s'est pas assuré de leur homologie structurale. Dès lors, la *pluralité des régulations économiques et politiques* n'est pas l'exception mais la règle, car compromis politiques comme spécialisation économique manifestent alors une historicité certaine. On peut

toujours recourir à des idéal-types mais ce ne sont que des intermédiaires dans la construction d'une théorie générale. Plus modestement, on peut viser la construction d'une taxonomie qui entérine la variété du lien social, objet d'innovations que la théorie ne parviendra jamais à épuiser *ex ante*.

Ainsi, dans les sociétés modernes, *pas d'économie sans politique et pas de politique sans économie*, tel est le message central de cette brève rétrospective historique, utile cependant pour décrypter les tendances fort contradictoires à l'œuvre dans la période contemporaine.

Entreprise, marché, communauté et État : une inégale aptitude à l'internationalisation

Marché et État sont souvent présentés comme deux modalités d'organisation de la société, exclusives l'une de l'autre. Cette dichotomie est fondatrice de l'opposition entre deux écoles de pensée : nouveaux classiques et keynésiens. En fait, au-delà du *marché* et de l'*État*, quatre autres formes intermédiaires de coordination sont mises en évidence par les recherches en termes de sociologie économique. On peut d'abord distinguer les *alliances*, qui constituent un mode de coordination (en anglais *gouvernance*) qui se maintient par l'accord des parties concernées tout en opérant dans le registre de la logique économique, au même titre que le marché. Leur intérêt est de réduire les incertitudes associées par exemple à l'innovation et la mise en œuvre des nouvelles technologies. Il faut ensuite considérer les *hiérarchies privées*, du style de la grande firme verticalement intégrée, dont le rôle n'a cessé de croître dans l'histoire longue du capitalisme. Elles peuvent optimiser la dynamique des coûts de production comme de transaction, mais aussi favoriser l'innovation. Les *communautés*, pour leur part, rassemblent des communes, des clans, des districts ou des clubs et mettent en œuvre une forme de cohésion qui dérive de l'adhésion des acteurs à des règles du jeu valables au niveau d'un groupe de taille variable mais, en général, limitée. Leur atout majeur tient à l'établissement de la confiance, nécessaire dans la plupart des activités économiques, tout particulièrement les transactions marchandes et le crédit. Les *réseaux*, enfin, correspondent à des associations professionnelles, à des syndicats, à des gouvernements d'intérêts privés, c'est-à-dire au démembrement de certaines activités traditionnellement attribuées à l'État centralisé. Mais ils peuvent aussi être bâtis dans l'espace des relations sociales (famille, groupe...). Dans les deux cas, ces réseaux peuvent être mobilisés dans la compétition économique et l'innovation.

La dichotomie manichéenne entre marché et État se fonde alors en une classification bâtie sur un double critère. Le premier concerne les motifs de l'action, soit l'intérêt individuel cher à l'économiste, soit le sentiment d'obligation mis en avant par le sociologue. Le second concerne le processus de coordination, qui peut être horizontal et égalitaire ou, au contraire,

hiérarchique et inégalitaire. Il ressort en outre que chacun de ces arrangements institutionnels exige des conditions particulières et manifeste en général autant de forces que de faiblesses. Il n'est donc pas *a priori* d'arrangement optimal quels que soient la configuration et le problème posé, ce que l'observation empirique et les études comparatives confirment largement.

Ces six formes de coordination ont des capacités très inégales d'internationalisation. La force de l'économie tient à la toute-puissance de l'intérêt qui peut s'affranchir des frontières. C'est le cas de la création de marchés à l'échelle internationale, à l'instar des marchés financiers modernes : la relation est apparemment horizontale, si l'on exclut les phénomènes de concentration typiques du capitalisme contemporain, mais la firme elle-même peut répondre à la limitation du marché domestique par l'essor de ses exportations, puis l'investissement direct à l'étranger et finalement le holding financier qui opère à l'échelle mondiale – la firme multinationale fédère alors en son sein une série de relations hiérarchiques entre direction de l'entreprise et salariés, entre donneurs d'ordre et sous-contractants. Ainsi, ce qui apparaît dans les statistiques mondiales du commerce comme transactions commerciales est en fait la traduction de décisions internes à un système productif multinational. La capacité d'optimisation de la fiscalité d'une multinationale introduit une asymétrie manifeste avec les autorités locales en charge de collecter les impôts. La mise en concurrence de différents espaces nationaux – au sein de l'Europe comme du reste du monde – confère un pouvoir d'influence certain aux multinationales quant à la taxation des profits et des plus-values.

Le contraste est donc saisissant par rapport à l'espace sur lequel un État est susceptible d'exercer son pouvoir. Certes, les guerres ont, dans le passé, permis l'extension du territoire national et, de nos jours, l'État-nation est apparu trop petit pour négocier avec les entreprises multinationales, au point de susciter la constitution d'espaces supranationaux dans lesquels les autorités politiques délèguent une partie de leur souveraineté à une entité fédérale. Mais, en tout état de cause, la flexibilité, l'opportunisme et la réversibilité sont l'apanage des entités économiques : la constitution de la zone euro fournit un exemple de cette asymétrie majeure en matière d'internationalisation, respectivement de l'économie et du politique. L'appréciation de la « communauté internationale » a la capacité de déclencher une crise du processus d'intégration, de sorte que les initiatives politiques doivent incorporer les contraintes que véhicule la globalisation de la production et de la finance. De la même façon, les communautés sont à l'origine localisées, et ce n'est que rarement qu'elles parviennent à se déployer à l'échelle internationale et entretenir des relations à longue distance. On songe par exemple à la diaspora chinoise comme forme d'organisation d'une transnationalisation de l'activité économique.

Le système de Bretton Woods : la mise sous contrôle des forces du marché

Par rapport à l'expérience historique, l'après-Seconde Guerre mondiale marque une rupture majeure. L'État fut l'organisateur de l'effort de guerre par une intervention tous azimuts dans l'économie *via* la commande publique, le lien avec les entreprises, l'accès au crédit voire le contrôle du travail. Ces mêmes attributs furent ensuite utilisés pour la reconstruction et modernisation et ils débouchèrent sur une configuration originale des relations entre États-nations et régime international.

D'abord, l'objectif central est celui de la constitution d'un système productif qui permette de répondre aux énormes besoins en termes d'infrastructures, d'investissement et de consommation. Si, initialement, le plan Marshall favorise l'importation des équipements venus des États-Unis, progressivement tant l'Europe que le Japon parviennent à instaurer une croissance très largement autocentrée, c'est-à-dire destinée à satisfaire la demande domestique.

Ensuite, le souvenir des évolutions catastrophiques de l'entre-deux-guerres et les succès rencontrés dans la poursuite d'une croissance soutenue permettent l'établissement d'un compromis original entre entrepreneurs et salariés : l'indexation des salaires sur l'évolution de la productivité et la constitution d'un système de couverture sociale assurent tant le bouclage du circuit économique sur l'espace national que la légitimation des régimes politiques marqués par un retour à la démocratie pour le monde développé. Au demeurant, la concurrence qu'entretiennent les régimes soviétiques de la Russie et de l'Europe centrale favorise l'émergence puis la stabilité de ce compromis.

Enfin, dans le contexte de la *Pax Americana* qui résulte du système de Bretton Woods, les politiques nationales bénéficient d'un ancrage dans un système international relativement stable. D'une part, l'absence de mobilité internationale des capitaux privés permet l'établissement d'une forte progressivité de l'impôt et une modération du rendement du capital. D'autre part, le système de taux de change fixes mais révisables en cas de déséquilibre macroéconomique donne au gouvernement la possibilité d'optimiser les politiques monétaire et fiscale afin de maintenir le meilleur compromis entre maîtrise de l'inflation et recherche du plein emploi.

Ainsi, jusqu'au début des années 1970, prévaut une série de dynamiques économiques essentiellement centrées sur l'espace national, en quelque sorte une domestication de la logique économique par le politique. Aussi était-il fréquent que les responsables politiques s'attribuent les mérites d'une prospérité sans précédent.

Ouverture et libéralisation des régimes nationaux

de croissance changent la donne

C'est le succès même de ce modèle qui débouche sur des transformations dont la conjonction converge vers la configuration contemporaine dans laquelle les forces économiques transnationales réduisent le champ d'action des responsables politiques nationaux, au point de saper la pertinence des principes de la démocratie représentative.

Tout commence avec la stratégie des grandes entreprises qui butent sur les limites du marché domestique et cherchent alors à développer leurs exportations. S'amorce un lent mais cumulatif approfondissement de la division internationale du travail qui donne l'avantage aux régimes de croissance fondés sur la construction d'un avantage concurrentiel soit par le contrôle des coûts de production soit par l'innovation et la qualité.

Vient ensuite la volonté des acteurs de la finance de s'affranchir de la réglementation qui encadre leurs activités et limite leurs profits. La création de marchés des devises hors du territoire national (les euro-dollars) donne progressivement à la finance un pouvoir de négociation qui est mobilisé pour promouvoir une déréglementation progressive du crédit et de la finance. À nouveau, l'internationalisation sert de levier pour redéfinir les règles du jeu dans l'espace national, en invoquant un principe de concurrence transcendant les exigences du politique. Cela peut aboutir à des régimes socioéconomiques originaux puisque fondés sur une intermédiation financière opérant au niveau mondial. Les États-Unis sont exemplaires d'un tel changement puisqu'au modèle fordiste industrialiste et autocentré succède une croissance extravertie (délocalisation des processus productifs) et dominée par la finance (afflux des capitaux à la recherche de hauts rendements et de sécurité).

Par ailleurs, le passage aux taux de change flexibles, après 1971, qui était censé garantir l'autonomie de la politique monétaire, marque au contraire sa dépendance croissante à l'égard de l'appréciation des marchés financiers qui deviennent les arbitres en dernière instance de la viabilité d'une stratégie nationale. Il en est de même pour la politique fiscale puisqu'une quasi complète liberté dans les mouvements de capitaux induit une baisse cumulative des taux d'imposition du capital et, au contraire, le renforcement de la taxation des actifs et des activités liées au territoire. Le politique devient donc le serviteur de la finance internationale, d'autant plus que la récurrence des déficits publics implique une croissance de la dette qu'il importe de refinancer de période en période.

Un dernier changement structurel a façonné l'économie mondiale et la gestion des États : l'effondrement de l'Union soviétique convainc les décideurs politiques, les analystes et les opinions publiques qu'il n'est plus d'alternative à la conjonction d'une économie de marché et de la démocratie. D'un côté, la Russie perd son statut de grande puissance industrielle et se replie sur un régime rentier fondé sur la vente de ressources naturelles. D'un autre côté, la Chine invente un modèle dans lequel la mise en concurrence

d'une myriade de corporatismes locaux lance un processus de développement industriel spécialement vigoureux. En retour, ce modèle exerce une pression concurrentielle sur tous les autres régimes et ce sont les salariés qui perdent leur capacité de nouer un compromis avec les entreprises, dont la stratégie est devenue mondiale alors qu'ils restent pour l'essentiel attachés à un territoire. Les demandes sociales et politiques du monde du travail entrent en conflit direct avec une logique économique d'autant plus dure qu'elle s'exerce à l'échelle internationale. Ainsi s'explique la déconnexion des salaires et de la productivité qui intervient dans la plupart des pays.

On ne peut s'empêcher de penser à la puissance des transformations silencieuses. Les gouvernements successifs ont cru restaurer leur autonomie en réformant les institutions de l'après-Seconde Guerre mondiale dans le sens d'une progressive déréglementation. *Ex post*, ils doivent constater qu'ils sont les perdants de ces processus : la logique financière et économique est devenue transnationale et s'impose à des pouvoirs politiques qui tiennent leur légitimité de leur représentativité d'une population appartenant à un territoire précisément délimité. Lorsque cette logique nourrit la succession de bulles spéculatives de plus en plus effrénées et débouche sur une crise systémique en 2008, ce sont les gouvernements qui ont à renflouer, sans condition aucune, un système financier en faillite, sous l'emprise de la nécessité et de l'urgence de la restauration d'un système de paiement, pilier des économies modernes. Cette dépendance par rapport à la volatilité des flux internationaux de capitaux est devenue générale et marque une rupture avec les régimes de l'après-Seconde Guerre mondiale (tableau 1).

Interdépendance économique sans coordination politique à l'échelle internationale

Dans le système de Bretton Woods, une large part de la stabilisation des relations internationales tenait au rôle d'hégémon des États-Unis : ils concentraient domination technologique, pouvoir économique et puissance géopolitique grâce à leur supériorité militaire et leur capacité d'initiative en matière diplomatique, sans oublier le rôle du dollar comme pivot du système monétaire international.

Tableau 1 – L'extraversion de tous les régimes de croissance transforme les relations internationales

TRENTE GLORIEUSES	PÉRIODE CONTEMPORAINE	IMPACT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL
Le fordisme, synchronisation de la production et la consommation sur l'espace national	Une croissance tirée par une intermédiation financière opérant au niveau mondial	Volatilité des flux de capitaux et répercussion sur l'ensemble du monde (États-Unis, Royaume-Uni)
Régime fondé sur l'exportation et l'innovation	Ce modèle tend à devenir la référence pour un grand nombre de pays	Une synchronisation des stratégies nationales accentue les conflits (Allemagne ; Japon, Corée)
Régime soviétique autocentré tiré par l'investissement	Effondrement puis grande transformation Progressive introduction de la concurrence et réformes institutionnelles	Fragilité d'un régime rentier (Russie) Considérable pression concurrentielle sur tous les autres régimes (Chine)
Régimes rentiers fondés sur l'exportation de ressources naturelles	Renversement des termes de l'échange sous l'effet de la croissance américaine et chinoise	Accentuation des déséquilibres internationaux Fragilité économique, sociale et politique des régimes rentiers (Venezuela, Arabie saoudite, Brésil)

En 2016, la situation est bien différente. Il est clair que les États-Unis n'ont plus la capacité de décider unilatéralement de leur stratégie car ils doivent tenir compte de la dynamique chinoise et des décisions des pays rentiers qui contribuent à la formation du prix des ressources naturelles, au premier rang desquelles le pétrole, et à l'allocation d'une part significative de l'épargne mondiale. D'une part, le ralentissement de l'économie chinoise se répercute sur le dynamisme du commerce mondial ; d'autre part, les taux directeurs de la Banque centrale américaine ont un impact majeur sur l'évolution des pays émergents à travers les entrées et sorties de capitaux et l'évolution des taux de change. Ce sont les interactions entre ces trois régimes – tiré par la finance, industriel et rentier – qui mettent en mouvement l'économie mondiale. Le pôle américain enregistre les vues sur l'avenir des financiers internationaux et elles se propagent à l'ensemble du système international tandis que le pôle chinois donne le ton en matière de concurrence sur les produits manufacturés. Pour leur part, les régimes rentiers réagissent à ces deux impulsions mais ils introduisent une troisième composante : selon leur degré de concertation ou au contraire de mise en concurrence, le prix des ressources naturelles peut varier pour un même niveau de la demande mondiale. Ainsi, la puissance américaine s'est convertie en l'un des pôles majeurs de la triade qui impulse la dynamique mondiale.

Il faut donc remplacer l'opposition binaire entre pays hégémonique et reste du monde par une hiérarchie emboîtée. Les pays caractérisés par un régime tiré par les exportations et l'innovation prospèrent en fournissant des produits industriels sophistiqués tant aux pays tirés par la finance frappés de désindustrialisation qu'aux pays rentiers. On aura reconnu l'Allemagne, le Japon, la Corée. Le premier de ces pays joue un rôle majeur dans l'Union européenne mais, jusqu'à une date récente, il n'était pas partie prenante aux grandes négociations géopolitiques. C'est plus encore le cas pour le Japon, puissance économique en dépit de sa longue stagnation, mais acteur mineur sur la scène politique internationale.

Enfin, à un troisième niveau, deux catégories de pays souffrent des relations internationales dans lesquelles ils sont insérés. La première est celle qui regroupe les pays qui dépendent des mouvements de la finance internationale, comme ceux qui s'endettèrent massivement en monnaie internationale avant d'enregistrer une très grave crise liée au retrait brutal des capitaux placés à court terme. En un sens, après 2008, Hongrie, Islande, Irlande subirent la même crise que certains pays asiatiques en 1997. L'autre catégorie regroupe les pays qui sont pris dans un mécanisme encore plus pernicieux : un pays libéralise son commerce et l'entrée des capitaux mais le processus qui en découle érode la cohérence du régime socioéconomique antérieur, au point de menacer la gouvernementalité de la société. Depuis 1976, l'Argentine va de crise en crise, toutes marquées par une incompatibilité entre une insertion internationale et un compromis sociopolitique interne. Depuis la décennie 2010, le Brésil expérimente les mêmes difficultés : une croissance liée à une (modeste) redistribution du revenu en faveur des classes populaires, poursuivie pendant une décennie, vient buter sur la faiblesse des capacités de production, au point de précipiter une crise politique majeure. *Mutatis mutandis*, on pourrait avancer l'hypothèse que le régime sociopolitique français est entré en crise par son incapacité à s'insérer dans la concurrence qu'organise l'euro au sein du marché unique.

Rares sont les pays qui parviennent à échapper à cette dépendance vis-à-vis de la volatilité et de l'incertitude qui caractérisent les relations internationales contemporaines. Le cas de la Corée du Nord est loin de constituer l'amorce d'un paradigme alternatif : déconnexion certes, mais piètres performances en matière économique et de droits politiques. *A contrario*, la plupart des pays sont confrontés à une nouvelle configuration de l'économie mondiale : vitesse de transmission des errements des marchés financiers, ampleur des répercussions lointaines d'événements locaux – par exemple, conséquences d'un tremblement de terre sur un réseau de production devenu mondial –, inadéquation des outils de pilotage de l'économie nationale et caractère embryonnaire des coordinations internationales rendues nécessaires par une division du travail de plus en plus mondialisée.

Des organisations internationales en retard

Dès lors, l'enjeu serait de reconstituer au niveau mondial des règles du jeu permettant le déploiement des divers régimes et facilitant leur résilience au gré des événements qui ne cesseront d'affecter l'économie mondiale. À cet égard les résultats des négociations visant à dégager les règles d'un nouveau système international sont décevants : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'est pas parvenue à favoriser un accord multilatéral et général ; en conséquence, les négociations de part et d'autre du Pacifique et de l'Atlantique se sont multipliées. Leurs résultats sont incertains car, dans la plupart des espaces nationaux, les mouvements populistes et nationalistes militent pour un retour du protectionnisme, jusqu'à présent contenu du fait de la vigilance des organisations internationales. Or, les barrières tarifaires et réglementaires qui avaient leurs logiques à l'époque d'un échange international de produits finis deviennent plus compliquées à gérer lorsque la plupart des marchandises se présentent comme « *made in the world* ». Au demeurant, ce sont les entreprises multinationales qui organisent ces nouvelles chaînes de valeur, et elles mettent en concurrence les divers espaces nationaux.

La décennie 2010 aurait donc dû être celle du renforcement des processus d'intégration régionale. *De facto*, c'est le cas pour l'intégration en Asie du Sud-Est sous l'effet de la division du travail impulsée par la dynamique de l'économie chinoise : l'initiative appartient aux processus que déploient les grandes entreprises, les avancées institutionnelles des gouvernements demeurant mineures. Par contraste, la crise de l'Union européenne vient alimenter les doutes des analystes qui soulignent combien une coordination entre États-nations est devenue difficile dans le contexte d'une concurrence exacerbée et de la toute-puissance du capital financier international dans les arbitrages entre devises, entreprises et gouvernements.

À ces difficultés traditionnelles s'ajoute la lancinante question des biens publics globaux ou encore des biens communs mondiaux. Maintenir ouvert le système des relations commerciales est devenu crucial pour tous les régimes nationaux pour lesquels il est difficile d'envisager un retour à une croissance autocentrée. Les effets dévastateurs de la crise des *subprimes* ouverte en 2008, et pas encore résorbée en 2016, prouvent qu'il est devenu impératif de garantir la stabilité structurelle du système financier international. Après la COP21, qui s'est tenue à Paris fin 2015, la lutte contre le changement climatique apparaît comme un autre impératif s'imposant à tous. Cependant, l'accord n'a été obtenu qu'en respectant la diversité des intérêts et des possibilités de chacun des pays et n'impose pas de règles contraignantes, stratégie qui était en partie responsable de l'échec de la conférence de Copenhague qui s'était tenue six ans plus tôt. On trouve là une autre illustration de l'importance accordée à la différenciation des régimes socioéconomiques et donc de l'inégal intérêt qu'ont les divers pays à négocier

de nouvelles règles du jeu à l'échelle internationale (tableau 2).

À cet égard, les gouvernements sont davantage les porte-parole des intérêts dominants de leur pays que les garants et les ambassadeurs des nouveaux biens communs internationaux.

Le paradoxe de gouvernance mondiale : la rivalité géopolitique contre la complémentarité des économies

On peut alors analyser les relations internationales contemporaines comme résultat de l'*interaction* entre une dynamique qui pousse à la *complémentarité* de la division du travail et des spécialisations dans le domaine économique et une *rivalité en termes de géopolitique*. Ainsi, alors que les années 1980 avaient pu être analysées comme une entrée en concurrence des États-Unis avec le Japon, la présente décennie met en évidence le caractère contradictoire des interdépendances qui relient les États-Unis et la Chine : d'un côté une certaine complémentarité dans l'organisation des chaînes de valeur et l'ajustement de l'épargne de l'investissement à l'échelle internationale ; d'un autre côté, une rivalité politique en matière de recomposition des relations internationales. Depuis la décennie 2000, l'Empire du Milieu est au centre de l'écheveau des contradictions qui traversent le monde contemporain : entre complémentarité des spécialisations économiques et rivalité géopolitique en Asie, spécialement avec le Japon ; entre coopération contrainte et conflit ouvert avec les États Unis ; entre alliance pour refonder les institutions internationales et intégration asymétrique avec l'Amérique latine et l'Afrique ; entre besoin de maintenir avec l'euro une devise susceptible de concurrencer le dollar et pression pour que le yuan devienne une monnaie internationale alors que l'autonomie de la politique monétaire et de change constitue l'outil essentiel de la régulation à la chinoise. Dans ce jeu planétaire, l'Union européenne occupe une position encore moins enviable que celle du Japon : dominée par la finance américaine, ouverte au grand vent de la concurrence asiatique, c'est un agrégat de vieux États-nations qui ont renoncé à exercer, ensemble, un quelconque pouvoir géopolitique dans la recomposition du monde qui vient.

Ainsi, à partir des années 1980, les gouvernements ont libéré les forces économiques qui ne cessent depuis lors de traverser et transpercer les territoires : tels des apprentis sorciers, ils ont fait sortir le génie de la concurrence et de la finance de la lampe d'Aladin, croyant qu'il faciliterait leurs objectifs politiques, mais ils constatent, dans les années 2010, qu'ils n'ont pas le pouvoir de le réintégrer au sein d'un espace collectivement contrôlé mais multinational et non plus strictement national.

Le dilemme est profond. La plupart des États-nations sont devenus trop petits pour avoir voix au chapitre dans la négociation des règles

internationales mais, *a contrario*, les économies nationales sont trop diverses et différenciées pour que se dégage aisément un intérêt commun au niveau mondial. Si l'on suit cette logique, les années 2010 devraient être celles des intégrations régionales. Ce n'est cependant pas ce que l'on observe. D'abord, les institutions de la zone euro sont entrées en crise au point de mettre en péril soixante années de patiente et progressive intégration économique. Ensuite, les laborieuses négociations sur un partenariat transatlantique risquent de buter sur la montée des mouvements nationalistes et/ou la nécessité d'une réforme des institutions de l'Union européenne. Enfin, le Partenariat Trans-Pacifique (TPP) vise à contrecarrer une intégration économique qui, de fait, s'opère à l'initiative de la Chine.

Comment ces contradictions seront-elles surmontées ? Face à une incertitude radicale, il est prudent d'anticiper de grandes surprises, déjouant les pronostics des meilleurs analystes et les espoirs des gouvernements.

Pour en savoir plus

Robert DELORME et Christine ANDRÉ, *L'État et l'économie*, Seuil, Paris, 1983.

Robert BOYER, *Économie politique des capitalismes*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2015.

Robert BOYER, Hiroyasu UEMURA et Isogai AKINORI (dir.), *Diversity and Transformations of Asian Capitalisms*, Routledge, Londres, 2011.

Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*. Tome 1 : *Les Structures du quotidien*, Livre de Poche, Paris, 1993 ; Tome 2 : *Les Jeux de l'échange*, Armand Colin, Paris, 1979 ; Tome 3 : *Le Temps du Monde*, Armand Colin, Paris, 1986.

Fernand BRAUDEL, *La Dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris, 1985.

Gérard CHALIAND et Jean-Pierre RAGEAU, *Géopolitique des empires. Des pharaons à l'imperium américain*, Flammarion, coll. « Champs Essais », Paris, 2012.

Maurice GODELIER (dir.), *Transitions et subordinations au capitalisme*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1991.

Pierre GOLUB, *Power, Profit, Prestige. A History of American Imperial Expansion*, Pluto Press, Londres, 2010.

Rogers HOLLINGSWORTH et Robert BOYER (dir.), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge University Press, New York, 1997.

Charles KINDLEBERGER, *La Grande Crise mondiale*, Economica, Paris, 1986 [1^{er} édition américaine : 1973].

Charles KINDLEBERGER, *World Economic Primacy : 1500-1990*,

Oxford University Press, Oxford, 1995.

Kenneth POMERANZ, *The Great Divergence. China, Europe, and the Making of the Modern World Economy*, Princeton University Press, Princeton, 2001.

Wolfgang STREECK, *Du temps acheté : postdémocratie*, Gallimard, coll. « NRF Essais », Paris, 2015.

Bruno THÉRET, *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, PUF, coll. « Économie en liberté », Paris, 1992.

Bruno THÉRET, « L'effectivité de la politique économique. De l'autopoïèse des systèmes sociaux à la typologie du social », *L'Année de la Régulation*, vol. 3, 1999.

Immanuel WALLERSTEIN, *Le Système-Monde du 15^e siècle à nos jours*, tomes 1 et 2, Flammarion, Paris, 1980 et 1984.

Immanuel WALLERSTEIN, *The Capitalist World Economy*, Maison des Sciences de l'Homme/Cambridge University Press, Paris/Cambridge, 1979.

Notes

1. C'est ce que montrent tant l'histoire de l'émergence du capitalisme marchand (voir F. Braudel, 1979) que l'anthropologie lorsqu'elle s'attache à analyser les conséquences de l'ouverture de sociétés traditionnelles à l'échange monétaire et marchand (voir M. Godelier, 1991).

2. Voir Charles Kindleberger (1986).

3. Voir Robert Delorme et Christine André (1983).

4. Tel est le message central, on s'en souvient, de Karl Polanyi (1944).

5. Ce thème est plus particulièrement développé par Bruno Théret (1992 ; 1999), dont les travaux inspirent très largement les analyses qui précèdent.

Quel pouvoir à l'ère de la mondialisation ?

Dominique Plihon

Chercheur au Centre d'économie de Paris-Nord, CNRS

La mondialisation des activités économiques s'inscrit dans le développement à long terme du capitalisme. Selon l'expression de l'historien Fernand Braudel, il s'agit d'un mouvement d'expansion de l'« économie-monde » qui remonte au XVI^e siècle. On assiste, depuis les années 1980, à une accélération du processus de mondialisation sous l'effet de deux facteurs. C'est en premier lieu la révolution des technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les NTIC transforment en profondeur les processus productifs et les moyens de transports. Elles contribuent fortement au mouvement de mondialisation en mettant en réseau les acteurs économiques au-delà des frontières traditionnelles. Le cas de la finance est exemplaire à cet égard : grâce aux NTIC, l'ensemble des places financières sont interconnectées, ce qui est un des moteurs de la mondialisation financière, et ne va pas sans poser de redoutables problèmes aux autorités en charge de la régulation des marchés financiers. Le deuxième facteur d'accélération de la mondialisation a été constitué par la mise en œuvre des politiques néolibérales à partir de la fin des années 1970, qui s'est traduite en particulier par un mouvement général de libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, qui a aboli les frontières nationales et transformé l'économie mondiale en un vaste espace de libre-échange, favorable au développement des firmes multinationales industrielles et financières.

À côté des facteurs technologiques et politiques qui viennent d'être mentionnés, deux dimensions nouvelles de la mondialisation sont apparues à partir des années 1990. C'est d'abord la montée en puissance des pays dits « émergents », dont les plus importants (les BRICS¹) sont devenus des acteurs majeurs de l'économie mondiale. Initialement dominée par une puissance hégémonique – les États-Unis –, l'économie mondiale a évolué vers une configuration multipolaire qui a transformé les rapports de force, et donc la gouvernance de la planète. En second lieu, le processus de mondialisation a fait apparaître des problèmes globaux, en particulier des dérèglements financiers et climatiques. Ce qui a suscité une prise de conscience planétaire

portée par la société civile, qui joue un rôle croissant sur la scène internationale.

La gouvernance mondiale et ses acteurs

Le terme français de « gouvernance », qui date du XIII^e siècle, convient bien pour désigner le système complexe d'interactions qui régule les relations internationales en ce début de XXI^e siècle. D'une part, la gouvernance s'applique à une situation dans laquelle la planète est gouvernée en l'absence d'un gouvernement mondial institué et légitime. D'autre part, la gouvernance correspond à la conception néolibérale de l'exercice du pouvoir, fondée sur la concurrence entre les différentes catégories d'acteurs, rejetant la suprématie des autorités publiques et impliquant la mise en œuvre d'une grande variété d'instruments de régulation. Cette conception néolibérale s'est imposée : la capacité à définir les règles qui fondent la gouvernance n'est pas seulement déterminée par le jeu des relations entre États et marchés. D'autres acteurs, ayant acquis un rôle croissant dans le contexte de la mondialisation contemporaine, influencent l'élaboration de ces règles. C'est le cas des institutions internationales, des organisations associatives non gouvernementales de la société civile et des lobbies attachés à la défense des intérêts particuliers et proches des firmes multinationales.

Les États. Les États sont les acteurs « traditionnels » des rapports internationaux. La globalisation contemporaine a profondément transformé l'environnement des politiques nationales. Du fait de l'ouverture des frontières et de la libre circulation du capital, le pouvoir de régulation des États a été affaibli. Il existe toutefois une hiérarchie entre les États en fonction de leur poids économique et politique. À partir des années 1970, les principaux pays industriels, sous l'égide des États-Unis, ont fixé les règles de la mondialisation. Dans le domaine des relations monétaires et financières internationales, toutes les grandes décisions ont été prises par les États-Unis : passage des changes fixes aux changes flexibles en 1973, libéralisation financière dans les années 1990.

Avec la montée en puissance des pays émergents, à partir des années 1990, le cercle des pays participant à la gouvernance mondiale s'est élargi. Le G7 s'est successivement transformé en G8 (pour inclure la Russie post-soviétique), puis en G20 pour tenir compte du poids économique des pays émergents, après la crise financière globale de 2008. Le poids économique et politique des pays dépend de plusieurs facteurs, notamment la puissance financière (cas du Royaume-Uni renforcé par la City de Londres). Les matières premières, et particulièrement le pétrole, jouent également un rôle déterminant, comme le montre le rôle important pris par les pays de l'OPEP à la suite des deux chocs pétroliers de 1974 et 1979.

Les institutions internationales. Leur rôle s'est trouvé renforcé au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec la création de l'Organisation des Nations unies (faisant suite à la Société des Nations issue de la Première Guerre mondiale) et des institutions financières internationales (IFI) prévues par les accords de Bretton Woods en 1944 – Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale – pour gérer le système monétaire international et soutenir la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Se sont ajoutées des organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mise en place par les pays industrialisés pour coordonner leurs politiques en faveur de principes communs telle la libéralisation des échanges.

Les missions et pratiques des institutions internationales ont évolué depuis leur création. Les Nations unies prennent ainsi en charge la promotion des politiques de l'environnement, comme en témoignent les accords de Rio en 1992 et plus récemment de la COP21 à Paris en 2015. La libéralisation des échanges de biens et services va s'institutionnaliser avec la création en 1994 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001 marque un tournant avec la volonté des pays émergents de participer à la mondialisation néolibérale.

Les institutions internationales sont le plus souvent des instances intergouvernementales destinées à donner aux États des moyens d'action collective pour assurer la gouvernance mondiale. En réalité, ces institutions reproduisent et amplifient les inégalités de puissance des États qui les composent. Ainsi, dans les années 1980-1990, les États-Unis ont utilisé les IFI, où ils ont une position dominante, pour imposer des politiques de libéralisation dans les pays en développement en difficulté. La doxa néolibérale qui s'est ainsi imposée à la « communauté internationale » sous le nom de « consensus de Washington » comportait plusieurs volets, notamment la libéralisation commerciale et financière et l'ouverture totale des économies aux mouvements de capitaux.

La légitimité des organisations internationales dominées par les pays riches a fait l'objet d'une double contestation, à partir de la fin des années 1990, par les pays en développement et émergents, et par les organisations non gouvernementales (ONG) altermondialistes. En 1999, le mouvement altermondialiste a ainsi réussi à bloquer les négociations de l'OMC lors du sommet de Seattle. De leur côté, les pays émergents ont fait échouer les négociations du cycle de Doha organisées par l'OMC ; certains pays comme l'Inde se sont opposés à la libéralisation des échanges agricoles jugée à juste titre dangereuse pour leur souveraineté alimentaire. En raison de son incapacité à promouvoir des négociations multilatérales équilibrées, l'OMC est de plus en plus contournée par la multiplication des traités de libre-échange bilatéraux qui fixent de nouvelles règles commerciales et où prime la loi du plus fort.

Les IFI sont critiquées depuis leur création pour leur fonctionnement peu démocratique. Pour tenter d'y remédier, une réforme du FMI a été décidée en 2008 pour augmenter les droits de vote des BRICS, sans corriger la sous-représentation des pays les plus pauvres. Le déficit démocratique du FMI demeure entier. Pourtant, à la suite de la crise des *subprimes*, le rôle du FMI a été renforcé par le G20, qui a décidé au sommet de Londres en avril 2009 de tripler les ressources de l'institution de Washington pour atteindre 750 milliards de dollars. Pour tenter d'échapper à l'emprise des IFI, les pays en développement et émergents ont mis en place de nouvelles institutions destinées à contourner celles-ci : c'est le cas de la Banque du Sud (Banco del Sur), créée en 2007, regroupant les pays latino-américains : Argentine, Brésil, Bolivie, Équateur, Paraguay, Uruguay et Venezuela. Cette initiative a tourné court à la suite des difficultés politiques du Venezuela, chef de file de cette initiative. Plus récemment, en 2014, les BRICS ont décidé de créer une nouvelle Banque de développement (New Development Bank BRICS), dotée de 100 milliards de dollars et ouvertement destinée à concurrencer la Banque mondiale et le FMI.

Entreprises et lobbies. Les entreprises ont depuis longtemps été associées par les États à la gestion des rapports internationaux, ne serait-ce que pour favoriser les relations commerciales. Mais le rôle des entreprises dans la gouvernance mondiale a pris un tour nouveau avec la mondialisation des processus productifs qui s'est intensifiée dans le dernier quart du XX^e siècle, portée par la baisse du coût des transports et la mobilité accrue des capitaux. La mondialisation a changé de nature. On est passé d'une mondialisation fondée sur un processus d'internationalisation, c'est-à-dire le développement des échanges entre pays, à une mondialisation centrée sur un processus de globalisation, avec une interpénétration des économies nationales. Les entreprises « transnationales » (ETN) deviennent des « acteurs globaux », dont les décisions et les comportements semblent échapper à toute considération nationale et dicter leur loi aux dirigeants nationaux. Les ETN apparaissent comme les principales gagnantes de cette nouvelle phase de la mondialisation. Pour optimiser leurs résultats, elles ont décomposé leurs processus de production sur la base de « chaînes de valeur globales » disséminées sur les territoires à l'échelle mondiale. Elles s'appuient sur la mobilité internationale des capitaux pour mettre en concurrence les États – leurs salariés, leurs systèmes sociaux et fiscaux – et choisir leur localisation de manière à réduire leurs coûts salariaux, sociaux et fiscaux.

Par ailleurs, en créant des groupes de pression ou *lobbies* dans leurs secteurs d'activité, les ETN se sont organisées pour être en position d'influencer les réglementations des marchés qui les concernent, voire de contribuer à l'édiction des normes et des standards internationaux. Ainsi, les normes émises par les regroupements d'entreprises prennent un poids croissant dans les processus de normalisation (normes techniques,

sanitaires...) par rapport aux normes publiques nationales ou à celles mêlant acteurs publics et privés au niveau international (comme la norme ISO – de l'Organisation internationale de la normalisation). Récemment, les négociations des traités de libre-échange transatlantique et transpacifique ont été l'occasion pour les *lobbies* représentant les ETN de faire pression sur les gouvernements pour harmoniser et réduire le poids des normes (sociales, écologiques, sanitaires, financières), considérées comme des obstacles à la libre circulation des biens, des services et des capitaux.

Société civile et mouvements citoyens. Un mouvement citoyen international, dont les ONG sont les principaux animateurs, s'est développé à partir des années 1990 autour de campagnes ciblées : annulation de la dette des pays pauvres, réforme des institutions internationales (FMI et OMC)². Selon les théoriciens de l'altermondialisme, la société civile apparaît comme un « troisième pouvoir », se situant dans un rapport de « triarticulation » vis-à-vis des deux autres groupes d'acteurs : les entreprises et les lobbies, d'une part, les États et les institutions internationales, d'autre part. Les acteurs de la société civile sont nombreux et de natures très différentes. Outre les ONG, des experts et des chercheurs (juristes, économistes...) participent aux activités de la société civile. Les acteurs du mouvement citoyen international se sont fait connaître par leurs actions spectaculaires de contestation des organisations internationales (Seattle en 1999), des politiques publiques (Greenpeace et le nucléaire) ou des ETN (Attac contre les filiales de BNP Paribas dans les paradis fiscaux). Dans nombre de domaines, par exemple l'environnement, la capacité des ONG à jouer le rôle de lanceurs d'alerte contribue à la vérification des engagements pris par les acteurs publics et privés. Contrairement à une idée répandue, les ONG à dimension internationale n'ont pas une posture de contestation systématique et peuvent conclure des alliances et des accords avec les ETN (par exemple Amnesty International et le groupe Casino). De même, loin d'être opposées aux États, les mobilisations citoyennes portent souvent sur des mots d'ordre réclamant plus d'intervention publique dans la régulation de la mondialisation. Ces mouvements citoyens ont déjà gagné deux batailles : en animant le débat sur la scène internationale, ils ont amené beaucoup de gens vers l'action politique. Ils se sont par ailleurs imposés par leur expertise et sont reconnus comme des interlocuteurs par les États (Greenpeace pour l'environnement, Finance Watch au niveau européen pour la régulation financière).

La gouvernance mondiale : un système éclaté et dominé par les acteurs de marché

La gouvernance de la mondialisation économique résulte des interactions complexes et multiformes entre les acteurs qui viennent d'être décrits. Deux

caractéristiques majeures s'en dégagent. Il apparaît tout d'abord que le pouvoir de régulation est dominé par les ETN et la logique du marché. En second lieu, on constate une forte hétérogénéité des modes de régulation selon les secteurs. Trois configurations peuvent être distinguées selon le degré de régulation et de pouvoir des ETN. La première est celle d'une régulation forte et largement verrouillée par les ETN : le cas emblématique est la propriété intellectuelle. Des économistes ont montré comment une douzaine de dirigeants d'ETN étatsuniennes opérant dans les secteurs de la pharmacie, de l'informatique et de la culture ont écrit ce qui deviendra les accords sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) intégrés dans l'accord de Marrakech de 1994 qui créa l'OMC. Ces accords étaient destinés à assurer une protection exclusive des brevets des grands oligopoles mondiaux de la connaissance sur une durée de vingt ans. Jamais une règle internationale n'a été aussi favorable aux ETN. Des ONG de la société civile, notamment Médecins sans frontières (MSF) et Oxfam, ont mené avec succès une campagne sur les brevets concernant les médicaments et ont obtenu en 2007 que des molécules brevetées par Novartis et destinées à lutter contre les pandémies soient considérées comme des génériques.

Contrairement à la propriété intellectuelle, certains secteurs de l'économie mondiale ne font l'objet d'aucune régulation internationale : c'est le cas des paradis fiscaux, dont les principaux bénéficiaires sont les ETN. Ces dernières mettent à profit ces « zones de non-droit » pour échapper à la fiscalité des États, en localisant leurs avoirs – pour des montants estimés à 20 000 milliards de dollars – dans une centaine de centres financiers offshore. Sous la pression de campagnes menées par la société civile, les instances internationales, notamment le G20 et l'OCDE, ont tenté de s'attaquer à ce véritable « trou noir » de la régulation internationale, sans aboutir jusqu'ici à des résultats significatifs.

D'autres secteurs de l'économie mondiale sont dans une situation intermédiaire : la régulation y résulte d'un compromis entre les ETN et les autorités publiques. Le secteur des banques internationales obéit à cette logique. À la suite de crises bancaires récurrentes, les autorités monétaires du G7 ont créé en 1974 le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dont le rôle est d'élaborer des règles « prudentielles » destinées à inciter les banques à se protéger contre les risques, notamment par la détention de fonds propres. Cette supervision prudentielle s'inscrit dans le contexte de la finance libéralisée, supposée être principalement régulée par les mécanismes de marché. Sous la pression du *lobby* bancaire, très critique à l'égard des contraintes prudentielles, le Comité de Bâle a reconnu aux banques le droit à l'autorégulation de leurs risques, qualifiée de « contrôle interne », dont la crise des *subprimes* a montré qu'il avait amené ces mêmes banques à sous-estimer leurs risques. À la suite de la crise, le Comité de Bâle a réformé en 2010 le système de supervision des banques pour le rendre plus intrusif, et se trouve engagé dans un bras de fer avec le *lobby* bancaire, opposé aux nouvelles

contraintes prudentielles pourtant nécessaires.

La privatisation des règles de la mondialisation. En l'absence d'un gouvernement mondial légitime et reconnu, on assiste à un déclin du droit public international dont le noyau dur est la Déclaration universelle des droits de l'homme incluse dans la Charte des Nations unies. Dans le contexte de la mondialisation néolibérale, un système juridique sans État se met en place, où le droit public est subordonné au droit des affaires. La régulation juridique se réduit à un outil au service du marché. La régulation par les contrats privés tend à supplanter la loi publique. Une jurisprudence, fondée sur une base légale réduite, s'est développée. C'est le cas des jugements par les tribunaux d'arbitrage privés destinés à résoudre les différends entre États et ETN, dont l'exemple le plus connu est l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC.

La détermination des normes, autre domaine majeur de la régulation internationale, fait également l'objet d'un processus de privatisation. L'une des illustrations les plus parlantes de cette évolution est celle des normes comptables internationales IASB, dites « à la valeur de marché », qui se sont imposées en lieu et place des normes comptables nationales, fondées sur une valorisation des actifs à la valeur historique. L'IASB (International Accounting Standards Board) est une structure de droit privé, basée à Londres, filiale à 100 % d'une fondation américaine. Cette instance internationale a été créée dans les années 1970 par des organisations professionnelles anglo-saxonnes, sans mandat de quiconque, avec le projet de s'autoconstituer en normalisateur international, avec l'appui des grands cabinets d'audit internationaux (KPMG, Ernst & Young, Deloitte et Touche...).

Si les ETN ont accru leur pouvoir de régulation vis-à-vis des autorités publiques, elles ont également dû soigner leur image auprès de leurs clients et des citoyens. Face à des mouvements sociaux et consuméristes qui organisent des actions symboliques ou des boycotts contre des entreprises au comportement choquant (travail des enfants), les ETN ont développé un discours de responsabilité sociale des entreprises (RSE), prenant des engagements publics concernant leur conduite en matière sociale et environnementale. Les démarches utilisées pour promouvoir la RSE sont multiples : « codes de bonne conduite », chartes « autoproclamées »... La RSE peut s'analyser comme un « contre-feu » allumé par les dirigeants des ETN et destiné à montrer que celles-ci sont capables de s'autoréguler. Le domaine de la RSE est celui de la *soft law*, la « loi douce », non contraignante, permettant d'échapper à la régulation publique. Elle s'inscrit dans la tendance à la privatisation du droit.

L'émergence d'autorités non élues et indépendantes constitue une autre source de privatisation de la régulation. L'IASB, instance privée mentionnée plus haut et qui a acquis un pouvoir incontournable en matière de

normalisation comptable, en est une première illustration. Un deuxième exemple est fourni par les agences de notation, dont les plus importantes – Standard & Poors et Moody's – sont étatsunienues. Ces dernières jouent un rôle majeur dans la régulation des marchés financiers par leur fonction d'évaluation des emprunteurs internationaux, qu'il s'agisse des ETN ou des États souverains. Ces institutions indépendantes des autorités publiques élues posent d'importants problèmes de légitimité et de responsabilité démocratique (*accountability*).

Le déficit de la gouvernance mondiale face aux crises financière et climatique

La mondialisation a fait émerger de nouveaux besoins à l'échelle de la planète, que les économistes qualifient de biens publics mondiaux (BPM). Définis par l'économiste Charles Kindleberger comme l'« ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire », ceux-ci ne peuvent être satisfaits spontanément par les marchés et les acteurs privés en raison de leur double caractéristique de « non-exclusivité » (il n'est pas possible d'empêcher quiconque d'en bénéficier) et de « rivalité » (leur utilisation par un individu n'en prive pas les autres)³. Par ailleurs, les BPM se distinguent des biens publics nationaux en ce que, dans le contexte de la mondialisation, ceux-ci sont potentiellement disponibles à l'échelle de la planète, et non pas de tel ou tel pays. Typiquement les besoins liés à la stabilité financière, de même que ceux liés à l'environnement (ou au climat), présentent les caractéristiques qui viennent d'être énoncées et entrent donc dans la catégorie des BPM. En ce début de XXI^e siècle, la mondialisation est marquée par une double crise financière et climatique, c'est-à-dire qu'il existe un déficit de production de ces deux BPM. Ce déficit s'explique en grande partie par l'inadaptation du système actuel de gouvernance de la planète dans ces deux domaines. En effet, la domination des logiques de marché et de concurrence qui fonde la mondialisation néolibérale n'est pas compatible avec la mise en œuvre de politiques de coopération. Ainsi, l'instabilité financière, prenant notamment la forme d'une « guerre des monnaies⁴ » entre les puissances dominantes, provient en grande partie du déficit de coopération entre Banques centrales, en l'absence d'un chef d'orchestre ; ce rôle pourrait être joué par le FMI, s'il remplissait les fonctions qui lui avaient été confiées au moment de sa création en 1944. De même, la solution du problème climatique implique une répartition des efforts d'adaptation entre les pays en fonction de leurs niveaux de richesse et d'émission de CO₂. Le récent Traité de Paris adopté en décembre 2015 lors de la COP21, s'il a le mérite d'impliquer la quasi-totalité des pays de la planète, ne jette pas les bases d'une gouvernance efficace et équitable. En effet, les engagements pris par les pays pour réduire leurs émissions de CO₂ et

pour assurer la nécessaire solidarité Nord-Sud ne sont pas contraignants, et risquent de ne pas être respectés. Ce qui conduira à un réchauffement climatique largement supérieur à l'objectif ambitieux de l'accord (1,5 à 2 °C).

En fin de compte, en l'absence d'un gouvernement planétaire institué et légitime, la mondialisation requiert pour être pérenne une gouvernance fondée sur de nouveaux principes, tels que la coopération et la hiérarchisation des normes internationales donnant la priorité aux normes sociales, démocratiques et environnementales sur les normes économiques et commerciales. Ce qui représente une remise en cause de l'ordre néolibéral actuel. De nouvelles institutions supranationales telles que des organisations mondiales de l'environnement et de la finance, rattachées à l'Organisation des Nations unies, pourraient assurer le respect de ces nouveaux principes et réduire le déficit actuel de gouvernance mondiale.

Pour en savoir plus

Christian CHAVAGNEUX, « Les acteurs de la mondialisation », in Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ et alii (dir.), *Les Enjeux de la mondialisation. Tome 3 : Les Grandes Questions économiques et sociales*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2013.

Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, Paris, 2009.

Pierre JACQUET, Jean PISANI-FERRY et Laurence TUBIANA (dir.), « Gouvernance mondiale », Rapport pour le Conseil d'analyse économique, La Documentation française, Paris, 2002.

Jacques MAZIER, Pascal PETIT et Dominique PLIHON (dir.), *L'Économie mondiale en 2030. Ruptures et continuités*, Economica, Paris, 2013.

Nicanor PERLAS, *La Société civile : le 3^e pouvoir. Changer la face de la mondialisation*, Éditions Yves Michel, Paris, 2003.

Notes

1. Brésil, Russie, Inde, Chine, Corée du Sud et Afrique du Sud.

2. La société civile est entendue ici au sens étroit du terme, et ne comprend pas les lobbies et les organisations professionnelles et patronales chargées de défendre des intérêts particuliers.

3. Isabelle GRUNBERG, Inge KAUL et Marc A. STERN, *Global Public Goods. International cooperation in the 21st century*, Oxford University Press, New York, 1999.

4. Jacques MISTRAL, *Guerre et paix entre les monnaies*, Fayard, Paris, 2014.

La coercition dans tous ses états

Jean-Pierre Dubois

Professeur de droit public et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme

À la question de la modernité coercitive, Max Weber avait répondu en définissant l'État comme une « entreprise politique de nature institutionnelle qui revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime ». Contrainte, légitimité de celle-ci, force au service du droit comme fondement de légitimité : cet enchaînement était la marque de l'État quasiment seul sujet de droit sur la scène planétaire. Institutionnalisation, juridicisation et légitimité de la contrainte : l'État moderne entendait imposer le monopole de sa « puissance publique » (exercice pratique de la souveraineté). Qu'en reste-t-il en 2016 ?

Les États, avec leurs appareils institutionnels offensifs et répressifs, conservent la maîtrise des instruments « wébériens » de coercition et restent les principaux acteurs « géopolitiques ». Mais les rapports de puissance entre eux ont été bouleversés : la forme « directe » de la colonisation a disparu ; l'Europe ne domine plus le monde ; la bipolarisation Est-Ouest s'est effondrée ; la puissance chinoise a émergé ; des « États importés » postcoloniaux se désagrègent.

Surtout, l'essentiel est de plus en plus ailleurs. Les formes, voire la nature (« asymétrique »), des conflits et des violences ont changé, des sociétés se décomposent : dans les outils de coercition dits « forces de sécurité », les distinctions classiques (armée et police, public et privé) se brouillent singulièrement. Face aux tensions sociales, aux crispations identitaires et aux fragmentations territoriales, l'exercice de la « contrainte physique légitime » se durcit : états d'exception de plus en plus durables, renforcement des pouvoirs policiers au détriment des pouvoirs juridictionnels, alourdissement pénal et pénitentiaire du « sécuritaire ». Et l'augmentation spectaculaire du nombre et de la visibilité des actes terroristes renforce les « politiques de la peur », répressives mais aussi de plus en plus « préventives », servies de surcroît par les technosciences qui permettent la mise en place de « sociétés de surveillance » de plus en plus interconnectées, voire d'une mondialisation de la surveillance. Or les outils forgés par les « démocraties libérales » pour

garantir les droits face à la « puissance publique » et pour assurer un contrôle démocratique sur le recours à la coercition semblent souvent dépassés par la croissance foudroyante des nouvelles formes de coercition.

Il faut donc compléter l'aperçu synthétique des « marqueurs anciens » de la puissance coercitive par une vue dynamique sur l'émergence d'un « nouveau monde de la coercition ».

Marqueurs de l'« ordre ancien »

Les champs d'application de la coercition sont censés être couverts par des instruments essentiellement étatiques.

État des lieux. La « question globale » la plus transformatrice des stratégies et des discours est le terrorisme comme facteur « asymétrique » de déstabilisation des puissances. Sa visibilité s'est beaucoup accrue du fait de l'extension des cibles aux populations des États « occidentaux », mais la pression terroriste est bien mondiale : récurrence rapide et spectaculaire d'attentats (au moins trente occurrences recensées entre le début de 2015 et la mi-2016) ; opérations militaires (principalement mais pas uniquement liées à la guerre civile syro-irakienne) ; développement d'une « normativité antiterroriste » réactionnelle. La coercition sur les citoyens se renforce ainsi doublement : pression exercée par la peur des actions terroristes et pression bien supérieure exercée par les transformations normatives et militaro-policières des systèmes étatiques.

L'autre sujet « global », celui du nucléaire « militaire ou militarisable », relève de la grammaire interétatique classique. Sur le terrain du *containment* des « nouveaux acteurs nucléaires », on constate deux évolutions opposées : succès d'une stratégie d'*appeasement* sur le dossier iranien, d'une part, et persistance d'un jeu de rôles et de tensions sur le dossier nord-coréen, d'autre part. Mais ni l'un ni l'autre, contrairement au terrorisme, n'ont significativement affecté l'état mondial des forces de coercition.

Trois « zones sensibles » attirent l'attention. En Eurasie, deux puissances autoritaires et expansionnistes sont à la manœuvre : la Chine dans la zone Pacifique-Nord-Ouest, la Russie en Europe orientale. Au Moyen-Orient, les États postcoloniaux (Syrie, Irak, Yémen, Libye) sont toujours davantage broyés par la combinaison des interventions extérieures et du conflit irano-saoudien de *leadership* régional. En Afrique subsaharienne, les interventions militaires françaises n'ont que superficiellement stabilisé le Sahel, et pas du tout l'Afrique centrale ; et l'Afrique orientale connaît des décompositions encore plus fortes.

Enfin, de véritables secousses telluriques affectent, quant aux capacités réelles de coercition, les formes existantes de territorialisation du politique.

Dans l'Union européenne, il s'agit encore de fissures et d'interrogations : ni

la question écossaise ni la question catalane ne sont réglées, et les déstabilisations se surdéterminent¹ ; le processus de décomposition de la Belgique n'est que temporairement gelé. Et l'instabilité est accrue par la crise de solidarité de l'Union européenne face à l'accueil des réfugiés, qui a fait exploser le système de « Schengen-Dublin » et mis à jour de profondes fractures entre États membres sur les enjeux internes et externes de « sécurité ». Le « Brexit » en est un signe spectaculaire.

Dans le reste du monde, la tectonique des plaques est encore plus violente : des frontières naguère « intangibles » sont remises en cause ouvertement (Crimée) ou au moins potentiellement : décompositions de l'Irak puis de la Syrie renforçant la « question kurde » ; quasi-absence d'effectivité étatique au Yémen, au Sud-Soudan et toujours en Somalie ; les frontières du Mali et du Nigeria ne sont plus que partiellement interétatiques.

État des forces. Dans l'« ordre ancien », la distinction majeure sépare les forces de coercition externes et internes.

L'approche la plus courante compare les « puissances militaires »² sur des critères quantitatifs. Ainsi, les armées les plus nombreuses sont celles de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et de la Corée du Nord ; les États aux dépenses militaires les plus importantes sont les États-Unis, la Chine, la France, le Royaume-Uni et la Russie ; les principaux exportateurs d'armements sont la Russie, les États-Unis, la Chine, la France et le Royaume-Uni ; par ordre hiérarchique décroissant, les puissances nucléaires sont les États-Unis, la Russie, la France, le Royaume-Uni, la Chine, le Pakistan, l'Inde, Israël et la Corée du Nord. On retrouve sans surprise « toujours les mêmes » puissances principales, mais évidemment pas dans le même ordre selon qu'il s'agit de masses mobilisables ou de technologies difficiles à exploiter.

Plus significatives sont les évolutions : en 2015, l'impact de la crise économique a contracté les dépenses militaires des États-Unis et même de la Russie, alors que de fortes hausses traduisaient au contraire des stratégies de pression croissante (Chine) ou de réaction à ces pressions (Algérie, Arabie saoudite, Ukraine).

Qualitativement, les stratégies nationales réagissent à l'évolution de situations géopolitiques globales (évolution de la notion de dissuasion, montée en puissance du concept de *smart power*, évolution des menaces) et « régionales » (réactions aux tensions en Extrême-Orient et en Europe orientale ; renforcement français à Djibouti ; émergence de « puissances africaines de sécurité »).

Ces évolutions affectent enfin les alliances et les tentatives d'intégration militaire supra-étatique : l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) peine à clarifier ses raisons d'être ; le bilan de l'Agence européenne de défense installée en 2004 est quasi inexistant faute de stratégie commune aux principaux États concernés ; l'articulation entre les « processus

capacitaires » de l'OTAN et de l'Union européenne (« politique de sécurité et de défense commune ») est faible.

S'agissant des forces de police, aux différences structurelles selon les États s'ajoutent des facteurs puissants de variation des pratiques et des enjeux majeurs de coopération interétatique. On distingue traditionnellement différents « modèles de police » dans les démocraties dites « occidentales ». Si la nature « unitaire » ou « composée » (par le fédéralisme) de l'État considéré est un facteur de diversité, on ne doit pas tenir pour homogène l'ensemble des États « composés ». La similitude des enjeux (évolution des missions), des contraintes (normatives) et des contextes (problématiques de « situations d'exception ») conduit à des différences moins de nature que de degré. Il en va bien sûr autrement des « systèmes de police » qui comprennent une police religieuse, dans une vingtaine d'États (la plupart au Moyen-Orient, au Maghreb et en Afrique subsaharienne).

Les pratiques policières sont conditionnées non seulement par ces modèles et par les natures (pluraliste ou autoritaire) des régimes politiques, mais aussi par les cultures policières, fort diverses même au sein des démocraties pluralistes, et par la dimension « spatiale » de l'exercice des fonctions policières, notamment dans le ciblage territorial de populations « dangereuses ».

Enfin, la dimension transnationale des enjeux et des stratégies se traduit certes par l'augmentation des forces de police des Nations unies mais surtout par la centralité des questions de coopération policière interétatique, que ce soit entre États se plaçant particulièrement sous l'égide des États-Unis ou de la France, ou dans une perspective plus largement multilatérale (autour d'Interpol et, dans l'Union européenne, d'Europol).

Le « nouveau monde » en émergence : dynamiques et transformations

L'exercice de la coercition, de plus en plus conditionné par la mondialisation, s'étend, se diversifie et subit des logiques de privatisation et de dérégulation déconstructrices de la « démocratie libérale ».

Mondialisation de la coercition. Les transformations du monde mettent à l'épreuve le pouvoir coercitif des États et redessinent les enjeux et les modes de coercition. Sous l'effet de clivages multiples, le monde de 2015-2016 est de plus en plus « apolaire », et les enjeux de sécurité de moins en moins réductibles à la grammaire interétatique.

Certes, la pression russe dans l'est de l'Ukraine, la stratégie de Pékin en mer de Chine ou les provocations nord-coréennes contribuent fortement à la montée des conflits dans ces zones, mais la « sécurité extérieure » n'est séparable ni en Russie, ni en Ukraine, ni même en Chine des tensions

« intérieures » travaillant ces régimes autoritaires.

Au Moyen-Orient comme dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne, le développement des conflits « asymétriques » ne permet plus de raisonner en termes de « maintien de l'ordre » dans l'Ouest irakien, dans la quasi-totalité du territoire syrien, au Yémen ou en Libye, comme dans les parties septentrionales du Mali, du Niger, du Nigeria, dans l'ensemble de la République centrafricaine ou du Sud-Soudan et, bien sûr, depuis près d'un demi-siècle, en Somalie. Dans tous ces cas, les interventions extérieures ont exacerbé les fragilités préexistantes, voire l'artificialité des territorialisations postcoloniales ou postimpériales du politique.

Dès lors, les critères wébériens de l'État font défaut non seulement quant à la « légitimité » d'un « monopole de la contrainte physique » mais même quant au « succès » de sa « revendication » par une « entreprise politique de caractère institutionnel » : les distinctions entre coercitions publique et privée, forces « nationales » et « étrangères », souveraineté interne et externe, n'ont plus guère de sens. Les acteurs étatiques n'ont certes pas disparu du champ de forces, mais les rapports de puissance ne reposent plus principalement sur la supériorité technologique, « militaire » ou « institutionnelle » des anciens dominants, qu'ils soient « occidentaux » ou « gouvernants locaux ».

Dans les zones où la violence anémique se mêle aux tirs croisés des prétendants à l'exercice de la coercition, l'institutionnalisation étatique de cet exercice est de moins en moins effective. Faut-il attribuer à l'histoire de ces « zones de fragilités » une spécificité (des « États faibles » voire des « États faillis ») qui s'opposerait à la situation majoritaire de territoires restant soumis à l'effectivité du monopole de la coercition étatique ? Ou faut-il, au contraire, y voir des exemples extrêmes d'un processus (différentiel mais) « global » de décomposition/recomposition institutionnelle de la territorialisation de la coercition ? Il n'y a pas contradiction : au jeu de la coercition, les cartes anciennes se sont affaiblies mais conservent une valeur... inégale selon les joueurs, dont certains voient leur suprématie entamée, d'autres déclinent et d'autres encore « émergent ».

Dans ce « nouveau jeu mondial », les enjeux stratégiques concernent non seulement l'effectivité de la coercition sur un territoire étatique mais aussi la maîtrise d'un libre accès à des espaces communs (au sein des *global commons*) tels que la haute mer, l'espace aérien international, l'espace extra-atmosphérique voire le « cyberspace », question de plus en plus décisive en raison de l'intégration « globalisante » des espaces.

Les modes de coercition, eux, se résument moins que jamais à l'usage de la force militaire ou policière ou même aux systèmes normatifs que sert cet usage : dans le monde postcolonial et postimpérial qui est aussi celui de la globalisation financière, le « pouvoir de créance » est autrement plus contraignant que le recours aux armes. Les pays du Sud en font l'expérience depuis des décennies. Depuis le début de ce siècle, c'est le tour des « pays du Nord de second rang » : l'endettement massif a des conséquences très

coercitives non pas bien sûr pour les États-Unis mais pour les peuples de ce « nouveau Nord dominé », qu'ils aient ou non fait preuve de bonne volonté dans le respect des normes ordo-libérales. Et l'arme financière du pouvoir de créance se déploie aussi sur des « théâtres » internes aux États, entre les mains d'acteurs privés et le plus souvent transnationaux : aux États-Unis, les acteurs bancaires et les grandes firmes qui semblaient le plus en danger sont sortis de la tourmente de 2008 en bien meilleur état que les classes moyennes toujours surendettées. Dans la « guerre financière » qui recompose les rapports de forces au rythme des crises successives, la « coercition créancière » est bien plus efficace que ne le sont la force militaire dans les « conflits asymétriques » et la répression policière face aux tensions sociales.

Un autre mode de coercition « physique » (sous la forme d'un « pouvoir de surexploitation ») peut enfin donner un « avantage comparatif » dans la compétition « globale ». C'est le cas du travail forcé comme forme extrême du *dumping* social, organisé en violation des normes internationales protégeant les droits sociaux fondamentaux, mais aussi celui de l'enrôlement forcé (notamment d'enfants et d'adolescents, qui cherchent souvent à échapper au travail forcé...) dans des conflits armés au service de buts à la fois militaires et économiquement prédateurs.

Extension du domaine de la coercition. L'exercice de la coercition s'étend et se diversifie dans un contexte dominé à la fois par la mondialisation de la peur, par la globalisation des enjeux de « sécurité » et par la « technologisation » de la puissance.

Si le nombre d'actes terroristes dans le monde est incontestablement en augmentation (neuf fois plus de morts en 2014 qu'en 2000), la visibilité de ces actes l'est encore plus, et elle est déformée par le « spectre islamique qui hante l'Occident » : alors que les musulmans sont de loin au premier rang des victimes du terrorisme (plus de 60 % des attentats visent des « pays musulmans ») et que les « groupes extrémistes musulmans » sont loin d'être les seuls auteurs d'actes terroristes, le « terrorisme islamiste » est depuis longtemps au premier rang de la couverture médiatique. Là où niveau de sécurité et couverture médiatique sont élevés, le ratio médiatisation/nombre de morts est bien supérieur³. Le défi démocratique est alors celui de la réponse coercitive « légitime », c'est-à-dire proportionnée et non discriminatoire. De ce point de vue les terroristes ont le plus souvent gagné, notamment aux États-Unis et en France. Les régimes d'exception durent bien au-delà des circonstances visées lors de leur proclamation, dans les régimes autoritaires mais aussi dans les « démocraties pluralistes ». Au recours fréquent aux régimes d'« état d'exception » s'ajoute la contamination du droit commun (soit par pérennisation, soit par transposition normative... soit par les deux). Le terrorisme est un cheval de Troie du sécuritaire.

Dès lors, les catégories traditionnelles se brouillent : la distinction entre policier et militaire est de plus en plus délicate voire contestée ; les signes de

puissance se diversifient et les enjeux de sécurité sont de moins en moins divisibles. Le slogan « bushien » de « guerre permanente contre le terrorisme » a été transposé notamment par les gouvernants français en 2015, qui ont proclamé non l'« état de siège », qui eût transféré à l'armée les pouvoirs de police, mais l'« état d'urgence », qui accroît les pouvoirs des diverses « forces de sécurité » au détriment des garanties de l'état de droit. L'indistinction revendiquée entre guerre et paix et l'utilisation non clairement différenciée de dispositifs militaires et policiers, jadis propres aux régimes autoritaires, ont marqué les interventions extérieures des démocraties libérales dans les États déchirés par des conflits « asymétriques », par le recours à la « force versatile » (d'intensité constamment variable avec déspecialisation des rôles).

Mais ces interventions ont modifié pratiques et discours sécuritaires dans les démocraties libérales. Les normes européennes de coopération sécuritaire suivant les attentats du 11 septembre 2001 ont visé en même temps des actes terroristes et des infractions fort diverses... allant jusqu'aux infractions à la législation sur le séjour des étrangers. Et le « programme européen en matière de sécurité » de 2015, qui énonce « trois priorités » (« terrorisme et phénomène des combattants terroristes étrangers », « grande criminalité transfrontières organisée » et « cybercriminalité »), les qualifie aussitôt de « menaces interdépendantes et transfrontières » (la globalisation est indissociablement géographique et thématique) appelant des actions intégrées.

Ce brouillage affecte les signes mêmes de la puissance : le *smart power* considère les outils militaires et « de sécurité » *stricto sensu*, les canaux diplomatiques, les atouts économico-financiers et la maîtrise des formes diversifiées de conditionnement des esprits comme formant un tout dans le jeu géopolitique planétaire d'aujourd'hui, les « enjeux de sécurité » étant indivisibles.

En outre, la révolution électronique des télécommunications, qui a « globalisé » la mondialisation antérieure, bouleverse les données stratégiques de temps et d'espace et étend l'intensité et la portée de la puissance « technologisée » de coercition... apparente, sans préjudice de l'« impuissance de la puissance ».

Les nouvelles possibilités de collecte et de traitement algorithmiques des *big data* donnent à Léviathan les armes de *Big Brother*. La surveillance « préventive » de la population enjoint tout « bon citoyen » de n'avoir « rien à cacher » à ses gouvernants⁴. La « globalisation » des réseaux de communication « globalise » aussi la surveillance, par la coopération interétatique et surtout par les progrès « panoptiques » transfrontières, au nom de l'antiterrorisme mais aussi de la protection de « secrets d'État » face aux lanceurs d'alerte, de la prévention de contestations et de troubles, et de l'efficacité du « renseignement ».

Une « société de surveillance » devient possible : les nouveaux outils « préventifs » semblent permettre un contrôle social à la fois « global »

(capacités de stockage) et discriminatoire (algorithmes de *datamining*). Mais ce n'est peut-être qu'un leurre : noyés sous le flux des informations « massivement » accessibles, les apprentis *profilers* peinent à sélectionner les données pertinentes et à faire mieux qu'identifier *a posteriori* les auteurs d'attentats. Le mirage technologique ne peut masquer le rôle décisif du « renseignement humain », et la technologisation des surveillances est à l'œil du gendarme ce que les opérations commandos dans les quartiers populaires sont à la police de proximité : une apparence de surpuissance qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Mais le développement considérable du recours à ces outils technologiques, difficilement régulé et contrôlé, questionne la compatibilité de la « précoercition » avec les principes et les normes des démocraties libérales. L'usage quotidien des communications électroniques a banalisé la soumission semi-consciente à une captation automatique des données personnelles par la multiplication des objets numériques. S'appuyant sur cette « servitude volontaire », les discours dominants suggèrent que la mise en transparence permanente du privé, voire de l'intime, opérée à l'insu même de chacune et de chacun de nous, serait le prix à payer pour la « sécurité de guerre » dans un monde dangereux.

Les percées technologiques révolutionnent aussi les capacités militaires, par l'importance décisive de la « guerre électronique » et par des instruments de frappe qui déterritorialisent les combats et dont l'usage est très difficile à contrôler. Certes, on n'a pas attendu les drones pour inventer la catégorie des « combattants ennemis », mais la pratique des assassinats ciblés, exécutés par de discrètes « forces spéciales » (et reconnus comme admissibles dans leur principe par la Cour suprême israélienne), a considérablement augmenté, notamment aux États-Unis. Ces opérations sont exécutées, sans mandat judiciaire ni contrôle effectif, sur ordre personnel des plus hauts dirigeants politiques. Non seulement leur efficacité est très discutable mais, menées par des « travailleurs de bureau », elles effacent les distinctions entre l'« avant » et l'« arrière » et entre le militaire et le civil.

Privatisation et dérégulation de la coercition. Dans la vision idéal-typique de l'État libéral, l'usage légitime de la coercition est réservé à la puissance publique et soumis à des contrôles indépendants pour que la séparation des pouvoirs garantisse la « sûreté » indissociable de la liberté. La privatisation et la dérégulation croissantes de la coercition posent la question d'un dépassement du modèle historique « libéral démocratisé ».

Contrairement à bien des idées reçues, la « coercition privée légitime » n'est pas une idée neuve : les États ont toujours associé avec pragmatisme des « puissances privées » à la puissance publique⁵ : la définition wébérienne de l'État revendiquant avec succès le monopole de la contrainte physique légitime est contestée par les « réalistes ». De plus, le monde change rapidement : la contradiction entre priorité sécuritaire et compressions

néolibérales des budgets publics est résolue par une externalisation croissante, par le recours à des financements dits « innovants » et surtout extrêmement coûteux à terme, voire par la privatisation partielle d'acteurs publics essentiels (DCN, Giat).

Le signe le plus fort en est le recours aux « sociétés militaires privées », surtout depuis la « guerre contre le terrorisme » lancée en 2001. La « privatisation de la guerre » cesse alors d'être cantonnée aux marges des opérations : face à des adversaires de plus en plus souvent non étatiques, les États sous-traitent à des opérateurs privés, dans une logique de rétraction des acteurs publics, qui n'est pas que budgétaire, ou d'arrangements entre associés.

Sur le marché mondial de la « sécurité », ces « entreprises de guerre » coopèrent pour se faire connaître, mieux vendre et afficher leur symbiose avec les états-majors. Mais tous les États n'« affichent » pas ces évolutions : en France, l'article 436-2 du Code pénal vise les entreprises ayant « pour objet le recrutement, l'emploi, la rémunération, l'équipement ou l'instruction militaire »... alors que l'armée utilise de plus en plus souvent les services de « sociétés de sécurité privée », y compris pour leur confier parfois des tâches opérationnelles, et que les principales entreprises cocontractantes de l'État font bien sûr de même.

Ces dynamiques de privatisation ne touchent pas que les conflits armés : la « sécurité globale » comprend la « sécurisation des infrastructures critiques » (donc un partenariat avec les agents de sécurité de milliers d'entreprises, des recoupements de vidéosurveillance, etc.), l'« intelligence économique » (donc des programmes de formation et de vigilance « conjointe »), la surveillance d'Internet (avec là encore un renforcement des partenariats entre États et concepteurs d'équipements ou de logiciels ou encore fournisseurs d'accès). La sécurité *lato sensu* est devenue l'un des principaux champs de développement d'une « économie mixte »... pourtant fort décriée par les tenants des privatisations dans d'autres secteurs d'activité.

Public ou « privatisé », l'exercice de la coercition est censé, dans les démocraties libérales, être régi par des normes et soumis à des contrôles servant la garantie des droits individuels face à l'usage de la force. Leur efficacité est remise en cause par le recours de plus en plus fréquent et durable à des régimes d'état d'exception mais aussi par le contournement des normes, voire par une couverture juridique *a posteriori* de pratiques illicites avant d'être « régularisées ».

Ainsi les services de renseignements français ont-ils mis en place dès 2009 des « Interceptions obligatoires légales [sic] », dispositif automatisé de surveillance du Net collectant les « métadonnées », alors que l'analyse des métadonnées « en temps réel » n'a été autorisée qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. De même, le contrôle de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité a été court-circuité en 2010 par des instructions émanant du directeur de cabinet du Premier ministre permettant d'obtenir la

communication par les opérateurs des données techniques des communications téléphoniques (les « fadettes »), et un décret non publié a autorisé en 2008 la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) à poser des branchements sur les câbles transatlantiques sous-marins pour espionner les communications téléphoniques internationales.

Plus généralement, les contrôles fondés sur la garantie des droits par la séparation des pouvoirs se révèlent inégalement « effectifs » : la demande de réactions fortes et rapides face à des menaces anxigènes donne au pouvoir gouvernant une position prépondérante.

Cependant, l'effectivité des contrôles parlementaires est indexée sur le poids réel des parlements selon les systèmes politiques : faible en Europe et très faible en France, malgré la création en 2007 de la Délégation parlementaire au Renseignement, plus significatif aux États-Unis. Quant à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne, les contrôles des parlements nationaux et du Parlement européen sont pour le moins très limités. Les contrôles exercés par les juridictions et par les autorités indépendantes souffrent souvent des mêmes handicaps... avec les mêmes variations en fonction des systèmes politiques.

Vers un dépassement de la démocratie libérale ?

La remise en cause des caractères constitutifs de l'État politiquement libéral (monopole de la contrainte physique légitime, contrôles procédant de la séparation des pouvoirs sur l'exercice gouvernemental de la coercition) est assez générale pour justifier l'interrogation sur l'avenir de ce modèle historique.

La légitimité du marqueur « sécuritaire » de la souveraineté étatique ne va plus de soi. Les « libertariens » contestent même qu'elle ait pu jamais être fondée en principe ni vérifiée en théorie ; d'autres rappellent que, selon Carl Schmitt, l'idéologie libérale devait conduire à une indistinction de l'État et de la société résultant d'une hégémonie de l'économique. En tout cas, les brouillages entre sphères étatique et privée en matière de coercition augmentent incontestablement.

C'est aussi la notion même de « contrainte physique légitime » qui s'affaiblit avec l'inversion des « présomptions libérales », qu'il s'agisse de l'abus du recours aux « états d'exception », de l'évolution des rapports entre justice et police ou de la gestion du maintien de l'ordre.

Même là où les gouvernants ne se réclament pas d'une « démocratie illibérale », se pratique une « gouvernance postdémocratique » dans laquelle la légitimité de la contrainte relève davantage de l'héritage de Thomas Hobbes que de ceux de John Locke, de Thomas Jefferson ou d'Alexis de Tocqueville. L'indistinction entre guerre et paix, la prédominance de la « sécurité » sur la « liberté », le recul de la protection de la vie privée et des

données personnelles se constatent, certes à des degrés divers, dans toutes les « démocraties historiquement libérales ».

L'usage de la coercition constitue en ce sens un marqueur fiable d'une mutation « globale », territorialement et thématiquement, des fondements et des méthodes de l'exercice du pouvoir.

Pour en savoir plus

Wanda MASTOR, « L'état d'exception aux États-Unis. Le USA Patriot Act et autres violations "en règle" de la Constitution », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. 24, 2008.

Frédéric RAMEL, « Accès aux espaces communs et grandes stratégies : vers un nouveau jeu mondial », *Études* n° 30, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem), 2014.

Jean-François GAYRAUD, *L'Art de la guerre financière*, Odile Jacob, Paris, 2016.

Jean-Pierre DUBOIS, « Nos droits face aux big data : quels enjeux, quels risques, quelles garanties ? », *Après-Demain*, n° 37, janvier-mars 2016.

Jean-Pierre MAULNY et Sabine SARRAF, « Évaluation et perspectives des menaces sécuritaires », Rapport de synthèse de l'édition 2016 du Forum Technology against Crime, IRIS, avril 2016 (disponible sur <www.iris-france.org>).

Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD, « Un splendide isolement. Les politiques françaises du maintien de l'ordre », *La Vie des idées*, 24 mai 2016 (disponible sur <www.laviedesidees.fr>).

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, « Mesures antiterroristes contraires aux droits de l'Homme. Quand l'exception devient la règle », Rapport de la FIDH, 9 juin 2016 (disponible sur <www.fidh.org>).

Notes

1. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et le blocage du système parlementaire espagnol ont avivé en 2016 ces tensions territoriales internes.

2. Auxquelles s'ajoutent les forces des Nations unies, dont les effectifs ont notablement augmenté (voir « Les casques bleus, la (toujours plus) grande armée de la paix », France 24, 29 septembre 2015).

3. L'acte terroriste le plus meurtrier de l'année 2015 a été le massacre de plus de 2 000 civils à Baga (Nigeria), perpétré en janvier au nom de Boko Haram.

4. Ni d'ailleurs à « ses vendeurs de biens et de services » : les mêmes outils de traitement des *big data* sont massivement et quotidiennement utilisés pour le profilage et le conditionnement des consommateurs par les forces de « coercition marchande ».

5. Des mercenaires romains aux mercenaires postcoloniaux en passant par la « garde suisse » des rois de France, les « lettres de course », la gestion du maintien de l'ordre au Congo

propriété personnelle du roi des Belges, sans même évoquer les samourais et les « seigneurs de la guerre », les exemples historiques abondent.

Les charmes « discrets » de l'influence

Frédéric Ramel

Professeur des universités en science politique, Sciences Po Paris, chercheur au CERI

En 2010, lors d'un entretien accordé à « CBS Sunday Morning », Hillary Clinton reconnaît l'existence de moments où « la musique transmet bien mieux les valeurs américaines qu'un discours ». La dissémination d'un message politique, et de son influence, emprunte ainsi une pluralité de voix. Celles-ci font écho à l'un des mécanismes que cherche à entretenir tout détenteur du pouvoir : la légitimité. Si celle-ci vient « d'en bas » avec l'essor de la modernité démocratique, elle doit être entretenue « par le haut » *via* l'exploitation de divers dispositifs par les dirigeants politiques. Cette recherche du consentement correspond à la fameuse idée de *soft power* développée par Joseph Nye.

Loin d'incarner un concept scientifique cohérent sur le plan théorique¹, cette notion de « puissance douce » est élaborée au début des années 1990 dans un contexte caractérisé par la fin de la bipolarité. Prenant le contre-pied du livre de Paul Kennedy *Naissance et déclin des grandes puissances*, publié à la fin des années 1980, l'objectif de Nye est double. Premièrement, il entend décrire les mutations du concept de puissance. Celui-ci ne peut plus s'appréhender exclusivement en termes quantitatifs sur la base de la croissance économique ou de la taille démographique nationales (puissance potentielle) ni sur celle des capacités militaires (puissance actualisée). Comme en témoignerait la disparition de l'Union soviétique, la puissance ne se restreint pas à l'usage de la force armée. La victoire politique sur le « bloc de l'Est » trouverait en partie son origine dans les valeurs portées par le camp libéral. Deuxièmement, Nye souhaite montrer que l'Amérique peut tirer avantage du *soft power*. Mieux, la maîtrise de celui-ci permet de relativiser la thèse d'un déclin irrémédiable des États-Unis. Grâce à leur prestige, leur image et leur crédibilité, ces derniers auraient la capacité de « dresser l'ordre du jour politique d'une manière qui modèlera les préférences exprimées par les autres ».

Nye affine son concept sous l'effet du 11-Septembre et surtout de l'intervention militaire en Irak. Il insiste toujours sur la séduction mais celle-ci

ne doit pas se focaliser exclusivement sur les menaces existantes ou potentielles. Elle intègre également les alliés. Qui plus est, le débat tend à se décentrer. Issu du débat relatif à la puissance américaine, le *soft power* fait progressivement l'objet d'une application à d'autres pays. Certes, des incertitudes demeurent, qui altèrent la robustesse du concept. Ainsi, Nye ne tranche pas entre les approches centrées sur les ressources, sur les relations de puissance ou sur la puissance comme structure. Mais il insiste sur trois éléments majeurs. Tout d'abord, contrairement à une interprétation répandue, le *soft power* ne s'oppose pas au *hard power*, qui comprend des ressources matérielles tant économiques que militaires. Le déploiement du premier suppose l'existence du second. Ensuite, la particularité de la puissance douce réside avant tout dans la manière d'exercer la domination. Elle relève non pas de la coercition mais d'une attraction qui peut revêtir différents modes : persuader, argumenter, séduire. À l'âge de l'information mondialisée, la maîtrise de moyens militaires ne suffirait plus pour asseoir une domination. Les États qui disposent de ces modes peuvent alors promouvoir la « meilleure histoire » et « gagner »². C'est le cas des acteurs occidentaux, à commencer par les États-Unis. Mais cette victoire se maintient-elle aujourd'hui ? Sur quels dispositifs repose cette recherche du consentement ? Les charmes « discrets » de l'influence ne sont-ils pas dans les mains d'autres acteurs que les États ?

Des canaux diversifiés

L'influence internationale déployée par les États ne se limite pas aux enceintes dirigeantes. Elle incorpore les outils de ce que les politistes appellent depuis les années 1960 la « diplomatie publique » (*public diplomacy*). Au-delà de la diplomatie traditionnelle caractérisée par les relations entre homologues politiques, la diplomatie publique a pour objectif d'informer et d'influencer les populations à l'étranger. Elle emprunte plusieurs canaux : la culture et l'éducation d'une part, les médias d'autre part.

Traditionnellement, les programmes d'éducation et de culture sont les vecteurs privilégiés par la diplomatie publique. La France, qui cherchait à pallier ses faiblesses économiques mais aussi à projeter une image de grande puissance, fut l'une des pionnières en la matière, à la charnière des XIX^e et XX^e siècle. L'apprentissage de la langue française résulte d'une initiative privée avec la création de l'Alliance française en 1883 (devenue Fondation en 2008) ayant le statut associatif. En 1910, le ministère des Affaires étrangères se dote du Bureau des écoles et œuvres à l'étranger (devenu un Service en 1919). En 1945, cette structure deviendra la Direction générale des Affaires culturelles. Bien que certains s'inquiètent de sa dégradation, la France bénéficie aujourd'hui d'un vaste réseau culturel. Un opérateur commun aux ministères de la Culture et des Affaires étrangères est créé en 2011 : l'Institut

français. Celui-ci a pour but de renforcer l'attractivité de la création française contemporaine mais aussi la valorisation des ressources immatérielles.

La Grande-Bretagne incorpore cette dimension plus tardivement, après la Seconde Guerre mondiale et, surtout, au moment de la guerre froide. Certes le British Council apparaît en 1934 mais, à l'époque, il vise davantage à rassembler des fonds privés qu'à diriger une action diplomatique façonnée par l'État. Les États-Unis, quant à eux, s'engagent pleinement dans la diplomatie culturelle afin de renforcer leurs positions au cœur de la guerre froide. L'affrontement idéologique entre les deux « Grands » entraîne un déploiement de dispositifs ayant pour visée de faire rayonner leur projet politique respectif. Plusieurs programmes sont privilégiés par les États-Unis. Le premier concerne les échanges *via* l'International Visitor Leadership Program, créé en 1940, qui vise à consolider les liens culturels entre les États-Unis et leurs partenaires étrangers (aujourd'hui, le Département d'État accueille chaque année 5 000 bénéficiaires étrangers dans le cadre de ce programme).

Les Ambassadeurs du Jazz sont un autre exemple emblématique de cette stratégie culturelle³. Le Département d'État finance des concerts à l'étranger, d'abord en Europe puis dans les pays du Sud. Différents artistes parcourent alors les continents : Dizzy Gillespie en 1956, Louis Armstrong en 1961, Duke Ellington en 1963. Sur le plan artistique, la musique noire est reconnue comme une composante à part entière de l'identité culturelle américaine. Sur le plan politique, ces artistes incarnent le dynamisme du modèle démocratique américain qui vise l'intégration : le Civil Rights Act et le Voting Rights Act sont votés respectivement en 1964 et 1965. Le programme perdure aujourd'hui avec l'American Music Abroad, qui finance des festivals et des tournées d'artistes américains à l'étranger.

La peinture abstraite, plus communément qualifiée d'École de New York, sert également de support à cette « offensive de charme », avec comme figures centrales : Jackson Pollock, Robert Motherwell, Willem de Kooning ou Mark Rothko. Le Metropolitan Museum of Arts (MoMA) joue un rôle central dans les échanges culturels et l'organisation d'expositions itinérantes à travers le monde. Le Congrès pour la liberté et la culture cherche de son côté à faire émerger une élite pro-américaine. Actif de 1950 à 1967, ce Congrès crée des revues, organise des conférences ou des colloques, attribue des bourses universitaires. En ces temps de guerre froide, la critique du marxisme constitue le socle de l'offensive culturelle. Plusieurs artistes et intellectuels accordent leur soutien à cette structure, dont Karl Jaspers et Raymond Aron. À partir de 1967, le scandale relatif à son financement occulte par la CIA éclate. Le principal bailleur du Congrès, la Fondation Fairfield, avait des liens directs avec les services secrets. Des travaux récents ont d'ailleurs montré que l'intervention de la CIA ne se limitait pas à l'instauration de réseaux informels favorables aux États-Unis. La politique du MoMA résulte elle aussi, en partie, de moyens à la fois humains et financiers accordés par la CIA pendant la guerre froide.

Les médias constituent le second canal privilégié en matière de diplomatie publique. Les radios nationales en particulier ne se limitent pas au traitement de l'actualité. Elles diffusent aussi une interprétation de la réalité qui oriente l'auditeur. L'arrivée massive de la télévision dans les foyers dans la seconde moitié du XX^e siècle accentue encore le poids prépondérant des médias dans la « bataille des idées ». Elle fait encore l'objet aujourd'hui d'un investissement conséquent, comme en témoigne l'émergence de chaînes d'information à vocation mondiale, comme CNN, Al-Jazeera ou France 24, qui cherchent toutes à offrir indirectement leur lecture des faits internationaux tout en assurant le rayonnement de leurs pays d'origine à l'étranger. La télévision contribuerait ainsi au *framing* médiatique : elle façonnerait les représentations du monde, voire les humeurs, de l'« opinion publique ». Hubert Védrine interprète ainsi l'opération militaire au Kosovo, à la fin des années 1990, comme un produit d'un « effet CNN » et, en particulier, des images choquantes diffusées à grande échelle. Le recours à la force militaire devient alors un moyen de mettre fin à la souffrance « prouvée » par ce spectacle.

Un autre vecteur mérite également l'attention : le septième art. Dans le cas américain, Hollywood constitue le centre de gravité de l'influence du cinéma. À l'instar de *Star Wars*, par exemple, un grand nombre des films qui y sont produits et qui visent un très large public, aux États-Unis et ailleurs, bénéficient d'une promotion à l'échelle mondiale. Des facteurs économiques et financiers, notamment la pénétration des marchés culturels étrangers, expliquent ces campagnes. Mais, par le même geste, ces films, notamment ceux qui prennent pour thématiques la sécurité nationale et les questions stratégiques, proposent aussi un univers mental singulier fondé sur plusieurs caractéristiques : « l'héroïsation des agents de l'État, le caractère sacré de celui-ci s'il ne s'éloigne pas de la stricte défense des citoyens américains, la mise en images de la menace telle qu'elle est officiellement définie et nourrie par l'imaginaire collectif américain⁴ ». Le lien entre Hollywood et Washington présente toutefois des variations. Alors qu'en 1942 Roosevelt avait demandé aux producteurs de participer à l'effort de guerre de manière officielle, après le 11-Septembre le conseiller politique du président George W. Bush rencontre plusieurs figures hollywoodiennes (président du Syndicat des acteurs, représentants des grands studios) pour insister sur la distinction entre « terrorisme » et « islam ». Reste que plusieurs productions, à l'instar de *24 heures chrono* ou *Homeland*, suggèrent un assentiment à la « guerre contre la terreur ».

Des tensions peuvent cependant apparaître entre les choix politiques officiels sur le plan militaire et les narrations proposées par certains films. *Les Larmes du Soleil* (2003) mettent en évidence la nécessité éthique de ne pas respecter les ordres hiérarchiques afin de mieux secourir ceux qui constituent la nouvelle « République » victime potentielle d'un génocide : les soldats américains avec les réfugiés nigériens qui fuient une guerre civile. *La Somme*

de toutes les peurs (2002) pointe du doigt les choix républicains conservateurs obsédés par la nécessité d'intervenir militairement au Moyen-Orient. *Spy Game* (2001) interroge les détournements des pratiques démocratiques induits par la « guerre contre le terrorisme ». Ces instruments classiques sont tous travaillés par le contexte économique global.

Des modalités d'action affectées par le capitalisme mondial

Trois aspects de l'influence internationale recherchée par les États résultent directement des transformations actuelles du capitalisme : la rationalisation des politiques publiques *via* la promotion d'un modèle managérial, l'appel à l'élaboration de prototypes culturels sur lesquels repose la richesse de la « nouvelle économie », la diffusion d'une « marque nationale » qui entend accroître sa valeur sur le marché de la réputation internationale.

Sur le plan du modèle managérial, une articulation étroite entre structures publiques et secteur privé se manifeste dans le champ culturel. Une première illustration se traduit par la circulation de spécialistes entre les deux sphères. À titre d'illustration, une experte en marketing – Charlotte Beers – est nommée sous-secrétaire d'État à la Diplomatie publique afin de promouvoir l'image internationale des États-Unis suite au 11-Septembre. Certains responsables d'ONG exercent des responsabilités au sein des gouvernements, à l'instar de Ian Hargreaves (Greenpeace UK) en tant que directeur des communications stratégiques au Foreign & Commonwealth Office en 2008. Mais c'est l'établissement de partenariats public-privé qui constitue l'élément essentiel de cette articulation. Ce dispositif est déjà ancien aux États-Unis qui surent très tôt cultiver des liens avec les réseaux philanthropiques privés. Ainsi, les fondations telles que Carnegie, Rockefeller ou Ford contribuent à financer les échanges éducatifs, à commencer par le fameux programme Fulbright, créé en 1919, financé à 50 % par le privé. De nombreux États ont aujourd'hui recours à ce modèle.

De plus, la source actuelle des richesses résulte moins de la reproduction à grande échelle d'un bien (modèle industriel) que de la création et de la commercialisation d'un prototype (un médicament ou une molécule). L'innovation prime et fait de la conception des biens le fondement même de la valeur ajoutée. Ce capitalisme de l'immatériel, pour reprendre l'expression de l'économiste Daniel Cohen, se manifeste dans le champ de l'image et de la culture *via* la promotion de séries télévisées ou de chansons populaires. À cet égard, le cas du clip « Gangnam Style » du chanteur pop sud-coréen Psy en 2012 est significatif. Le capitalisme d'État sur lequel s'est fondée la trajectoire de développement de la Corée du Sud depuis les années 1980 s'est approprié le champ des industries culturelles. L'organe regroupant les différentes agences gouvernementales dans le domaine (la Korea Creative Content

Agency) a même signé un accord avec YouTube afin que le site réserve plusieurs de ses plages à la K-Pop. Ce soutien aux contenus culturels populaires, allant des films à la musique en passant par les programmes de télévision, a pour objectif premier une diffusion régionale. Mais la réussite de « Gangnam Style » prouve que la portée peut aller bien au-delà en séduisant des consommateurs européens et américains.

Enfin, l'élaboration d'une politique d'influence s'inscrit pleinement dans une stratégie de marque ayant pour vocation d'accroître l'attraction relative des États. Les actions qui relèvent de la diplomatie culturelle et de la diplomatie publique n'échappent pas, dès lors, au benchmarking. En 2005, le Nation Brands Index a été construit à l'initiative du Britannique Simon Anholt avec le soutien de l'institut d'études de marché GfK. Il mesure la perception comparée des pays (exportations, investissements, gouvernance, culture, population, tourisme, immigration) sur la base d'un sondage réalisé auprès de 20 000 personnes. En 2015, les États-Unis détrônent l'Allemagne (deuxième position). D'autres outils ont également fleuri, à l'image du Future Brand Country Brand Index, qui compare la perception de 118 pays à travers le classement de leurs entreprises par les consommateurs (la méthode utilisée conjugue l'évaluation du statut et celle de l'expérience du pays). En 2015, le Japon, la Suisse et l'Allemagne se partagent le trio de tête.

Cette stratégie de marque peut initier un changement dans la manière d'orienter une politique culturelle. Suite au rapport Lévy-Jouyet de 2006 relatif à l'économie de l'immatériel, le gouvernement français s'est engagé dans cette voie à partir de la valorisation de son patrimoine esthétique. La création de l'antenne de la Sorbonne et du Louvre à Abu Dhabi participe pleinement de cette stratégie. Le prêt de 300 œuvres rapportera un milliard d'euros sur trente ans à l'État français (dont 400 millions pour l'utilisation de la marque Louvre). Une telle tendance n'est pas sans engendrer des crispations puisqu'elle entre en tension avec la traditionnelle volonté de soustraire les biens culturels à la logique de marché (ce qui entraîne l'absence de vente ou de location des œuvres qui appartiennent au domaine public). Face à une augmentation du coût d'entretien et de rénovation des productions artistiques, les musées ont recours à ces nouvelles pratiques mercantiles.

Des émergents convertis

Ces tendances ne sont pas l'apanage des États occidentaux. Les émergents adoptent aujourd'hui ces pratiques à des fins d'attraction internationale. L'Inde exploite son image de « plus grande démocratie du monde » mais aussi, et surtout, des vecteurs culturels comme l'industrie du cinéma. Les produits de Bollywood, qui articulent danse traditionnelle, chansons et histoires typiques du pays, ne se restreignent plus au marché indien en trouvant des débouchés significatifs à l'étranger. Afin de soutenir ce secteur,

le gouvernement a créé la National Film Development Corporation (NFDC) ainsi qu'une série d'avantages fiscaux. Avec le gouvernement Luiz Inácio Lula da Silva, la politique étrangère brésilienne a densifié son réseau d'ambassades et sa présence dans les forums internationaux afin de diffuser une conception réformatrice de l'ordre international ainsi qu'une amplification de la coopération Sud-Sud.

La Russie, quant à elle, ne peut pas être considérée comme un émergent tant du point de vue des propriétés de l'économie russe (essentiellement rentière) qu'en matière historique eu égard au rôle majeur qu'elle a exercé lors de la guerre froide. Néanmoins, le rapport au *soft power* révèle également un processus de conversion dans le sens où la Russie s'approprie cette terminologie et le répertoire d'action qui lui est associé. Alors que le gouvernement russe s'est toujours méfié de cette notion, la dernière mouture du *Concept de politique extérieure*, approuvé par le président Poutine début 2013, stipule explicitement : « La "puissance douce" [...] devient une partie intégrante de la politique internationale contemporaine. » La Russie s'appuie sur différents outils : création d'une chaîne d'information continue (Russia Today) en anglais, en arabe et en espagnol ; mise en place du Valdai Discussion Club contribuant à un point de vue russe sur les grands débats mondiaux ; tissage de réseaux internationaux sur la base de la Fondation étatique Rousskiï Mir (Monde russe) montée en 2007 et chargée de la préservation et de la diffusion de la langue russe dans le monde *via* des centres culturels, ou bien de l'Agence fédérale pour la coopération humanitaire internationale (Rossotrudnitchestvo, créée en 2008) ; organisation d'événements sportifs d'envergure mondiale à l'instar des Jeux olympiques de Sochi ou bien de la future Coupe du monde de football en 2018.

Mais c'est surtout la position chinoise qui illustre bien l'investissement des émergents dans le registre de l'influence. Avec l'organisation des Jeux olympiques de 2008 et celle de l'Exposition universelle à Shanghai en 2010, la Chine a eu pour objectif de diffuser une image positive à l'échelle mondiale. Qui plus est, son *Livre Blanc sur la politique étrangère*, adopté en 2007, fait explicitement référence au *soft power*. Cette inscription officielle entre en résonance avec des analyses antérieures, notamment celle de Wang Huning. Celui-ci souligne que ce *soft power* empêche l'affrontement. Il s'insère dans une stratégie d'esquive qui révélerait la supériorité d'un acteur sur un autre, ce qui n'est pas sans faire référence à l'un des penseurs chinois de la stratégie, Sun Zu, et plus largement à une série de penseurs traditionnels qui insistent sur la force morale des dirigeants politiques. Plusieurs facteurs expliquent cet investissement chinois : une prise de conscience (la chute de l'Union soviétique résulte d'une mise à l'écart du *soft power*), un projet de puissance (l'articulation des *hard* et *soft powers* permet de fabriquer une puissance nationale « globale »), une posture de réassurance (les intentions de la Chine demeurent pacifiques par rapport au reste du monde). Les instruments employés sont également diversifiés.

Premièrement, des échanges éducatifs se développent. Ils concernent les étudiants mais également les enseignants. Il convient de noter que le secteur de la coopération de défense n'échappe pas à ce mouvement puisque l'université de Défense nationale accueille des militaires étrangers et que de nombreux officiers chinois suivent aujourd'hui des formations au sein d'académies dans le monde entier. Le gouvernement a également dépêché des attachés de défense auprès d'une centaine d'États. Deuxièmement, le domaine médiatique n'est pas oublié avec la création de programmes plurilingues – anglais, russe, arabe, espagnol, français... – par la chaîne officielle CCTV. Celle-ci s'est également lancée dans le traitement de l'information 24 heures sur 24 sur le modèle de CNN ou de la BBC. Troisièmement, la politique étrangère s'enrichit d'un agenda culturel ayant vocation à projeter une image positive de la Chine à l'étranger. Il comprend la mise en place d'Instituts Confucius (plus de 400 environ aujourd'hui) dépendants du ministère de l'Éducation et établis sur la base d'ententes quinquennales avec des universités étrangères. Outre l'enseignement de la langue et de la civilisation chinoises, les instituts organisent des manifestations culturelles tout en favorisant des formations pour les entreprises locales cherchant à commercer avec le pays.

Cette inscription de la culture dans la conduite des affaires extérieures repose également sur le soutien à la promotion de produits chinois tels que les spectacles d'arts martiaux ou les opéras traditionnels. En 2014, le China Arts and Entertainment Group est constitué afin de vendre à des compagnies étrangères ce type de prestations. C'est ainsi que l'opéra *The Rain of Flowers along the Silk Road* (datant de 1979) a été monté à l'étranger. Réplique indirecte au Silk Road Folklife Festival organisé sur le Mall de Washington parallèlement à l'intervention en Afghanistan en 2002, cet opéra entend montrer une autre facette de la Chine post-Mao. Il offre un contrepoint par rapport au célèbre ballet *Le Détachement féminin rouge* qui, donné lors de la visite du président Nixon à Pékin en 1972, se voulait avant tout une glorification du maoïsme. L'opéra en question défend un État chinois multiethnique soucieux de préserver la stabilité politique entre les différentes nations de la Route de la soie. Il se veut même critique à l'égard de la corruption possible du régime. Au-delà de cette image projetée, l'économie chinoise en retire des avantages économiques. En 2015, 5 % du PIB proviennent des activités culturelles. Toutefois, l'activité culturelle chinoise n'est pas totalement contrôlée par le Parti. De plus en plus d'artistes tendent à formuler d'autres points de vue. Ce phénomène révèle un mouvement de démonopolisation de l'influence.

Vers une démonopolisation de l'attraction ?

Deux processus rendent compte de cette tendance : l'émancipation des

artistes et l'attraction exercée par les acteurs terroristes transnationaux.

La première source de démonopolisation est particulièrement palpable à travers le cas chinois. Sur le plan culturel, le gouvernement n'hésite pas à censurer plusieurs productions cinématographiques tout en promouvant des films censés représenter les caractères propres de la civilisation chinoise. Mais tout un pan de la création artistique lui échappe. Ainsi, le concepteur du célèbre nid d'oiseau inauguré pour les JO de Pékin, l'artiste Ai Weiwei, prend position contre le régime en réalisant des œuvres dénonciatrices à partir du tremblement de terre au Sichuan qui fit 70 000 morts. En se rendant sur place, Weiwei constate les effets de la corruption sur l'absence de constructions antisismiques, y compris pour les écoles. Il s'engage alors dans un travail de création utilisant comme matériau des pièces métalliques rouillées trouvées sur le site (*Straight*, 2009) ou tout simplement des sacs à dos d'écoliers (*Remembering*, 2009 ; *Snake Ceiling*, 2013). La reconnaissance et l'écho de ces œuvres à l'étranger ne sont pas des cas isolés. Adapter une politique relevant du *soft power* devient alors, pour le gouvernement chinois, une façon de s'adresser à sa propre population en vue d'assurer une cohésion nationale. En d'autres termes, la projection d'une image de la Chine à la fois dynamique et séculaire ne vise pas exclusivement le public étranger...

La seconde source résulte des acteurs asymétriques impliqués dans des conflits armés au nom d'un islamisme à la fois privatisé (constitution de brigades de volontaires internationaux) et globalisé (appel à un djihad permanent). En d'autres termes, l'attraction peut s'exercer au profit de groupes terroristes qui aspirent à devenir des États (cas de l'Organisation de l'État islamique) ou non (Al-Qaida). Exploitant les réseaux sociaux, ils diffusent images et représentations censées susciter une adhésion, en particulier des jeunes, que ce soit dans les sociétés du Moyen-Orient ou ailleurs. Le projet de l'État islamique s'appuie sur une référence au califat qui, dans l'imaginaire, apparaît comme l'un des âges d'or de l'histoire musulmane. Des séries TV mettent en avant cette période. L'enrôlement idéologique bénéficie alors de vecteurs médiatiques permettant aux jeunes recrues de s'autodéfinir comme des contributeurs directs au califat idéal. Le recours à l'influence par le biais de moyens visuels et numériques participe aussi de la guerre « hybride » qui caractérise une partie des affrontements contemporains. Ces guerres articulent les moyens relevant du mode régulier (utilisation et concentration de ressources militaires) et du mode irrégulier (opérations de propagande et stratégie indirecte).

« Nouvelle diplomatie publique »

À travers la recherche de plus en plus affichée du consentement comme mode d'exercice de la puissance sur la scène mondiale, se donne à voir un autre aspect de la domination. Il s'agit moins de contrôler un espace donné

que de susciter une adhésion des populations étrangères aux choix politiques. Ce phénomène s'articule à une volonté d'*ajustement* qui anime ces États afin d'exercer leur attraction internationale, sous l'effet, notamment, des transformations du capitalisme mondial. Certains analystes identifient à cet égard une « nouvelle diplomatie publique » fondée en partie sur la mobilisation des techniques du marketing ainsi que sur le recours aux citoyens comme intermédiaires diplomatiques. Mais une tendance au *décentrement* caractérise l'expression de l'influence. Les États n'ont plus de monopole en la matière. Les charmes de l'influence se font alors de moins en moins « discrets » car ils ne se restreignent plus aux antichambres ou aux corridors feutrés des chancelleries. Ils se donnent à voir en plein jour même, que ce soit par des acteurs de plus en plus autonomes par rapport aux États ou bien par des acteurs récalcitrants qui utilisent des moyens violents pour remettre en question l'ordre international existant.

Lorsqu'il analysait la légitimité du pouvoir politique, le sociologue Max Weber se concentrait sur les revendications des gouvernants et non sur les croyances des gouvernés. Ce choix résultait d'une difficulté majeure : décrire les manières dont sont perçues les actions des dirigeants. En effet, penser la réception des mesures adoptées pour exercer une influence et, plus largement, évaluer leur efficacité, n'est pas chose aisée. L'objectif du présent chapitre se situait en amont afin de décrire à la fois les évolutions et la diversification des émetteurs actuels d'influence. Toujours est-il que l'on peut émettre une hypothèse en aval : les récepteurs ont une liberté de jugement. On peut admirer le siège de Coca-Cola au cœur d'Atlanta et rester sceptique à l'idée suggérée lors du film qui ouvre la visite : les instants de bonheur seraient toujours vécus en buvant la fameuse boisson gazeuse...

Pour en savoir plus

Michael BARR, « Mythe et réalité du *soft power* de la Chine », *Études internationales*, n° 41, 4 décembre 2010, p. 503-520.

Jan MELISSEN (dir.), *The New Public Diplomacy. Soft-Power in International Relations*, Palgrave, New York, 2005.

Joseph NYE, « Soft-power », *Foreign Policy*, n° 80, automne 1990, p. 153-171.

Pierre PAHLAVI, « La diplomatie publique », in Thierry BALZACQ et Frédéric RAMEL (dir.), *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po, Paris, 2013, p. 553-605.

Jean-Marc TOBELEM (dir.), *L'Arme de la culture. Les stratégies de la diplomatie culturelle non gouvernementale*, L'Harmattan, Paris, 2007.
« Variations sur le *soft-power* », *CERISCOPE Puissance 2013*, disponible sur <<http://ceriscope.sciences-po.fr>>.

Notes

1. Une élasticité apparaît puisque les réalistes ne le boudront pas, et que les néoconservateurs après l'intervention militaire en Irak se l'approprièrent afin de « gérer » l'après-guerre.
2. Joseph NYE, *Is the American Century Over ?*, Polity Press, Cambridge, 2015, p. 105.
3. Lisa E. DAVENPORT, *Jazz Diplomacy. Promoting America in the Cold War Era*, The University Press of Mississippi, Jackson, 2009. Voir aussi Danielle FOSSLER-LUSSIER, *Music in America's Cold War Diplomacy*, The University of California Press, Berkeley, 2015.
4. Jena-Michel VALANTIN, *Hollywood, le Pentagone et Washington*, Autrement, Paris, 2010, p. 175.

Le pouvoir en « réseaux »

Guy Hermet

Politologue émérite à Sciences Po Paris

On pourrait dire aussi bien : « Les réseaux dans la gouvernance mondiale. » Ainsi se trouveraient réunis les deux termes qui ont enregistré récemment un succès considérable dans les domaines des relations internationales, des « flux » transnationaux ou encore de la globalisation. La notion de gouvernance mondiale relève, il est vrai, davantage de l'effet de langage que du phénomène vraiment documenté. En revanche, celle de réseau international soulève tant d'idées désordonnées qu'elle mérite de se voir clarifiée. Tel est ici l'objectif.

Appréhender la notion de « réseau »

Depuis que le terme de réseau ne désigne plus seulement le maillage des lignes de chemin de fer, il s'est vu en premier lieu annexé par la révolution technologique et mentale survenue dans les instruments de communication, révolution consécutive à l'invention du microprocesseur, à l'irruption subséquente de la micro-informatique ainsi qu'au concours apporté à l'informatique et aux mathématiques par les algorithmes et la théorie des graphes. Sur le plan pratique, le temps requis pour les relations entre les personnes et les organisations s'en est trouvé réduit à rien ou presque. Le vieux « temps universel » s'est transformé soudain en une réalité tangible partagée par tous. Parallèlement, s'agissant cette fois de la nature des informations comme des objets matériels ou immatériels que l'on se proposait de communiquer en un éclair intemporel, les initiés de plus en plus nombreux se sont mis à les concevoir comme des « flux » dont le genre précis était indifférent, comme des « presque marchandises », qu'il s'agisse du flux de barils de Brent aussi bien que de la diffusion de l'islam radical. Il fallait y voir des flux dans tous les cas. On s'est persuadé en outre que ce mode de transmission des informations, des choses et des objets immatériels devenait, de par son immédiateté échappant largement à l'autorité étatique, plus libre et

véridique, moins soumis à des agents surplombants, en bref plus « démocratique » parce que substituant à la verticalité des hiérarchies l'horizontalité de l'intercommunication instantanée. Il importait peu que cette idée soit fausse, puisque les ordres hiérarchiques s'inscrivent également dans des réseaux verticaux.

Il demeure pourtant exact, au moins en théorie, que les réseaux n'ont pas de centre, et que l'on s'est vite accoutumé à estimer que nous vivions déjà ou devrions vivre dans des « sociétés en réseaux », contrevenant à l'ordre hiérarchique aussi bien qu'à la logique du marché, régies pour leur part pour l'essentiel par des acteurs individuels ou collectifs reconnus pour leur réussite plutôt que « commandées » par un État central. Sans beaucoup attendre, cette représentation s'est étendue bientôt, avec des auteurs comme Robert O. Keohane ou James Rosenau, au domaine international ou global, présenté toujours davantage comme un système d'échanges persistant, organisé formellement ou non, de relations entre des agents interdépendants et de moins en moins comme un échiquier d'États souverains indépendants les uns par rapport aux autres.

En clair, au niveau de ce que l'on ose à peine qualifier de relations internationales tant l'adjectif « international » suggère une dimension « nationale-étatique » censée être de plus en plus refoulée par des flux véhiculés par des réseaux assimilés à la structure d'une société mondiale dite « village planétaire », à quelles réalités ces réseaux post-internationaux correspondent-ils ? Puisqu'il faut se résoudre à les appeler toujours réseaux internationaux par carence terminologique, ceux-ci sont réputés supporter et canaliser le fonctionnement d'une globalité mondiale ou régionale animée par des agents entretenant entre eux des rapports horizontaux (supposés égalitaires et libres) et non plus des rapports verticaux (de subordination hiérarchique à un pouvoir souverain). Toutefois, l'absence de hiérarchisation n'interdit pas la concertation et l'accord de ces agents pour la mise en œuvre de normes négociées ou devenant peu à peu coutumières, garantissant une prévisibilité minimale des engagements ou des contributions de ces mêmes agents.

Parallèlement, ce triomphe des réseaux internationaux et des flux qu'ils rendent possibles ne met pas seulement en cause le rôle des États. Il diminue également l'importance des espaces territoriaux devenus absolument primordiaux depuis le milieu du XVII^e siècle. L'État-nation et son territoire, en particulier, suscitent de moins en moins l'adhésion de populations pour lesquelles l'identification religieuse, l'appartenance linguistique ou la spécificité ethnique prennent une importance croissante. De façon plus générale, la multiplicité des fonctions des individus, des groupes et des organisations entraîne des chevauchements, des allégeances plurielles, le cas échéant antinomiques, qui relèguent le rapport à un territoire ou à un espace politique naguère au-dessus de tout au deuxième ou troisième plan. C'est ce qui s'observe pour l'Europe, tiraillée entre ses vieux élans nationaux, son

projet d'unité continentale et son récent « métissage » effaceur de repères. La remarque s'applique encore davantage à l'Asie orientale, faite par tradition de réseaux, ou encore à l'Afrique subsaharienne, victime de l'arbitraire des découpages territoriaux postcoloniaux. Tous ces éléments nourrissent la pesanteur négative et grosse d'affrontements postfrontaliers d'une globalisation porteuse, d'un côté, de l'espoir utopique d'une société mondiale, mais blessée, de l'autre côté, par l'ensauvagement de la planète.

Cette phénoménologie relève à la fois de l'observation de faits et de l'interprétation théorique. Les territoires de référence de chacun, de même que les États ou les pouvoirs politiques qui les surplombent, n'ont pas cessé de concentrer l'allégeance des habitants de tous les pays ou presque. Dans les relations internationales, la notion de réseau appartient toujours au bout du compte à cette catégorie de mots nouveaux ou de mots à la signification renouvelée, dont le succès parfois fulgurant outrepassa la substance effective. Parler de réseaux revient en somme à s'inscrire dans l'univers des représentations des adeptes du vocabulaire de la gouvernance ; « gouvernance », mot quelque peu fumeux, parfois simplement synonyme de gouvernement, désignant d'autres fois des processus de négociation ou de concertation très élaborés et d'usage spécifique. Par ailleurs, s'agissant de ce dernier type de signification, il existe sans aucun doute à présent, dans le domaine international ou supranational, des réseaux fortement consolidés constituant en fait déjà des systèmes, que les spécialistes appellent « *policy communities* » (structures de coopération étroite et stable entre des organisations homologues ou complémentaires, appelées aussi « *policy networks* »).

Une histoire ancienne

Quelquefois mot-valise pseudo-savant, d'autres fois appliqué à des réalités tangibles dont l'influence et l'importance sont à peine soupçonnées, les réseaux internationaux ne sont du reste pas une complète nouveauté. Ils ont existé depuis des temps immémoriaux, depuis l'époque des Croisades peut-être, mises en œuvre à l'initiative de toutes sortes d'agents privés, ecclésiastiques, aristocratiques, chefs de bandes, mais bien peu à celle d'États alors à peine existants. Sans remonter aussi loin, on sait que la scène internationale des XVIII^e et XIX^e siècles n'a pas été animée seulement par les guerres des princes souverains, les levées en masse obligatoires des nouveaux États nationaux massacreurs de leurs paysans, par les entreprises coloniales ou par la diplomatie des agents secrets et des congrès mondains. Le premier réseau de type moderne fut semble-t-il celui des artisans de l'abolition de l'esclavage, en particulier africain dans son origine et américain dans sa destination. Paradoxalement, ce courant procède au XVI^e siècle du souci de certains religieux espagnols de ménager des esclaves indiens trop fragiles en

les remplaçant par des Noirs razzisés en Afrique, réputés plus robustes. Mais, au milieu du XVIII^e siècle, il prend en Angleterre puis dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord une tournure idéologique et humanitaire à forte connotation religieuse, sous l'influence initiale des Quakers, renforcée bientôt par celle du courant méthodiste naissant. Le mouvement abolitionniste essaime bientôt dans l'ensemble de l'univers non conformiste protestant et anglo-saxon, puis au-delà de celui-ci, en France notamment, spécialement avec la Société des Amis des Noirs inspirée de l'Anti Slavery Society britannique. Ces associations multiplient des pétitions gigantesques contre la traite et l'esclavage qu'elle alimente. Elles s'opposent d'abord aux autorités politiques et même ecclésiastiques soucieuses de préserver l'équilibre social et économique des sociétés coloniales, jusqu'à ce qu'elles exercent une telle pression sur le pouvoir britannique que la Royal Navy en vienne à partir de 1807 à arraisonner systématiquement les navires négriers. Parallèlement, le réseau antiesclavagiste s'emploie à forcer la création – en 1819 – d'une Cour de justice transnationale chargée des crimes des négriers. L'interdiction légale de l'esclavage s'ensuivra finalement partout jusque dans les années 1880, si ce n'est dans certains pays musulmans, le mérite de cette interdiction revenant bien plus aux efforts des réseaux antiesclavagistes privés et aux soulèvements des esclaves – haïtiens et jamaïcains en particulier – qu'aux États.

La promotion des droits des femmes et du droit de vote féminin relève aussi de la logique d'une action en réseaux, dominée encore plus nettement par des acteurs privés ou associatifs. Les droits revendiqués par et pour les femmes sont multiples, se rapportant bien entendu au droit de vote et de candidature, à l'éligibilité et aux droits civiques en général, en bref à la citoyenneté politique, mais également à la capacité financière, à la personnalité juridique ainsi qu'aux régimes patrimoniaux inégaux notamment. L'histoire commence dans ce cas dans la France révolutionnaire, de manière un peu singulière, d'une part avec l'abolition en 1791 du vote traditionnel des femmes aux élections municipales (dites consulaires) et à la désignation des représentants du tiers état aux états généraux, d'autre part avec la décapitation en 1793 d'Olympe de Gouges, militante féministe pionnière, coupable par surcroît de s'être insurgée contre la condamnation de Louis XVI à la peine capitale. Ces éléments consternants expliquent probablement pourquoi les réseaux féministes qui se développent ensuite sont moins anglais et davantage français, pourquoi aussi ils sont bien plus multinationaux et quasiment universels que les réseaux antiesclavagistes, même si la France, les pays protestants anglo-saxons, la Belgique et la Suisse offrent leur terrain le plus favorable à celles qu'on appelle les suffragettes. Il faut ajouter que le réseau féminin de l'Action catholique joue aussi un grand rôle avant 1914, jusqu'à ce que les féministes soient présentes à la Conférence de la Paix de 1919 (par le truchement de la Conférence interalliée des femmes suffragistes, dont les activités revendicatives se poursuivent jusque dans les années 1930).

D'autres exemples de réseaux internationaux largement extra-étatiques dont

l'intervention fut précoce et parfois décisive viennent à l'esprit. Ainsi, dans le désordre, ceux de défense des animaux surtout domestiques, apparus à nouveau en Angleterre, le réseau des associations catholiques à l'origine de la formation du courant démocrate chrétien de l'Europe de l'Ouest et méridionale jusqu'à l'Amérique andine, le réseau protestant des ligues antialcooliques, largement à l'origine du mouvement ouvrier scandinave, ou encore les réseaux très anciens opposés à la peine de mort (dont Amnesty International reste l'héritière). Cependant, sauf exception, ces réseaux ne valent plus guère que pour mémoire, et leurs campagnes ont présenté cette spécificité d'avoir en général pour objet la défense de causes morales. Tel n'est plus le cas de nos jours. Les réseaux constituent l'un des dispositifs « ordinaires » et même nécessaires de l'action internationale, et leur objet est loin de se limiter aux grandes causes morales.

Finalités multiples

Combinés aux acteurs étatiques ou, au contraire, relativement « libres de souveraineté », c'est-à-dire rebelles à la soumission à un ou plusieurs États, les réseaux internationaux poursuivent des finalités multiples. Ils sont parfois spécialisés, par exemple dans la protection des enfants-soldats, des handicapés ou encore dans la lutte contre la torture ; ils visent d'autres fois des objectifs économiques ou corporatifs assez apparentés à ceux des ex-groupes de pression ; d'autres fois encore, ces finalités s'inscrivent dans de grandes causes comme jadis, à cette différence près, par rapport au passé antiesclavagiste ou féministe notamment, que les grandes ONG humanitaires, de promotion des droits de l'homme, antinucléaires ou de préservation de l'environnement et de l'eau entendent se comporter en acteurs non assujettis aux États – c'est-à-dire, en quelque sorte, en quasi-États. Cela sans oublier le flou des frontières entre les objectifs les plus affichés des agents des réseaux internationaux et les dérivations et pseudopodes croissants qui les entraînent à se transformer en acteurs multifonctionnels partageant également les traits de quasi-États. De même faut-il ne pas laisser de côté les grands rassemblements des réseaux qui se croisent et se concertent dans des cénacles institutionnalisés tels que le Forum économique de Davos ou le Forum social mondial créé à Porto Alegre.

La liste pourrait se prolonger beaucoup en y incluant des réseaux un peu plus anciens. Pensons aux réseaux multiformes de la décolonisation, aux réseaux homosexuels, au réseau de promotion des Accords d'Helsinki dans l'ex-URSS, à celui des adversaires des fusées Pershing pendant la guerre froide. Mais on considérera plutôt les réseaux internationaux qui occupent aujourd'hui le devant de la scène. Au premier plan se situent divers réseaux des plus disparates, les uns jouant le rôle de medium de la communication, d'autres fournissant sa substance. Ainsi les grands réseaux génériques dits

sociaux, comme Facebook, Twitter, ou ceux des lanceurs d'alerte comme WikiLeaks ou celui qui s'est constitué autour d'Edward Snowden. Existement parallèlement les immenses réseaux résultant des flux migratoires en provenance du Proche-Orient, du nord de l'Afrique, de Somalie, de l'Afrique subsaharienne ainsi que de l'extrémité orientale de l'Europe. Les premiers, les réseaux sociaux de la blogosphère, ne sont bien entendu pas que des outils de communication. Ils transforment les opinions éparses en modèle de pensée, canalisent et dopent les militantismes de toutes espèces, contribuent de façon cruciale au recrutement des groupes terroristes ou des armées privées. Ils participent également au fonctionnement et au développement d'un État-réseau comme Daech (le pseudo-califat islamique), ou bien substituent aux partis et aux mouvements politiques des forces et courants religieux dans les pays soumis à des gouvernements autoritaires. Ce fut le cas des réseaux catholiques dans l'Espagne franquiste ou de l'ETA basque, celui des Frères musulmans en Égypte et ailleurs, des réseaux fondamentalistes comme celui de la révolution iranienne en 1979 puis de toutes les autres filiations. Les réseaux terroristes et islamistes actuels ne requièrent guère de commentaires. Quant aux flux migratoires principalement afro-orientaux, ils sont devenus des acteurs infra-étatiques non institutionnalisés de la scène internationale ; ils brouillent la frontière entre l'interne et l'externe et s'imposent comme réseaux sociaux matérialisés. Un ensemble transnational réunissant à la fois les diasporas et les flux migratoires qui grossissent leurs effectifs se forme ainsi, mélangeant la domination à l'ancienne, reposant sur la richesse terrienne, et la domination postmoderne, fondée surtout sur la richesse mobile financière. Proches en définitive de cette configuration sont les tentaculaires réseaux mafieux.

D'autres réseaux internationaux à peine moins importants n'attirent pourtant qu'une faible attention. Ainsi en va-t-il de ceux des grands cabinets d'avocats anglo-saxons. Ces réseaux ont pour objectif la généralisation de la *Common Law*, avec sa tradition jurisprudentielle et sa pratique de l'arbitrage, face au droit continental européen, contraint de renier sa fidélité au droit écrit. De même, d'autres réseaux juridiques, à l'orientation idéologique différente, se sont attachés après la chute des dictatures principalement latino-américaines, dans les années 1970-1990, à mettre en œuvre une justice « transitionnelle » (facilitant la transition entre un régime autocratique et un gouvernement démocratique) appliquée aux dirigeants des gouvernements autoritaires antérieurs. Assez analogues sont les réseaux d'économistes libéraux qui, après l'effondrement des systèmes communistes, ont régi au début des années 1990 la renaissance d'une économie de marché dans les démocraties populaires de l'est de l'Europe, à l'instar des *Chicago Boys* qui étaient intervenus avant eux en Amérique latine. Signalons également la place majeure occupée par le réseau humanitaire, fortement structuré par ses nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) parfois dotées de moyens considérables, dont l'emblématique Médecins sans frontières (MSF).

Une grande variété

L'énumération se révélerait en réalité infinie. Comment oublier le réseau des grandes compagnies pétrolières, puissances autonomes groupées dans l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et agissant souvent il est vrai – comme en Norvège, en Arabie saoudite ou au Mexique – en partenariat avec un gouvernement national. Plus pittoresques mais discrets, les réseaux de milliardaires existent aussi, en particulier au sein de la Breakthrough Energy Coalition, créée par Bill Gates et rassemblant parmi d'autres Mark Zuckerberg (Facebook), Jack Ma (Alibaba), Ratan Tata (Tata), Richard Branson (Virgin Group), Jeff Bezos (Amazon) et Xavier Niel (Free). Il va de soi que les réseaux financiers et bancaires représentent, de la même façon, des puissances d'un rang supérieur à celui de la plupart des États petits et moyens. D'autres réseaux internationaux paraissent en revanche désintéressés. Ainsi le réseau catholique Sant'Egidio, communauté séculière dotée du statut d'association internationale de laïcs, créée en 1968 par un fils de banquier, Andrea Riccardi. Situé dans la lignée du Concile Vatican II, comptant aujourd'hui 75 000 membres dans 74 pays, Sant'Egidio s'est lancé dans l'action internationale en s'efforçant en particulier de résoudre des conflits insolubles par les instruments diplomatiques classiques. La Communauté Sant'Egidio est par exemple intervenue en 1983 dans le sauvetage des réfugiés chaldéens prisonniers en Turquie et en Irak, et dans celui du village chrétien de Deir-el-Qamar au Liban ; elle a également facilité l'accord de paix au Mozambique, signé à Rome en 1992, après deux ans de médiation. Et elle intervient à présent pour résoudre la crise centrafricaine, après des interventions au Liberia, en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Soudan du Sud (sans oublier son échec dans la guerre civile en Algérie en 1995).

Deux autres exemples illustrent davantage la diversité des objectifs tout comme la variété des formes des réseaux internationaux. La Conférence de Paris de novembre-décembre 2015 sur le changement climatique, dite COP21 (Conference of the Parties), était à la fois la vingt et unième réunion des participants à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la onzième conférence des parties siégeant au titre du Protocole de Kyoto. Ce vaste rassemblement a illustré tout particulièrement le rôle de ce qu'on appelle la société civile dans le traitement politique des grandes affaires de la planète. Les 340 acteurs de cette société civile incluant nombre de scientifiques ainsi que les 200 représentants des entreprises et collectivités y ont orchestré 350 manifestations. Salons, conférences, expositions, débats et rassemblements sur la transition énergétique et écologique et l'adaptation face au dérèglement climatique ont été ininterrompus, soit dans le cadre de l'un des 200 *side events* parallèles aux négociations au sein de la zone onusienne de la COP21, soit dans les espaces Générations climat installés par la France.

Un modèle différent est fourni par des réseaux qualifiés parfois d'« États profonds », par référence notamment au pouvoir sous-jacent quasiment

souverain bien que dissimulé exercé par des services secrets comme le KGB en URSS ou la Stasi en République démocratique allemande (RDA) avant la chute du Rideau de fer, ou encore par le FSB dans la Russie actuelle. C'est toutefois en Turquie que cette notion fut le plus en usage dans les débuts des « années Erdogan », au regard de l'influence clandestine de certains groupes nationalistes ou religieux et pour désigner également l'influence souterraine du réseau inspiré et dirigé par Fetullah Gülen (intellectuel né en 1941 et réfugié aux États-Unis, Gülen s'inscrit dans une mystique de tradition soufie qu'il rend compatible avec un engagement dans une modernité de tous ordres qui rend aux yeux de certains analystes son mouvement comparable aux jésuites ou à l'Opus Dei). Au reste, la notion d'« État profond » ne pourrait-elle pas évoquer de même le pouvoir non institutionnel de fait détenu en France par les ramifications des diplômés de grandes écoles ou les membres des grands corps de l'État ?

Extension planétaire

Un autre aspect du phénomène mérite d'être relevé : la rapidité de l'extension planétaire des réseaux internationaux. La diffusion extrêmement rapide du « sans-frontiérisme » en apporte une illustration, d'une part en tant qu'élément de langage dont se sont réclamées une multitude d'ONG et d'organisations s'en servant comme d'un label éthique, d'autre part en tant que réseau des plus tangibles d'associations d'envergure mondiale, dotées de moyens considérables et bénéficiant d'une notoriété exceptionnelle qui les conduit à se situer à la pointe des campagnes de toutes espèces mêlant l'humanitaire et le politique (*advocacy* en anglais, ou « plaidoyer »). L'avènement des réseaux humanitaires fut lent au début, à partir de l'apparition d'Oxfam en 1942, une organisation britannique proche de l'Église anglicane, consacrée à l'origine au ravitaillement de la Grèce en situation de famine. Bien plus tard, en 1960, naquit Nouvelles Frontières, une sorte d'agence de voyages pour étudiants sans rapport avec l'engagement humanitaire. Puis, cette fois de manière décisive, apparut MSF, créé en 1971 par de jeunes médecins dans les mois qui ont suivi la guerre du Biafra, imité dès lors par une cohorte d'ONG s'affichant ou non dans leur intitulé comme « sans-frontiéristes » mais participant du même esprit que MSF. Esprit transnational, porté par une défiance vis-à-vis de l'action étatique, des institutions publiques officielles de secours aux victimes des catastrophes et des conflits armés de plus en plus « ensauvagés », et au bout du compte par la volonté de ces organisations de se poser comme acteurs internationaux autonomes, indépendants des gouvernements nationaux dont le leur propre le cas échéant. Corollairement, ces ONG ont considéré comme inefficace et renié l'attitude de neutralité et de réserve de la Croix-Rouge, lui préférant des interventions combinant leurs objectifs directs en matière d'urgence médicale,

de protection de la nature (Greenpeace) et des animaux (WWF), de défense des droits de l'homme (Human Rights Watch) ou de toute autre cause avec des actions de sensibilisation auprès des médias, des responsables politiques et désormais des réseaux sociaux. Simultanément, le développement de ces réseaux a bientôt débordé les limites de la compassion et de la bienfaisance pour servir des intérêts et des ambitions qui n'ont plus rien à voir avec ces intentions altruistes. On en est rapidement arrivé au point où les dictateurs, les mafias, les groupes terroristes, les talibans, les djihadistes ont disposé de leurs réseaux, auxquels s'opposent maintenant ceux de la cyberguerre et de la diplomatie numérique.

Pour en savoir plus

Pierre BELLANGER, « De la souveraineté numérique », *Le Débat*, n° 170, 2012.

Ariel COLONOMOS, *Sociologie des réseaux internationaux*, L'Harmattan, Paris, 1995.

Thomas GOMART, « De la diplomatie numérique », *Revue des Deux Mondes*, janvier 2013.

« Internet à la conquête du monde », *Questions internationales*, n° 47, janvier-février 2011.

II État des lieux

- ▶ **Un monde dominé par les hommes : jusqu'à quand ?**
- ▶ **Un multilatéralisme oligarchique ?**
- ▶ **Pas de puissance sans énergie : la « croissance verte » est-elle un oxymore ?**
- ▶ **Au cœur du pouvoir, les infrastructures de transport**
- ▶ **Enchaînés par la dette !**
- ▶ **Le pouvoir de la monnaie dans l'économie mondiale**
- ▶ **Quand les multinationales prennent le pouvoir**
- ▶ **Managers d'opinion : qui contrôle les médias ?**
- ▶ **Bruxelles, capitale du lobbying à ciel couvert**
- ▶ **Grands cercles et sociabilité des élites mondiales**
- ▶ **Les mafias comme actrices de la gouvernance**

Un monde dominé par les hommes : jusqu'à quand ?

Jules Falquet

Maîtresse de conférences HDR au Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes (CEDREF) – Laboratoire du changement social et politique (LCSP), Université Paris Diderot.

Le 1^{er} décembre 1955, dans un bus à Montgomery (Alabama), Rosa Parks refuse de céder sa place à un passager blanc – un homme. Arrêtée par la police, elle se voit infliger une amende de 15 dollars. On sait cependant que son geste courageux, et l'appui d'un très vaste mouvement, ont permis de transformer, partiellement au moins, cette situation de discrimination patente. Le 2 décembre 2015, dans un avion de la compagnie El Al, Renée Rabinowitz est forcée de changer de siège à la demande de son voisin, un ultra-orthodoxe juif – un homme¹. Suite à la plainte qu'elle dépose (à 81 ans, M^{me} Rabinowitz est une avocate retraitée), il s'avère que près de 7 500 femmes avaient déjà écrit à la compagnie El Al pour se plaindre d'avoir été déplacées à la demande d'hommes². Ces deux exemples parallèles, concernant des situations symboliques mais aussi très concrètes (le droit d'utiliser sereinement les transports publics ou privés), montrent de manière éclatante comment certains hommes croient dur comme fer posséder des droits supérieurs à ceux des femmes – ou, du moins, de certaines d'entre elles. Les positions réciproques de classe, race ou nationalité viennent parfois mitiger cette certitude – on y reviendra. Mais, dans la plupart des cas, la société (l'entourage immédiat, la coutume, les lois) leur donne raison : le monde actuel est dominé par les hommes.

Les mots pour le dire

Condensé du savoir orthodoxe, le dictionnaire nous apprend que le mâle (n. m.) est « un être vivant organisé pour féconder, dans l'acte de la génération ; un individu du sexe masculin, par opposition à la femme ; familier : homme vigoureux, moralement ou physiquement, en particulier caractérisé par la puissance sexuelle ». Tandis que la femelle (n. f.) est tout simplement « un

animal de sexe femelle ; populaire et péjoratif : femme ». Mais la dissymétrie ne s'arrête pas là.

En français comme dans de nombreuses langues, « le masculin l'emporte sur le féminin » – même s'il n'en a pas toujours été ainsi. Plus profondément, c'est l'ensemble du langage (lexique, syntaxe) qui révèle un traitement différentiel frappant, aussi bien dans les discours courants que dans les travaux scientifiques, comme l'ont brillamment montré, pour l'ethnologie, les linguistes Claire Michard et Claudine Ribéry. Seuls les hommes accèdent à l'individualité, à l'intentionnalité et au statut de sujets animés et humains. Les femmes, elles, sont le plus souvent mentionnées par le biais de tournures passives, comme des « animés non humains », voire comme des « non-humains, non-animés ». Souvent, ces dernières constituent à peine un décor indistinct, exclues du groupe décrit, comme dans la célèbre phrase de Claude Lévi-Strauss relevée par Nicole-Claude Mathieu : « Le village entier partit le lendemain dans une trentaine de pirogues, nous laissant seuls avec les femmes et les enfants dans les maisons abandonnées. »

Quant à la vie quotidienne, dans la plus simple des conversations par exemple, les femmes fournissent la plus grande partie du travail de soutien aux interlocuteurs masculins, leur permettant de développer leurs sujets en leur prodiguant moult marques d'attention alors que, très majoritairement, les hommes interrompent les femmes et écartent les thèmes qu'elles mettent en avant en les gratifiant le plus souvent d'une « réponse minimale retardée » comme, par exemple, un grommèlement.

Tous les hommes ?

La très grande majorité des sociétés actuelles se révèlent manifestement androcentriques, c'est-à-dire centrées principalement, voire exclusivement, sur les hommes et sur les rapports qu'ils établissent entre eux. En d'autres termes, tout fonctionne autour des mâles de l'espèce, de leurs intérêts, de leurs désirs et même de leurs caprices, des plus bienveillants jusqu'aux plus dégradants. Les recherches qui se développent actuellement autour de l'idée qu'il existe des « masculinités non hégémoniques » (souvent associées à certaines formes d'homosexualité masculine) n'enlèvent hélas rien à ce constat. Au contraire, elles peuvent même déplacer l'attention et les subventions de recherche... vers les hommes.

Assez différente est l'approche imbricationniste, ou intersectionnelle, qui consiste à rappeler que certains hommes dominent également d'autres hommes au prétexte de leur position de classe, race, nationalité ou de tout autre motif, et que certaines femmes sont privilégiées par rapport à certains hommes, de ce même fait. On voit alors apparaître une image plus complexe. Ainsi, dans le domaine de l'accès au marché du travail, certaines femmes (blanches de la classe moyenne) sont bien mieux placées que certains hommes

(prolétaires arabes par exemple). Complexité supplémentaire : un Zidane peut se hausser à des sommets de richesse et de popularité que peu de femmes peuvent atteindre. En tout état de cause, la plupart des hommes continuent à s'estimer supérieurs aux femmes de statut social équivalent au leur, et souvent à l'ensemble des femmes, et à agir en conséquence. Le succès de la littérature évoquant la possession sexuelle de femmes blanches et/ou bourgeoises par des prolétaires et/ou racisés – et la difficulté à dénoncer d'éventuel cas de harcèlement sexuel ou de viol s'ils adviennent dans la réalité –, le montre régulièrement.

L'idéal : naturalisme et pensée *straight*

Le sens commun admet généralement qu'il existe encore ici et là un certain « machisme » – compris comme un ensemble de comportements et de croyances en voie de résorption. Or cette explication psychologique et « microsociale » est particulièrement problématique. D'abord, parce que, dans la pratique, elle sert surtout à disqualifier commodément tel ou tel groupe socio-culturel désigné comme « retardataire », tout en minimisant les inégalités du côté du « nous ». Il est plus commode, par exemple, de souligner que les Saoudiennes ne votent pas (sauf une fois en 2015 pour des élections municipales, réputées de faible importance) plutôt que de rappeler que les femmes représentent aujourd'hui à peine 16 % des maires en France³. Ensuite, parce que le concept de machisme cache l'existence d'une véritable *idéologie* cohérente et très largement partagée à travers le temps et l'espace : le *naturalisme*. Celui-ci prétend que les femmes (mais aussi les membres des groupes opprimés en général) sont « agies de l'intérieur » par la nature et surdéterminées par leur corps-utérus, tandis que la nature même des hommes leur permettrait de transcender, grâce à leur cerveau et leurs outils, les limitations inhérentes à la condition humaine.

Cette idéologie naturaliste, solidement structurée et légitimée par la science hégémonique, est ancrée dans ce que Monique Wittig a baptisé pour le monde occidental la pensée *straight* – à savoir l'affirmation qu'il existerait une réelle « différence des sexes » qui permettrait de (et obligerait à) classer l'ensemble de l'humanité en deux, et seulement deux, catégories radicalement distinctes et étanches. Or ceci n'a jamais pu être démontré scientifiquement : ni la forme des organes génitaux, ni les caractères sexuels secondaires, ni les hormones, ni les gonades, ni les chromosomes, ne permettent de délimiter strictement deux et seulement deux groupes dans l'humanité : ces caractéristiques forment toutes des continuums. Quant au reste des caractères étudiés (quotient intellectuel, force physique, etc.), c'est un truisme que de remarquer que la variabilité intra-catégorielle (entre mâles ou entre femelles) est bien plus grande qu'entre femelles et mâles.

Le matériel : division sexuelle du travail et *sexage* dans une perspective historique

L'idéologie participe intimement de la vie matérielle, qu'elle organise et légitime tout en permettant de l'appréhender. Au cœur des inégalités femmes-hommes, on trouve d'abord le principe de la division sexuelle du travail qui, sous des modalités très variées, affirme qu'il existe des « travaux de femmes » et des « travaux d'hommes », les premiers ayant systématiquement une valeur moindre. Malgré certaines évolutions, le marché du travail permet rarement aux femmes de gagner suffisamment pour vivre seules et faire vivre les familles dont elles ont la charge (enfants, parents et parfois même époux), elles ont une moindre liberté de mouvement et de migration, et les systèmes juridiques positifs ou coutumiers leur sont globalement défavorables. De plus, la majeure partie du travail de reproduction sociale (production et élevage d'enfants, responsabilité physique, psychologique et matérielle des autres, travail domestique et d'entretien) leur est dévolue en échange de bien maigres rétributions matérielles et symboliques – une dynamique parfois qualifiée de *sexage*, ou rapport d'appropriation physique directe (individuel et collectif) des femmes par les hommes.

Or, loin d'être un simple et malencontreux accident, cette situation peut être comprise comme le cœur même de la dynamique historique et matérielle des derniers millénaires. On sait que, selon le « grand récit » marxiste, qui reste aujourd'hui le plus englobant, cohérent et crédible sauf à tomber dans le vide postmoderne, la métaphysique ou le naturalisme, c'est la lutte entre classes sociales qui explique le développement des forces productives et la succession de diverses formations économique-sociales. À partir des années 1990, le courant décolonial apparu en Amérique latine a affirmé que c'étaient en fait la « racisation » et le travail forcé des populations autochtones et africaines, dans le cadre de la colonisation du continent dès le XV^e siècle, qui avaient structuré la modernité occidentale et permis l'avènement du capitalisme. Cependant, dès les années 1980, Maria Mies a montré que l'exploitation du travail des femmes jouait pour beaucoup dans l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale. Au début des années 2000, Silvia Federici a expliqué comment la chasse aux sorcières et, plus globalement, une considérable violence contre les femmes, dans les colonies comme dans les métropoles, en enfermant les femmes dans la famille et en dévalorisant le travail dit reproductif, avaient participé de manière décisive à l'accumulation primitive. Les féministes décoloniales complètent aujourd'hui l'analyse en affirmant que c'est l'imbrication des rapports de race et de genre qui produit le capitalisme néolibéral actuel.

Réalités actuelles

La division sexuelle du travail permet aux hommes d'accaparer les activités à forte valeur sociale ajoutée, en particulier dans les domaines politique, militaire et religieux. Même dans la France paritaire, les dirigeants politiques de plus haut niveau restent des hommes et, dans le monde, bien que le recours aux femmes en armes ne soit pas si rare, le sommet de la hiérarchie militaire est presque toujours constitué d'hommes. On remarquera du reste qu'on ne connaît aucune femme dictatrice au sens propre, bien que beaucoup de femmes dirigeantes aient attiré des haines tenaces. Plus globalement, le complexe militaro-sécuritaro-industriel est massivement dirigé par des hommes, qui en sont également les premiers bénéficiaires en termes d'emplois et de profits. Quant au domaine religieux, seules certaines religions polythéistes minoritaires (notamment de matrice africaine et en Asie) incluent non seulement des femmes dans les offices conférant le plus haut prestige, mais aussi parmi les divinités.

Concernant l'accès aux ressources et aux biens, l'agrégation des chiffres fait apparaître à grands traits que les femmes effectuent les deux tiers du nombre d'heures de travail et produisent plus de la moitié des aliments, mais ne gagnent que 10 % du revenu total, possédant moins de 2 % des terres et recevant moins de 5 % des prêts bancaires⁴. C'est à peine depuis la conférence de l'ONU de 1975 que des chiffres rendant visible la part des femmes dans toutes sortes de domaines, ont commencé à être produits de manière officielle. La liste Forbes des vingt personnes les plus riches de la planète en 2016 ne comporte que deux femmes (épouses de milliardaires), en 11^e et 16^e positions.

Concernant les lieux de pouvoir économique, à la Banque centrale européenne (BCE) on ne trouvait en 2013 que 14 % de femmes dans les fonctions supérieures, et aucune parmi sa plus haute instance (le Conseil des 23 gouverneurs, qui n'a compté que deux femmes en tout depuis le début de son existence). Seulement 3 % des président.e.s des 614 plus importantes sociétés européennes cotées en Bourse sont des femmes⁵, tandis qu'en 2015 les femmes formaient moins de 18 % des délégués au Forum international de Davos (au demeurant, parfaitement antidémocratique).

Pour ce qui est du pouvoir politique, au 1^{er} janvier 2015, sur 152 chefs d'État répertoriés dans le monde, 10 seulement étaient des femmes – dont une récemment « empêchée » (Dilma Rousseff, au Brésil), une fille de dictateur (en Corée), une épouse du président précédent (en Argentine), une femme nommée pour un processus de transition (en Centrafrique) et, enfin, les dirigeantes de Croatie, Lituanie, du Kosovo, du Liberia, du Chili et de Malte. On notera que 75 % des personnes occupant des postes de responsabilité à l'ONU sont des hommes, de même que 95 % du personnel pour le maintien de la paix parmi les militaires et la police.

Lignes de fuite

Globalement, c'est grâce au surtravail gratuit ou sous-payé des femmes que se produit ce que Paola Tabet appelle la « grande arnaque » – qui se traduit notamment par le fait que l'homme le plus misérable du monde trouve toujours la possibilité de « se payer une prostituée », ce cas de figure appliqué à une femme et un prostitué étant évidemment inenvisageable. Malgré une nette élévation du niveau d'instruction des femmes, désormais supérieur aux hommes en Iran comme en France, l'accès à l'emploi ne suit pas. Certaines améliorations économiques et politiques se font jour, mais c'est au milieu d'importants reculs – notamment l'appauvrissement de la majorité des femmes dans le monde, appauvrissement absolu mais aussi relatif aux hommes. Quant à la possibilité de vivre dans un environnement décent, elle se réduit pour tout le monde, sachant que les femmes sont les premières affectées par le manque d'eau, les atteintes aux capacités procréatives par la pollution ou encore les pénuries alimentaires.

Signalons pour finir que la filiation matrilineaire (par la mère) et la résidence uxorilocale après le mariage (chez l'épouse, dans sa famille, son village ou son pays) sont deux éléments clés qui organisent une moindre domination des femmes. Or, si ces situations sont très minoritaires, elles constituent quand même, comme le soulignent Nicole-Claude Mathieu et Martine Gestin, 7 % des sociétés connues des ethnologues. Curieusement, elles n'ont fait l'objet que d'un nombre de recherches très réduit. En France, le travail pionnier (et unique) de Mathieu et Gestin n'a toujours pas fait l'objet de recensions dans les grandes revues d'anthropologie...

Qu'en est-il de la résistance à cette « domination masculine » et à ce monde gouverné par les hommes ? Malgré ce qui a été rappelé ici, il faut garder à l'esprit que « céder n'est pas consentir » et que la position de dominée n'empêche ni la lucidité, ni le désaccord – il est juste parfois bien trop coûteux d'agir, comme le savent de nombreuses femmes prolétarisées et racisées. Les luttes individuelles et collectives dans les mouvements de femmes, féministe ou lesbien, et dans bien d'autres mouvements mixtes, sont anciennes et incessantes. Cependant, si elles ne prennent en compte à chaque fois qu'un seul rapport social – de classe, de race ou de sexe –, elles risquent d'aboutir à un simple déplacement de l'exploitation sur d'autres groupes sociaux. De plus, il ne s'agit pas d'inverser des positions ni même d'atteindre une supposée égalité toutes choses égales par ailleurs. Ce qu'il faut saper, c'est la base même de tous ces rapports sociaux : la division inégalitaire du travail et le naturalisme, son corollaire idéologique. À ce sujet, on se souviendra que le concept même de domination est problématique, avec sa connotation d'apaisante naturalité. Que l'on compare simplement, comme nous y invite Nicole-Claude Mathieu, les phrases « la montagne domine la plaine » et « la montagne opprime la plaine ».

Marlène BENQUET et Jacqueline LAUFER (dir.), « Femmes dirigeantes », *Travail, genre et sociétés*, n° 35, 2016.

Silvia FEDERICI, *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, Entremonde, Genève-Paris, 2014 [2004].

Colette GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Côté-femmes, Paris, 1992.

Patricia HILL COLLINS, « La construction sociale de la pensée féministe noire », in Elsa DORLIN et Hélène ROUCH (dir.), *Black Feminism, Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, L'Harmattan, Paris, 2007 [1989].

Helena HIRATA et alii (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, 2007 [2004].

Nicole-Claude MATHIEU et Martine GESTIN, *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2007.

Andrée MICHEL, *Féminisme et antimilitarisme*, Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly, 2012.

Corinne MONNET, « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 19, n° 1, 1998.

Paola TABET, *La Grande Arnaque. Sexualité des femmes et échanges économico-sexuels*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Notes

1. Harriet SHERWOOD, « Retired lawyer sues Israeli airline after she was asked to move seat », *The Guardian*, 1^{er} avril 2016.
2. Pour ce qui est des bus, la Cour suprême israélienne a rendu illégal, en 2011, le fait de demander aux femmes de s'asseoir à certaines places.
3. OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, « 16 % de femmes maires », < <http://www.inegalites.fr> >, 26 mai 2014.
4. « Chiffres et données sur les inégalités femmes-hommes », < www.adequations.org >, 5 janvier 2015.
5. *Ibid.*

Un multilatéralisme oligarchique ?

Franck Petiteville

Professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Grenoble

Le multilatéralisme peut être défini simplement comme une forme de coopération entre un minimum de trois États. Dans une acception commune, il désigne des formes de coopération beaucoup plus larges – souvent à vocation universelle – entre États, organisations internationales et acteurs non étatiques (ONG, firmes, experts, etc.). Le multilatéralisme régit tous les enjeux d'interdépendance internationale aujourd'hui : résolution de conflits, désarmement, droits de l'homme, commerce, finance, développement, santé, climat, biodiversité, etc.

Le multilatéralisme a partie liée avec les quelque 250 organisations internationales recensées dans le monde (incluant beaucoup d'organisations régionales) qui, à l'instar de l'Organisation des Nations unies (ONU), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Union européenne (UE) ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), représentent sa forme la plus institutionnalisée. Pour autant, le multilatéralisme ne se réduit pas aux organisations internationales. Historiquement, la diplomatie multilatérale a précédé l'avènement des organisations internationales, des négociations de paix de Westphalie en 1648 à celles du congrès de Vienne en 1815. Aujourd'hui encore, le multilatéralisme regroupe aussi des formes de coopération moins formalisées comme les « groupes de contact » et autres forums *ad hoc* : IBAS¹, BRICS², G8, G20 ou encore « Quartet » (ONU, États-Unis, Russie, Union européenne) sur le conflit israélo-palestinien.

Le multilatéralisme oligarchique dans l'histoire

Les rapports entre le multilatéralisme et la puissance ne sont évidemment pas neutres. Alors que le multilatéralisme promeut une coopération égalitaire entre États, les grandes puissances y ont toujours eu une place à part. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, le multilatéralisme a souvent été impulsé

et gouverné par quelques grandes puissances. Ainsi, le congrès de Vienne a beau mobiliser presque tous les États et princes d'Europe en 1815, ce sont les quatre grandes puissances monarchiques victorieuses de Napoléon (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) qui prétendent alors veiller au « bonheur du monde » (article 6 du traité de la Quadruple Alliance) et qui instituent le « Concert européen » au XIX^e siècle.

En 1919 à nouveau, si vingt-sept États participent aux négociations de paix de Versailles, celles-ci sont très largement dominées par les représentants des quatre puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale (Georges Clemenceau pour la France, David Lloyd George pour le Royaume-Uni, Vittorio Emanuele Orlando pour l'Italie, Woodrow Wilson pour les États-Unis). Le même scénario se reproduit en 1945 : la Charte des Nations unies, signée par cinquante États le 26 juin 1945 au terme de deux mois de négociations à la conférence de San Francisco, a été en fait rédigée pour l'essentiel par les États-Unis pendant la guerre (« Déclaration des Nations unies » soumise à la signature des vingt-six États en guerre contre les puissances de l'Axe en janvier 1942) puis amendée par des négociations en cercle fermé avec le Royaume-Uni, la Russie et la Chine, notamment lors de la conférence de Dumbarton Oaks (septembre-octobre 1944). L'hégémonie américaine seule est encore plus nette lors de la création des institutions de Bretton Woods en 1944 (FMI, Banque internationale pour la reconstruction et le développement) puis de l'OTAN en 1949. L'Union soviétique n'est d'ailleurs pas en reste durant la guerre froide avec la création sous sa tutelle du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM, 1949) et du Pacte de Varsovie (1955) dont elle étend le « bénéfice » aux « démocraties populaires ».

L'histoire le montre et la théorie (réaliste) des relations internationales en fait une règle d'or : la nature oligarchique du multilatéralisme reflète le rôle prépondérant des grandes puissances dans les relations internationales.

Les organisations internationales contemporaines, entre oligarchie et hégémonie ?

Aujourd'hui, les organisations internationales combinent un ethos multilatéral égalitaire et une consécration, plus ou moins explicite, de formes d'oligarchie, voire d'hégémonie. Ainsi, d'un côté, l'ONU est universaliste et inclusive : ses 193 États membres disposent tous d'une même voix à l'Assemblée générale – les États-Unis et la Chine au même titre que le Vanuatu. D'un autre côté, le Conseil de sécurité de l'ONU réserve toujours à cinq grandes puissances le double privilège du statut de membres permanents et du droit de veto. Les institutions financières internationales sont également, en principe, des organisations multilatérales universelles (189 États sont membres du FMI et de la Banque mondiale), mais le poids des États-Unis y a

toujours été exorbitant du fait d'un système de pondération des voix indexé sur la contribution financière des États. Ce système assure ainsi aux États-Unis plus de 16 % des droits de vote au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale (et donc un pouvoir de veto puisque toute réforme importante des statuts de celle-ci doit être adoptée par 85 % des votes). Si l'on ajoute que, par tradition, le président de la Banque mondiale est toujours un Américain et que ses économistes sont principalement issus des universités nord-américaines, on comprend mieux la critique fréquente adressée à la Banque de relayer l'hégémonie des États-Unis dans le monde. Pour autant, l'accusation d'oligarchie européenne à propos du FMI n'est pas moins recevable si l'on songe que les pays de l'UE représentent à eux seuls près du tiers des voix au Fonds, toujours dirigé, lui, par un Européen...

Quant à l'OTAN, s'il s'agit bien d'une organisation régionale de vingt-huit États au sein de laquelle les décisions sont prises par consensus, on sait également le poids des États-Unis dans le fonctionnement de l'Alliance, qu'il s'agisse de ses grandes orientations stratégiques (la conversion de l'Alliance en organisation de sécurité collective déterritorialisée après la guerre froide) ou de ses opérations militaires courantes (les États-Unis ayant par exemple fourni les deux tiers de la Force internationale d'assistance à la sécurité déployée en Afghanistan dans les années 2000). Le cas de l'OMC, enfin, est plus complexe. Pendant des décennies, le régime commercial multilatéral du GATT³ s'est articulé autour du *leadership* des États-Unis et de l'Europe communautaire (*leadership* partagé, dans une moindre mesure, avec le Canada et le Japon). Après la création de l'OMC en 1995, ce système « minilatéral » a dû composer avec l'affirmation des puissances émergentes : Brésil, Inde et Chine (cette dernière admise fin 2001). Ces nouvelles puissances ont alors rejoint les anciennes grandes puissances commerciales dans la gouvernance de l'OMC : là encore, malgré le caractère formellement consensuel des décisions prises entre les 162 États membres de l'Organisation, rien d'important ne peut se décider sans l'aval de cette petite « oligarchie » commerciale.

L'essor de la diplomatie oligarchique

Il est frappant de constater que les nouvelles initiatives de coopération internationale *ad hoc* qui se sont multipliées dans l'après-guerre froide (G8/G20, IBAS, BRICS, Organisation de coopération de Shanghai, etc.) sont encore plus marquées par cette dimension oligarchique. Ce n'est pas sans raison que ces initiatives ont été qualifiées de « diplomatie de club » ou de « diplomatie de connivence » (Bertrand Badie).

Né d'une extension du G7 à la Russie en 1997 (dont l'origine remonte au « G5 », formé en 1975, et devenu G7 dès 1976), le « G8 » reste le modèle du « club » oligarchique de puissances industrialisées. Loin de se cantonner aux

affaires économiques, les membres du G7 se sont depuis longtemps accordé le droit de commenter la politique internationale sur tous les sujets. Lors de la dernière décennie de la guerre froide, le G7 a ainsi souvent pris position contre les agissements des pays socialistes, qu'il s'agisse de condamner l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS (G7 de Venise en 1980), d'approuver le déploiement des « euromissiles » américains (G7 de Williamsburg en 1983) ou de réprouver la répression du « Printemps de Pékin » (G7 de Paris en 1989). Devenu G8, le « club » a continué sur sa lancée diplomatique, en soutenant par exemple les révolutions arabes et en critiquant le programme nucléaire iranien (G8 de Deauville en 2011). S'agit-il pour autant d'une oligarchie très soudée ? La crise provoquée par la guerre civile ukrainienne et par l'annexion de la Crimée, en poussant les membres de l'ex-G7 à suspendre la Russie du G8 en 2014 (et à transférer à Bruxelles le sommet qui devait être organisé à Sotchi), a illustré avec éclat les limites de l'« esprit de club » et les sanctions qu'encourent ceux qui transgressent les règles du droit international et de la bienséance diplomatique entre les membres du groupe⁴.

Le G20 (apparu en 2008 au niveau des chefs d'État et de gouvernement⁵) a-t-il permis au G8 de sortir des ornières du club oligarchique ? Pas si sûr. Les partisans du G20 soulignent que celui-ci a le mérite de rassembler des États qui représentent 90 % du produit national brut mondial, 80 % du commerce mondial et les deux tiers de la population mondiale. Le G20 apparaît ainsi comme une première tentative de dépassement du clivage Nord-Sud, certains y voyant à ce titre le « laboratoire d'un monde émergent » (Karoline Postel-Vinay). Reste que le G20 ne compte qu'un seul État africain – l'Afrique du Sud – sur cinquante-quatre États du continent noir. La question de la représentativité, et donc de la légitimité, du G20 reste ainsi posée dès lors que ses membres prétendent y élaborer une nouvelle « gouvernance mondiale ». *A contrario*, la dynamique du G20 n'est pas sans concurrencer et affaiblir un peu plus l'ONU (son Conseil économique et social notamment), sans parvenir pour autant à des solutions de substitution à l'universalisme et à la légitimité des Nations unies (Alain Dejammet).

On notera que, hors d'Occident, la tentation oligarchique ou tout au moins celle du « club » fait aussi largement recette dans les années 2000. En témoignent les initiatives de coopération comme les sommets des « BRICS », conglomérat improbable de puissances économiques socialiste (Chine), ex-socialiste (Russie) et émergentes (Brésil, Inde, Afrique du Sud), ou, plus originale, la coopération triangulaire Sud-Sud qui s'est (ré-)inventée avec l'IBAS dans de multiples domaines (commerce, innovation technologique, diplomatie, aide au développement...). On peut y ajouter l'Organisation de la coopération de Shanghai structurée depuis le début des années 2000 autour du duopole Russie-Chine, qui emmène avec elle plusieurs pays d'Asie centrale ainsi que des « poids lourds » régionaux dotés du statut d'observateurs (Afghanistan, Inde, Iran, Pakistan) et qui se présente comme un forum de concertation régionale dans le domaine sécuritaire (lutte contre le

« terrorisme » notamment). La vocation de l'Organisation de la coopération de Shanghai à se démarquer de l'Occident et à faire contrepoids à l'influence de l'OTAN en Asie centrale a été très remarquée.

Hétérogénéité de la diplomatie oligarchique

Les formules de la diplomatie oligarchique sont toutefois très fluides, y compris dans le domaine sensible de la résolution des conflits. Les États-Unis et la Russie, dont les relations n'ont cessé de se détériorer ces dernières années pour de multiples raisons (échec du « *reset* » esquissé par Barack Obama, crises ukrainienne et syrienne, dérive autoritaire et militariste du régime de Vladimir Poutine) sont néanmoins formellement associés, aux côtés de l'ONU et de l'UE, au sein du « Quartet », instance vouée à une médiation (très inefficace) dans le conflit israélo-palestinien au début des années 2000. Sur la question du programme nucléaire iranien, c'est une autre forme inédite d'oligarchie de puissances qui s'est constituée, l'Allemagne venant s'ajouter aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU pour former le groupe dit « 5 +1 » qui a engagé les négociations avec Téhéran, lesquelles ont abouti à l'accord international de juillet 2015.

Formé à l'automne 2015, le « Groupe de soutien international à la Syrie », enfin, est un bel exemple de diplomatie oligarchique hétérogène. Outre l'ONU et la Ligue arabe, on y trouve pêle-mêle des opposants résolus au régime de Bachar al-Assad (Allemagne, Arabie saoudite, États-Unis, France, Royaume-Uni, Turquie), des puissances très impliquées au contraire dans le soutien militaire au régime d'Assad (Iran, Russie), la Chine très souverainiste (qui n'a pas hésité à joindre son veto à quatre reprises à celui de la Russie au Conseil de sécurité pour s'opposer à des projets de résolutions critiques à l'égard du régime). La cohérence de ce « groupe » copiloté par les États-Unis et par la Russie ne tient au fond qu'au statut de grandes puissances de ses membres et/ou à celui de pays riverains de la Syrie qui paient les conséquences du conflit. Cette diplomatie *ad hoc*, qui prolonge la diplomatie de concert et la pratique des « groupes de contact » (institués par exemple pour résoudre les conflits d'ex-Yougoslavie dans les années 1990), coexiste de manière ambivalente avec l'ONU. Elle permet en effet de surmonter les blocages du Conseil de sécurité, tout en prolongeant le cas échéant ses rares initiatives : de fait, les négociations de Genève initiées au début de l'année 2016 et soutenues par le « Groupe de soutien international à la Syrie » ont pour mandat de mettre en œuvre la résolution 2254 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 18 décembre 2015 pour sortir du conflit syrien.

Le multilatéralisme a donc toujours composé avec les tendances oligarchiques dans le système international. Les organisations internationales contemporaines peuvent difficilement y échapper complètement, dès lors que l'oligarchie résulte de la capacité collusive des grandes puissances à exercer

plus d'influence que la grande majorité des autres États. Reste que seul le multilatéralisme universaliste est pourvoyeur de légitimité des décisions collectives et d'effets de droit opposables à l'ensemble de la communauté internationale. Et, de ce point de vue, le multilatéralisme universaliste est aussi plus fonctionnel qu'on n'a coutume de le dire : l'un des accords internationaux les plus importants de ces dernières années – l'accord climatique de Paris issu de la « Cop 21 » – n'a-t-il pas été négocié sous les auspices des Nations unies par quelque 195 États ?

Pour en savoir plus

Bertrand BADIE, *La Diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, La Découverte, Paris, 2011.

Alain DEJAMMET, *L'Archipel de la gouvernance mondiale*, Dalloz, Paris, 2012.

Guillaume DEVIN, *Les Organisations internationales*, Armand Colin, Paris, 2016.

Notes

1. Coopération instituée entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud en 2003.
2. Coopération instituée entre le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud dans les années 2000.
3. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
4. La Russie n'avait toujours pas réintégré le G8 en 2016, si bien que c'est un G7 qui s'est de nouveau réuni au Japon les 26 et 27 mai 2016.
5. Le G20, qui réunissait à partir de 1999 les seuls ministres des Finances, réunit depuis 2008 les chefs d'État et de gouvernement.

Pas de puissance sans énergie : la « croissance verte » est-elle un oxymore ?

Matthieu Auzanneau

Journaliste, responsable du blog « Oil Man » sur le site du *Monde*

Donald Trump, candidat républicain à l'élection présidentielle aux États-Unis fin 2016, s'est fait le porte-voix des sales petits secrets de la droite américaine. « J'aurais pris le pétrole », dit-il à propos de la politique qu'il aurait adoptée en Irak avant le retrait des troupes américaines. Là où son adversaire vaincu Jeb Bush n'assumait qu'à moitié le calamiteux héritage de son frère aîné, le président George W. Bush, Donald Trump expose sans fausse pudeur ce qui très vraisemblablement fut l'objectif ultime (et finalement manqué) de l'invasion de l'Irak en 2003 : imposer une bonne fois pour toutes l'hégémonie américaine autour du golfe Arabo-Persique, région dépositaire des plus belles réserves d'énergie abondante et bon marché encore disponibles sous terre. Le chaos répandu autour de l'Irak a tout à voir avec le fait que ce pays est le seul, d'après l'Agence internationale de l'énergie, où la production de pétrole pourrait facilement être augmentée au cours de la prochaine décennie. À moins d'une transition énergétique radicale, la friable clef de voûte du système énergétique mondial que constitue l'or noir du Moyen-Orient devrait continuer à attirer toujours davantage de périlleuses avidités, de Daech aux marchands d'armes sophistiquées des pays importateurs de brut.

Les énergies fossiles, carburant irremplaçable de la puissance ?

Qu'elle soit d'ordre économique, politique, militaire ou autre, la puissance est par définition affaire d'énergie : dans notre monde physique, toute puissance est un rapport entre énergie et temps (un watt égale un joule par

seconde). Toute volonté de puissance nécessite pour s'effectuer le contrôle de ressources en énergie adéquates. Dès les années 1920, la grande machinerie économique américaine ne s'est plus suffi de ses ressources propres en pétrole, dont les États-Unis sont pourtant restés longtemps les premiers producteurs au monde. Le président américain des « *Roaring Twenties* », Calvin Coolidge, écrivait alors : « Il est probable que la suprématie des nations puisse être déterminée par la possession du pétrole. »

La géopolitique n'a depuis cessé de se plier de plus en plus à la géologie des énergies fossiles. La nouvelle grande puissance chinoise ne s'est vite plus contentée de ses propres ressources (énormes) en énergie. Tout comme les États-Unis au cours du XX^e siècle, il a fallu que la Chine se projette vers l'extérieur pour mettre la main sur les ressources nécessaires à l'effectuation de sa puissance croissante. De très loin le premier producteur mondial de charbon, ce pays en est également devenu, avec l'Inde, le premier importateur. Pékin signe de colossaux contrats d'approvisionnements en gaz naturel avec la Russie, sans hésiter à s'aventurer dans l'arrière-cour de celle-ci en signant d'autres contrats en Asie centrale, notamment avec le Turkménistan. La Chine, enfin, s'est imposée comme le premier importateur de pétrole du Moyen-Orient et le premier opérateur du brut irakien. Elle est en ce sens le vrai vainqueur de la guerre d'Irak de 2003.

À l'entrée du Musée du pétrole de Daqing, principal champ pétrolier chinois qui joua par la suite un rôle majeur dans la renaissance moderne de l'Empire du Milieu, on peut lire la phrase suivante : « Le pétrole a une relation compacte avec la force politique, économique et militaire d'un pays. » La production de Daqing est en déclin depuis plus de dix ans, en dépit d'une intensification des forages. Ce déclin, à l'instar de celui des puits de pétrole conventionnel aux États-Unis à partir de 1970, risque de conduire la Chine à accroître la projection vers l'extérieur de ses instruments de puissance – en particulier en direction du Moyen-Orient et de l'ex-URSS.

Le regain de la puissance énergétique des États-Unis, grâce au boom des hydrocarbures dits « de schiste », coïncide avec le repli relatif des instruments de la puissance américaine au Moyen-Orient. Après quatre décennies de déclin, la remontée en flèche à partir de 2010 de la production de brut aux États-Unis, permise par la fracturation hydraulique et l'envolée des cours du brut, a offert à Washington l'opportunité de réduire la facture (exorbitante à plus d'un titre) de son investissement autour du golfe Arabo-Persique. Mais l'effondrement des cours du brut amorcé depuis l'été 2014 – qu'il soit conjoncturel ou structurel – remet pour l'heure tout cela en cause. Après quatre années d'essor spectaculaire, les extractions américaines sont entrées à nouveau en déclin depuis avril 2015. Un déclin qui menace de s'aggraver au cours de l'année 2016. Un rapport de la CIA antérieur à l'effondrement du prix du baril soulignait que si, au Texas ou dans le Dakota du Nord, la résurgence de la production pétrolière n'était pas pérenne, les États-Unis ne seraient pas *en mesure* (en raison de limites physiques) d'assurer leur position

de première puissance mondiale au cours des décennies à venir¹.

L'humanité technique est-elle *en mesure* de se passer d'énergies fossiles sans renoncer au désir d'accroître perpétuellement sa puissance, son empire sur le monde, sans se trouver physiquement contrainte, de gré ou de force, à la sobriété ? Dit autrement : quelque chose comme une « croissance verte » – expression technocratique consacrée par le titre même de la loi sur la transition énergétique que la France a adoptée en 2015 – peut-elle être autre chose qu'une vue de l'esprit : le lien entre énergie et puissance peut-il être rompu ? La transition énergétique, à laquelle la communauté internationale s'est une nouvelle fois promise lors de la conférence climatique de Paris en décembre 2015, peut-elle trancher les nœuds du réchauffement climatique et des guerres pour l'énergie, nœuds sans cesse resserrés autour de nos sources primordiales et tarissables de puissance ?

Pétrole, gaz naturel, charbon : ces ressources fournissent encore les quatre cinquièmes de l'énergie que nous consommons chaque jour. À l'échelle mondiale, la transition énergétique n'a qu'à peine commencé : la baisse de la demande d'énergie des vieilles puissances industrielles occidentales a été jusqu'ici plus que compensée par le déport de l'expansion thermo-industrielle vers la Chine et les autres économies émergentes (déport permis par les capitaux, les importations et l'endettement desdites puissances occidentales). Au cours de la dernière décennie, la tonitruante accession de la Chine au rang de premier émetteur mondial de gaz à effet de serre prouve que la « croissance verte » reste pour l'heure une chimère, et souligne combien la transition énergétique ne peut nécessairement être qu'un phénomène global. Ressort décisif de la puissance des nations, les politiques énergétiques sont avant tout pragmatiques : jusqu'ici, la source d'énergie de demain a toujours été la moins coûteuse. Si le charbon, puis les hydrocarbures, ont été les premiers fruits à nourrir l'essor industriel, c'est qu'ils étaient les plus simples et par conséquent les moins chers à recueillir. Qu'il s'agisse d'ériger de nouvelles cathédrales nucléaires ou de couvrir les pays développés d'éoliennes, de panneaux solaires (et des équipements de stockage d'électricité requis lorsque le vent et le soleil sont absents), toutes les sources d'énergie capables de remplacer les énergies fossiles sont plus complexes et donc plus onéreuses à déployer en masse.

Le « prix du carbone », clé impossible de la transition ?

Le « prix du carbone » est désormais le mantra de la transition énergétique. Les experts désignent par cette expression tous les instruments – marché d'échange de droits d'émission de CO₂, taxe carbone, etc. – capables de renchérir le coût des énergies fossiles afin de donner à leurs alternatives une parité compétitive.

Loin de s'accroître, hélas, ce prix du carbone s'effondre depuis l'été 2014, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz naturel ou du charbon. Unanimement considéré comme la clé de la transition énergétique, il est encore très loin d'ouvrir la porte de sortie des énergies fossiles. Pourtant la Banque mondiale et quelques centaines de multinationales aux degrés d'ambition variables et aux objectifs souvent tortueux se sont récemment prononcées en faveur d'un renchérissement du prix du carbone.

Un prix élevé du carbone est indispensable pour combattre le réchauffement climatique et anticiper l'épuisement des ressources d'énergies fossiles. Mais l'abondance d'énergie bon marché qu'offrent naturellement ces énergies fossiles reste la condition *sine qua non* de l'expansion de la puissance technique. Telle est pour l'heure la quadrature de la croissance globale confrontée aux problèmes du climat et de la finitude des sources fossiles d'énergie.

Aux États-Unis, la première économie mondiale demeure d'autant plus coincée dans son modèle de croissance fondé sur l'abondance de sources tarissables d'énergies que le boom inattendu du pétrole et du gaz « de schiste » a conforté la dépendance à l'or noir de l'*American way of life*. En huit années passées à la Maison-Blanche, le président Barack Obama n'aura pas avancé d'un pouce sur la voie de la transition, bloquée aussi bien par le Parti républicain que par son propre Parti démocrate.

En Chine, les émissions de CO₂ ont baissé en 2015, entraînant à elles seules un repli modeste et néanmoins historique des émissions mondiales. Cette évolution inespérée est certes une bonne surprise pour l'écologie. Mais elle constitue avant tout un signe de faiblesse de la croissance : c'est le ralentissement de l'économie qui est fondamentalement en cause, pas la transition énergétique. Pékin évoque la suppression de 1,8 million d'emplois dans le charbon. Mais les énergies renouvelables, malgré un développement très rapide, ne fournissent encore que 1 % de l'énergie primaire consommée en Chine (9 % en comptant les barrages), contre près de 66 % pour le charbon et 89 % pour les énergies fossiles au total. L'humanité n'a pas émis moins de gaz à effet de serre en 2015 parce qu'elle est devenue plus intelligente mais parce qu'elle est moins riche que prévu.

Nul continent n'est davantage que l'Europe forcé de faire sa « révolution verte ». L'aiguillon principal de l'Europe n'est pas même le changement climatique (c'est avant tout à cause de la délocalisation de son industrie en Asie que notre continent a été la seule région du globe à réduire ses émissions au cours du dernier quart de siècle). Le problème, rarement identifié en tant que tel par les décideurs politiques, ne se situe pas dans l'atmosphère, mais sous terre. Les principales sources d'énergies fossiles accessibles aux Européens sont en phase terminale ou bien sur le point d'y entrer. À part l'Allemagne, toutes ces vieilles puissances ont depuis longtemps épuisé leurs mines rentables de charbon. L'Europe est cernée de zones pétrolifères en déclin géologique (mer du Nord, Algérie, Gabon, Azerbaïdjan) ou au bord du

déclin (Russie, Libye, Nigeria, Congo-Brazzaville, Angola). L'effondrement des cours du brut depuis 2014 sape tout autant la relance de la production dans tous ces champs d'or noir anciens que le développement des ressources en hydrocarbures « de schiste » potentiellement disponibles ici ou là de l'Atlantique à l'Oural.

L'Europe, qui affiche les objectifs les plus ambitieux du monde en la matière, a-t-elle les moyens de mener à bien sa transition énergétique ? Nous sommes à la croisée des chemins, et la situation actuelle apparaît terriblement délicate. En France et en Allemagne notamment, les géants de l'électricité (EDF, Engie, E.ON, RWE, etc.) sont confrontés à des difficultés économiques sans précédent, du fait de l'effondrement des prix de gros de l'électricité. Cette situation de surcapacité de production, qui s'aggrave depuis 2010, n'est guère plus qu'en Chine la conséquence de vertueuses économies d'énergie. Les deux causes principales sont la désindustrialisation et... une série d'hivers particulièrement doux. La consommation électrique a ainsi baissé de 5 % au sein de l'Union européenne entre 2010 et 2014, tandis que la consommation de gaz naturel, destinée à l'électricité et au chauffage, a chuté dans le même temps de... 23 % !

Intrinsèquement liée au ralentissement de la croissance européenne et à la dégradation relative du pouvoir d'achat des Européens, cette baisse spectaculaire des prix de gros de l'électricité rend aujourd'hui plus que difficile la réalisation des stratégies de transition énergétique. La puissance chancelante de la France l'empêche d'engager les investissements nécessaires pour ramener la part du nucléaire à 50 % de la production électrique, comme s'y était engagé le président François Hollande². Pendant ce temps, l'Allemagne, tout en réussissant à développer massivement l'éolien et le solaire au détriment du nucléaire, tarde à sortir du charbon (les Allemands disposent encore d'importantes réserves de lignite, mais importent aussi de la houille massivement et à bas prix en provenance de Russie, de Colombie et des États-Unis). Depuis 2010, la forte réduction de la consommation de gaz naturel de l'Allemagne a été compensée par une recrudescence de la consommation de charbon, moins cher, mais bien plus nocif pour le climat ! La combustion de lignite et de houille destinée aux centrales électriques allemandes s'est ainsi accrue de 10 térawatt/heure entre 2010 et 2015, l'équivalent d'un réacteur nucléaire supplémentaire. Les émissions de CO₂ de l'Allemagne stagnent depuis 2010. Elles restent de beaucoup les plus élevées d'Europe. L'effectuation de la puissance industrielle allemande profite à plein de ce charbon bon marché...

L'impératif de croissance

L'effondrement des cours des énergies fossiles induit par le ralentissement de la croissance ouvre l'opportunité politique historique d'imposer le fameux

« prix du carbone » indispensable au développement rapide des sources d'énergie alternatives. Si Paris a esquissé début 2016 une évolution notable, en proposant pour la première fois d'imposer un prix plancher de la tonne de CO₂ afin de ranimer le moribond marché européen des quotas d'émission, aucun autre État membre de l'Union européenne ne se hâte pour l'heure d'emboîter le pas au gouvernement français.

Le contexte de ralentissement de l'économie mondiale menace de rompre l'élan de la transition réinsufflé par la conférence climatique de Paris de décembre 2015, six ans après un échec de la conférence de Copenhague qui avait été largement préparé par la grande récession de 2008.

Croissance de l'économie et croissance de la consommation d'énergie naviguent de conserve depuis le début de la révolution industrielle. Réussir une transition énergétique, quelle que soit sa forme, impose de renoncer à l'alliance jusqu'ici indestructible entre énergie et puissance. Il existe aujourd'hui un grand partage entre, d'une part, une majorité d'économistes postulant qu'un système technique peut continuer à faire croître les richesses qu'il produit à partir de ressources énergétiques et matérielles plus coûteuses et complexes et, d'autre part, une minorité d'hétérodoxes (mais armés d'arguments solides) affirmant que c'est physiquement impossible.

La « croissance verte » existe-t-elle ? L'expérience tardant à débiter, nul ne connaît la solution de ce problème fatidique. « Une taxe carbone d'un montant de 1 % du PIB réduit le PIB de 1 % », estiment en attendant les auteurs d'une analyse récente publiée par France Stratégie (l'ancien Commissariat au Plan)³. Telle qu'on la conçoit en général, la transition énergétique demande des investissements massifs qui eux-mêmes nécessitent un moteur économique tournant à plein régime. Et, pour ce faire, ce moteur réclame un carburant énergétique abondant et bon marché. Accroître le prix du carbone risque donc de faire caler le moteur de la croissance. C'est jusqu'à présent la recette de la puissance technique : scier le plus vite possible la branche sur laquelle est assise l'humanité postmoderne, épuisant des ressources finies dont on ne sait se passer qu'à la marge. Tâcher tout simplement de ralentir le moteur n'apparaît encore jamais comme une option politiquement viable. Une telle option reviendrait à renoncer à l'impératif de croissance, c'est-à-dire à une conception intégrale, sans contrainte et sans restriction, de la puissance des nations, en vigueur depuis longtemps presque partout.

Pour en savoir plus

Matthieu AUZANNEAU, *Or noir. La grande histoire du pétrole*, La Découverte, Paris, 2015.

Charles A. S. HALL et Kent A. KLITGAARD, *Energy and the Wealth of Nations. Understanding the Biophysical Economy*, Springer, New York, 2011.

Joseph TAINTER et Tadeusz PADZEK, *Drilling Down. The Gulf Oil*

Debacle and Our Energy Dilemma, Springer, New York, 2011.

François RODDIER, *Thermodynamique de l'évolution. Un essai de thermo-bio-sociologie*, Éditions Paroles, Artignosc-sur-Verdon, 2012.

Notes

1. *Le Monde en 2030 vu par la CIA*, Éditions des Équateurs, Paris, 2013, p. 271.

2. Voir l'analyse d'Alain Grandjean, ancien président du comité des experts du débat national sur la transition énergétique, sur son blog : « 50 % de nucléaire en France, un objectif réaliste ? », <<http://alaingrandjean.fr>>, 11 janvier 2016.

3. Boris LE HIR, Pierre DOUILLARD et Anne ÉPAULARD, *Modèles macroéconomiques et transition énergétique*, France Stratégie, février 2016 (disponible sur <www.strategie.gouv.fr>).

Au cœur du pouvoir, les infrastructures de transport

Pierre Thorez

Professeur émérite, UMR IDEES, Université du Havre

Si la géographie sert à faire la guerre, le contrôle des routes commerciales et des infrastructures qui les supportent – ports, aéroports, voies ferrées, oléoducs... – est un enjeu considérable de pouvoir. Aussi bien des États que des entreprises cherchent à en garantir la sûreté et la stabilité, souvent en s'en assurant le contrôle direct. Pour les premiers, l'objectif est de consolider leur domination sur un territoire et de maintenir d'autres États en situation de dépendance. Pour les secondes, il s'agit de bénéficier des revenus de toute la chaîne de transport, de l'origine à la destination, et de devenir un acteur majeur et incontournable des flux et parfois de territoires.

Déjà par le passé, les puissances coloniales avaient créé leurs propres comptoirs et des ports-relais le long de leurs routes maritimes afin d'assurer le soutage et l'avitaillement de leurs navires de commerce et la relâche des navires de guerre. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, la majorité des ports européens avaient principalement une fonction et une finalité nationales. Ils devaient servir au chargement et au déchargement des marchandises destinées au pays ou exportées par lui. Lorsque le transport aérien s'est développé, les États ont créé leurs propres compagnies aériennes nationales afin d'affirmer leur présence dans les airs. La maîtrise des axes de circulation n'est donc pas une préoccupation nouvelle.

La nouveauté réside dans le fait que, depuis quelques décennies, le secteur des transports a été libéralisé et que l'intervention directe des États s'efface au profit de la privatisation des infrastructures et de la gestion du transport. En conséquence, des acteurs privés cherchent à leur tour à prendre le contrôle des chaînes de transport et des infrastructures.

Les routes terrestres : voies ferrées, routes, tuyaux

Les infrastructures des modes terrestres utilisées pour le déplacement sur de longues distances des personnes et de toutes sortes de marchandises sont pour la plupart sous la responsabilité des collectivités territoriales de divers niveaux, du local au national. C'est en particulier le cas des réseaux routiers. La construction et la gestion peuvent en être confiées à des entreprises privées dans le cadre de partenariats de plusieurs types, comme par exemple, en France, la délégation de service public et le partenariat public-privé. Cependant des voies ferrées dédiées à la desserte de mines et d'usines ou à la collecte de produits agricoles, construites et gérées par les entreprises privées, sont aussi anciennes que le chemin de fer lui-même. Des groupes privés construisent encore des voies ferrées, en particulier en Afrique, pour répondre à des intérêts particuliers. Cependant, les enjeux militaires et géopolitiques des chemins de fer influencent encore le comportement des États, qui continuent souvent à surveiller et sécuriser les voies ferrées existantes et, dans les pays issus du morcellement d'États plus vastes, à en construire de nouvelles pour contourner les frontières (en Asie centrale par exemple).

Les oléoducs et gazoducs sont au cœur de rivalités géopolitiques dans lesquelles les intérêts des compagnies pétrolières et gazières ne coïncident pas nécessairement avec ceux des gouvernements. Ces tuyaux sont généralement posés et gérés par les filiales de grands groupes pétroliers et gaziers. Les oléoducs et gazoducs sont parfois en concurrence commerciale ou géostratégique, parfois en complémentarité stratégique dans le but de disposer de plusieurs solutions en cas de crise.

Les itinéraires d'exportation des hydrocarbures de Russie et d'Asie centrale sont devenus, après d'autres (Moyen-Orient), des enjeux géopolitiques. À l'initiative de la compagnie BP, l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) a été construit entre Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, et le port turc de Ceyhan afin d'exporter le pétrole de la mer Caspienne en évitant le transit par la Russie. Ce projet a été soutenu par l'Union européenne. BP détient 30 % des parts, associée à d'autres entreprises européennes (Statoil, Total, ENI), aux compagnies azerbaïdjanaise AZAL et turque TPAO, ainsi qu'à des entreprises étatsuniennes (dont Chevron) et japonaises. Le BTC est entré en service en 2006. Trois ans plus tôt, l'oléoduc CPC (Caspian Pipeline Consortium) avait été mis en service entre le Kazakhstan et le terminal d'Ozereevka, près de Novorossisk, sur la rive russe de la mer Noire. Les deux principaux actionnaires sont Transneft, entreprise publique russe spécialisée dans le transport du pétrole (24 %), et KazMunayGaz, entreprise pétrolière publique kazakhstanaise (19 %). Les autres partenaires sont des investisseurs privés, parmi lesquels des compagnies pétrolières russes (comme Lukoil), d'Europe occidentale (BP ici associée à Lukoil dans LukArco, Shell et ENI) et nord-américaines (comme Chevron et Mobil). Ainsi, alors que la Russie cherche à contrôler les routes d'exportation depuis des gisements situés dans son ancien empire afin de conserver un pouvoir dans la région, l'UE a encouragé un projet qui met celle-ci à l'écart et vise à réduire son influence en Asie centrale.

Les grandes compagnies pétrolières quant à elles, sauf celles de Russie et de Turquie, ont participé aux deux projets afin de disposer d'un itinéraire quelle que soit l'évolution géopolitique régionale.

Les enjeux sont donc complexes : alors que les États cherchent à maîtriser les itinéraires qui leur semblent défendre leurs intérêts nationaux, les groupes pétroliers préfèrent diversifier les routes pour éviter de choisir un « camp » en cas de rivalités géostratégiques entre États.

Les ports

Le désengagement des États dans le domaine portuaire favorise la privatisation progressive des installations, y compris dans les ports qui demeurent publics (grands ports maritimes en France ou ports municipaux dans la Rangée du Nord). Dans un passé récent, à l'image des routes et des voies ferrées, seuls des ports ou des terminaux très spécialisés destinés à une seule catégorie de marchandise, pétrole et produits pétroliers, gaz naturel liquéfié, pondéreux tels les minerais, le charbon et les céréales, ont pu appartenir ou être proposés en concession à des entreprises industrielles ou commerciales. Ce n'était cependant pas le cas de tous les appontements spécialisés. De la même façon, des entreprises de manutention portuaire avaient la possibilité d'aménager et de gérer des superstructures, hangars et entrepôts. Avec la libéralisation, de nombreux États ont mis en vente leurs ports : ceux-ci s'achètent et se vendent désormais comme n'importe quel bien. Dans tous les ports, publics ou privés, une entreprise peut prendre le contrôle de terminaux. Ils sont dédiés non plus à une marchandise ou à une destination, comme c'était le cas par le passé, mais à une entreprise, soit concessionnaire, soit propriétaire. De plus, la globalisation, ou mondialisation, encourage des groupes internationaux – armateurs, entreprises portuaires, fonds d'investissement – à investir sur tous les continents et à se doter de leur propre réseau portuaire mondial.

Les principaux armateurs ont pris possession de terminaux, voire de ports. C'est le cas des quatre premiers armements mondiaux dans le domaine du transport de conteneurs. Le groupe danois AP Moller Maersk, premier armateur mondial, possède par sa filiale APM Terminals des parts dans des terminaux localisés dans 59 ports répartis sur tous les continents. Il détient des parts dans quelques ports maritimes (par exemple Salalah dans le sultanat d'Oman) et dans plus d'une soixantaine de ports secs (centres logistiques à proximité des ports maritimes ou à l'intérieur des terres).

Le groupe italo-suisse MSC (Mediterranean Shipping Company), qui se classe au deuxième rang, détient en partie ou en totalité et gère directement ou par ses filiales 27 terminaux à conteneurs répartis dans 25 ports, dont 6 en Europe du Nord et 8 en Europe méditerranéenne. TIL, filiale de MSC, est associé à des capitaux privés turcs dans la construction et l'exploitation

d'Asyaport sur la rive nord de la mer de Marmara. La CMA-CGM, troisième groupe dont le siège est à Marseille, opère directement ou par ses filiales Terminal Link et CMA Terminals ses propres terminaux dans 26 ports situés dans 18 pays, notamment dans la Rangée du Nord et en Méditerranée, mais aussi aux Caraïbes, aux États-Unis et en Extrême-Orient. Le quatrième, le groupe chinois COSCO, contrôle par sa filiale Cosco Pacific Limited 25 terminaux dans 17 ports en Chine (y compris à Hong Kong et Kaoshiung) ainsi que des terminaux à Singapour, Port Saïd et Anvers. Le groupe a profité de la privatisation des ports grecs pour acquérir 67 % des parts de celui du Pirée. En gérant leurs propres terminaux, les compagnies maritimes peuvent y organiser plus facilement, et sans intervention extérieure, les escales et accostages de leurs navires, les opérations de *transshipment* et de *feeder* (transfert de conteneurs entre deux navires transocéaniques ou entre un navire transocéanique – navire mère – et un caboteur – *feeder* – qui dessert les ports secondaires d'une même façade maritime) et la gestion des parcs à conteneurs. En complément, ces compagnies exploitent toutes des ports secs, qui confortent leur présence auprès des clients de l'arrière-pays. Elles y détiennent des parts au sein de *joint ventures*.

Des ports ont aussi adopté des stratégies d'implantation internationale. Les deux principaux concurrents dans cette course au contrôle des ports sont ceux de Dubaï et de Singapour. DP World, issu de la fusion en 2005 de Dubaï Port Authority et de Dubaï Port International, a étendu sa présence sur tous les continents. Le groupe est impliqué dans 70 terminaux répartis dans 31 pays. Il est présent dans 11 ports en Europe, dont une partie de Fos et de Port 2000 au Havre, 5 ports en Afrique, dont le terminal de Doraleh à Djibouti, 16 en Asie, dont 6 en Inde et 4 en Chine, 6 au Proche et Moyen-Orient, dont le port de Djeddah, 4 en Australie, 2 sur la côte pacifique du Canada, 1 dans les Caraïbes et 4 en Amérique du Sud. Cette stratégie vise à augmenter les revenus du groupe par la gestion des opérations d'embarquement et de débarquement aux deux extrémités du trajet maritime des marchandises. Cela permet aussi de fidéliser les armateurs en leur proposant des services et tarifs simplifiés dans ces ports.

Le port de Singapour développe une stratégie comparable. Le groupe PSA (Port of Singapore Authority), par l'intermédiaire de ses filiales ou directement, s'est aussi implanté sur tous les continents. Il est présent dans 28 ports : 19 en Asie, dont 7 en Chine et 5 en Inde, 5 en Europe, dont plusieurs terminaux à Anvers et Zeebrugge où le groupe a absorbé les manutentionnaires anversoises Hessenatie et Noord Natie. À Anvers, il est associé au terminal de la MSC. La géographie des choix d'implantation des deux groupes n'est pas identique : outre une présence importante en Asie, ils opèrent en Europe, mais seul DP World est pour l'instant présent en Afrique et en Amérique du Nord.

Les aéroports

La privatisation des aéroports a été initiée au Royaume-Uni par Margaret Thatcher. Le processus a gagné rapidement l'Union européenne avant de s'étendre dans le monde, à l'exception notable des États-Unis où, malgré le programme de privatisation adopté en 1996 par le Congrès, aucun aéroport n'était privatisé en 2016, sauf celui de San Juan à Porto Rico.

Dans la plupart des cas, ce sont des entreprises aéroportuaires associées à divers fonds d'investissement qui se sont portées acquéreuses des aéroports. Les principaux groupes au début de 2016 sont Ferrovial, associé au Qatar Holding LLC qui exploite 4 aéroports britanniques, dont Heathrow, après avoir repris l'entreprise BAA. Fraport, à l'origine exploitant de l'aéroport de Francfort, s'est étendu à Hanovre, en Bulgarie (Varna et Burgas), en Russie (Pulkovo, aéroport de Saint-Petersbourg), à Antalya en Turquie ainsi qu'en Inde (Delhi) et en Chine (X'ian). En 2016, le groupe a absorbé 14 aéroports régionaux en Grèce, dont celui de Salonique. Le troisième groupe est turc ; il s'agit de TAV, issu de l'exploitation de l'aéroport Ataturk d'Istanbul, qui détient 5 aéroports en Turquie, 2 en Géorgie, 2 en Tunisie, 2 en Macédoine, celui de Zagreb et 1 en Arabie saoudite.

Certains aéroports ont toutefois été acquis ou sont exploités par des groupes qui étaient étrangers au transport aérien. Ainsi, Vinci a créé sa filiale Vinci Airports qui exploite 11 aéroports en France dont Nantes, Rennes, Clermont-Ferrand et Grenoble, 10 au Portugal, 3 au Cambodge, 2 au Japon et celui de Santiago au Chili. En Russie, Novaport, qui détient 10 aéroports, principalement en Sibérie occidentale dont ceux de Novossibirsk et Tyumen, est une *joint venture* entre un investisseur russe (Meridian Capital) et le fonds japonais AEON. De son côté, Basel Aero, filiale du fonds d'investissement russe Basic Element, de la banque Sberbank et de Changi Airports International qui commença par la gestion de l'aéroport de Singapour avant d'investir dans le monde, exploite 4 aéroports dans le sud de la Russie dont celui de Sotchi. Cette dernière entreprise est un exemple de partenariat entre des fonds d'investissement et un gestionnaire et constructeur d'aéroports.

Un autre processus s'est développé, comparable à ce qu'ont fait les armateurs dans les ports : des compagnies aériennes ont pu obtenir des terminaux dédiés dans les aéroports. Généralement, ces terminaux accueillent les vols des compagnies membres d'une des trois alliances aériennes mondiales (Star Alliance, Sky Team et Oneworld). Les compagnies peuvent alors aménager l'aérogare à leur convenance pour l'enregistrement et la circulation des passagers et des bagages en correspondance. Elles peuvent gérer le stationnement des avions en fonction de leurs besoins. Cependant, aucune compagnie aérienne n'a profité de la privatisation pour acquérir la totalité d'un aéroport. Même les intégrateurs de fret se contentent d'investir dans leurs propres tarmacs et centres de tri, comme l'ont fait Fedex à Memphis, sa base principale, et à Roissy Charles de Gaulle et DHL à Leipzig,

ce qui représente déjà de lourds investissements. Les compagnies gagnent plus de souplesse pour organiser leurs activités au sol et les aéroports fidélisent les compagnies qui ont investi dans les terminaux, ce qui représente un atout à l'heure d'une concurrence vive dans le secteur aérien.

Si, derrière eux, se trouvent des fonds d'investissement, ce sont en majorité des groupes spécialisés dans l'activité aéroportuaire, construction, entretien et gestion des aéroports qui s'implantent sur ce nouveau marché.

Les systèmes intégrés

Certains groupes ont une stratégie plus globale. Il s'agit pour eux d'intégrer toute une activité, de la matière première au produit fini, y compris les étapes qui impliquent une activité de transport. Le contrôle des chemins de fer miniers et des ports d'exportation, des oléoducs et des terminaux pétroliers, des gazoducs, des usines de liquéfaction et des terminaux méthaniers par les entreprises métallurgiques, pétrolières et gazières est une pratique ancienne. Des groupes élargissent cette stratégie à plusieurs activités sur un même territoire qu'ils cherchent ainsi à mettre sous leur dépendance. En Afrique occidentale et centrale, le groupe Bolloré est présent dans les transports, la logistique mais aussi l'agriculture et les programmes de développement. Le groupe gère en concession trois réseaux de chemin de fer, au Cameroun (Camrail), en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso (Sitarail), et au Bénin et au Niger (Bénirail). Il exploite en concession 12 terminaux à conteneurs dans les ports africains de tous les États riverains du golfe de Guinée, de Conakry à Pointe Noire, ainsi que des terminaux rouliers. Il gère d'autre part des activités de manutention portuaire hors concession et possède une vingtaine de ports secs en Afrique. La partie africaine de la chaîne de transport est maîtrisée entre les ports et les pays enclavés. Le groupe détient d'autre part 38 % de la Socfin qui possède des plantations dans la plupart des pays ainsi desservis. Il est partenaire de plusieurs programmes de développement. Il réussit de la sorte à devenir un acteur puissant et incontournable au niveau macrorégional.

Les investisseurs chinois adoptent une politique semblable en Afrique orientale. En Éthiopie, des entrepreneurs chinois ont acheté des terres, construit des usines (textile, plastique), modernisé le secteur des télécommunications, construit des routes et le tramway (Light Railway) de la capitale. Les sociétés chinoises contribuent aussi au désenclavement du pays : depuis 2012, China Merchant Holdings International détient 23,5 % des parts du port de Djibouti et China Civil Engineering Construction Corporation a construit la nouvelle voie ferrée au gabarit standard entre Djibouti et Addis-Abeba. La plupart de ces investissements chinois en Éthiopie et à Djibouti sont financés par la banque publique China Exim Bank. De la sorte, des intérêts chinois ont mis en place à leur profit une sorte de continuité

territoriale par la maîtrise des infrastructures de transport.

Stratégies croisées des États et des multinationales

Dans le secteur des transports, longtemps considéré comme stratégique par les États, ces derniers cèdent progressivement de leur pouvoir à des entreprises de niveau international. Derrière la concurrence entre ces groupes, les enjeux géopolitiques des États n'ont pour autant pas disparu. Si, en effet, le pouvoir économique de puissants groupes généralement privés se substitue dans certains cas au pouvoir politique et militaire étatique, des liens existent entre les stratégies de ces groupes et celles des États. Dans tous les cas, la mainmise sur les infrastructures de transport contribue à la domination de marchés, de territoires et de leurs habitants. Les décisions des gouvernements des États les plus puissants et des entreprises privées, ce qui signifie, dans le domaine des transports, le choix des lieux de transfert modal, de passage et de desserte, sont prises dans leur propre intérêt. Les aménagements sont destinés à des flux ciblés et ne correspondent pas nécessairement aux besoins des populations riveraines ou restées à l'écart. Ces choix de la forme des réseaux et de la localisation des nœuds contribuent souvent à la concentration des activités, à la marginalisation de territoires et à l'aggravation des inégalités socio-spatiales.

Pour en savoir plus

Laurent CARROUÉ, *Géographie de la mondialisation*. Armand Colin, Paris, 2007.

Timoty MITCHELL, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*. La Découverte, Paris, 2013.

Pierre ROYER, *Géopolitique des mers et des océans*, PUF, Paris, 2014.

Jérôme LOMBARD et Olivier NINOT, « Des mobilités aux transports. Regards croisés en Afrique de l'Ouest », *EchoGéo*, n° 20, 2012 (disponible sur : <<http://echogeo.revues.org>>).

Stéphane ROSIÈRE, « La place des firmes dans la tradition et l'actualité géopolitiques », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 50, n° 1-2, 2010 (disponible sur : <<http://rge.revues.org>>).

Enchaînés par la dette !

Damien Millet et Éric Toussaint

Porte-parole du CADTM (Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes), respectivement pour la France et l'international

Au cœur de l'actualité dans les pays du Sud depuis le début des années 1980, la dette a fait irruption au Nord à la fin des années 2000. La Grèce a été le premier pays de la zone euro à subir de plein fouet les conséquences dramatiques d'un modèle économique terrible dont la dette est l'un des centres nerveux. Aujourd'hui, l'économie de la plupart des pays et les conditions de vie de la majorité des êtres humains sont conditionnées par cette dette qui est l'un des plus puissants outils de domination qui soient. Ce mécanisme très subtil est à l'œuvre depuis bien longtemps et il n'est possible de construire une solution juste au problème de la dette qu'en connaissant parfaitement ses ressorts.

Une nouvelle forme de colonisation

Les créanciers, qu'ils soient de puissants États, des organismes multilatéraux à leur service ou des banques, ont parfaitement su manœuvrer pour imposer leur volonté aux débiteurs. Dès la première moitié du XIX^e siècle, un pays comme Haïti a servi de laboratoire. Première république noire indépendante, l'île s'est libérée du joug de la France en 1804. Mais Paris n'a pas pour autant abandonné ses prétentions sur elle, en obtenant une indemnisation royale pour les esclavagistes : les accords signés en 1825 avec les nouveaux dirigeants haïtiens ont instauré une dette de l'indépendance monumentale que le pays ne pouvait plus rembourser dès 1828 et dont il a mis en fait un siècle à s'acquitter, rendant impossible toute forme de développement acceptable pour la population.

La dette a aussi été utilisée pour asservir la Tunisie à la France en 1881 ou l'Égypte au Royaume-Uni en 1882 car les puissances créancières ont usé de la dette impayée pour soumettre ces pays jusque-là souverains. De même, la Grèce est née dans les années 1830 avec le boulet d'une dette qui l'enchaînait

au Royaume-Uni, à la France et à la Russie¹. L'île de Terre-Neuve, devenue en 1855 le premier dominion autonome de l'Empire britannique, bien avant le Canada ou l'Australie, a renoncé à son indépendance après la grave crise économique de 1933 pour faire face à ses obligations et a finalement été rattachée en 1949 au Canada qui acceptait de reprendre 90 % de la dette.

Le processus s'est reproduit après la Seconde Guerre mondiale, quand les pays d'Amérique latine avaient besoin de capitaux pour financer leur développement et quand les pays asiatiques d'abord, puis africains au virage des années 1960, ont accédé à l'indépendance. La dette a constitué l'instrument majeur pour imposer des politiques néocoloniales. Trois grands acteurs ont incité ces pays à s'endetter en les appâtant avec des taux relativement bas : les grandes banques occidentales qui regorgeaient de liquidités, les pays du Nord qui voulaient relancer leur économie en crise après le choc pétrolier de 1973 et la Banque mondiale dans le but de renforcer la zone d'influence géopolitique des États-Unis et de ne pas se laisser marginaliser par les banques privées. À la fin 1979, les États-Unis ont décidé d'augmenter leurs taux d'intérêt, ce qui a eu des répercussions sur les taux au Sud qui étaient variables et ont eux aussi fortement augmenté. Couplée à une baisse des cours des matières premières exportées par les pays du Sud (pétrole, café, cacao, coton, sucre, minerais...), cette hausse des taux a refermé le piège. En août 1982, le Mexique et d'autres pays ont annoncé qu'ils n'étaient plus en mesure de rembourser. C'est là qu'est intervenu le Fonds monétaire international (FMI), qui, à la demande des banques créancières, a prêté aux pays en difficulté, au taux fort, à la double condition qu'ils poursuivent le remboursement aux banques et qu'ils mènent la politique décidée par ses experts : abandon des subventions aux produits et services de première nécessité, réduction des dépenses publiques, dévaluation de la monnaie, taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux étrangers, production agricole tournée vers l'exportation, ouverture totale des marchés par la suppression des barrières douanières, libéralisation de l'économie avec abandon du contrôle des mouvements de capitaux et suppression du contrôle des changes, fiscalité aggravant les inégalités avec hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et préservation des revenus du capital, privatisations des entreprises publiques rentables... C'est ainsi qu'est apparue une nouvelle forme de colonisation : même plus besoin d'entretenir une administration et une armée coloniale sur place, le mécanisme de la dette s'est chargé de prélever les richesses produites et de les diriger vers les créanciers.

La démocratie piétinée

La crise qui a éclaté en 2007-2008 a permis d'appliquer la même stratégie à l'intérieur des frontières de l'Europe. Les peuples européens ont été conditionnés pour accepter des mesures qui n'auraient jamais pu être adoptées

dans des circonstances normales. En octobre 2008, la Hongrie a été le premier pays européen frappé par la crise. Les bailleurs de fonds ont décidé de lui prêter 20 milliards d'euros en échange d'une hausse de la TVA, du gel du salaire des fonctionnaires, de coupes dans les prestations sociales. En novembre 2008, l'Ukraine est tombée à son tour dans la nasse du FMI et, en échange d'un prêt de 16,4 milliards de dollars, le Parlement a adopté un plan draconien de privatisations et de coupes budgétaires, notamment en baissant les allocations versées aux « nettoyeurs » intervenus en urgence sur le site de Tchernobyl lors de la catastrophe nucléaire de 1986. En mars 2009, la Roumanie a négocié un plan d'aide de 20 milliards d'euros, avec comme contreparties la baisse de 25 % des salaires des fonctionnaires, la hausse de la TVA et la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires.

En avril 2010, l'Union européenne et le FMI ont poussé la Grèce, fortement secouée par la crise provoquée par les banques qui avaient généré une bulle du crédit privé, à signer un prêt de 110 milliards d'euros. Ce prêt a servi à rembourser les grandes banques, essentiellement françaises et allemandes, qui étaient embourbées en Grèce et craignaient de ne pas revoir leur argent. Le pays a donc payé cher pour permettre aux banques privées de s'en retirer sans encombre. Dans le même temps, plusieurs plans d'austérité très durs ont été adoptés sous la pression des créanciers et, malgré l'espoir suscité par l'arrivée au pouvoir de Syriza et de son leader Alexis Tsipras, la Grèce est toujours totalement soumise aux diktats imposés par la « Troïka » (FMI, Commission européenne, Banque centrale européenne), qui est le véritable pilote de l'économie grecque. Les prêts consentis au pays à partir de 2010 ne cherchaient en rien à servir les intérêts de la population hellène, bien au contraire, puisque les plans d'austérité mis en place ont comporté de multiples violations des droits garantis par plusieurs traités internationaux.

En septembre 2008 puis en novembre 2010, l'Irlande a vacillé car les investissements de ses banques dans le secteur de l'immobilier se sont révélés catastrophiques. Elle a alors dû nationaliser l'Anglo Irish Bank, dont les pertes de 34 milliards d'euros en 2010 ont provoqué un déficit record de 32 % du Produit intérieur brut (PIB). Le FMI et l'Union européenne lui ont alors imposé plusieurs plans d'austérité : assiette de l'impôt sur le revenu plus large, suppression de 25 000 postes de fonctionnaires, baisse du salaire minimum, hausse de la TVA, baisse jusqu'à 15 % du salaire des fonctionnaires, relèvement de l'âge de départ à la retraite (de 65 à 66 ans en 2010, puis 68 ans en 2018)... Mais l'Irlande n'a pas touché à son impôt sur les sociétés, ultra-compétitif avec un taux de 12,5 % !

En avril 2011, ce fut au tour du Portugal de faire appel au FMI et à l'Union européenne. Le mois suivant, un prêt de 78 milliards d'euros était octroyé et le FMI a exigé des principaux partis qu'ils s'engagent par avance à appliquer les mesures de rigueur qu'il voulait, afin que son plan ne soit pas remis en cause par les élections anticipées à venir. Créanciers sauvés, démocratie piétinée...

Les pays de la périphérie de la zone euro ne sont pas les seuls touchés. En France, le cas des prêts « toxiques » est éclairant. Pendant des années, les banques ont proposé à des emprunteurs publics locaux (collectivités territoriales, hôpitaux, offices HLM...) des prêts à taux réduits et fixes pendant une courte période, puis indexés sur des indicateurs qui peuvent être extrêmement volatils, notamment l'écart de parité entre l'euro et le franc suisse. La crise a fait se déprécier l'euro face à la monnaie helvétique et les taux ont explosé, pouvant dépasser le taux exorbitant de 30 %. Selon une commission d'enquête parlementaire, 5 000 collectivités sont concernées, dont 1 800 communes de moins de 10 000 habitants, démarchées en majorité par la banque Dexia. Les montants concernés à l'échelle de la France sont colossaux : 18,8 milliards d'euros pour l'encours des emprunts à risque, dont 13,6 pour les seules collectivités territoriales, allant jusqu'à les priver de leur autonomie et de leur souveraineté.

Les populations subissent donc de plein fouet les conséquences du remboursement d'une dette illégitime contractée auprès des banques qui sont responsables de la crise initiée en 2007-2008. Mais elles sont parfois également concernées à titre individuel. Par exemple, en Espagne, entre 2008 et mi-2015, plus de 400 000 ordres d'expulsion de logement ont été pris à l'encontre de familles qui n'arrivaient plus à rembourser leurs dettes hypothécaires. Un mouvement important contre ces expulsions s'est développé depuis 2010 et Ada Colau, récemment élue maire de Barcelone, est connue comme animatrice du mouvement qui s'est opposé aux expulsions forcées et a organisé de multiples actions d'occupation des banques. Au Royaume-Uni, les étudiants britanniques paient l'éducation supérieure publique la plus chère du monde industrialisé. Une année d'étude coûte en général plus de 11 000 euros et les dettes des étudiants sont très importantes. De même, aux États-Unis, la dette réclamée aux étudiants représente plus de 1 000 milliards de dollars et, depuis l'éclatement de la crise, plus de 14 millions de familles ont été expulsées de leur logement, dont au moins 500 000 de manière illégale.

Lutter contre les dettes illégitimes

Au Sud, la problématique des dettes privées illégitimes constitue aussi un défi pour les mouvements qui luttent contre le « système-dette ». En Inde, ce sont plus de 300 000 paysans surendettés qui se sont suicidés au cours des vingt dernières années. Au Maroc, les victimes du microcrédit abusif, surtout des femmes, s'organisent avec le soutien du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM) pour dénoncer les conséquences parfois dramatiques du microcrédit, notamment les taux très élevés conduisant au surendettement et les pressions psychologiques pour rembourser.

Ces quelques exemples montrent à quel point la dette tend à briser

l'individu dans toute sa dimension. Le combat pour l'émancipation des peuples, pour l'amélioration des conditions de vie et pour la justice sociale passe donc inévitablement par la lutte contre toutes les dettes illégitimes. Et cette lutte peut remporter d'importantes victoires.

Il est tout à fait possible de résister aux créanciers, comme l'a prouvé le Mexique sous Benito Juárez qui a refusé d'assumer en 1867 les emprunts que le régime de l'empereur Maximilien avait contractés auprès de la Société Générale de Paris deux ans plus tôt pour financer l'occupation du pays par l'armée française. En 1914, en pleine révolution, quand Emiliano Zapata et Pancho Villa étaient à l'offensive, le Mexique a suspendu complètement le paiement de sa dette extérieure, remboursant seulement, entre 1914 et 1942, des sommes symboliques à seule fin de temporiser. Entre 1934 et 1940, le président Lázaro Cárdenas a nationalisé sans indemnisation l'industrie pétrolière et les chemins de fer, et a exproprié plus de 18 millions d'hectares des grandes propriétés foncières pour les remettre aux communautés indigènes. La ténacité a été payante : en 1942, les créanciers ont renoncé à environ 80 % de la valeur des crédits et se sont contentés de faibles indemnisations pour les entreprises dont ils avaient été expropriés. D'autres pays comme le Brésil, la Bolivie et l'Équateur ont suspendu les paiements à partir de 1931. Dans le cas du Brésil, la suspension sélective des remboursements a duré jusqu'en 1943, où un accord a permis de réduire la dette de 30 %.

Plus récemment, en Équateur, le président Rafael Correa a mis en place en juillet 2007 une commission d'audit de la dette publique à laquelle le CADTM a participé. Après quatorze mois de travail, elle a remis des conclusions qui démontrent le caractère illégitime d'une grande partie de cette dette. En novembre 2008, le gouvernement a décidé de suspendre unilatéralement le remboursement de titres de la dette vendus sur les marchés financiers internationaux et venant à échéance en 2012 et en 2030. Finalement, le gouvernement de ce petit pays est sorti vainqueur d'une épreuve de force avec les banquiers nord-américains détenteurs de ces titres. Il a racheté pour 900 millions de dollars des titres valant 3,2 milliards de dollars. Ce faisant, le Trésor public équatorien a économisé environ 7 milliards de dollars sur le capital emprunté et sur les intérêts qui restaient à payer. Ainsi, il a été en mesure de dégager de nouveaux moyens financiers permettant d'augmenter les dépenses sociales. L'Équateur n'a pas fait l'objet de représailles internationales.

En Islande, les trois principales banques du pays, privatisées en 2003, s'étaient développées en se lançant dans des activités hautement spéculatives. L'une d'elles, Landsbanki, avait créé une filiale en ligne, Icesave, qui offrait une rémunération alléchante pour les comptes courants ouverts au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Lors de la débâcle de 2008, alors que la branche domestique de Landsbanki a été nationalisée, l'État n'a pas voulu assurer la garantie des dépôts en ce qui concerne la branche extérieure. Les

gouvernements hollandais et britannique sont intervenus pour indemniser les investisseurs et se sont retournés contre les autorités islandaises pour être remboursés des 3,9 milliards d'euros engagés. La population s'est mobilisée contre le paiement de cette dette, exigeant que ce soient les banquiers privés en faillite qui indemnisent les épargnants britanniques et hollandais. Sous la pression de la rue, deux textes approuvés par le Parlement et favorables au paiement ont été soumis à référendum à un an d'écart et massivement rejetés. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont porté plainte devant la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le tribunal a donné raison à l'Islande. Finalement, grâce à la mobilisation populaire, l'indemnisation a été prise en charge par la banque Landsbanki en liquidation. Entre 2009 et 2013, trois anciens dirigeants de la banque ont été condamnés à des peines de prison.

De Delhi à Athènes, des campus américains aux rues de Bamako, la dette instaure l'ordre économique des créanciers, qui réussissent ainsi à accaparer une grande part de la richesse produite par les populations. Seule la mobilisation massive, autour de revendications fortes, permettra un changement réel et durable vers une société plus égalitaire, respectant la nature et les droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Pour en savoir plus

David GRAEBER, *Dette. 5000 ans d'Histoire*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2013.

Damien MILLET et Éric TOUSSAINT, *AAA, Audit, Annulation, Autre politique*, Seuil, Paris, 2012.

COMMISSION POUR LA VÉRITÉ SUR LA DETTE PUBLIQUE GRECQUE, *La Vérité sur la dette grecque*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2015.

Notes

1. Voir Éric TOUSSAINT, « La Grèce indépendante est née avec une dette odieuse », <<http://cadtm.org>>, 2016.

Le pouvoir de la monnaie dans l'économie mondiale

Michel Aglietta

Professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Paris 10 Nanterre

Toute économie repose sur la monnaie en tant que puissance publique. En effet, les myriades de transactions de toutes sortes ne sont pas coordonnées par des prix d'équilibre, mais par les paiements. Le système des paiements institue la monnaie comme un bien public dont la légitimité procède de la souveraineté politique, déléguée à une institution spécifique. C'est la Banque centrale qui émet la liquidité ultime d'acceptation générale, tant que le processus autoréférentiel qu'est la confiance dans cette acceptabilité n'est pas ébranlé.

Les échanges internationaux, lorsqu'ils deviennent globalisés, posent un problème spécifique parce que, en l'absence de souveraineté universelle, ils imbriquent les systèmes de paiements sans qu'il existe de liquidité supérieure émise par une institution monétaire mondiale. Il en découle une polarisation sur une devise particulière, la devise clé. Cette polarisation s'exacerbe dans les situations de stress, d'autant plus que les flux de capitaux internationaux sont intenses. La vulnérabilité produite par ces périodes de stress est d'autant plus grande que la finance globale engendre des cycles plus amples, mus par l'interaction de l'endettement et des prix des actifs financiers.

Or la finance est censée financer le commerce. Elle ne devrait pas entraîner des perturbations plus accusées que celles qui affectent les fluctuations du commerce international. On ne peut donc pas comprendre la crise systémique en cours, qui a débuté par le cataclysme de 2008, si on ne saisit pas que la globalisation financière s'est totalement détachée de l'évolution du commerce international pour provoquer des cycles financiers d'ampleur monstrueuse.

Les excès de la globalisation financière

En 1980, la valeur du commerce international et celle de la finance globale

étaient équivalentes : environ un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial. Entre 1980 et 2010, le commerce international a augmenté deux fois plus vite que le PIB mondial. Or, en 2010, la valeur de la finance globale était neuf fois celle du commerce mondial ! La finance globale est devenue un réseau dont l'interconnectivité est inextricable. Et tous les scientifiques – sauf les économistes, apparemment – savent que les réseaux mutent à mesure que les interconnexions se densifient. Ainsi, les réseaux financiers dispersent les risques et absorbent les chocs, tant que la densité des relations de contreparties, c'est-à-dire les dettes et créances croisées entre les intermédiaires financiers, ne dépasse pas un certain seuil. Ils mutent en propagateurs des chocs lorsque ces seuils sont franchis. Ces interdépendances concernent également les comportements des gestionnaires de portefeuilles d'actifs financiers pour le compte des investisseurs institutionnels qui placent l'épargne des ménages dans des fonds collectifs. Plus ces gestionnaires sont interconnectés, plus ils font des placements similaires, plus les prix des actifs financiers varient en sympathie. Ces variations deviennent étroitement corrélées. Mesurée sur les rendements des titres publics, cette corrélation est passée de 0,1 en moyenne de 1960 à 1980 à 0,7 de 1980 à 2005. Mesurée sur tous les types d'actifs, elle a varié entre 0,7 et 0,9 entre 1997 et 2014. Tout se passe comme si les mouvements des prix des actifs financiers entre les pays avancés et, depuis 2014, dans le monde entier dépendaient des mêmes facteurs d'évolution d'un bout à l'autre du monde. Se pose alors un problème épineux : comment peut-on réguler une finance globale, alors que les politiques économiques ne reconnaissent pas ces interdépendances ? Les gouvernements s'en remettent à un système monétaire international fondé sur le dollar sans aucune coordination multilatérale.

Fragilité de l'hégémonie du dollar

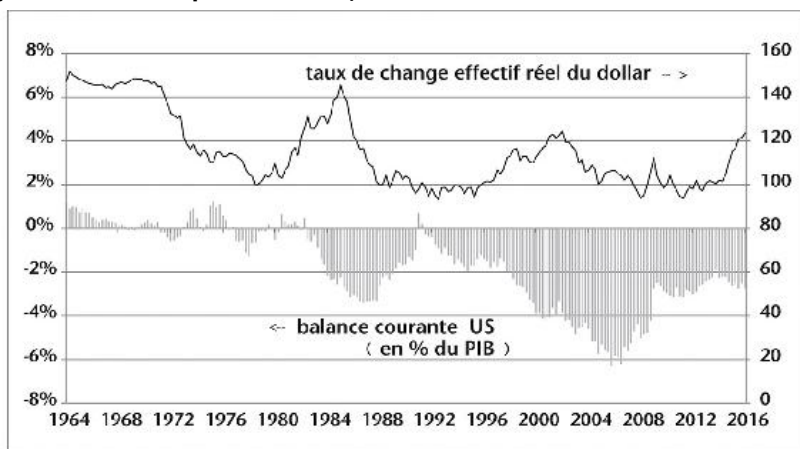
Une source de vulnérabilité pour l'économie mondiale réside dans les forts niveaux d'endettement total des agents non financiers, qui ont encore progressé depuis 2008, surtout dans les pays émergents. Ainsi la dette brute en Chine est-elle passée de 134 % du PIB en 2007 à 217 % en 2014. Quel dysfonctionnement se produit-il entre l'endettement d'apparence illimitée et le système monétaire international (SMI) reposant sur la monnaie d'un seul pays ?

Le SMI actuel est un semi-dollar standard, c'est-à-dire un hybride. Un petit nombre de pays et une région (la zone euro) ont des monnaies convertibles à changes flexibles et des marchés des capitaux ouverts. La plupart des pays ont des contrôles de capitaux et des devises ancrées plus ou moins souples sur le dollar. Un SMI efficace doit fournir un double mécanisme de régulation monétaire pour maintenir la stabilité financière : une offre de liquidité internationale sous une forme et dans des montants adaptés aux besoins des

transactions internationales ; un ajustement des prix internationaux par les taux de change qui suscite des gains mutuels pour tous les participants aux échanges. C'est le contraire qui se passe dans le semi-étalon dollar, illustré par le graphique ci-dessous.

Le cours du dollar et la balance courante des États-Unis exhibent des cycles conjoints de grande amplitude et de longue durée, montrant qu'ils sont mus par une logique de *momentum* et pas de force de rappel de court terme vers un équilibre prédéterminé. L'amplitude des variations du dollar peut atteindre 40 % en termes réels contre un panier de devises ! Depuis 1983, la balance américaine est presque constamment en déficit – un déficit « indolore » puisqu'il peut s'accumuler perpétuellement à coût très faible grâce à la demande insatiable de liquidités nécessaires pour financer la dérive généralisée de l'endettement. Il s'ensuit que l'offre de liquidités internationales résulte d'une politique monétaire américaine qui ne tient aucun compte des besoins « structurels » de la demande mondiale de biens réels. Lorsqu'il y a trop ou trop peu de dollars disponibles au regard du besoin de financement des transactions internationales, l'ajustement se fait par des variations des taux d'intérêt dans le reste du monde, sans répercussions sur les taux d'intérêt aux États-Unis qui puissent alerter les autorités américaines sur les déséquilibres dans l'économie mondiale. Il s'agit donc bien d'une déficience systémique due à l'unilatéralisme de l'émetteur de la devise clé.

Taux de change effectif réel du dollar et balance courante américaine en % du PIB (janvier 1965 à septembre 2015)



Taux de change effectif réel contre 29 principaux partenaires. Source : Banque des Règlements Internationaux. Balance des Paiements et PIB. Source Bureau of Economic Analysis.

Divergence grandissante entre poids économique et suprématie financière des États-Unis

Pour mesurer le pouvoir économique global d'un pays, il faut calculer un indicateur synthétique qui englobe son poids dans le PIB mondial, dans le commerce international et dans les exportations nettes de capital. Cet indicateur s'exprime en pourcentage. En 1973, au début du semi-étalon dollar, le poids des États-Unis était de 18 %, ceux de l'Allemagne et du Japon de 7 % chacun. En outre, les gouvernements de ces deux pays ne voulaient surtout pas que leurs devises jouent un rôle monétaire international. En 2010, la part des États-Unis était de 14 %, celles de la Chine de 12 % et du Japon de 6 %. En 2020, si la réforme chinoise se poursuit sans rupture, le poids des États-Unis sera toujours de 14 %, celui du Japon de 5 % et celui de la Chine de 15 %. En outre, le yuan sera devenu la devise dominante en Asie. On remarque que, en l'absence d'une unification politique, les nations européennes seront écartées des pays qui comptent dans un Fonds monétaire international (FMI) réformé, lequel devra bien finir par prendre en compte la réalité des pouvoirs dans l'économie mondiale.

Toutefois, la suprématie financière du dollar, non seulement persiste, mais s'accroît à mesure que la globalisation s'accélère. Ainsi, les flux bruts de capitaux transfrontaliers, qui atteignaient 20 % du PIB mondial en 2007, représentaient 40 % en 2014, alors même que le commerce international ralentissait fortement. Car le contrôle du système des paiements en dollars donne un énorme pouvoir extraterritorial aux autorités américaines, lesquelles sont dans les mains de Wall Street. Mais ce pouvoir est à double tranchant parce que ces flux de capitaux n'ont plus aucune mesure avec les déséquilibres courants. En outre, ils sont hypersensibles aux changements des conditions financières dans le marché de gros de la liquidité en dollars, lesquelles sont influencées au premier chef par une politique monétaire unilatérale.

L'unilatéralisme de la politique américaine s'accroît avec les pressions du Congrès sur la Réserve fédérale (Fed), elles-mêmes influencées par une opinion publique hostile à la globalisation. Cette hostilité est alimentée par le chaos au Proche-Orient, les suspicions à l'égard de la Chine et les résistances des lobbies industriels en déclin. Au total, on est aussi loin que dans les années 1920 d'un cadre institutionnel de concertation internationale.

Les nouveaux symptômes de vulnérabilité

L'expansion de la globalisation financière a généralisé aux pays émergents la logique de réseau qui accroît les vulnérabilités après la première crise de stress financier aux États-Unis en 2008 et la seconde en Europe en 2011. Ces crises n'ont pas été résolues, mais noyées dans la liquidité des Banques centrales qui a relancé et propagé la même logique.

La Fed a injecté 4 trillions de dollars de liquidités qui ont financé 7 trillions de dollars de dettes dans les pays émergents par une cascade de leviers. Ce

niveau de dettes est alarmant parce qu'il a financé des surcapacités de production. Celles-ci ont provoqué la déflation des prix de production, à la fois dans l'industrie manufacturière et dans les matières premières. Il est surtout alarmant parce que la combinaison des capacités de production oisives et de la baisse des prix fait chuter la rentabilité des entreprises au-dessous du coût du service des dettes. Craignant les défauts, les prêteurs internationaux ont retiré les fonds qui étaient encore liquides, c'est-à-dire les placements qui trouvaient des acheteurs en dépit de la dégradation des situations économiques dans ces pays. La vente des titres dans les pays émergents a provoqué la hausse du dollar et la baisse de nombreuses devises émergentes. Mais d'autres capitaux espérés liquides ne l'étaient plus par manque d'acheteurs de ces titres (secteurs *high yields*, c'est-à-dire à hauts rendements parce que risqués) et prêts financés à échéances pluri-annuelles, financés par des prêteurs qui s'endettent à court terme et donc subissent des risques si les taux courts futurs s'élèvent. Il en a résulté de violentes perturbations de prix sur certains marchés. Parce que le système financier global a dépassé depuis longtemps les seuils de résilience, la connectivité excessive des marchés a généralisé la volatilité des marchés sensibles, provoquant les remous violents sur l'ensemble des marchés d'actifs en juillet-août 2015 et en janvier-février 2016. La volatilité peut entraîner des accidents financiers susceptibles de se propager au sein des chaînes d'intermédiaires financiers non bancaires, parce que les banques soumises à des exigences de capital renâclent à jouer le rôle de « *market makers* ».

Ainsi les pays émergents vulnérables à la hausse du dollar sont devenus de nouveaux maillons faibles de l'économie mondiale. Cependant, il existe des groupes de pays qui sont différenciés vis-à-vis du risque systémique. Certains pays (Inde, Mexique, Argentine, Russie) ont un endettement privé limité parce que le marché des biens de consommation y est sous-développé. Les dettes douteuses sont surtout portées par des entreprises d'État. Elles peuvent être absorbées dans des restructurations avec l'aide des États. En Asie orientale, au premier chef en Chine, les gouvernements veulent éviter les faillites. Ils en ont les moyens car ils sont peu endettés et ont d'importantes réserves de change ainsi que des excédents courants. Ils ont choisi d'évacuer les surcapacités dans la durée. La persistance du surendettement piège le capital dans les secteurs non performants ; d'où une période où la croissance va être handicapée. Il existe des pays importants (Brésil, Turquie, Afrique du Sud) qui ont une fragilité macroéconomique parce qu'ils sont en déficit courant et dépendent de financements à court terme en dollars. Cela provoque un cercle vicieux entre baisse du change, hausse de l'inflation et montée des taux d'intérêt, et crée un risque de crise financière ouverte en mettant des débiteurs en défaut.

Quelles transformations du système monétaire

international ?

Comme on l'a vu, la situation est bloquée à court terme d'une part par les caractéristiques du réseau de la finance globalisée qui n'a que l'expansion illimitée pour logique et, d'autre part, par les rivalités des puissances politiques qui ont une influence sur le SMI. À moins qu'une nouvelle crise financière systémique n'éclate, la fuite en avant va continuer. Mais cette dérive est clairement insoutenable, à moins d'admettre que le monde entier s'en remette à une devise clé dont la Banque centrale émettrait un montant illimité de liquidités, pour soutenir un endettement global qui s'élèverait indéfiniment en proportion du PIB mondial.

En ce cas arriverait certainement le moment d'une mise en cause de la confiance dans le dollar par les épargnants. Il peut donc se produire ce qui a été le destin des phases précédentes de globalisation financière dans l'histoire, et ce depuis la naissance du capitalisme au XIII^e siècle : le reflux de la globalisation et le repli de l'accumulation du capital sur des bases territoriales différenciées, États-nations ou ensembles régionaux de nations liées par des échanges commerciaux denses, des financements d'infrastructures et des monnaies dominantes.

Qu'est-ce qui peut s'opposer à ce scénario au XXI^e siècle ? C'est que le monde est en voie d'intégration par des forces beaucoup plus puissantes que la finance. Ces forces sont autant de biens publics globaux qu'il va falloir assumer pour garantir l'avenir de l'humanité : l'intégration de l'environnement dans l'économie, la menace climatique et les raretés naturelles, les transformations sociodémographiques, les technologies numériques à la fois intégratrices et fragmentant le travail, les aspirations à des autonomies impliquant le collectif et donc rejetant l'individualisme marchand.

Face à ces défis, des conceptions alternatives de la finance globale émergent. Ces conceptions ont pour objectif de répondre à un besoin que la finance de marché s'est révélée incapable de satisfaire : lever massivement des fonds pour le financement à long terme d'investissements réels structurant une nouvelle révolution industrielle. Cette finance implique un rôle prépondérant pour des banques publiques de développement et des investisseurs à long terme à la fois patients et responsables vis-à-vis des enjeux sociétaux. Ces acteurs devront opérer dans un cadre multilatéral puisqu'ils devront financer des projets porteurs d'externalités bien au-delà du cadre national.

Un système financier restructuré selon ces lignes requiert un ancrage monétaire, comme tout système financier. Il devra être multilatéral, donc disposer d'une forme de liquidité ultime universelle qui ne soit la dette d'aucun pays. Le monde dispose de cette monnaie universelle, bien qu'elle ait été stérilisée à peine créée. Ce sont les droits de tirage spéciaux (DTS), créés *ex nihilo* par le FMI et alloués aux pays membres selon des quotas très

inévitables. Pour leur conférer le pouvoir monétaire, il faut que le FMI devienne ce pour quoi il a été créé : l'instance de coordination monétaire internationale. Il faut donc que soient reconnus dans ses instances de direction et de légitimation les pouvoirs politiques qui sont ceux du monde existant et non pas les vestiges d'une prépondérance occidentale révolue.

Pour en savoir plus

Michel AGLIETTA et Virginie COUDERT, *Le Dollar et le système monétaire international*, La Découverte, coll. « Repères », Paris 2014.

Barry EICHENGREEN, *Exorbitant Privilege. The Rise and Fall of the Dollar and the Future of the International Monetary System*, Oxford University Press, Oxford, 2011.

Eswar. S. PRASAD, *The Dollar Trap. How the U.S. Dollar Tightened Its Grip on Global Finance*, Princeton University Press, Princeton, 2014.

Dani RODRIK, *The Globalization Paradox. Democracy and the Future of the World Economy*, Norton, New York, 2011.

Quand les multinationales prennent le pouvoir

Ivan du Roy

Cofondateur et coanimateur du journal en ligne *Basta !* et de l'Observatoire des multinationales

Leur gigantisme économique ne fait plus aucun doute. Sur le plan économique, les plus grandes multinationales – celles de la finance, de l'industrie pétrolière, de l'automobile et de l'énergie, etc. – rivalisent désormais avec les États. L'enseigne de supermarché Walmart (États-Unis), la plus grosse entreprise au monde en termes d'effectifs, emploie 2,2 millions de personnes, soit l'équivalent de la population parisienne. Walmart réalise un chiffre d'affaires de plus de 485 milliards de dollars, autant que le produit intérieur brut (PIB) de l'Argentine ou de Taïwan. Le bilan bancaire de la BNP Paribas, près de 2 000 milliards d'euros, équivaut au PIB du pays où elle a son siège : la France, sixième puissance économique mondiale. Pourtant, la BNP n'est « que » la huitième banque mondiale, derrière des établissements financiers chinois ou états-uniens. Les capitalisations des nouveaux géants du Net, Google et Apple, surpassent le PIB de la Suède, de la Pologne ou du Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 180 millions d'habitants...

Concentration et dérégulation

Le pouvoir économique des multinationales s'est accru au rythme des « fusions-acquisitions » qui ont accéléré le mouvement de concentration des grandes entreprises ces trois dernières décennies. Dans le secteur des vêtements et équipements de sport, pionnier des délocalisations vers l'Asie, trois marques – Nike, Adidas et Puma – contrôlent 70 % du marché. De plus en plus de salariés dépendent des très grandes entreprises. En France, seul un quart des salariés travaillaient pour une entreprise du secteur privé de plus de 1 000 employés en 1985. Ils sont désormais plus d'un sur trois selon l'Insee, soit plus de 5 millions. Cette concentration ne concerne pas seulement les emplois, mais également les actionnaires de ces grands groupes. En 2011, une

étude de l'Institut fédéral de technologie de Zurich a cartographié les gros actionnaires de l'ensemble des 43 000 multinationales des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Résultat : 737 entités – banques, fonds d'investissement, compagnies d'assurances ou grands groupes industriels – possèdent 80 % de leur valeur boursière. Quelque 147 multinationales possèdent à elles seules, « par un réseau complexe de prises de participation », 40 % de la valeur économique et financière de toutes les multinationales du monde entier¹. La crise financière de 2008 et ses conséquences ont illustré cette interdépendance, bien au-delà du secteur financier.

Ce pouvoir économique ne se limite pas à leurs bénéfices à dix ou onze chiffres et au cash généré. Dans plusieurs domaines cruciaux, de la vie quotidienne à l'équilibre planétaire, les multinationales exercent désormais un réel pouvoir de décision. Un pouvoir qui n'est placé sous aucun contrôle, mis à part celui de leurs actionnaires. La première – et plus ancienne – manifestation de cette puissance s'est exercée sur l'emploi et les protections sociales qui lui sont associées (niveau de rémunérations, conditions de travail, congés, liberté syndicale...). Combien de villes ou de territoires sont à la merci d'une délocalisation ou d'une fermeture de site ? Désormais, ce pouvoir s'exerce à l'échelle non seulement continentale mais également planétaire. La mondialisation des échanges et l'abolition des barrières commerciales ont permis depuis trois décennies aux groupes transnationaux d'aller chercher une main-d'œuvre moins chère. L'industrie textile a été pionnière dans ce mouvement avec les grandes délocalisations des années 1980 et 1990 de l'Europe et des États-Unis vers la Chine puis d'autres pays d'Asie. Elle a été suivie par de nombreuses industries, en particulier celles du secteur électronique, qui a copié son modèle. Leur département « recherche et développement » demeure dans des pays à haut niveau d'infrastructures et de diplômés, l'assemblage des produits se fait dans des usines sous-traitantes. La Chine est la future cible de ce mouvement : alors que le salaire moyen y a considérablement progressé depuis une décennie, les grandes marques du textile envisagent de délocaliser leurs productions vers des pays moins chers, tels le Vietnam, l'Indonésie ou le Cambodge. La « responsabilité sociale » des entreprises a une ligne rouge, celle du taux de rentabilité. Quels que soient les secteurs, le dumping social et son vocabulaire – « compétitivité », « coût du travail », « productivité »... – ont envahi la sphère publique dès qu'il s'agit de débattre de politique économique et sociale.

La mondialisation des échanges s'est accompagnée d'une dérégulation progressive du secteur financier, encadré depuis la Grande Dépression de 1929. Cette dérégulation a octroyé aux multinationales un autre pouvoir : celui de contourner impôts et taxes grâce au « dumping fiscal » auquel se livrent désormais les États, y compris au sein de l'Union européenne. Un pouvoir qui s'est encore accru avec la dématérialisation de certaines activités. Amazon, par exemple, ne paie que 0,5 % d'impôt sur son chiffre d'affaires

hors des États-Unis, Google 2,2 %, Facebook 1,5 % et Apple 1 %. Là encore, les modèles se copient : eBay, PayPal, Netflix... toutes ces entreprises ont choisi, comme Amazon, d'implanter leur siège européen au Luxembourg avec, à la clé, TVA réduite et accords secrets – les *tax ruling* – pour alléger les impôts, comme l'a révélé le dossier Luxleaks.

Une lourde influence sur nos vies...

Pressions sur l'emploi et les conditions de travail, sur l'impôt... Le pouvoir des multinationales ne s'arrête pas là. Dans plusieurs secteurs, elles disposent d'un pouvoir d'influence démesuré sur les modes de vie et l'environnement. Un secteur l'illustre particulièrement : l'agriculture, source de notre alimentation. Les secteurs agro-alimentaire et agro-chimique ont atteint un niveau de concentration quasi inégalé. Le marché des semences en constitue le premier échelon. Les trois quarts de ce marché sont possédés par seulement... dix multinationales. Monsanto (États-Unis) détient 26 % du marché mondial, DuPont (États-Unis) 18 %, le Suisse Syngenta (en cours de rachat par le conglomérat chinois ChemChina) 9 %, Vilmorin (groupe Limagrain, France) 5 %². Ces géants sont suivis d'une poignée d'autres firmes, allemandes, étatsuniennes ou japonaises. Spécificité du modèle agricole intensif, ce sont de grosses firmes de l'industrie chimique qui possèdent désormais une grande partie des semences échangées sur la planète, tout en ayant la main sur les conditions de leurs mises en culture.

Six entreprises – Monsanto, Syngenta, les allemands BASF et Bayer, DuPont et Dow Chemical (États-Unis) – se partagent ainsi les trois quarts du marché mondial des pesticides. Cet oligopole possède également 100 % du marché des semences transgéniques, les organismes génétiquement modifiés (OGM). Les graines de blé, de maïs, de riz ou de soja génétiquement modifiées qu'elles produisent sont ainsi dépendantes des produits chimiques – herbicides, insecticides et autres fongicides – qu'elles fabriquent également. Enfin, six multinationales, dont le groupe Yara (Norvège), contrôlent un tiers du marché des engrais chimiques. L'influence que ces firmes exercent sur les législations environnementales ou de santé publique, en matière d'encadrement des produits toxiques par exemple, est considérable.

Cette hyperconcentration crée un étrange paradoxe : graines et semences devraient être synonymes de biodiversité, de multiples terroirs et variétés. Dans la réalité, elles font l'objet d'une uniformisation sans précédent de leurs caractéristiques. Trois mille variétés de riz étaient cultivées aux Philippines dans les années 1960. Il n'en reste plus que deux, sur 98 % de la superficie totale plantée³. Même l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) s'en était inquiétée lors de la conférence mondiale sur la diversité biologique à Bonn en mai 2008 : les trois quarts de la biodiversité cultivée auraient disparu au cours du XX^e siècle, alertait-elle. L'élevage est

également concerné : un taureau reproducteur du leader de la sélection animale, le groupe Genus (Royaume-Uni), peut compter jusqu'à plus d'un million de descendants. En mer également : 90 % de la nourriture donnée aux saumons d'élevage – 99 % du saumon consommé proviennent de la pisciculture – sont produits par seulement trois sociétés.

Cet oligopole est encore plus accentué dans le transport de ces matières premières alimentaires. Pour que le soja brésilien approvisionne les étables européennes, que le riz asiatique atteigne l'Afrique ou que le blé européen alimente l'Amérique, il faut bien les transporter en temps et en heure, au coût le plus avantageux. Un petit oligopole de quatre compagnies de « trading » se partage, là encore, les trois quarts du négoce mondial de céréales : les étatsuniens Cargill, ADM (Archer Daniels Midland) et Bunge ainsi que le groupe français Louis Dreyfus, spécialisé dans le riz, le coton, le blé, le maïs, le sucre et le jus d'orange. Ces sociétés détiennent de fait les clés du placard à provisions planétaire. À l'autre bout de la grande chaîne alimentaire mondiale, dans les usines de transformation des produits, la concentration est un peu plus diluée : dix entreprises se partagent 30 % du marché mondial. On retrouve le suisse Nestlé, les états-unien PepsiCo ou Kraft, le néerlandais Unilever ou le français Danone. Enfin, dans la grande distribution, Walmart, le français Carrefour, le britannique Tesco et l'allemand Metro se disputent le *leadership* mondial d'un secteur qui résiste encore à l'hyperconcentration. Les dix premières enseignes de supermarchés ne détiennent « que » 10 % du marché mondial, estimé cependant à 7 180 milliards de dollars (chiffre de 2009), plus de trois fois le PIB de la France.

Le contrôle d'une grande partie de la filière alimentaire, des champs jusqu'à l'assiette, n'est pas l'apanage des grandes entreprises semencières, chimiques et agro-alimentaires. Comme dans bien d'autres secteurs, l'industrie financière y exerce aussi son influence. Des produits financiers – les « fonds indiciaires » inventés par Goldman Sachs à Wall Street – permettent de spéculer sur les matières premières, dont les denrées agricoles, et d'influer considérablement sur les prix. « Les activités des fonds indiciaires ont joué un rôle clé dans la flambée des prix alimentaires en 2008 », concluait la Banque mondiale après qu'une flambée des prix eut provoqué des émeutes de la faim en Asie et en Afrique. Entre février 2005 et février 2008, les prix des denrées alimentaires ont, en moyenne, augmenté de 83 %. Celui du blé a bondi de 181 %. Autre exemple de cette concentration : en 2008, en pleine crise financière mondiale, à la Bourse de Chicago, où se négocient les contrats sur les céréales, une trentaine de gestionnaires de fonds concentraient à eux seuls entre 35 % et 50 % de tous les contrats d'achats de blé, d'après les données de la Commodity Futures Trading Commission. « Ils sont ainsi de loin les plus grands acheteurs de blé du monde et dominant l'ensemble du marché », observait l'ONG allemande Foodwatch dans un rapport publié en 2011⁴. Certaines banques vont encore plus loin et se dotent d'instruments pour influencer directement les stocks de matières premières disponibles. C'est le

cas du Crédit Suisse qui s'est associé à Glencore-Xstrata (Suisse), la plus grande société mondiale de courtage en matières premières. Cette dernière contrôlait en 2013 environ 60 % du zinc mondial, 50 % du cuivre, 30 % de l'aluminium, 25 % du charbon, 10 % des céréales et 3 % du pétrole⁵.

... et sur l'avenir de la planète

La spécificité génétique d'un aliment tout comme son prix pour le consommateur final dépendent ainsi d'un nombre de plus en plus restreint d'acteurs, la plupart obéissant à des intérêts privés. Cette concentration des moyens et modes de production, des capacités de transport, de stockage et de financement se double d'un phénomène d'accaparement des terres : l'appropriation à grande échelle de celles-ci, principalement en Afrique, en Asie et en Amérique latine, par des grandes entreprises et des fonds d'investissement, privés ou étatiques. Selon les sources, ce phénomène concernerait entre 40 et 80 millions d'hectares, l'équivalent de la surface de l'Allemagne ou de celle de la Turquie. Cet accaparement se fait souvent aux dépens des populations rurales locales. « La moitié de la population mondiale vit dans les campagnes et est directement menacée par ces phénomènes, prévient Michel Merlet, spécialiste des questions foncières. Si on imagine un développement de l'agriculture calqué sur celui des États-Unis ou de l'Europe occidentale, 3,7 milliards de personnes seront sans emploi à l'horizon 2050⁶. » Aujourd'hui, la délocalisation d'un grand site de production affecte plus que des villes : les grandes entreprises mondiales sont désormais en mesure de sinistrer un continent.

Ce qui se passe dans l'agro-alimentaire illustre d'autres phénomènes en cours. Parfois, à une échelle encore plus vaste. Plusieurs grandes entreprises ont ainsi le pouvoir de freiner – ou non – le réchauffement climatique. Leur pouvoir en la matière est même plus grand que celui des États qui participent aux interminables négociations internationales sur le climat. La Chine et les États-Unis sont les deux pays les plus polluants en matière de dioxyde de carbone. Si l'on rapporte ces émissions au nombre d'habitants, ce sont les émirats du Golfe qui polluent le plus. Qu'en est-il des grandes entreprises ? Les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui se sont accumulées dans l'atmosphère depuis le début de la révolution industrielle, ont été causés par seulement... quatre-vingt-dix entreprises⁷. Cette concentration de CO₂ est récente : la moitié du CO₂ issu de l'activité de ces entreprises a été émise dans les trente dernières années. L'industrie pétrolière en est la principale responsable – Chevron, ExxonMobil et BP en tête (Total est en septième position) – avec plus d'un dixième des émissions. En décidant de poursuivre leur stratégie d'exploration et d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers ou gaziers, notamment dans des zones cruciales pour l'équilibre climatique comme l'Arctique, ces compagnies hypothèquent

Quels contre-pouvoirs ?

Ce panorama de la montée en puissance de l'influence des multinationales est loin d'être exhaustif. Les grandes entreprises du Web (Google, Apple, Facebook, Amazon – surnommées « GAFA ») sont désormais en capacité, grâce aux services qu'elles proposent aux internautes – réseaux sociaux, moteurs de recherche, applications, vente en ligne, etc. – et à la puissance de leurs algorithmes, de dresser des profils de plus en plus précis de chaque individu, de ses habitudes et comportements. Quels contre-pouvoirs sont-ils en mesure de s'exercer ?

Celui des gouvernements semble bien limité, au pire par la corruption ou les conflits d'intérêts, au mieux par l'adhésion d'une grande partie des élites politiques au modèle prôné par les grandes entreprises. Les négociations tous azimuts pour l'amplification des traités de libre-échange, l'incapacité de décider de politiques volontaristes en matière climatique ou l'absence de nouvelles réglementations contraignantes suite à la crise financière et à la multiplication des grandes affaires d'optimisation fiscale en constituent de flagrantes illustrations. Restent la société civile et ses lanceurs d'alerte. Le journalisme d'investigation, regroupé au sein de consortiums mondiaux, permet de mettre en lumière l'ampleur de certaines pratiques scandaleuses (Swissleaks, Luxleaks, Panama Papers). Les campagnes internationales menées par des organisations non gouvernementales, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement, contribuent à placer les multinationales devant leurs responsabilités ou à freiner certaines de leurs ambitions jugées néfastes (OGM, gaz de schiste, pesticides...). Mais, en interne, l'émergence d'un syndicalisme transnational, qui serait en capacité de peser sur les stratégies des directions, demeure encore balbutiante.

Pour en savoir plus

ATTAC et BASTA !, *Le Livre noir des banques*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2015.

DÉCLARATION DE BERNE, *Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, Éditions d'en bas, Lausanne, 2012.

Notes

1. Stefania VITALI, James B. GLATTFELDER, Stefano BATTISTON, *The Network of Global*

Corporate Control, 26 octobre 2011 (disponible sur <<https://arxiv.org>>).

2. « Agropoly – Qui contrôle notre alimentation ? », Déclaration de Berne, septembre 2013 (disponible sur <www.ladb.ch>).

3. « Who Will Control Agricultural Inputs », ETC Group, 4 septembre 2013 (disponible sur <www.etcgroup.org>).

4. *Les Spéculateurs de la faim*, Foodwatch, 2011 (disponible sur <www.foodwatch.org>).

5. « Tougher times for the trading titans », *Financial Times*, 15 avril 2013.

6. « Accaparement des terres : demain, à qui appartiendra la planète ? », *Bastamag*, 20 mai 2014 (disponible sur <www.bastamag.net>).

7. Richard HEEDE, « Tracing anthropogenic carbon dioxide and methane emissions to fossil fuel and cement producers, 1854–2010 », *Climatic Change*, vol. 122, n° 1, janvier 2014.

Managers d'opinion : qui contrôle les médias ?

Mathias Reymond

Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Montpellier et coanimateur d'Acrimed (Action-Critique-Médias)

«

Je pense que tout propriétaire a des droits sur son journal. Il a, lui, le pouvoir. Vous parliez de mon pouvoir. Enfin mon pouvoir, excusez-moi, c'est une vaste rigolade ! [...] Les vrais pouvoirs stables, c'est le pouvoir du capital ! Ça, c'est le vrai pouvoir. Il est tout à fait normal que le pouvoir s'exerce. » C'est ainsi que Franz-Olivier Giesbert, alors directeur des rédactions du *Figaro*, justifia, dès 1989, au micro de France Inter, la mainmise des puissances de l'argent sur les médias. Tout était dit.

Mais comment en étions-nous arrivés là ? Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les « idées de gauche » se manifestaient plus facilement qu'aujourd'hui dans les cercles de pensée et de décision. Il n'était pas rare d'étudier l'économie marxiste à l'université. Les keynésiens avaient pignon sur rue dans les gouvernements occidentaux et l'intervention étatique, parfois décriée comme patriarcale, était perçue comme un véritable facteur de croissance. En France, le Parti communiste et les syndicats n'étaient pas encore en décomposition. L'extrême gauche avait même son propre quotidien : *Libération*.

Idéologie libérale et martiale

Le premier changement fut la victoire des idées libérales, ce « grand bond en arrière » que décrit le journaliste Serge Halimi, voyant des économistes comme Milton Friedman ou Friedrich Hayek occuper le devant de la scène intellectuelle. Cela coïncida avec le succès politique des conservateurs – Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux États-Unis – et, plus tard, avec la disparition de l'URSS. Le libéralisme économique et mondialisé s'était déjà renforcé au lendemain du premier choc pétrolier, en

1973, et les années 1980 et 1990 furent celles de la financiarisation sans limites des marchés et de la privatisation de pans entiers de l'activité économique. Le coup de grâce fut porté par les institutions internationales (Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Union européenne...), emblèmes de la mondialisation libérale, créées par des États préférant leur déléguer responsabilités et souveraineté.

Les artisans du libéralisme avaient définitivement gagné et furent alors en mesure d'instrumentaliser les médias, en colonisant les structures formatrices des journalistes¹, en sélectionnant des rédacteurs en chef et des directeurs de médias et, de fait, en planifiant des lignes éditoriales (occultation des thèmes sociaux, traitement des sujets sous l'angle de l'entrepreneuriat...).

Sous couvert de liberté de la presse, de règles strictes de protection des journalistes et du droit à l'information, les médias sauvegardent le *statu quo* de l'information en produisant des émissions qui imposent *ce à quoi il faut penser* (ou ne pas penser), d'un côté, et des programmes de parti pris qui prescrivent *ce qu'il faut penser*, de l'autre.

Cette séparation objective du rôle des médias s'exprime en particulier lors des échéances électorales, pendant les conflits sociaux ou durant des interventions militaires. Les médias de grande audience, la télévision en premier lieu, décident de *ce à quoi il faut penser* dans ce type d'événement : à la « cuisine politicienne », aux conséquences des grèves pour les usagers ou aux exactions commises par tel ou tel dictateur mais aussi au prochain vainqueur d'une quelconque « téléralité » ou au dernier fait divers divertissant... Quant aux médias d'opinion (presse écrite, débats), ils indiquent *ce qu'il faut penser* : qu'il n'y a pas à gauche d'alternative crédible au Parti socialiste, que telle réforme est nécessaire ou que tel bombardement permettra de rétablir la démocratie. Mais parfois leurs rôles se confondent : en mai 2005, par exemple, les médias français défendirent les intérêts du marché et, à de rares exceptions près, soutinrent massivement le « oui » au référendum sur le Traité constitutionnel européen (TCE) en prescrivant *ce à quoi il fallait penser* (le Traité) et *ce qu'il fallait penser* (oui). Trois ans plus tard, les médias firent unanimement diversion et tranchèrent sur *ce à quoi il ne fallait pas penser* : le nouveau Traité européen (renégocié)...

Lors des confrontations électorales et référendaires, les orientations médiatiques sont toujours indexées sur les intérêts des propriétaires des médias et du pouvoir politique en place. Il en est de même lors des conflits internationaux. Aux États-Unis, par exemple, dès qu'il fut question d'intervenir militairement en Irak pour renverser Saddam Hussein et trouver les armes de destruction massive, les médias marchèrent au pas². Le 18 mars 2003, l'animateur Bill O'Reilly fit cette promesse sur ABC : « Si les Américains débarquent, renversent Saddam Hussein et qu'il s'avère qu'il n'a rien, je m'excuserai devant le pays et je ne ferai plus confiance à l'administration Bush, d'accord ? » Il s'excusa, mais ne démissionna pas pour autant. Le *New York Post* rapporta que les émissions de débat soutenaient

fermement la guerre et qu'il était impossible d'en discuter : « Et si vous cherchez un débat sur l'opération "Liberté irakienne"³, oubliez ça » (21 mars 2003).

Et, dès que le gouvernement américain fit part de la découverte d'armes chimiques, le message (mensonger) fut repris en boucle (et sans conditionnel) par les médias. La chaîne Fox News passa un bandeau sur lequel on pouvait lire : « Une énorme usine d'armes chimiques est découverte en Irak... Selon les rapports, 30 Irakiens se rendent dans une usine d'armes chimiques. Les troupes de la coalition détiennent l'Irakien en charge des armes chimiques » (23 mars 2003). Le journaliste John McWethy (de la chaîne ABC) fit la promotion d'une « nouvelle découverte très importante » : « Selon des officiels américains, expliqua-t-il, sur la route venant de Nasarijah, dans le village de Najaf, ils croient avoir mis au jour une usine d'armes chimiques et, probablement plus important encore, ils ont capturé le général en charge de cette usine. Un officiel américain dit que ce général est potentiellement une source "en or". Il va nous guider vers les armes que Saddam Hussein dit ne pas posséder. »

Les exemples de ce type sont innombrables : du faux charnier de Timisoara au prétendu génocide des Kosovars, en passant par la première guerre du Golfe ou plus récemment lors de l'intervention occidentale en Libye, les grands médias se font souvent l'écho de la propagande gouvernementale⁴.

Le pouvoir des propriétaires

« La "classe dirigeante" de la société capitaliste, expliquait le philosophe britannique Ralph Miliband, est celle qui possède et contrôle les moyens de production et qui est capable, en vertu du pouvoir économique dont elle se trouve ainsi investie, d'utiliser l'État comme instrument de domination de la société⁵. » Cette classe est aussi celle qui possède et contrôle les moyens de production et de diffusion de l'information (télévision, presse, radio, livres, films) et, partout, elle peut utiliser son empire médiatique pour vendre ses produits et promouvoir ses idées.

Dans leur « modèle de propagande », le linguiste Noam Chomsky et l'économiste Edward S. Herman présentent plusieurs filtres permettant aux « messages du gouvernement et des intérêts privés dominants de toucher le public » et de « marginaliser la dissidence ». Parmi ces filtres, deux illustrent la dépendance financière des médias à l'égard des capitalistes : la propriété privée des moyens d'information et la publicité comme source principale de financement.

Des groupes industriels ou médiatiques, aux intérêts croisés, coproduisent des contenus et des contenus, se partagent les parts d'un gigantesque réseau, et font parfois appel aux fonds d'investissement pour vivre.

Les trois plus grands groupes médiatiques du monde – Comcast (avec un

chiffre d'affaires de 74,5 milliards de dollars en 2015), Walt Disney (52,5 milliards de dollars en 2015) et Time Warner (28,1 milliards) – ne cessent de contempler la croissance de leur courbe de profit. Ils procèdent sans relâche à des intégrations horizontales par le biais d'acquisitions de médias analogues et fusionnent les actifs pour réduire leurs coûts. Mais l'heure est surtout aux intégrations verticales, où les entreprises étendent leur zone d'influence en amont et en aval de leur activité première, se spécialisant dans la distribution et la diffusion des médias qu'elles produisent.

Depuis le début des années 1990, on assiste à de nombreuses mutations dans le secteur des médias. Avec l'avènement d'Internet, les modèles économiques et de gestion des médias classiques (télé, radio, presse écrite) ont tous été transformés : de monomédias, ils ont muté en multimédias. De plus, les supports sont différents et le rythme de diffusion et de réception de l'information s'est modifié : les médias sont aujourd'hui des médias de flux continu.

À cause de la libéralisation du secteur des télécoms, de nouveaux acteurs font leur apparition sur le marché des médias : ce sont les gestionnaires des « tubes » comme le mastodonte AT&T – la plus grosse entreprise mondiale en télécommunication – qui, aux États-Unis, a racheté l'opérateur de télévision par satellite DirecTV en 2015. En France, la mainmise du milliardaire franco-israélien Patrick Drahi sur les médias est emblématique. Cinquième fortune française et propriétaire d'Altice, donc de SFR, il a racheté en quelques années le quotidien *Libération*, le Groupe L'Express (*L'Express*, *L'Expansion*) et le groupe NextRadioTV (RMC, BFM). Nous sommes ici au cœur d'une stratégie qui consiste à capter des sources différentes de publicité et à proposer des « offres groupées » aux consommateurs (abonnements Internet et médias), et surtout – pour le propriétaire – à accroître son pouvoir d'influence qui n'est pas que symbolique.

Ces géants sont peu enclins à sauvegarder le pluralisme de l'information et l'indépendance des médias, si l'on en croit Arnaud Lagardère, P-DG de Lagardère (Europe 1, *Elle*, *Le Journal du Dimanche*...), pour qui l'« indépendance de la presse », c'est du « pipeau »⁶. Ces propos ne firent pas rougir Serge Dassault, P-DG du Groupe Dassault et du *Figaro*, qui avait lâché, le 10 décembre 2004, sur France Inter : « Les idées de gauche sont des idées pas saines. Aujourd'hui, nous sommes en train de crever à cause des idées de gauche qui continuent. » Ni l'ancien P-DG de TF1, Patrick Le Lay, dépeignant le métier de sa chaîne par cette formule devenue célèbre : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. » Ou encore Vincent Bolloré, président de Vivendi, qui n'hésita pas, en mars 2016, à rédiger une « "liste noire" des fortes têtes à faire tomber au plus vite⁷ » au sein de Canal +, propriété du même Vivendi. Des mots et des méthodes éclairants sur les appétences des patrons de médias : à quoi bon contrôler un royaume médiatique s'il nuit aux intérêts de celui qui le possède ?

Le pouvoir du magnat de la presse Rupert Murdoch, P-DG de News Corporation, qui produit des centaines de médias, était tel qu'il influença la politique étrangère de la Grande-Bretagne. « Avec son style flamboyant, son réalisme, sa volonté d'alléger les services publics, des idées finalement pas si éloignées que cela de celles des conservateurs, Tony Blair a en revanche tout pour séduire le milliardaire, analyse *Les Échos*. Entre le *tycoon* des médias et celui qui est élu chef du gouvernement en 1997, la lune de miel va durer jusqu'à la démission de Tony Blair, en 2007. Au cours de ces dix années, Rupert Murdoch devient un habitué du 10 Downing Street – le Matignon anglais – et l'un des conseillers les plus écoutés de Tony Blair. "Chaque fois qu'une grande décision est prise, Murdoch est derrière", ira jusqu'à dire Lance Price, l'ancien directeur de la communication du New Labour. De fait, la décision prise par Tony Blair de renoncer au référendum sur l'Europe passe pour avoir été directement inspirée par le milliardaire australien » (4 août 2009).

Le marché des médias est de surcroît un marché à deux versants où la publicité subventionne l'information : en fonction du poids des recettes publicitaires dans leur chiffre d'affaires, les médias se retrouvent ainsi plus ou moins dépendants d'annonceurs qui peuvent dès lors, si ce n'est jouer directement les censeurs, au moins compter sur l'autocensure des rédactions.

Pis, une stratégie très prisée par les éditeurs de presse écrite pour s'enrichir consiste à multiplier les ventes liées ou les suppléments. D'abord, ils cherchent à vendre des « contenus » additionnels : un DVD, un livre, un almanach en fin d'année, etc. Mais ils proposent aussi des produits Hi-Fi pour des abonnements ou encore un panier garni aux lecteurs : « Tous les mois, la rédaction de *Libération* sélectionne 1 vin et 5 produits d'une région française à partir de 29,90 euros/mois. Se faire plaisir ou offrir la LibéBox, c'est l'assurance de découvrir le meilleur de nos régions ! » Tous les moyens semblent bons pour attirer des lecteurs.

Les formes d'appropriation des médias, les logiques économiques qui les régissent, la marchandisation de l'information qui en résulte expliquent en grande partie les dérapages journalistiques, les censures visibles et invisibles et les malfaçons de l'information. Énoncer cela n'est pas déresponsabiliser les journalistes⁸. Pour travailler, ils devront le faire en tenant compte des contraintes structurelles évoquées ici. Faire des concessions parfois, des compromis aussi. Mais jusqu'à quel point ? Quelle sera la limite ? Cette responsabilité mérite une exigence sans faille.

Pour en savoir plus

Noam CHOMSKY et Edward S. HERMAN, *La Fabrication du consentement*, Agone, Marseille, 2008.

Patrick LE FLOCH et Nathalie SONNAC, *Économie de la presse à l'ère numérique*, La Découverte, 2013.

Henri MALER et Antoine SCHWARTZ, *Médias en campagne*, Syllepse, Paris, 2005.
Érik NEVEU, *Sociologie du journalisme*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2013.
Serge HALIMI, *Le Grand Bond en arrière*, Agone, Marseille, 2012 [2004].

Notes

1. Voir François RUFFIN, *Les Petits Soldats du journalisme*, Les Arènes, Paris, 2003.
2. FAIRNESS & ACCURACY IN REPORTING (FAIR), *La Guerre en Irak, 10 ans après*, < www.acrimed.org >, 26 avril 2013.
3. En anglais « Operation Iraqi Freedom », nom de l'intervention en Irak en 2003 visant à renverser Saddam Hussein et le parti Baas.
4. Voir Serge HALIMI, Dominique VIDAL, Henri MALER et Mathias REYMOND, *L'Opinion, ça se travaille...*, Agone, Marseille, 2014.
5. Ralph MILIBAND, *L'Etat dans la société capitaliste*, Éditions François Maspero, Paris, 1973, p. 33.
6. Cité in Thierry GADAULT, *Arnaud Lagardère, l'insolent*, Maren Sell éditeurs, Paris, 2006, p. 204.
7. *Le Canard Enchaîné*, 30 mars 2016.
8. Voir Mathias REYMOND, « De la responsabilité des journalistes », < www.acrimed.org >, 4 février 2015.

Bruxelles, capitale du lobbying à ciel couvert

Stéphane Horel

Journaliste indépendante

À Bruxelles, il y a un lobby pour tout et de l'acronyme à volonté. La Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques a pour sigle EFPIA. Les fabricants de *pink slime*, cette viande en pâte qui ressemble à du Marshmallow, font représenter leurs intérêts par le CLITRAVI. Quant à Europatat, son petit nom pourrait prêter à sourire si ne se trouvait derrière la puissance économique de McCain, multinationale canadienne de la pomme de terre surgelée qui vend une frite sur trois dans le monde. On n'est pas là pour faire de la poésie, mais du lobbying. C'est-à-dire écrire, amender, diluer, détourner, retarder ou supprimer la loi. Car c'est ici que l'Union européenne élabore les directives et réglementations appliquées dans ses vingt-huit États membres.

Déséquilibre des forces

Désormais aussi réputée pour son lobbying que pour son Manneken-Pis, Bruxelles est devenue le principal haut lieu de l'influence après Washington. Le secteur représente en soi un *business* florissant estimé à au moins 3 milliards d'euros par an. Enseigné dans des manuels et à Sciences Po, équipé d'organismes professionnels et de « chartes de déontologie », le lobbying s'est banalisé au point de devenir un métier – presque – comme les autres. Plusieurs déclinaisons. D'abord les lobbyistes « maison » (*in-house*). Sur leurs cartes de visite, ces représentants des firmes, des fédérations sectorielles et des associations industrielles (*business associations*) s'intitulent responsables des affaires « gouvernementales », « publiques », « réglementaires », « européennes », « scientifiques » et même de la « sécurité des produits ». Viennent ensuite les consultants des cabinets de lobbying et/ou de relations publiques. Puis les cabinets d'avocats. Les *think tanks*

(laboratoires d'idées), enfin, sont des acteurs nécessaires à tout lobbying moderne.

Leurs grilles de salaires sont connues. Auteur d'un livre de référence sur ceux qu'il appelle les « courtiers du capitalisme », le sociologue Sylvain Laurens indique qu'un consultant « junior » touche environ 2 000 euros par mois quand un « senior » peut monter jusqu'à 6 000 euros. Rien de mirobolant au regard des salaires des fonctionnaires de la Commission européenne : un poste à responsabilités commence aux alentours de 4 000 euros.

Depuis 2008, les institutions européennes sont dotées d'un registre de transparence où tous les représentants d'intérêts sont supposés s'enregistrer et fournir des renseignements sur leurs activités. Sauf que l'inscription dans ce registre demeure facultative. De nombreux cabinets et entreprises restent ainsi en dehors des radars. Jusqu'en 2013, une centaine de grandes firmes comme Apple, Heineken et Nissan, ou des banques comme HSBC et UBS, en étaient absentes.

Personne ne vérifie par ailleurs la véracité des données déclarées. Les organisations non gouvernementales (ONG) pointent régulièrement du doigt des dépenses de lobbying de toute évidence volontairement minorées. Comme ces misérables 50 000 euros déboursés par la banque Goldman Sachs en 2013. Correction faite l'année suivante, il s'agissait plutôt d'un montant compris entre 700 000 et 799 999 euros. Au contraire, le registre contient des chiffres erronés : ainsi cette association finlandaise de prévention de la toxicomanie en milieu professionnel, Ehkäisevä päihdetyö EHYT ry, devenue grâce à une faute de frappe grotesque la première puissance de lobbying européenne avec près de 57 millions d'euros.

Plus plausibles en revanche, les 4 750 000 à 4 999 999 d'euros déclarés en 2014 par ExxonMobil Petroleum & Chemical – multinationale du pétrole, de l'énergie et de la chimie – qui se classe ainsi numéro un des dépenses en lobbying en Europe. Très vraisemblables aussi, les chiffres du numéro sept, Volkswagen, qui employait cette année-là quarante-trois lobbyistes (soit « dix-huit équivalents temps plein »). La firme automobile allemande était talonnée de près par Électricité de France, détentrice de huit badges d'accès au Parlement pour ses quatorze lobbyistes.

À partir des données, même incomplètes, du registre de transparence, ONG et universitaires estiment qu'environ 60 % des lobbyistes défendent des intérêts commerciaux. Et les moyens, donc la force de frappe, de ces lobbyistes sont bien supérieurs à ceux des organisations qui représentent l'intérêt général et la société civile. Le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), par exemple, dispose de 40 millions d'euros de budget annuel ; la plus grosse ONG, Greenpeace, de 3,8 millions d'euros. Dix fois moins. À Bruxelles, on joue David contre Goliath tous les jours.

Mais c'est bien évidemment la résistance qu'oppose la puissance publique à cette petite armée d'influenceurs qui soulève le plus de questions. En face

d'elle : 28 commissaires, 751 eurodéputés, leurs assistants et leurs conseillers politiques. Et surtout les 24 000 fonctionnaires, ceux qui travaillent à la Commission européenne en particulier. Le nombre de lobbyistes et assimilés est évalué, lui, entre 25 000 et 30 000. Cela fait donc à peu près un lobbyiste, tous intérêts confondus, pour chaque fonctionnaire.

Les influenceurs et les influencés

Dès son entrée en fonction à la présidence de la Commission en novembre 2014, Jean-Claude Juncker l'annonçait : la transparence serait l'une des priorités de son mandat. Désormais, les membres de l'exécutif européen devraient déclarer tout rendez-vous avec des représentants d'intérêts. La décision concernait les postes politiques – les commissaires et leurs cabinets. Mais aussi, au niveau de l'administration, les directeurs généraux, hauts fonctionnaires qui pilotent ces « ministères » de la Commission que sont les directions générales (DG). Les nouvelles règles du jeu exigeaient des lobbyistes qu'ils figurent dans le registre de transparence s'ils voulaient être reçus. Enfin, les responsables européens devraient respecter un relatif équilibre entre le monde des affaires et la société civile.

Mais l'enthousiasme des intéressés pour ces mesures en apparence drastiques a décliné très rapidement. Après seulement six mois, le nombre de rendez-vous signalés s'étirole. Ils ne sont pourtant pas moins nombreux. Il a suffi à l'ONG ALTER-EU de comparer les agendas (publics) des commissaires et les rendez-vous effectivement déclarés pour le constater : un certain nombre d'entre eux se sont perdus en route. Jonathan Hill, le commissaire à la Stabilité financière, aux Services financiers et à l'Union du marché des capitaux, en a oublié treize. Le vice-président Maroš Šefčovič, onze.

Suite à ces mesures, certes, le citoyen peut voir sur Internet que Business Europe, l'organisation patronale européenne, a obtenu pas moins de 89 rendez-vous entre janvier 2015 et mars 2016 auprès de ces décideurs haut placés. Certes, il peut apprendre que, le 15 janvier 2016, Szabolcs Horvath, membre du cabinet du commissaire à l'Éducation, à la Culture, à la Jeunesse et au Sport, a reçu la firme de boisson dite énergisante Red Bull pour discuter de « politiques publiques concernant le sport ». Certes, il peut constater que l'écrasante majorité des visites sont le fait de firmes et de leurs consultants. Mais c'est bien en dessous dans la hiérarchie que s'exerce le lobbying au quotidien.

Confondue avec la corruption (qui est, elle, illégale), plus connue du grand public sous la forme d'amendements soufflés aux députés par l'industrie, fantasmée comme de la pression pure et simple, l'influence se pratique de façon bien plus subtile que ces clichés. Au cœur du lobbying : une relation et un accès privilégiés aux décideurs. Ou, comme le résume cliniquement le

sociologue de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) Sylvain Laurens : un « système de relations sociales qui maintient structurellement et durablement à l'écart des décisions politiques une large part des citoyens ».

L'entre-soi bruxellois a des racines historiques. Il est même consubstantiel à la construction européenne. Pour récolter les données dont ils ont besoin au niveau national, les fonctionnaires des tout débuts de l'Europe demandent aux industriels de s'organiser : leur travail serait plus facile s'ils n'avaient qu'un seul interlocuteur. La Commission encourage donc la structuration de l'industrie en fédérations sectorielles, parfois en payant le loyer de leurs locaux. Ces associations se calquent sur l'organigramme de la Commission, au point même d'adopter le nom des services, comme en témoigne la feue « Association de l'industrie des fruits et légumes au vinaigre, en saumure, à l'huile et des produits similaires de la CEE ». On est loin de la vibrante saga des « pères fondateurs » de l'Europe, souligne Sylvain Laurens. La réalité est bien plus terre à terre, marquée par le pragmatisme. Il s'agit pour l'administration d'accompagner la naissance et le déploiement d'un marché unique, pas de bâtir la démocratie.

Au fil du temps, cette conversation continuelle entre bureaucratie et milieux d'affaires européens a favorisé une proximité, une porosité, parfois une certaine confusion d'intérêts. Car la Commission n'a jamais vraiment pallié son déficit d'expertise en interne. Elle continue donc à la rechercher hors les murs quand elle élabore ses textes de loi. C'est ce qu'elle appelle de manière officielle le « dialogue avec les parties prenantes ». Et cette discussion fait aujourd'hui office de débat démocratique.

Participer le plus en amont possible à l'écriture de la loi, c'est précisément en cela que consiste le lobbying. L'intégrité de la décision publique repose alors sur les garde-fous mis en place afin de la préserver. Faute de quoi les représentants d'intérêts particuliers peuvent aisément en prendre le contrôle. Or l'Union européenne a négligé la création d'un garde-fou contre cette « capture réglementaire », une théorie économique des années 1970 devenue routine du lobbying.

Le lobbying, une routine comme les autres

La démocratie européenne n'ayant, pour l'instant, pas prévu que le Parlement ait un pouvoir d'initiative législative, c'est la Commission qui est aux commandes. Les grandes orientations de la loi sont définies au sein de « groupes d'experts » réunis par ses directions générales. Le mot « expert » est trompeur : il désigne autant des représentants des États membres (majoritaires) que des universitaires (très minoritaires) ou des lobbyistes. En tout, 6 000 experts constituaient les 800 groupes recensés en 2015. Leur composition peu transparente et déséquilibrée fit l'objet de vives critiques, y compris de la part de la médiatrice de l'Union européenne, Emily O'Reilly.

Pouvait-on attendre du groupe « CARS21 » sur l'industrie automobile des mesures révolutionnaires de réduction des émissions de CO₂ ? Probablement pas. Hors délégués des États membres, treize experts sur dix-neuf représentaient les intérêts des industriels du secteur.

Un peu à part de la fabrique de la loi bruxelloise, les agences réglementaires européennes et leurs comités scientifiques sont aussi les cibles privilégiées d'un lobbying ultra-technique. Ce sont eux qui ont pour mission de surveiller les secteurs des médicaments (EMA) ou des produits chimiques (ECHA). Depuis plusieurs années, les conflits d'intérêts entachent la crédibilité de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). En 2013, près de 60 % de ses experts étaient liés à l'industrie, selon une analyse effectuée par l'auteure et l'ONG Corporate Europe Observatory.

L'influence a beau être opaque, ses méthodes sont bien connues. Résumé en une simple formule, le lobbying consiste à transmettre le bon message au bon moment et à la bonne personne. Un travail qui requiert des compétences précises : une bonne connaissance des procédures et des rouages de l'administration, une maîtrise des organigrammes, du jargon et des us de ce monde singulier où évoluent les fonctionnaires européens. C'est bien pour cela que ces derniers sont de précieuses recrues pour les cabinets de lobbying. On appelle ces allers (souvent sans retour) du public au privé le système des *revolving doors* – ou « portes tambours ».

Pour faire passer son message, que le secteur ou la firme qu'il représente aura formalisé sous la forme d'un *position paper* (« document de position »), le lobbyiste en campagne doit identifier le(s) fonctionnaire(s) en charge du dossier et établir des relations fluides avec eux. Aux étapes les plus importantes du calendrier, il en fait l'exégèse au cours de rendez-vous en face-à-face. Toujours, il relance par un email. La pièce jointe est son arme de poing. Ce message, le lobbyiste ne doit pas avoir peur de le répéter. C'est pourquoi il est parfois plus habile de le faire parvenir aux mêmes interlocuteurs par plusieurs canaux – en s'entendant avec des alliés.

Le lobbying est un tango qui se danse à deux : dialogue avec les « parties prenantes » oblige, la Commission est largement consentante. Une enquête de Corporate Europe Observatory a montré que, lors de la préparation du mandat et au début des négociations du Traité de libre-échange transatlantique (TAFTA ou TTIP), la DG Commerce a organisé 597 réunions avec des parties prenantes entre janvier 2012 et février 2014. Près de neuf sur dix avec seulement des représentants du monde des affaires.

On obtient plus facilement ce que l'on veut quand on le demande gentiment ; l'adage convient aussi au lobbying. Mais quand on se cogne à des bureaucrates récalcitrants, quand les méthodes douces sont épuisées, le ton peut monter par paliers. On joue volontiers sur les dissensions entre les différents services de la Commission. En 2012-2013 par exemple, les lobbies des pesticides et de la chimie ont utilisé une stratégie d'encerclement afin d'isoler la DG Environnement, façon village des Gaulois dans *Astérix*. En

s'assurant le soutien de la DG Santé et Consommateurs et du secrétariat général de la Commission, ils sont parvenus à retarder la réglementation des perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques dont regorgent les objets de consommation. Adaptation continentale du chantage à l'emploi, la stratégie du chiffre épouvantail consiste, elle, à exagérer l'impact économique d'un projet de réglementation sur un secteur donné. En 2002, lors des discussions du règlement REACH sur les produits chimiques, la fédération allemande de l'industrie avait prophétisé une perte de 2,35 millions d'emplois et de 6,4 % du PIB en Allemagne. Un cran au-dessus, le chantage au commerce international, particulièrement en vogue depuis l'ouverture des négociations du TAFTA en juin 2013. Au-dessus encore, les menaces de poursuites judiciaires.

Tous ces stratagèmes seraient sans doute voués à l'échec sans un élément essentiel : la géographie. Les lieux de pouvoir européens sont circonscrits dans une zone minuscule. Les lobbies y organisent un environnement intellectuel qui favorise le blanchiment d'idées. Sous le ciel bas du quartier européen de Bruxelles, les journées sont rythmées par les *events* (« événements de relations publiques ») qui se finissent invariablement par un *networking cocktail* (« cocktail-réseautage »). Un moment propice pour parler d'une disposition réglementaire entre deux bouchées de pain surprise. Leur véritable nature ne fait aucun doute : ces *events* sont toujours calés sur l'agenda législatif.

Pour en savoir plus

Stéphane HOREL, *Intoxication. Perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*, La Découverte, Paris, 2015.

Sylvain LAURENS, *Les Courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Agone, Marseille, 2015.

Friedrich MOSER et Matthieu LIETAERT, *The Brussels Business. Qui contrôle vraiment l'Union européenne ?*, Not So Crazy ! Productions, 2012.

Corporate Europe Observatory : < <http://corporateeurope.org> >.

Lobbyfacts : < <http://lobbyfacts.eu> >.

Grands cercles et sociabilité des élites mondiales

Bruno Cousin et Sébastien Chauvin

Sociologues, respectivement professeur assistant à Sciences Po (Centre d'études européennes) et professeur associé à l'Université de Lausanne

La forme « club » ou « cercle », qui combine la cooptation collective de chacun des membres et l'égalité formelle entre ces derniers, est l'une des institutions de sociabilité qui a le plus contribué à structurer les champs du pouvoir occidentaux durant la période moderne et contemporaine. Ce chapitre s'intéresse aux dynamiques d'internationalisation caractéristiques de cette forme de sociabilité élitare. Il se penche d'une part sur la diffusion progressive des cercles mondains à l'échelle mondiale et d'autre part sur les façons dont ceux-ci participent jusqu'à aujourd'hui à la constitution et à l'entretien des liens sociaux transnationaux de leurs membres.

Des abords de St. James à la diffusion mondiale : brève histoire de la forme club

Les clubs tirent leurs origines des confréries de buveurs et d'autres formes de convivialité masculine des tavernes londoniennes de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance (comme la célèbre *Mermaid Tavern* où se réunissaient plusieurs grands auteurs de la période élisabéthaine). Mais ils prennent véritablement forme à la fin du XVII^e siècle et au cours du XVIII^e, sous le double effet de l'essor du Parlement britannique et de la transformation de certains des cafés huppés de l'ouest de Londres – dont la sobriété des clients favorisait les débats intellectuels, politiques et économiques, mais aussi les jeux d'argent – en lieux de ralliement et en organisations à la fois mondaines et partisans. En effet, si les premiers clubs, tels que le *Rota* du philosophe républicain James Harrington (1611-1677), étaient encore des cercles assez informels de penseurs et de militants démocrates qui se réunissaient régulièrement pour débattre durant l'Interrègne anglais (1649-1660), c'est

avec l'institutionnalisation progressive des partis et l'accroissement de leur pouvoir que s'est consolidée une sociabilité élitare tantôt alternative tantôt complémentaire à celle de la Cour. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, autour du palais de St. James, *White's* était devenu le quartier général informel de l'aristocratie du parti Tory, alors que ses adversaires politiques du parti Whig se réunissaient au *Brook's* et au *Boodle's* (qui s'ouvrit aux propriétaires terriens fortunés de la *gentry* durant la Régence). Ces trois clubs, qui existent encore aujourd'hui, étaient à la fois des lieux de prestige et de loisirs, et des rouages importants de la structuration de l'espace public et de la vie politique britanniques.

Mais ils furent surtout la matrice d'une organisation interne des classes dominantes qui connut une diffusion exceptionnelle au cours des deux siècles suivants, du fait de plusieurs dynamiques distinctes. La forme club commence en effet par traverser la Manche et se répandre en France : l'histoire du siècle des Lumières est parsemée de plusieurs « clubs à l'anglaise » (sociétés de débat uniquement masculines se distinguant ainsi des salons) auquel le pouvoir royal mit souvent un terme au bout de quelques années. À partir des années 1780, clubs et cercles se font plus nombreux et plus résolument politiques, et jouent ensuite un rôle crucial dans la mobilisation de la bourgeoisie parisienne et des villes de province durant la Révolution française. À la faveur du droit de réunion, les clubs des Jacobins, de 1789, des Feuillants, des Cordeliers et du Panthéon – ainsi que plusieurs autres de moindre importance – s'imposent alors comme les principaux acteurs politiques collectifs et les instances de coordination interne de différentes factions de l'Assemblée puis de la Convention et, dans une moindre mesure, des chambres du Directoire. Ce rôle de premier plan des clubs durant la Révolution contribue à enrichir et complexifier les représentations et les conditions d'adoption de la forme originelle (celle du club anglais) par les élites des autres pays.

Au long du XIX^e siècle, les *gentlemen's clubs* londoniens se multiplient à mesure que les réformes successives du suffrage censitaire rendent le corps électoral plus inclusif pour les hommes et que de nouvelles fractions et professions de la bourgeoisie adoptent cette institution de sociabilité, qui devient un pilier du mode de vie des classes supérieures victoriennes : à la fin du siècle, la ville compte environ deux cents grands cercles masculins. Parallèlement, l'expansion de l'Empire colonial britannique contribue aussi fortement à la diffusion des clubs à travers le monde : le *Bengal Club* est créé à Calcutta en 1827, le *Madras Club* en 1832, le *Toronto Club* en 1837, le *Melbourne Club* et l'*Union Club* de Sydney en 1838, le *Durban Club* en 1854, le *Cape Town Club* en 1858, etc. Tous sont encore très actifs aujourd'hui et continuent d'être recherchés et appréciés par les élites économiques de leurs villes respectives. Par ailleurs, dans les années 1830, le *Philadelphia Club* et plusieurs grands cercles new-yorkais, notamment l'*Union Club*, sont fondés dans les anciennes colonies américaines, dont les

classes dominantes entretiennent désormais une relation apaisée avec le Royaume-Uni. Ces créations initient un mouvement de propagation rapide aux États-Unis. Dans les deux pays, c'est à la même période que commencent aussi à se multiplier les « *final clubs* » et autres fraternités universitaires, qui importent la logique d'entre-soi affinitaire et exclusif au sein des établissements d'éducation supérieure.

Les cercles se diffusent aussi en dehors du monde anglophone, notamment en Europe continentale et en Amérique latine. Ils participent de la transformation des élites de nombreux pays en adaptant et en reconfigurant la sociabilité de la noblesse sur une base égalitaire : alors que l'aristocratie d'Ancien Régime était fermement hiérarchique et que les sociétés de cour étaient fondées sur les jeux et enjeux de cette hiérarchie, le cercle est le lieu et l'institution d'une communalité de classe. Ce faisant, les clubs organisent l'« union » (comme l'indique explicitement le nom de plusieurs d'entre eux) entre aristocratie locale et bourgeoisie, ainsi qu'entre les différentes composantes – foncière, financière, puis industrielle – de cette dernière, ou encore entre élites locales et élites étrangères expatriées. En outre, les cercles sont parfois aussi, comme en Italie, des acteurs des révolutions nationales et libérales (ce qui leur vaut d'être dénoncés par leurs ennemis comme des foyers d'agitation et de sédition comparables aux clubs de la Révolution française...) avant de se transformer en lieux de pouvoir.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les cercles mondains se déclinent et se multiplient avec l'apparition de nombreux clubs consacrés à des activités sportives élitaires (voile, tennis, golf) favorisant la sociabilité bourgeoise et avec la naissance à Chicago des « *service clubs* », d'abord le Rotary (en 1905) puis les Lions Clubs (en 1917), qui se diffusent ensuite auprès des classes supérieures et moyennes-supérieures de la plupart des pays démocratiques. Cette période, souvent décrite comme un âge d'or des cercles, est aussi celle durant laquelle ces derniers s'imposent durablement dans les représentations populaires et romanesques comme un symbole de distinction et de mise à distance sociales (que l'on songe à l'appartenance de Charles Swann au Jockey Club), de cosmopolitisme bourgeois (c'est au *Reform Club* de Londres que Phileas Fogg tente son célèbre pari de faire le tour du monde en quatre-vingts jours), et d'une centralisation ou confiscation plus ou moins occulte du pouvoir (c'est au *Diogenes Club* que Sherlock Holmes rencontre son frère Mycroft, qui tire épisodiquement les ficelles du gouvernement britannique). Que peut-on en dire un siècle plus tard ? Les grands cercles contribuent-ils effectivement à faire exister une grande bourgeoisie à l'échelle internationale et à en renforcer les prérogatives ?

Les ressorts de l'internationalisation des grands cercles parisiens

L'étude approfondie du cas parisien permet d'apporter plusieurs éléments de réponse à cette question et d'insister sur la diversité des dynamiques d'internationalisation à l'œuvre dans l'espace des clubs mondains de la capitale. Les grands cercles masculins de la bourgeoisie et de l'aristocratie françaises incarnent différents rapports possibles à l'international. Le Jockey Club est le plus traditionaliste, aristocratique et patrilinéaire. Sa principale raison d'être est de perpétuer les liens entre les héritiers de la classe dirigeante conservatrice du XIX^e siècle, dont l'appartenance à l'élite remonte souvent à plus loin encore. On y cultive le raffinement français comme un marqueur culturel et statutaire, partie prenante d'une identité de groupe restreinte perçue comme intimement liée à l'histoire nationale. Toutefois, les membres du Jockey viennent souvent de familles comportant des ramifications internationales et traditionnellement à l'aise dans plusieurs pays, en Europe ou des deux côtés de l'Atlantique. Le primat de la dimension héréditaire et patrilinéaire dans la définition de l'identité individuelle permet ainsi de se sentir très français tout en ayant une famille très cosmopolite et en étant très mobile internationalement.

Il en va quelque peu différemment du Nouveau Cercle de l'Union (NCU), né de la fusion en 1983 entre le Nouveau Cercle et le Cercle de l'Union, lui-même établi en 1828 avec la motivation anglophile explicite de renforcer les liens entre les élites françaises et britanniques. Bien que très similaire au Jockey, le NCU promeut davantage les échanges culturels et savants : l'histoire et les relations internationales y suscitent depuis longtemps un vif intérêt. Le club a des liens étroits avec la Société d'histoire diplomatique et décerne un prix d'histoire dont le jury est principalement composé d'ambassadeurs étrangers. Bien que la majorité des membres du NCU appartiennent au monde des affaires, c'est aussi celui qui compte proportionnellement le plus de diplomates, de hauts fonctionnaires, de journalistes et d'écrivains. C'est notamment cette proximité avec les milieux de la culture et de la diplomatie – se traduisant par l'organisation régulière de conférences thématiques au sein du cercle – qui amène ses membres à percevoir les affaires du monde à travers des lunettes plus intellectuelles que dans les autres clubs. Par ailleurs, tous les membres du NCU appartiennent également de droit au Cercle de l'Union Interalliée, institution beaucoup plus grande établie en 1917 pour encourager la fréquentation entre les élites parisiennes et les officiers alliés, et qui compte désormais 3 300 membres. Cette configuration à deux étages permet aux membres du NCU de bénéficier de l'infrastructure internationale moins sélective de l'Interalliée (qui compte plus de 130 clubs partenaires dans une trentaine de pays), tout en cultivant leur propre réseau, plus exclusif, de dix-sept partenaires étrangers considérés comme leurs égaux.

Autre grand cercle parisien, le Travellers est tout autant fondé sur un élitisme de classe que le Jockey et le NCU, mais d'une manière qui valorise davantage le statut professionnel, notamment dans le droit ou la finance, aux

côtés de l'origine sociale élevée. Son cosmopolitisme est également plus explicite et participe plus directement de l'intégration internationale d'une classe supérieure cependant limitée à l'aire occidentale : le club a été créé en 1902 comme équivalent de son homonyme londonien et ses accords de réciprocité sont, comme pour les deux autres cercles, quasi exclusivement avec des *gentlemen's clubs* d'Europe et des Amériques. La moitié des 800 membres du Travellers doivent détenir une nationalité étrangère (éventuellement en plus de la nationalité française) ; la majorité d'entre eux sont britanniques ou étatsuniens et plusieurs viennent de dynasties transatlantiques anciennes (comme les Gunzburg). Contrairement aux autres cercles pour lesquels résider en France est une condition nécessaire pour être admis en tant que membre, le Travellers a instauré une catégorie spéciale de membres non résidents et encourage la cooptation de ces derniers (George Soros est l'un d'entre eux). De même, le club valorise les expériences de mobilité internationale, ce qui peut permettre à certains membres étrangers de compenser une origine sociale relativement moins élevée. Le Travellers est aussi un endroit où les membres disposant de profils internationaux peu lisibles en France (avec, par exemple, un passage par une université d'élite étatsunienne un peu moins connue en Europe) peuvent les valoriser en accédant à la haute société parisienne et les convertir en un marqueur de statut plus facilement identifiable.

L'Automobile Club de France est le grand cercle parisien dont le recrutement et l'organisation sont les moins orientés vers les relations internationales. S'il s'agit du seul cercle de la capitale à cultiver un jumelage avec un club d'une autre ville française (le Club de l'Union, à Lyon), jusqu'à récemment il n'avait par exemple aucun accord de réciprocité à New York (en 2007, son seul partenaire aux États-Unis était à Chicago). De même, si certains de ses membres admirent les traditions britanniques de sociabilité masculine, leur anglophilie parfois nourrie de lectures s'accompagne assez rarement d'une fréquentation régulière des clubs londoniens.

En termes de modes et de stratégies d'internationalisation, comme dans d'autres domaines, les grands cercles se distinguent notamment des Rotary clubs. Ces derniers, qui sont plus d'un millier en France et environ 35 000 à l'échelle mondiale, regroupent en majorité des élites locales de moyennes et petites agglomérations. Leurs initiatives internationales, encouragées par les principes officiels du Rotary International, prennent surtout la forme d'activités de groupe et de voyages de découverte. En outre, s'appuyant sur une organisation qui promeut de façon très codifiée le même modèle standardisé de sociabilité partout dans le monde, les rotariens disposent d'un « manuel d'échange d'amitié » (*Friendship Exchange Handbook*), base d'un programme visant à multiplier les connexions utiles entre eux et dont les objectifs incluent « apprendre comment les vocations rotariennes sont pratiquées dans d'autres parties du monde », « observer de nouvelles coutumes et cultures » et « promouvoir la diversité culturelle à travers le

monde ». Par contraste, les membres des grands cercles mettent en avant ce qu'ils perçoivent comme le caractère spontané et désintéressé de la participation à leur institution de sociabilité.

Les grands cercles dans le champ du pouvoir aujourd'hui

En effet, si l'activité et l'attractivité des grands cercles se sont maintenues du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, leur vocation officielle s'est faite de plus en plus purement mondaine à mesure que se multipliaient les autres formes d'associations – partis politiques, organisations patronales, *think tanks*, instances de coordination des fractions publiques et privées du champ du pouvoir (comme Le Siècle en France) – vouées respectivement à chacune des autres tâches qui leur incombaient auparavant. Avec l'avènement du suffrage universel (masculin, puis mixte) dans la plupart des pays démocratiques, les cercles – incarnation tangible de l'entre-soi masculin grand-bourgeois – ont été forcés ou ont jugé plus prudent de se départir de leur rôle politique opérationnel pour se concentrer sur l'entretien et la gestion du capital social de leurs membres. Depuis une vingtaine d'années, ils rencontrent un regain de demandes (et donc de candidatures), en particulier dans les grandes villes comme Londres ou New York où, après s'être partiellement éloignés des centres-villes durant les décennies d'après-guerre, les hommes des classes supérieures les ont réinvestis depuis, alors que se diffusait un nouvel esprit du capitalisme valorisant les réseaux comme ressources cruciales.

Si les cercles ne sont généralement plus aujourd'hui des lieux de coordination politique ni de prise de décisions économiques majeures (la situation pouvant varier d'un pays à l'autre), ils contribuent néanmoins à la circulation de l'information ainsi qu'à l'émergence de solidarités et d'un sens commun de classe qui peuvent influencer ces processus. En outre, bien qu'ils ne soient que rarement des ressources déterminantes pour les principaux acteurs du champ du pouvoir (qui peuvent tout à fait ne les fréquenter qu'épisodiquement voire jamais), ils ont souvent un rôle dans l'accumulation initiale (et l'héritage) de leur capital social et peuvent avoir davantage d'importance pour des individus au carnet d'adresses moins fourni. Ainsi, la séparation des institutions politiques partisans et de sociabilité n'empêche pas les cercles de garder un rôle central dans la socialisation d'une partie des élites conservatrices. Cette interpénétration persistante avec le champ du pouvoir est bien illustrée dans le cas britannique par le parcours de David Cameron, qui fut longtemps membre de *White's* (son père ayant présidé le club) avant d'en démissionner en 2008 alors qu'il se préparait à prendre la tête du gouvernement.

Barbara BLACK, *A Room of His Own. A Literary-Cultural Study of Victorian Clubland*, Ohio University Press, Ohio, 2013.

Valérie CAPDEVILLE, *L'Âge d'or des clubs londoniens (1730-1784)*, Honoré Champion, Paris, 2008.

Peter CLARK, *British Clubs and Societies, 1580-1800. The Origins of an Associational World*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

Bruno COUSIN et Sébastien CHAUVIN, « La dimension symbolique du capital social. Les grands cercles et Rotary clubs de Milan », *Sociétés contemporaines*, n° 77, 2010.

Bruno COUSIN et Sébastien CHAUVIN, « Globalizing forms of elite sociability. Varieties of cosmopolitanism in Paris social clubs », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 12, 2014.

Michel FUMAROLI, Gabriel DE BROGLIE et Jean-Pierre CHALINE (dir.), *Élites et sociabilité en France*, Perrin, Paris, 2003.

Jürgen HABERMAS, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1988 (1^e éd. allemande : 1962).

Amy MILNE-SMITH, *London Clubland. A Cultural History of Gender and Class in Late Victorian Britain*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2011.

C. Wright MILLS, *L'Élite au pouvoir*, Agone, Marseille, 2012 (1^e éd. américaine : 1956).

Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT, *Les Ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Seuil, Paris, 2007.

Pierre ROSANVALLON, *La Société des égaux*, Seuil, Paris, 2011.

Les mafias comme actrices de la gouvernance

Vincenzo Ruggiero

Professeur à la Middlesex University, Londres¹

Raffaele Cutolo, un chef du crime organisé à Naples, s'est défendu devant les juges en utilisant une théorie largement acceptée, celle de la « propreté ». Il a reproché à ses accusateurs de le persécuter, lui et ses associés, tout en fermant les yeux sur les agissements des entrepreneurs du crime et des politiciens. Après tout, a-t-il déclaré, la *Camorra* commet des délits qui sont très régulièrement perpétrés par un grand nombre de gens tout à fait « propres », qui s'attribuent des ressources toutes les fois qu'ils le peuvent. « Les gens sont simplement jaloux que nous fassions de l'or avec de la boue. »

La *Camorra* napolitaine n'est qu'un exemple de ce que nous appelons aujourd'hui les *mafias*, et ce genre de déclaration permet de comprendre que les raisons de cette variante du crime organisé sont principalement économiques. Toutefois, les mafias s'intéressent aussi, aujourd'hui comme hier, au pouvoir non patrimonial, c'est-à-dire au contrôle de communautés, de zones, de régions et même de pays entiers. En 1860, quand l'armée et les forces de police ont dû participer à l'effort militaire pour unifier l'Italie, la *Camorra* a ainsi reçu la mission de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi à Naples.

Il faut, de ce point de vue, faire une première distinction entre le crime organisé comme entreprise illégale et le crime organisé comme exercice du pouvoir. Il existe bien sûr des organisations mixtes, comme celles qui accumulent des ressources matérielles grâce à des activités criminelles et qui, en conséquence, exercent un certain pouvoir social, économique et politique. Inversement, certaines organisations peuvent commencer par créer, dans un certain contexte, une forme de gouvernement, et devenir ensuite de puissants acteurs économiques.

De la Russie au Nigeria

Il faut, si l'on veut comprendre comment les mafias réussissent aujourd'hui à influencer les gouvernements, examiner les traits sous lesquels se présente le crime organisé.

Nombre d'auteurs s'intéressent d'abord à la *dimension temporelle* du crime organisé, qu'ils définissent comme un complot visant à accumuler, dans la durée, de l'argent et du pouvoir. D'autres, qui associent le nombre d'individus impliqués et le degré d'organisation d'un groupe, mettent l'accent sur ses *aspects quantitatifs*. D'autres enfin, ainsi que divers organismes, soulignent la *gravité* du phénomène, rappelant que c'est la gravité d'un crime – passible au Royaume-Uni d'une peine minimale de deux ans par exemple – qui sert à définir la nature des groupes criminels qui les commettent. La *structure* du crime organisé est présentée comme le produit de trois exigences qui s'imposent à ceux qui agissent dans l'illégalité : rester dans le secret tout en exerçant le pouvoir de façon publique ; neutraliser par le silence, la corruption et les représailles les services chargés de faire respecter la loi ; réconcilier l'ordre interne et la légitimité externe.

Les spécialistes qui mettent en avant la notion de *professionnalisme* s'intéressent aux compétences et aux possibilités de carrière acquises par les membres de ces groupes, dans le cadre d'un long apprentissage et d'un engagement à plein-temps dans l'illégalité. Pour ceux qui insistent sur l'idée de *clientèle collective*, le crime organisé est comparé à un acteur illégal et pluriel fournissant des biens et des services officiellement considérés comme illégaux mais pour lesquels il existe une large demande. L'idée de *confiance*, enfin, renvoie à la capacité des groupes criminels organisés à offrir une protection privée à des acteurs qui seraient, sans cela, incapables d'interagir en sécurité.

On peut cependant distinguer aujourd'hui les formes « parias » de crime organisé, que l'on peut identifier généralement aux groupes qui limitent leurs activités aux marchés illégaux, et d'autres formes, plus puissantes, qui réussissent à pénétrer dans la sphère officielle et à établir des complicités, des partenariats et autres « *joint-ventures* » avec des acteurs légitimes. Nous allons en donner des exemples.

En Russie, les groupes mafieux les plus importants, après avoir acquis des ressources considérables et s'être fait une réputation dans l'économie de la nuit (bars, restaurants, clubs), sont devenus, dans certains contextes locaux, des hommes d'influence informels. Ils ont ensuite investi dans l'immobilier, acheté des entreprises de taille intermédiaire et parfois fait leur entrée sur le marché du pétrole. Tandis que leur capacité à influencer les décisions politiques et économiques devenait considérable, leur mobilité transfrontalière leur a permis de blanchir leurs profits illicites et d'asseoir leurs intérêts économiques dans toute l'Europe et dans le monde entier. En 2007, à Saint-Pétersbourg, après le procès de Vladimir Barsukov, alors patron incontesté du

« Gang de Tambov », un grand nombre de commentateurs ont affirmé, de manière discutable, que l'âge du crime organisé en Russie était pratiquement terminé et que le pays avait réussi la difficile transition vers une économie de marché.

En Colombie, le crime organisé est une activité multientreprises : il produit et exporte de la cocaïne ; fabrique des dollars, des euros et des passeports ; réalise des enlèvements, recrute des assassins (*sicarios*) et organise la prostitution à grande échelle (dans le pays et à l'étranger). Sa capacité à exercer une certaine forme de gouvernance est déterminée par l'illégalité dans laquelle vit une grande partie de l'élite, qui est tout à fait prête à partager le pouvoir économique et politique avec des organisations illégales, même très violentes. La même situation semble prévaloir au Mexique, où la corruption régnant au cœur d'institutions comme la police ou l'armée offre un terrain particulièrement fertile au crime organisé, qui a pu ainsi infiltrer la haute société et créer des alliances avec les groupes au pouvoir.

À Hong Kong, les *triades* sont considérées parmi les groupes organisés les plus puissants et les plus dangereux du monde, et sont similaires aux organisations basées à Taïwan et en Chine. L'essor récent de ces groupes est bien sûr lié à la puissance économique croissante du pays, et leur dimension internationale à l'augmentation du nombre de communautés chinoises dans le monde. L'engagement de la Chine dans le commerce mondial permet de dissimuler le trafic illicite de drogues, de migrants et de travailleurs du sexe, et facilite les transactions illégales dans la sphère financière. La plupart des acteurs impliqués dans le crime transnational ne sont pas des criminels professionnels, mais des hommes d'affaires légitimes qui saisissent des opportunités et sont prêts à prendre des risques. Si le crime organisé chinois ne joue peut-être pas de rôle politique majeur, ce n'est certainement pas le cas des *yakuzas* au Japon. Il semble que l'organisation ait établi une relation symbiotique avec l'élite du pays.

Le dernier exemple est celui du Nigeria, où les groupes organisés ont longtemps eu un quasi-monopole en matière de fraude financière. Leur collusion avec des membres de l'élite politique et militaire est démontrée, et elle est souvent attribuée à la faiblesse de l'appareil d'État et de la société civile.

Méthodes mafieuses

Il pourrait être exagéré de dire que les mafias sont aujourd'hui des acteurs clés de la gouvernance dans le monde, à moins que l'on prenne soin de préciser les choses. On peut séparer le crime organisé défini comme une entité structurée du crime organisé défini comme un ensemble d'activités illégales. Mais cette distinction n'épuise pas la diversité du phénomène. Le crime organisé doit plutôt être défini comme une « méthode », c'est-à-dire comme

un répertoire d'instruments, de cultures et de rationalisations illicites, utilisés par des acteurs se situant en dehors du monde criminel conventionnel. À Palerme, le mot « *mafia* » a été peu à peu abandonné au profit de la formule « méthode mafieuse ». Cela évoque le fait que certaines modalités normalement associées à des groupes criminels notoires sont passées dans le monde officiel et ont été assimilées par des chefs d'entreprise et des représentants politiques. Max Weber aurait sans doute expliqué ce processus d'apprentissage par l'idée d'« habitude » : des conduites considérées comme contraires à l'éthique ou même répugnantes deviennent des pratiques largement acceptées dans le monde économique et politique. De même, à Naples, au mot « *Camorra* » s'ajoute désormais, surtout chez ses membres, celui de « système », qui décrit une logique, une sous-culture et une philosophie du travail, si violente, prédatrice, semi-illicite ou légitime soit-elle.

L'idée de « méthode mafieuse » doit être intégrée non seulement dans les activités du crime organisé traditionnel, mais aussi dans les conduites des criminels en col blanc. C'est la combinaison des deux qui peut nous amener au concept de gouvernance globale. Nous définissons le crime en col blanc comme le crime commis, au cours de leur vie professionnelle, par des personnes respectables, ayant un statut social élevé. On peut d'ailleurs remarquer que le crime en col blanc s'apprend par les relations sociales, c'est-à-dire par un processus communicatif dans lequel des techniques criminelles spécifiques sont transmises en même temps que les attitudes, les motivations et les rationalisations sous-jacentes. Les principales caractéristiques du crime en col blanc sont l'ambiguïté, la complexité, l'invisibilité et l'impunité.

Si l'on fait l'hypothèse que les mafias participent à la gouvernance du monde, alors il nous faut adopter un cadre analytique unificateur, afin de réunir des éléments relevant typiquement du crime organisé et d'autres relevant typiquement du crime en col blanc. La distinction est moins due au fait que les deux types de criminalité n'ont pas d'éléments communs qu'au fait que les connaissances des criminologues et des profanes en la matière sont fragmentées, et relèvent par exemple de disciplines diverses et spécialisées. Or le crime en col blanc et le crime organisé sont, par nature, complices : ils se produisent au sein de structures formelles et bénéficient de la connivence d'administrateurs et de législateurs.

Crime de pouvoir

On comprendra mieux la nature symbiotique ou similaire du crime en col blanc et du crime organisé à travers le concept de *crime de pouvoir*. Il fait référence aux crimes commis par un certain nombre d'acteurs – États, entreprises, institutions financières et autres organisations ayant un pouvoir comparable – ou plutôt par des délinquants possédant des ressources

matérielles ou symboliques exorbitantes en comparaison de celles que possèdent leurs victimes. Ces délinquants exercent leur pouvoir quand ils commettent un crime mais aussi dans d'autres sphères de la vie sociale, économique et politique. La formule « crime de pouvoir » doit être comprise en relation avec les opportunités très contrastées dont bénéficient les différents groupes sociaux. Les inégalités sociales définissent divers degrés de liberté, qui donnent aux individus un certain nombre de choix et de possibilités d'action. Chaque degré de liberté donne une certaine capacité d'agir, de définir des objectifs et les moyens de les réaliser. Plus cette liberté est grande et plus sont grands l'éventail de choix disponibles et de décisions à prendre, et la capacité d'en prévoir le résultat.

S'agissant des actions de l'élite, l'emploi du mot « crime », compte tenu de la liberté dont jouit celle-ci, est discutable et très problématique. La capacité de ses membres à contrôler les effets de leurs activités leur permet d'avoir plus de liberté pour dissimuler (ou négocier) la nature criminelle de celles-ci. Si l'on met sur un même plan l'idée de liberté et l'idée de ressources, on peut dire que les personnes qui en possèdent une quantité et une variété plus grandes sont aussi plus à même d'appliquer le mot « criminel » à d'autres et éviter de s'en voir qualifier. Elles ont aussi une capacité plus grande de contrôler les effets de leurs activités criminelles et d'empêcher qu'elles soient connues ou même qu'elles soient désignées comme telles. L'idée de « crime de pouvoir » renvoie donc à des acteurs qui bénéficient d'un degré de liberté et d'un niveau de ressources considérables, ce qui correspond aux notions plus traditionnelles de « respectabilité » et de « statut élevé ».

Les « crimes de pouvoir » qui doivent retenir l'attention sont l'évasion fiscale, la délinquance financière, la corruption politique, le financement illégal de partis politiques, la fraude, le truquage de marchés publics, l'exportation illégale de fonds, l'obstruction à la liberté de marché et le non-respect de la concurrence. Tous ces comportements peuvent être attribués à des criminels en col blanc et à des criminels organisés : ils sont commis par des « acteurs flous » et par des réseaux d'individus ou de groupes abritant des légions de criminels.

L'idée de « crime de pouvoir » permet de mieux comprendre celle de « méthode mafieuse ». Et, si la gouvernance mondiale est aujourd'hui exercée par des groupes criminels, il reste à décrire en détail la « méthode mafieuse » utilisée. Cette méthode s'inspire de la « culture du plus fort » dont la logique veut que ce soit le plus fort qui soit protégé par la loi. Cette conception darwinienne des activités humaines implique que la politique et le marché sont guidés par une sélection naturelle et que les lois du *business* reflètent les rapports de force dans une société. De plus, les relations sociales déterminent ce qui est juste et injuste et, parce que la légalité est un concept fluide, ce qui compte dans des contextes compétitifs c'est moins de gagner selon des règles que de gagner tout court. Selon les principes les plus radicaux du néolibéralisme, la méthode mafieuse entraîne le rejet de l'intervention étatique

dans la sphère économique et dans la société en général : c'est à l'État de s'adapter aux marchés et à la société, et non l'inverse. Ce faisant, la violation des règles n'est pas perçue comme un problème mais comme un moyen d'en faire émerger de nouvelles. L'entrepreneuriat criminel, dès lors, est « évolutionnaire » dans la mesure où il façonne de nouveaux comportements tout en créant de la richesse. Au final, la méthode mafieuse repose sur l'idée que la société dans son ensemble bénéficie de l'entreprise illégale et que la condamner coûterait plus cher qu'elle ne rapporte.

Pour en savoir plus

Greg BARAK (dir.), *The Routledge International Handbook of the Crimes of the Powerful*, Routledge, Londres et New York, 2015.

Letizia PAOLI (dir.), *The Oxford Handbook of Organized Crime*, Oxford University Press, New York, 2014.

Vincenzo RUGGIERO, *Economie sporche*, Bollati Boringhieri, Turin, 1996.

Vincenzo RUGGIERO, *Power and Crime*, Routledge, Londres et New York, 2015.

Notes

1. Cet article a été traduit de l'anglais par Christophe Jaquet.

III D'un continent à l'autre

- ▶ La politique étrangère adaptable de Barack Obama
- ▶ Les grandes puissances peuvent-elles vraiment régler les problèmes du Proche-Orient ?
- ▶ Les grandes puissances face aux problèmes du Proche-Orient ?
- ▶ La Russie à la recherche de sa grandeur perdue
- ▶ L'Iran et la Turquie au cœur du monde arabe
- ▶ Les polices politiques face au défi de la contestation arabe
- ▶ Pakistan, le rôle trouble de l'ISI
- ▶ Face à Boko Haram, l'impossible coalition
- ▶ Chine : entre pouvoir régional et puissance mondiale
- ▶ Grèce, le cas d'école européen
- ▶ L'aspiration à une démocratie « réelle » à l'épreuve de la représentation
- ▶ Les livres de l'année

La politique étrangère adaptable de Barack Obama

Charles-Philippe David et Julien Turreille

Respectivement président et directeur adjoint de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM

La campagne électorale qui a porté Barack Obama à la Maison-Blanche en 2008 était marquée par la rhétorique de l'espoir, du changement, et par l'ambition de mettre un terme aux querelles politiciennes paralysant Washington et asphyxiant le débat politique. Sa présidence, notamment en politique étrangère, ne fut pas totalement à la hauteur de ces aspirations et des attentes exacerbées qu'elles avaient pu susciter. Le président Obama a pu ainsi apparaître comme prisonnier de conflits s'obstinant à perdurer (Irak, Afghanistan), contraint par les impératifs de la lutte contre le terrorisme même s'il s'est employé à ne pas en faire le moteur unique de l'action extérieure des États-Unis, à la merci de rivaux et parfois d'alliés demeurant insensibles à sa diplomatie (Moscou, Ankara, Tel-Aviv), résigné et indécis face à des crises majeures (en particulier en Syrie). Depuis la fin 2014 cependant, l'accord avec la Chine sur la lutte contre le changement climatique, le rapprochement avec Cuba ou *a fortiori* l'entente sur le nucléaire iranien sont autant d'éléments susceptibles de redonner un brin d'enthousiasme aux partisans déçus d'Obama et de valider une approche diplomatique ambitieuse confirmant le rôle unique et indispensable des États-Unis sur la scène internationale.

Une politique s'attachant à préserver le rôle prédominant des États-Unis sur la scène internationale

En accédant à la présidence en janvier 2009, Barack Obama avait hérité de deux guerres et d'une crise économique majeure. Alors que son second mandat touche à sa fin, il léguera à son successeur, malgré quelques erreurs et des opportunités manquées, un pays plus solide et une politique étrangère plus

gérable que lors de sa prise de fonction.

La clé de ce succès fut la capacité d'Obama à garder le cap sur la priorité de la politique étrangère des États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : préserver et entretenir l'ordre international libéral¹. Cet ordre se caractérise essentiellement par des relations entre États régies par des règles de droit au sein d'institutions internationales, telles que l'ONU, et par une volonté de favoriser les échanges économiques mondiaux. Mis en place depuis 1945, cet ordre international a été le cadre d'un remarquable développement économique, social et politique qui a bénéficié autant aux États-Unis qu'à la communauté internationale. Depuis plus de soixante-dix ans, le défi central de la politique étrangère américaine est clair : consolider, protéger et étendre cet ordre international libéral. La rivalité entre les superpuissances pendant la guerre froide s'était traduite par une implantation territorialement limitée de cet ordre. Mais ce dernier s'est étendu à l'ensemble de la scène internationale à partir du début des années 1990, suite à l'implosion de l'URSS. Les présidences de George H. W. Bush et de Bill Clinton sont dans l'ensemble parvenues habilement à le faire prospérer, contribuant à la sécurité de la scène internationale (le risque de conflit entre États apparaissant réduit et sous contrôle) ainsi qu'à sa prospérité avec la mondialisation de l'économie. Obnubilée par la lutte contre le terrorisme suite aux attentats du 11-Septembre, l'administration Bush junior n'a prêté que peu d'attention à – et même méprisé – cet ordre international libéral qui fut de fait mis à mal par son aventurisme militariste et son unilatéralisme arrogant et borné.

Dans son premier discours consacré à la politique étrangère, alors qu'il n'était encore que candidat à l'élection présidentielle, le 23 avril 2007 à Chicago, Barack Obama dénonça l'unilatéralisme de l'administration Bush qui avait affecté les relations avec les alliés de Washington, nui à l'image des États-Unis dans le monde et rompu avec des valeurs américaines fondamentales. Il était temps, soutenait alors le candidat, d'ouvrir un nouveau chapitre du leadership américain. Sur quelle note ce chapitre va-t-il se conclure ? Quelle est la marge de manœuvre d'une puissance américaine qui apparaît en relatif déclin alors que les signaux d'un monde apolaire ou postaméricain se font de plus en plus nombreux ? Trois dossiers qui ont connu des développements majeurs en 2015 soulignent à la fois le caractère « indispensable » et les limites du leadership américain sous la présidence Obama : l'ouverture vers Cuba, l'accord sur le nucléaire iranien et la non-intervention en Syrie.

Cuba, Iran, Syrie : les symboles d'une politique étrangère pragmatique et de ses limites

Source de frustrations autant que de succès, alternant entre dénonciation

d'un trop grand interventionnisme américain et reproche d'un manque d'attention de la part de Washington, l'Amérique latine apparaît le plus souvent en queue de peloton dans la liste des priorités de politique étrangère de la Maison-Blanche. Ceci n'empêche pas Barack Obama, dès son accession à la présidence, de s'engager à ouvrir une nouvelle ère dans les relations des États-Unis avec les pays de l'hémisphère occidental et notamment de promettre de renouer les liens avec Cuba.

Six ans plus tard, lors du sommet des Amériques organisé au Panama en avril 2015, le président Obama pouvait se targuer d'avoir rempli cet objectif. En effet, il venait d'annoncer en décembre 2014 la normalisation des relations avec La Havane. Cette annonce fut accueillie très favorablement par les leaders sud-américains, qui considéraient la mise au ban de La Havane par Washington depuis plus d'un demi-siècle comme contre-productive et symptomatique de l'arrogance américaine vis-à-vis de l'ensemble de la région.

Symboliquement fort et politiquement significatif, le rapprochement entre Cuba et les États-Unis ne s'est pour l'heure concrétisé que de façon modeste. Les relations diplomatiques ont été rétablies avec la réouverture des ambassades respectives, des accords de lutte contre le trafic de stupéfiants ou encore de coopération environnementale sont en cours de négociation, et Washington a assoupli les règles encadrant les échanges avec l'île (commerce, voyages). Pour autant, la page d'un demi-siècle d'animosité ne se tourne pas sans difficulté. Par exemple, lors des trois séances du Conseil des droits de l'homme de l'ONU tenues en 2015, les diplomates cubains n'ont pas manqué de critiquer le bilan des États-Unis et de remettre en question la légitimité de Washington à dénoncer les manquements de La Havane en la matière. Du côté américain, si l'ouverture vers Cuba est un élément marquant de la présidence d'Obama, il n'est pas acquis que celle-ci puisse aller aussi loin qu'il l'aurait souhaité avant de quitter la Maison-Blanche.

La visite du président américain à La Havane fin mars 2016 est symboliquement forte, autant vis-à-vis des dirigeants et de la population de l'île que des Américains. Alors que ceux-ci sont majoritairement favorables à l'ouverture vers Cuba, que la communauté des affaires l'accueille très positivement et espère ne pas se faire distancer par ses rivaux, notamment européens, dans la conquête de parts de marché, le Congrès, contrôlé par les Républicains, demeure réticent à lever l'embargo. En revanche, les mesures exécutives prises par son administration, l'accueil largement positif de l'ouverture américaine tant aux États-Unis que dans les pays latino-américains et le voyage présidentiel de mars 2016 créent une dynamique qui devrait ancrer solidement le changement politique opéré par Obama vis-à-vis de Cuba.

Au même titre que l'ouverture envers Cuba, la signature le 14 juillet 2015 d'un accord sur le nucléaire iranien constitue un élément majeur de l'héritage d'Obama. Au-delà, ce dossier symbolise la réussite de la doctrine pragmatique

du président américain en politique étrangère. Il est vrai que les paramètres de ce dossier étaient clairs. La dimension militaire des ambitions nucléaires de Téhéran constituait une menace évidente à la sécurité, tant américaine que régionale et internationale. Aucune option militaire n'apparaissait suffisamment viable. Dès lors, la diplomatie devenait la solution inévitable.

Barack Obama y consacra une attention et des ressources importantes. Malgré quelques divergences entre les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, il est parvenu à maintenir l'unité du P5+1 (les cinq membres permanents du Conseil et l'Allemagne) et à obtenir un accord qui semble opérationnel. En effet, fin janvier 2016, Téhéran avait rempli les conditions requises (démantèlement de plus de 12 000 centrifugeuses, envoi vers la Russie de 98 % de son stock d'uranium enrichi et mise hors service du cœur du réacteur d'Arak) pour la levée d'une partie importante des sanctions qui affectaient l'économie iranienne. Aucune date n'avait été fixée pour la réalisation de cette étape. Compte tenu de l'ampleur de la tâche assignée aux Iraniens, sa concrétisation moins de six mois après la signature de l'accord, alors que les responsables américains ne s'y attendaient pas avant le printemps, est significative.

Les sceptiques ne manquent pas de souligner que cet empressement était motivé par la volonté de Téhéran de pouvoir récupérer 100 milliards de dollars d'avoirs bloqués en raison des sanctions internationales. Une fois cette somme en poche, soutiennent-ils, les dirigeants iraniens pourraient être moins enclins à mettre en œuvre l'accord de 2015 et pourraient même être tentés d'en renégocier certains aspects. Seul le temps permettra de voir si Téhéran respectera réellement ses obligations. Il n'en demeure pas moins que cet accord réduit concrètement les capacités iraniennes de fabriquer une arme nucléaire.

Au-delà du respect plus ou moins strict des engagements, ce sont surtout les agissements de Téhéran sur la scène régionale qui pourraient avoir les répercussions les plus négatives sur le soutien à l'accord de juillet 2015 aux États-Unis mêmes. L'engagement militaire en Syrie, le développement continu de missiles à longue portée, les provocations à proximité de navires de la marine américaine déployés dans le Golfe ne manquent en effet pas d'alimenter les critiques émanant de la classe politique américaine. Si certains Démocrates ne se montrent pas totalement rassurés par l'accord conclu par l'administration Obama, l'opposition la plus vive émane là encore des Républicains. Bien que la rhétorique employée en période électorale ne soit pas un indicateur fiable de la politique qui sera mise en œuvre à partir de janvier 2017, que les élections de novembre 2016 soient remportées par les Démocrates ou par les Républicains, elle souligne néanmoins que l'application de l'accord de 2015 sur la durée n'est pas garantie.

Si les dossiers cubain et iranien semblent valider l'approche diplomatique de Barack Obama, la non-intervention dans la crise qui secoue la Syrie depuis plus de cinq ans appelle un jugement plus sévère. L'administration Obama

considérerait initialement que le régime de Bachar al-Assad, que des milliers de manifestants dénoncèrent à partir de mars 2011, ne résisterait pas à la vague des Printemps arabes. Mais, lorsque le régime de Damas opta pour une répression militaire sanglante du mouvement de contestation, Barack Obama hésita à appuyer les différentes factions rebelles et renonça finalement à recourir à la force armée, même après l'usage d'armes chimiques contre la population au cours de l'été 2013.

La guerre civile syrienne est une indéniable catastrophe humanitaire. Elle favorise l'émergence d'un nouveau groupe terroriste redoutable avec l'État islamique. Elle menace de déstabiliser l'ensemble de la région. Malgré tout, Barack Obama apparaît inflexible dans sa volonté de ne pas intervenir, convaincu à la suite des fiascos irakien et libyen que l'usage de la puissance américaine ne ferait qu'aggraver la situation tout en risquant de replonger les États-Unis dans un conflit où ils n'ont rien à gagner. Le Moyen-Orient est secoué par un ensemble de crises qui remettent en question les fondements d'États de plus en plus « faillis ». La région est le théâtre d'un affrontement de longue haleine entre chiites et sunnites. Ces affrontements sont particulièrement destructeurs et ouvrent la voie à l'émergence d'acteurs non étatiques, ou proto-étatiques, puissants tels que Daech.

Dans le dossier syrien, il peut être reproché au président Obama d'avoir fait preuve d'une indifférence froide face à une crise humanitaire majeure et de s'être bercé d'illusions quant aux chances de succès d'une solution diplomatique copilotée avec la Russie. Plus fondamentalement, le cas de la Syrie, au même titre que les attermoissements de son administration face au coup de force du général Abdel Fattah al-Sissi en Égypte en 2013, alimente l'idée que le président Obama n'aurait pas de stratégie ni de vision cohérente pour le Moyen-Orient. C'est oublier un peu vite que, tout au long de sa présidence, un principe clé d'Obama fut d'extirper les États-Unis de guerres inutiles et coûteuses et d'éviter de s'engager dans de nouveaux conflits. Dans le chaos dans lequel est plongé actuellement le Moyen-Orient, le président Obama a été sage et habile lorsqu'il s'est refusé à engager les États-Unis dans des aventures militaires au sein d'une région que les Américains ne comprennent pas très bien et vis-à-vis de laquelle les intérêts des États-Unis sont de plus en plus limités.

Le multilatéralisme renouvelé au service de la puissance américaine en Asie-Pacifique

Plus que le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique apparaît comme une région qui a bénéficié de l'attention et d'une vision cohérente de l'administration Obama. Comme l'a notamment démontré le déplacement en avril 2014 de Barack Obama en Asie, où le président américain jouit d'une certaine popularité, la plupart des pays de la région saluent l'activisme diplomatique américain, la

présence militaire, ainsi que le leadership des États-Unis dans les efforts d'intégration économique symbolisés par la signature, début février 2016, du Partenariat Trans-Pacifique (PTP). Regroupant douze pays (la Chine en est exclue), ce dernier devrait créer, une fois ratifié, la plus vaste zone de libre-échange au monde puisqu'il englobera pas moins de 40 % de l'économie mondiale. Au-delà de l'aspect économique, le PTP revêt avant tout pour Washington une dimension stratégique majeure : il ancre les États-Unis comme puissance en Asie-Pacifique et apparaît aux yeux d'alliés régionaux préoccupés par l'émergence de la puissance chinoise comme le gage d'une implication durable des États-Unis.

Ainsi, alors que les prédécesseurs de Barack Obama n'avaient pas trouvé la formule magique pour gérer le principal défi géopolitique auquel les États-Unis sont confrontés – l'émergence de la puissance chinoise –, ceci pourrait donc avoir changé. Organisée par le président Obama début février 2016, la première rencontre des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le sol américain en serait, au même titre que le PTP, un symbole fort.

Depuis l'annonce en 2011 par Washington de la stratégie du « pivot » dont l'objectif était de faire des États-Unis un acteur incontournable d'une région, l'Asie-Pacifique, considérée comme centrale dans l'évolution de la scène internationale au XXI^e siècle, l'administration Obama a cherché à tisser des liens de plus en plus étroits avec les pays de l'Asie du Sud-Est dans le but de mieux encadrer une Chine de plus en plus affirmative et imprévisible. Deux éléments conditionnent toutefois la concrétisation de l'ambition d'Obama. Premièrement, les pays membres de l'ASEAN doivent faire de leur forum une organisation cohérente, en mesure de régler de façon pacifique les rivalités territoriales en mer de Chine. Deuxièmement, les dimensions militaire et diplomatique sur lesquelles s'est beaucoup appuyée l'administration Obama, notamment avec la signature d'un nouvel accord de défense avec les Philippines, doivent être complétées par un effort sur les aspects économiques. Dans cette perspective, le Partenariat Trans-Pacifique est une première étape nécessaire mais pas suffisante. Face à l'habile jeu d'influence de Pékin vis-à-vis des pays du Sud-Est asiatique pour lesquels la Chine demeure un partenaire économique et commercial de premier plan, Washington doit encore inciter les pays membres de l'ASEAN à adopter des mesures les rendant moins vulnérables aux manœuvres chinoises².

Le défi onusien

Avant de s'installer à la Maison-Blanche, le candidat Obama avait fait part de son désir de renouer avec les Nations unies. La première stratégie de sécurité nationale publiée en 2010 soutenait que les États-Unis pouvaient être les instigateurs de réformes importantes et nécessaires des principales

organisations internationales, au premier rang desquelles les Nations unies. Cette confiance dans la capacité de Washington à transformer l'organisation au cœur de l'architecture internationale contemporaine s'est révélée exagérée.

Le président Obama peut néanmoins encore laisser son empreinte sur le devenir de cette organisation internationale. En effet, le second et dernier mandat du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'achève fin 2016, juste avant la fin de sa présidence. Nommé sous l'administration de George W. Bush, qui n'y voyait qu'un représentant de faible envergure peu à même de remettre en cause la volonté des grandes puissances, Ban s'est révélé rigoureux, sincère, et son mandat ne fut pas entaché de scandales majeurs, notamment de corruption. Pour autant, les Nations unies souffrent d'un déficit d'aura que la nomination d'un successeur plus énergique, dynamique, reconnu sur la scène internationale pourrait aider à combler. Même si le secrétaire général de l'ONU n'est pas choisi par Washington uniquement, l'administration Obama aura une influence majeure dans le processus de sélection en vertu du droit de veto dont disposent les États-Unis. Face aux défis majeurs qui attendent l'organisation internationale, telles la réforme des opérations de paix, l'application des accords sur le climat ou la concrétisation des objectifs de développement, le président Obama aurait tout intérêt à faire les efforts nécessaires pour imposer un candidat doté d'un certain charisme et d'excellentes compétences politiques, plutôt qu'un fonctionnaire certes efficace et consensuel mais effacé. Sa marque sur le devenir de ce qui reste la plus importante organisation internationale pour les cinq ou dix prochaines années vaut certainement d'y consacrer quelques efforts au cours de ses derniers mois à la Maison-Blanche.

En savoir plus

Charles-Philippe DAVID, *De Truman à Obama, la formulation (imprévisible) de la politique étrangère des États-Unis*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.

Colin DUECK, *The Obama Doctrine. American Grand Strategy Today*, Oxford University Press, Oxford, 2015.

Jeffrey GOLDBERG, « The Obama Doctrine », *The Atlantic*, avril 2016.

Robert J. LIEBER, *Retreat and its Consequences : American Foreign Policy and the Problem of World Order*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Inderjeet PARMAR, Linda B. MILLER et Mark LEDWIDGE, *Obama and the World. New directions in US foreign policy*, Routledge, New York, 2014.

Robert SINGH, *After Obama. Renewing American Leadership, Restoring Global Order*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Les grandes puissances peuvent-elles vraiment régler les problèmes du Proche-Orient ?

Alain Gresh

Directeur du journal en ligne OrientXXI.info, ancien rédacteur en chef du *Monde diplomatique*

Un spectre hante le Proche-Orient, celui de nouveaux accords Sykes-Picot. Les soulèvements, les crises, les guerres qui ravagent la région, comparables à ceux qui l'avaient déjà ravagée durant la Première Guerre mondiale, pourraient déboucher sur un redécoupage territorial similaire à celui des années 1914-1920.

Les grandes puissances face aux problèmes du Proche-Orient

Rappelons les faits. Au début de la Première Guerre mondiale, Paris et Londres avaient décidé qu'il était temps de diviser entre eux les provinces arabes de l'Empire ottoman. La négociation fut confiée au Français François Georges-Picot et au Britannique Mark Sykes. Elle se conclut en mai 1916 par un échange de lettres entre l'ambassadeur de France à Londres, Paul Cambon, et le secrétaire au Foreign Office, Edward Grey, mais ce sont les noms de Sykes et Picot que l'histoire retiendra. Les frontières définies dans ces textes seront largement révisées dans les années qui suivront, mais ce qui demeurera dans les mémoires arabes c'est ce découpage du Proche-Orient entre deux puissances coloniales.

Au lendemain de l'intervention occidentale en Libye, en 2011, pour renverser le président Mouammar Kadhafi, Mohammed Hassanein Heykal, l'un des plus célèbres journalistes égyptiens, ancien conseiller du président Gamal Abdel Nasser, expliquait que le monde arabe ne vivait pas l'heure des révolutions mais celle d'un nouveau Sykes-Picot. En 2014, un chercheur algérien, Amir Nour, publiait aux éditions Alem El-Afkar un ouvrage sous le titre accrocheur de *L'Orient et l'Occident à l'heure d'un nouveau « Sykes-Picot »*.

Au second plan des préoccupations américaines

Sommes-nous dans une situation équivalente, et les bouleversements que connaît la région déboucheront-ils sur un nouveau partage ? Quand se négocient les frontières du Proche-Orient au lendemain de la Première Guerre mondiale, le monde est dominé principalement par les deux puissances coloniales, la France et le Royaume-Uni – les États-Unis se sont repliés dans l'isolationnisme –, qui peuvent se disputer le Proche-Orient sans aucune interférence extérieure. Le système international, théoriquement régulé par la jeune Société des Nations instituée en 1919, est dominé par des puissances « blanches » qui justifient le maintien sous mandat des peuples supposés « mineurs ». En dépit de la forte opposition de ces derniers – que l'on songe

aux révoltes en Irak, en Syrie, en Palestine contre Londres ou Paris –, les peuples colonisés ne peuvent venir à bout de la force militaire européenne.

Un siècle plus tard, les empires coloniaux ont vécu. Presque tous les pays de la planète ont accédé à l'indépendance et, malgré l'effondrement de l'Union soviétique, la domination occidentale est battue en brèche par l'émergence de nouvelles puissances, de la Chine au Brésil, de l'Afrique du Sud à l'Inde. Plus aucun État n'est à même de dominer la planète et l'illusion d'un siècle américain s'est fracassée en Afghanistan et en Irak. Imposer de nouvelles frontières, se partager le monde en zones d'influence, même en utilisant la force militaire, est hors de portée des États-Unis comme de la Russie.

Par ailleurs, le Proche-Orient a perdu de son importance stratégique. Il n'est plus l'un des théâtres essentiels de la compétition entre l'Est et l'Ouest comme pendant la guerre froide. Certes, cette région abrite une part importante des ressources énergétiques du monde, mais ces dernières ne nécessitent plus un contrôle occidental direct ; le marché assure un prix « raisonnable » et un approvisionnement sûr. Ainsi, malgré les guerres qui affectent la région, le prix du baril de pétrole reste très bas. Et, en 2015, grâce au gaz de schiste, les États-Unis sont devenus le premier producteur d'hydrocarbures du monde, devant l'Arabie saoudite, réduisant considérablement leur dépendance à l'égard du pétrole proche-oriental. Enfin, la production économique de la région est, en dehors des hydrocarbures, presque négligeable si on la compare à l'Asie. Sans partager forcément le diagnostic du stratège américain Edward Luttwak, qui qualifiait en 2007 le Moyen-Orient de « *middle of nowhere* » (« milieu de nulle part »), il est sûr que l'on imagine mal des grandes puissances se battant pour redéfinir les contours de la région. Certes, elles y ont des alliés et des intérêts, en premier lieu celui de limiter les retombées des crises locales, que ce soit en matière de « terrorisme » ou d'émigration.

Les deux mandats de Barack Obama ont témoigné de cette inflexion. Contrairement à une idée répandue, le président n'a sombré ni dans l'isolationnisme ni dans le pacifisme. Le maintien de troupes américaines en Afghanistan et en Irak, l'envoi de troupes spéciales en Syrie, les bombardements contre l'Organisation de l'État islamique (OEI) en Syrie comme en Irak et l'utilisation de drones au Yémen et ailleurs pour des « assassinats ciblés », malgré les « dommages collatéraux », le prouvent. Mais les États-Unis ont tiré les leçons de leurs échecs en Afghanistan et en Irak et ont rompu avec la stratégie d'intervention massive.

Obama s'en est longuement expliqué dans un entretien au journal *The Atlantic* en avril 2016, sous le titre « La doctrine Obama ». L'usage de la force, explique-t-il, n'est pas toujours la meilleure solution, comme le prouve l'intervention militaire en Libye, qu'il regrette. En revanche, en Syrie, il se réjouit d'avoir résisté aux pressions internes et externes – notamment celles de François Hollande – pour une intervention massive à l'été 2012. La sécurité

nationale des États-Unis n'était pas en jeu. La diplomatie, affirme-t-il, peut amener de bons résultats, comme l'a prouvé la signature de l'accord sur le nucléaire iranien. Chaque problème mérite une approche particulière, loin des grandes généralisations chères aux néoconservateurs. De plus, Obama ne croit plus – contrairement à ce qu'il affirmait dans son discours du Caire de 2009 – que les problèmes de la région puissent être réglés dans les prochaines décennies. Même le problème palestinien, qui l'avait mobilisé au début de sa présidence, ne l'a guère préoccupé au cours de son second mandat. En un mot, le Proche-Orient est passé au second plan dans l'ordre des priorités stratégiques américaines, dont la première est d'abord l'Asie – qui, explique-t-il, « représente le futur ».

Le retour de la Russie

La situation de la Russie est différente. Elle n'a jamais été dépendante des hydrocarbures de la région, mais le Proche-Orient a été un champ de bataille de la guerre froide et Moscou a noué de fortes relations à partir des années 1950 avec l'Égypte, la Syrie et l'Irak. Après une longue éclipse, elle a opéré un certain retour dans les années 2000, ouvert un dialogue avec l'Arabie saoudite et les monarchies du Golfe. Mais c'est surtout la crise syrienne qui lui a donné l'occasion d'affirmer sa place avec son intervention militaire directe en septembre 2015.

Celle-ci a abouti aux résultats que les Russes espéraient. Ils se sont imposés aux États-Unis comme des interlocuteurs incontournables dans la crise, surpassant les Iraniens, et ont pu obtenir un cessez-le-feu en février 2016. Ils ont consolidé le régime syrien – notamment en prenant en charge la réorganisation de l'armée – et lui ont permis de se retrouver en meilleure posture dans les négociations à venir. Ils ont expérimenté leurs armes les plus modernes. Et le coût de cette campagne reste relativement limité – environ 3 milliards de dollars prévus pour l'année 2016 sur un budget militaire de 44 milliards. La Russie a aussi pu installer une base militaire moderne à Lattaquié, sa première base permanente dans la région depuis la fin de son alliance avec l'Égypte. Pourtant, Moscou connaît aussi les limites de son intervention.

Certes, l'armée syrienne a remporté des succès, mais au prix de destructions massives. À supposer même qu'elle reconquière tout le pays – ce qui est peu probable, les Russes refusant un enlèvement –, qui paierait la reconstruction, évaluée à plusieurs centaines de milliards de dollars ? La Russie, en pleine crise économique due à la chute des cours du pétrole, en serait bien incapable. Pourrait-elle réussir en Syrie alors que les États-Unis ont échoué en Irak ? Dès le 1^{er} octobre 2015, dans sa déclaration devant le gouvernement pour expliquer son engagement en Syrie, Poutine insistait : « Nous n'avons aucune intention de nous impliquer profondément dans le

conflit. [...] Nous continuerons notre soutien pour un temps limité et tant que l'armée syrienne poursuivra ses offensives antiterroristes.» Le défi pour Moscou est maintenant de transformer politiquement ses gains et d'avancer vers une solution politique d'autant plus incertaine que le président Bachar al-Assad ne semble pas désireux d'y aboutir.

Mais les objectifs de Moscou dépassent l'enjeu syrien. Le Kremlin ne veut pas couper les ponts avec Washington ni avec l'Union européenne (les sanctions adoptées au lendemain de la crise ukrainienne pèsent très lourd). Il sait aussi que la Russie s'est isolée des grands pays du Golfe, notamment de l'Arabie saoudite dont elle a condamné l'intervention au Yémen et avec laquelle elle cherche pourtant à maintenir un dialogue – notamment, mais pas seulement, pour stabiliser les prix du pétrole. Elle peut donc parier sur un gel partiel du conflit qui permette de combattre l'OEI, que des milliers de Russes et de ressortissants des anciennes Républiques d'Asie centrale soviétique ont rejointe. Car la « guerre contre le terrorisme » reste l'un des grands axes de la politique russe, sur lequel elle se retrouve en phase aussi bien avec Washington qu'avec l'Union européenne.

L'Europe absente

L'Europe est la grande absente de la région et elle a été totalement marginalisée sur le dossier syrien. Pourtant, des trois protagonistes évoqués dans ce texte, c'est celui qui a le plus d'intérêts à une stabilisation de la région, qui diminuerait le flux des réfugiés et tarirait la source de la violence issue des mouvances islamistes radicales. Mais elle n'a jamais été aussi divisée sur tous les sujets, incapable de définir une ligne politique commune. Sur la plupart des dossiers, elle a suivi l'évolution de la France, celle d'un rapprochement avec les États-Unis. Depuis au moins une décennie et son vote historique en 2003 au Conseil de sécurité de l'ONU contre l'intervention militaire en Irak, Paris a renoncé à avoir une politique vraiment autonome de Washington. Sinon pour faire de la surenchère, comme il l'a montré sur le dossier nucléaire iranien ou sur la crise syrienne, devenant le principal avocat d'une intervention militaire.

Sur un autre dossier sensible aussi, celui de la Palestine, l'UE a brillé par son absence. L'échec du « processus de paix » n'a entraîné aucune révision des paradigmes de solution du conflit, aucune volonté de faire pression sur Israël, malgré sa politique continue de colonisation. Au contraire, l'Union européenne s'est rapprochée d'Israël, lui accordant des accès facilités à son marché et un « statut spécial » – que n'a aucun autre partenaire de l'UE – qui en fait un interlocuteur privilégié (ainsi des représentants du ministère des Affaires étrangères israélien sont régulièrement invités dans les comités pour la politique et la sécurité de l'Union). Elle semble partager l'idée, pourtant fausse, que ce conflit est devenu mineur, qu'il aurait été « éclipsé » par des

crises plus graves, plus meurtrières. C'est ne rien comprendre à la place centrale qu'occupe la Palestine dans l'imaginaire des peuples arabes et musulmans.

L'émergence de nouveaux acteurs

Ce relatif désengagement des grandes puissances se traduit par un rôle accru des trois principaux États régionaux – la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Iran –, rôle qui a eu tendance à complexifier les conflits. La rivalité entre Téhéran et Riyad sur tous les fronts a avivé les conflits et leur a donné une dimension supplémentaire d'affrontement confessionnel chiites-sunnites. Avec l'accession au trône d'Arabie du roi Salman en janvier 2015, l'Arabie saoudite, ayant le sentiment d'avoir été lâchée par les États-Unis (après l'accord sur le nucléaire iranien), a développé une politique aventuriste au Yémen et transformé chaque crise – de l'Irak au Liban – en affrontement entre « Arabes » et « Perses ». L'Iran, grisée par ses succès en Irak, contribue à empêcher la création d'un pouvoir national fort dans ce pays, et utilise des milices chiites pour intervenir en Syrie. Enfin, la Turquie, qui a accéléré en 2016 son rapprochement avec l'Arabie saoudite tout en maintenant ses relations, notamment économiques, avec l'Iran, poursuit une politique erratique qu'il est parfois difficile de suivre. Après avoir laissé utiliser son territoire par les groupes les plus extrémistes, y compris Al-Qaïda et l'OEI, luttant en Syrie, le président Recep Tayyip Erdogan a dû, sous la pression américaine, changer de cap (exposant son pays à des attentats de l'OEI). Il a surtout relancé la guerre au Kurdistan contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et sa branche syrienne, tandis que ses relations avec Vladimir Poutine se sont sérieusement détériorées.

Chacune de ces trois grandes forces régionales agit comme si les conflits étaient un jeu à somme nulle. De plus, du fait du désengagement relatif des grandes puissances, elles sont plus rétives à suivre les conseils de « modération » de leurs alliés internationaux. Pourtant, il est difficile de penser qu'en dehors d'un accord entre elles la région pourra retrouver une forme de stabilité et commencer à résoudre les innombrables crises auxquelles elle est confrontée. Et c'est sans doute là que les grandes puissances extérieures pourraient retrouver une place dans la solution des conflits en poussant leurs alliés à se tourner vers la table des négociations plutôt que vers l'escalade guerrière.

Pour en savoir plus

Akram BELKAID, « L'emballement guerrier du président turc », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015.

Sylvain CYPEL, « Le testament Obama », *OrientXXI.info*, 23 mars

2016.

Ignace DALLE, *La V^e République et le monde arabe. Le désenchantement*, Fayard, Paris, 2014.

Alain GRESH, « Les calculs de la Syrie à l'heure du cessez-le-feu en Syrie », *OrientXXI.info*, 1^{er} mars 2016.

Pierre-Jean LUIZARD, *Le Piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris, 2015.

Olivier ZAJEC, « Basculement stratégique au Proche-Orient », *Le Monde diplomatique*, novembre 2015.

La Russie à la recherche de sa grandeur perdue

Andreï Gratchev

Historien et politologue, ancien conseiller de Mikhaïl Gorbatchev

Le soudain retour de la Russie postsoviétique sur le devant de la scène internationale, qui a pris au dépourvu la diplomatie occidentale, est devenu un élément majeur du changement du paysage géostratégique mondial. Le pays de Vladimir Poutine manifeste de plus en plus ouvertement sa volonté de contester l'ordre international surgi de la fin de la guerre froide, où ses intérêts vitaux ont été négligés.

Outre les problèmes concrets que provoque ce comportement, qualifié dans la plupart des capitales occidentales de « menaçant », l'implication politique ou militaire de la Russie dans des conflits en dehors de ses frontières – qu'il s'agisse de son « étranger proche », comme la Géorgie et l'Ukraine, ou dans d'autres régions du monde, notamment la Syrie – pose des questions plus graves. Quelles sont les véritables ambitions stratégiques de Moscou et par quels moyens compte-t-il les réaliser ?

Si l'embarras des chancelleries occidentales face à la nouvelle « question russe » est évident, ses raisons sont plus difficiles à comprendre. Après tout, un pays comme la Russie est tout sauf un nouveau venu sur la scène internationale. Ce n'est pas tellement son « retour » que son absence du concert des grandes nations qui aurait dû être considéré comme une anomalie.

La guerre froide en toile de fond

Après la disparition de l'Union soviétique, la Russie semblait rentrer « dans le rang », acceptant de jouer le rôle d'un pion parmi d'autres sur l'échiquier mondial que lui avaient réservé les grands vainqueurs de la guerre froide.

Voilà pourquoi un discours inattendu, prononcé par Vladimir Poutine lors d'une conférence sur les questions de sécurité à Munich en février 2007, a fait sensation. Volontairement provocateur, il rappelait étrangement celui

prononcé par Winston Churchill à Fulton, en mars 1946, à l'orée de la guerre froide. S'adressant aux leaders occidentaux, Poutine déclarait notamment : « On s'efforce de nous imposer de nouvelles lignes de démarcation et de nouveaux murs. Même s'ils sont virtuels, ils ne manquent pas de diviser, de compartimenter notre continent. »

À l'époque, cette « sortie » fut interprétée comme l'exercice rhétorique d'un survivant de la guerre froide. Les partenaires occidentaux de la Russie ne pouvaient pas s'imaginer que le président russe, qui achevait alors son second mandat, puisse un jour revenir au Kremlin. Ils négligèrent surtout le double message que contenait ce discours, qui exprimait à la fois la rancœur des Russes d'être traités comme des vaincus de la guerre froide et la détermination de la nouvelle Russie à contester l'ordre international imposé par les Occidentaux.

Neuf ans plus tard, en février 2016, c'était au tour de Dimitri Medvedev, redevenu Premier ministre du président Poutine réélu pour son troisième mandat, de dénoncer devant le parterre stupéfait de la même conférence de Munich le danger du glissement du monde vers une nouvelle guerre froide, voire chaude. L'orateur n'hésita pas à comparer la situation internationale de 2016 à la crise des missiles à Cuba en 1962 : « Personne ne veut la guerre. Mais l'Amérique du Nord, l'Union européenne et la Russie se dirigent tout droit vers une guerre si l'on ne met pas fin à la spirale mortelle des menaces et contre-menaces. »

S'agissait-il d'une surenchère verbale, d'un bluff politique calculé ou du constat d'une triste réalité ? Le fait est qu'en moins de vingt-cinq ans les relations entre la Russie postsoviétique et l'Occident sont passées de l'euphorie de la fin de la guerre froide au seuil d'un conflit généralisé. Pour le comprendre, il suffit de revenir sur le bilan postsoviétique de la Russie.

L'écroulement de l'Union soviétique et la faillite avouée du projet communiste ont plongé la société russe dans une triple crise : politique, économique et identitaire. Un grand nombre de Russes se sentaient trahis politiquement par leurs leaders, déçus par le modèle économique ultralibéral et désenchantés d'une démocratie de façade.

Côté occidental, on a cédé à la tentation d'interpréter la chute du système communiste en URSS, provoquée par des processus intérieurs, comme la simple capitulation d'un adversaire stratégique. Cette fausse interprétation a débouché sur de mauvais résultats. Car la politique des pays occidentaux à l'égard de la nouvelle Russie est restée l'otage de deux courants idéologiques puissants – les néoconservateurs américains et les représentants de la « nouvelle Europe » de l'Est – qui, pour des raisons différentes, n'étaient pas intéressés à encourager le rapprochement entre la Russie et l'Europe.

Si les motivations des Polonais, Hongrois, Baltes et autres peuples fraîchement affranchis de la domination soviétique étaient évidentes, la position des « faucons » américains reflétait l'incapacité à sortir des carcans idéologiques de la guerre froide. Ils ont vécu la fin de cette dernière comme

l'aboutissement de leur rêve d'asseoir une fois pour toutes la domination mondiale des États-Unis.

Ce « nouvel atlantisme » reprit l'ancienne stratégie d'« endiguement » née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et l'Union européenne (UE) se précipitèrent pour combler le « vide stratégique » créé à l'est de l'Europe par la disparition de l'URSS. En vingt ans, une dizaine de pays rejoignirent l'Alliance, rapprochant du même coup celle-ci de la frontière occidentale de la Russie. Cette dernière, impuissante, devait assister aussi aux actions unilatérales de l'OTAN ou de ses membres dans des pays où elle avait été présente : dans les Balkans (Yougoslavie et Kosovo) et au Moyen-Orient (Afghanistan, Irak, Libye).

Les dirigeants occidentaux commirent une grave erreur en croyant qu'avec la disparition de l'Union soviétique la Russie elle-même, en tant que réalité historique, économique, stratégique et culturelle, allait disparaître de la scène internationale. La difficile mutation postsoviétique provoqua chez certains des sentiments de nostalgie pour l'époque révolue, chez d'autres des passions nationalistes et des rêves de revanche. Cette frustration incitait les observateurs attentifs à comparer la Russie des années 2000 à l'Allemagne weimarienne des années 1920.

Vladimir Poutine, pour qui, on le sait, « la disparition de l'Union soviétique a été la plus grande catastrophe géopolitique du XX^e siècle », est le représentant de ce passé soviétique autant que le porte-voix des humiliations subies par la société russe. Initialement, en bon stratège pragmatique, il comprit que, pour jouer dans la cour des « Grands », la Russie devrait s'accrocher à ses partenaires occidentaux.

En quelques années, on vit donc se succéder plusieurs Vladimir Poutine : Poutine l'« Américain » au moment du 11-Septembre, prêt à proposer à George W. Bush sa pleine coopération face à Al-Qaïda ; puis Poutine l'« Européen », s'associant à Jacques Chirac et à Gerhard Schroeder contre l'intervention anglo-saxonne en Irak. Or ni la première ni la seconde tentative d'institutionnaliser des relations politiques durables avec les Occidentaux ne lui permirent de réintégrer la Russie postsoviétique dans le club restreint des « décideurs ». Le président russe a tiré de cette expérience une leçon de *Realpolitik* : à partir du moment où la Russie non communiste, contrairement à l'Union soviétique, cesse de représenter un danger existentiel pour l'Occident, ni elle ni ses soucis stratégiques n'intéressent plus ce dernier.

L'échec du projet « eurasien »

Si Vladimir Poutine a attendu 2007 pour défier ouvertement l'ordre mondial, c'est pour plusieurs raisons. D'abord le leader russe a dû attendre le moment où « sa » Russie serait en mesure de réclamer sa « place au soleil ». Ensuite, les années écoulées ont convaincu le dirigeant russe de l'incapacité

des Occidentaux à gérer efficacement les graves crises internationales dont il les considère comme responsables, surtout au Moyen-Orient. D'où son exigence d'une redéfinition des règles du jeu.

Au départ, la Russie n'entendait pas du tout déclarer une nouvelle guerre froide à l'Occident. Elle ne cherchait ni à couper ses liens économiques avec l'Union européenne, ni à refuser la suggestion conciliante du nouveau président américain Barack Obama visant à effectuer un « *reset* » dans les relations russo-américaines. Même un « accident de la route » dans ce processus – l'éclatement, en août 2008, de la guerre russo-géorgienne – ne devait pas perturber sérieusement les rapports entre Russes et Occidentaux, conscients de la nervosité russe face au désir affiché par le président géorgien de l'époque, Mikhaïl Saakachvili, de rejoindre l'OTAN.

Malheureusement, dans cette période, rien ne fut fait pour éviter le glissement vers la rupture. Côté américain, l'installation des éléments du prochain système Anti-Balistic Missile (ABM)¹ – un chiffon rouge pour les Russes – se poursuivait à proximité de leurs frontières en Europe de l'Est. Quant à l'UE, elle ne prêta pas attention à l'initiative « Helsinki II » – l'élaboration d'un système global de « sécurité collective euro-atlantique » – proposée par Medvedev après le conflit russo-géorgien. La Commission de Bruxelles ne parvint pas à proposer à la Russie le partenariat économique que cette dernière souhaitait et dont elle avait un besoin vital pour assurer la modernisation du pays. Dans ce contexte, il suffit d'une crise de plus, pourtant périphérique, pour briser définitivement ce qui restait de confiance entre la Russie et ses partenaires : l'intervention en Libye en 2011.

Moscou a interprété l'issue de cette opération, avec l'élimination violente de Mouammar Kadhafi, comme un modèle de « *regime change* » qui pourrait un jour la concerner. Cette lecture « paranoïaque » reflétait bien sûr l'obsession des dirigeants russes qui voyaient partout – dans les soulèvements populaires des Printemps arabes comme dans les révolutions dites « de couleur » dans la périphérie de leur pays – la main de l'Occident.

Première conséquence de l'épisode libyen : la décision de Vladimir Poutine, inattendue pour beaucoup même en Russie, d'écarter du pouvoir le « faible » Medvedev qui s'était laissé duper par les Occidentaux, afin de revenir aux commandes du pays en tant que président briguant un troisième mandat. D'où des manifestations importantes de l'opposition dans les rues de Moscou et d'autres grandes villes de Russie, alimentant à leur tour les complexes anti-occidentaux du pouvoir et contribuant au durcissement du régime sur une base nationaliste.

En matière diplomatique, Vladimir Poutine ne voulait plus se réconcilier avec un ordre international dans lequel Moscou ne jouerait qu'un rôle subalterne, forcé d'obéir à des règles que les maîtres du monde eux-mêmes ne respectaient pas. Du coup, l'orientation de sa politique extérieure subit des changements radicaux. Les projets de jumelage politique avec l'UE ou les propositions d'« Helsinki II », formulées par Medvedev, furent abandonnés. À

la place d'une Russie traditionnellement europhile – de Pierre le Grand à Mikhaïl Gorbatchev avec son projet de « Maison commune » –, le monde allait découvrir une Russie « eurasiennne ».

Comme pour appliquer à l'espace postsoviétique, presque deux cents ans plus tard, la célèbre doctrine Monroe – interdisant à quiconque d'intervenir dans la sphère d'influence des États-Unis sur leur continent –, cette nouvelle stratégie d'Union eurasiennne lancée par Poutine en octobre 2011 était censée rassembler autour de la Russie le « noyau dur » de l'ex-URSS : Biélorussie, Kazakhstan et, bien sûr, Ukraine. L'homme fort de Moscou voulait en fait protéger ce qui restait de l'espace postsoviétique de nouvelles tentatives de « grignotage » venant à la fois de l'Ouest (l'OTAN et l'UE) et de l'Est (la Chine et sa convoitise pour les pays de l'Asie centrale). Selon Moscou, l'Union eurasiennne devrait devenir un nouveau pôle géostratégique indépendant capable de concurrencer les autres centres de puissance.

Même si les dirigeants russes se défendaient de vouloir reconstruire l'ancienne Union soviétique, le projet de caractère « défensif » de Poutine l'« Eurasien » provoquait des suspicions du côté occidental. La secrétaire d'État américaine de l'époque, Hillary Clinton, n'a pas hésité à qualifier, en décembre 2012, dans son discours devant l'Organisation pour la sécurité et la coopération européennes (OSCE), le projet d'Union eurasiennne de tentative de « resoviétisation » et à s'engager à « le faire échouer ».

Or, le grand projet de Poutine a fait long feu, victime de deux facteurs que le président russe n'avait visiblement pas prévus : la chute vertigineuse du prix du baril de pétrole et la défection ukrainienne.

La « perte » de l'Ukraine, pièce maîtresse du rêve de Poutine, était annoncée par la perspective de la signature par le président ukrainien de l'époque, Viktor Ianoukovitch, d'un accord d'association de son pays avec l'UE, fin novembre 2013. D'où la tentative du président russe, furieux, de sauver *in extremis* son Union en proposant à Kiev 15 milliards d'aide, le 17 décembre 2013. Mais la volte-face de Ianoukovitch a provoqué l'éruption du volcan de Maidan. Deux mois plus tard, une fraction radicale de la société ukrainienne, beaucoup plus antirusse que pro-européenne, prenait le pouvoir à Kiev. Dès lors, pour Moscou, la crise ukrainienne, au départ conflit « familial » russo-ukrainien, s'inscrivait dans l'agenda des relations stratégiques avec l'Occident.

Dans le contexte de l'effondrement du prix du pétrole annonçant la chute de l'économie russe, le pouvoir a mis à profit la crise ukrainienne pour conforter sa base nationale en mobilisant les sentiments nationalistes contre les « menaces extérieures ». En présentant la Russie comme la cible des Occidentaux, Poutine n'a pas hésité à invoquer la tradition impériale de la Russie. Dans son adresse annuelle à la Douma, le 18 mars 2014, le président disait notamment : « La politique d'endiguement de la Russie, qui a continué aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, se poursuit aujourd'hui. On essaie toujours de nous repousser dans un coin parce que nous avons une position

indépendante, parce que nous la défendons, parce que nous appelons les choses par leur nom et ne jouons pas aux hypocrites.» Cette version de l'histoire, qui présente la Russie comme « puissance solitaire » entourée d'ennemis éternels parce que fière et indépendante, permet au président à la fois de justifier son isolement sur la scène internationale, d'exalter les passions nationalistes et de souder la société dans une atmosphère de « forteresse assiégée ».

« Fuite en arrière »

Frappée par les sanctions, exclue du « G8 » et dépourvue de son atout stratégique majeur, son statut de superpuissance énergétique, la Russie de Poutine se sauve dans une sorte de « fuite en arrière » : une tentative de retour dans le monde de sa grandeur passée, lorsque, encore soviétique, elle était mieux prise en compte parce qu'elle faisait peur. Nostalgique du monde bipolaire dans lequel l'URSS était un « Grand » comme les États-Unis, elle n'hésite pas à se tourner vers l'argument essentiel utilisé dans le bras de fer entre les deux superpuissances à l'époque de la guerre froide – la peur nucléaire. Déjà, la nouvelle doctrine militaire russe adoptée en 2010 rétablissait le droit à la « frappe nucléaire préventive » : « La Russie est en droit d'utiliser l'arme nucléaire pour se protéger elle-même et ses alliés ou en cas de menace de destruction de l'État. »

Dès son deuxième mandat présidentiel (2004-2008), Vladimir Poutine a lancé une modernisation de l'armée russe. À la place des divisions qui ne pouvaient fonctionner qu'avec la mobilisation massive de réservistes mal préparés, on a créé des brigades plus petites et des unités mobiles. En 2011, un vaste programme de réarmement était annoncé, d'un montant de 718 milliards de dollars jusqu'en 2020. Et, le 31 décembre 2015, le président russe a approuvé une doctrine de sécurité nationale « rénovée », avec pour objectif « à long terme » la confirmation du statut de la Russie « comme l'une des puissances mondiales dirigeantes ».

Apparemment, si l'objectif de Poutine est de ramener son pays sur la scène internationale en faisant jeu égal avec les États-Unis comme du temps de la guerre froide, il n'hésite pas à entraîner le monde en arrière vers une époque qu'on considérerait comme révolue.

Ainsi, contrairement à la déclaration de Gorbatchev à Malte en décembre 1989 lors de sa rencontre avec George Bush (père), annonçant que les dirigeants de l'Union soviétique ne considéraient plus Washington comme leur adversaire, les États-Unis sont désignés dans la doctrine militaire « rénovée » comme une « menace pour la sécurité du pays ». De son côté, le président Obama n'hésite pas à placer la Russie sur la liste des trois premiers dangers pour la sécurité nationale américaine, derrière le virus Ebola et devant l'État islamique. Et le chef d'état-major américain Martin Dempsey, au Forum

d'Aspen du 24 juillet 2014, compara l'« agression de Vladimir Poutine contre l'Ukraine à l'invasion de la Pologne par Hitler et Staline en 1939 ».

Les « faucons » des deux camps, nostalgiques de l'époque de la guerre froide, se lancent avec enthousiasme dans des gesticulations oubliées. Le ministère de la Défense russe dévoile les plans d'installation de missiles antimissiles « Iskander » à Kaliningrad, l'enclave russe sur la côte balte. Le commandement de l'OTAN annonce le programme de déploiement de contingents des forces de réaction rapide et la construction de nouvelles bases militaires dans ses pays membres sur l'hypothétique « front de l'Est ». Une brigade blindée de l'armée américaine sera même déployée, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, en Europe de l'Est.

Si cette guerre des mots est préoccupante, on ne devrait pas se tromper sur la vraie signification de cette escalade de tension. Il s'agit, côté russe, non de la préparation d'une troisième guerre mondiale ou d'une nouvelle crise de Cuba, mais plutôt d'une guerre des nerfs. L'« âge d'or » de la guerre froide dont rêvent les Russes, c'est la période du condominium soviéto-américain scellé par les accords Nixon-Brejnev en 1972 : en confirmant leur parité nucléaire, ils garantissaient à chacune des parties sa liberté d'intervention dans sa zone d'influence.

Certes, la Russie, sur la défensive, peut se montrer agressive dans la défense des « lignes rouges » qu'elle croit vitales pour sa sécurité (Caucase, Crimée). Mais elle peut aussi faire preuve de prudence, évitant une rupture irréparable avec le monde occidental en envoyant des signes de sa volonté de revenir à une coopération loyale, une fois ses intérêts pris en compte. Car le Kremlin est conscient que les perspectives d'un vrai redressement économique de la Russie sont liées à la coopération avec l'Europe et les États-Unis.

Une fois obtenues des Occidentaux des garanties sur la non-entrée de l'Ukraine dans l'OTAN (confirmées par les déclarations de François Hollande et Angela Merkel) et sur une certaine forme de fédéralisation du pays assurant le respect de l'autonomie des régions russophones, Poutine s'est montré prêt à garantir le respect de l'intégrité territoriale de ce pays. Il en va de même en ce qui concerne l'action militaire russe en Syrie.

Moscou est entré dans ce conflit le 30 septembre 2015, en faisant un usage impressionnant de sa force. Et les Occidentaux ont été surpris tant par le soudain déclenchement de l'opération que par l'annonce inattendue de son arrêt, cinq mois plus tard. Mais la logique de ce scénario devient plus compréhensible si l'on mesure que le soutien apporté par l'armée russe au régime de Bachar al-Assad représentait pour le président russe, non un objectif militaire ou stratégique, mais un moyen de marquer des points politiques bien précis.

Avec cette opération, la Russie est parvenue à se transformer en acteur incontournable dans la gestion d'une crise internationale grave. Le blitz de Poutine en Syrie a montré l'action efficace des militaires russes qui, pendant

quelques mois, ont fourni la preuve d'une efficacité plus grande que les Occidentaux en quatre ans. Démontrant que son complexe militaro-industriel a effectué un véritable saut qualitatif en matière de modernisation, Moscou rend plus crédibles ses ambitions politiques nouvelles.

Mais c'est surtout en s'imposant en partenaire politique indispensable que Poutine a poussé Washington à revenir à la formule de « Genève II », qui prévoit des négociations entre le régime d'Assad et l'opposition. La victoire la plus impressionnante de Poutine est donc remportée avec le retour à la gestion bilatérale du conflit syrien par les Russes et les Américains, réduisant les Européens au rôle de figurants. Autant de changements attestés par l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, le 23 février 2016, sur la base d'un projet commun russo-américain. Ainsi Moscou ressort de ce jeu de poker politico-militaire comme une puissance avec laquelle il faudra dorénavant compter.

Le fait que Russes et Américains soient parvenus à surmonter leurs divergences pour coordonner leurs efforts dans la lutte contre l'État islamique l'indique clairement : il existe une chance de mettre fin à la période de glaciation entre les deux principaux protagonistes de la guerre froide. On peut envisager que, sur d'autres sujets de préoccupation communs – comme la prolifération nucléaire, le danger d'accès des terroristes aux armes de destruction massive et, bien sûr, la crise planétaire du réchauffement climatique –, les Occidentaux et les Russes parviennent à mettre de côté leurs rivalités et leurs griefs réciproques pour trouver les moyens d'une coopération loyale. La signature, le 14 septembre 2013, de l'accord sur le démantèlement des armes chimiques du régime syrien et la solution trouvée, le 14 juillet 2015, pour le nucléaire iranien confirment que c'est possible.

Vers une « contre-révolution conservatrice » ?

En revanche, si l'Occident rate une fois de plus la possibilité d'amarrer la Russie au reste de l'Europe, les conséquences pour la situation internationale et l'évolution intérieure de ce pays peuvent être dramatiques. La Russie risque alors de rechuter dans l'autarcie et dans de vagues rêves de revanche historique sur le reste du monde.

Encouragé par le succès de son opération en Syrie, et profitant des incohérences de la politique occidentale, Moscou serait tenté d'imaginer la Russie en deuxième pôle de puissance dans le monde, capable de dicter de nouvelles règles du jeu à la politique internationale. Déjà, dans sa dernière conférence de presse annuelle, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, faisant allusion à la nouvelle situation dans les relations de la Russie avec les partenaires occidentaux, a déclaré qu'il n'y aurait pas de retour au « *business as usual* ». Autrement dit, la Russie ne se sent plus liée par certains accords précédents tant qu'ils ne seront pas renégociés sur la base

de la réalité nouvelle. Selon Lavrov, il s'agit de la réalité d'un monde « polycentrique » à laquelle l'Occident sera obligé de se résigner tôt ou tard. Le fait que Moscou recourt de plus en plus souvent aux instruments du « *hard power* » rend son comportement sur la scène internationale imprévisible.

Se considérant en état de guerre politique avec le monde occidental, le régime poutinien n'hésite pas à chercher le soutien des différents courants politiques et régimes prêts à contester l'ordre international actuel. Il s'agit d'une coalition hétéroclite, composée de nationalistes et souverainistes de tous bords et de dirigeants de régimes autoritaires qui trouvent dans la Russie actuelle, non seulement un allié de circonstance, mais un modèle à imiter. Le « projet conservateur » de Vladimir Poutine séduit l'extrême droite européenne et des courants anti-occidentaux dans d'autres régions du monde.

Cent ans après la révolution russe qui « ébranla le monde » en 1917, la Russie poutinienne est prête à prendre la tête d'une « contre-révolution conservatrice » ralliant les forces réactionnaires et antidémocratiques opposées au processus de mondialisation, qu'elles considèrent, soit comme la couverture d'un complot occidental, soit comme une menace pour les valeurs nationales traditionnelles, soit comme une atteinte à leurs positions de pouvoir.

Cela peut apparaître comme des combats d'arrière-garde engagés par des forces du passé face à la marche inéluctable de l'histoire. Mais le paysage politique mondial est compliqué. Le monde qui émerge sous nos yeux est loin d'être aussi monochrome que ne le disent les propagandistes de la « mondialisation heureuse ». Et le rôle de l'Occident comme incarnation naturelle du progrès de l'Humanité y est de plus en plus contesté.

Le nouveau monde est en train de se chercher et de se définir. Le choix de la Russie dans ce processus n'est pas définitivement fait. Elle hésite entre le retour à une alliance naturelle avec l'Europe, la tentation de constituer un bloc anti-occidental avec la Chine et la perspective de se positionner comme un porte-parole symbolique du monde émergent.

Dans ce processus, l'Occident a tout intérêt à avoir la Russie plutôt à ses côtés que contre lui. Car, si ses liens avec la Russie se rompent, tel un canon détaché sur le pont d'un bateau en pleine tempête, roulant dans tous les sens, Moscou risque de causer des dégâts et de présenter un vrai danger pour ceux qui l'entourent.

« *Never corner your enemy* » (« Ne poussez jamais votre adversaire dos au mur ») : telle était la leçon tirée par John Kennedy du dénouement heureux de la crise des missiles soviétiques à Cuba, en 1962. Doit-on à chaque fois rejouer une crise de cette dimension pour réaliser la justesse d'une vérité aussi évidente ?

Pour en savoir plus

Isabelle FACON, *Russie. Les chemins de la puissance*, Artège, Paris,

2010.

Jean GERONIMO, *Ukraine. Une bombe géopolitique au cœur de la Guerre tiède*, Sigest, Alfortville, 2015.

Sergueï LAVROV, « L'Occident nous a menti », *La Revue*, n° 43, juin 2014.

Jean RADVANYI, *Retour d'une autre Russie. Une plongée dans le pays de Poutine*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2013.

Notes

1. Les systèmes ABM visent à intercepter et détruire les missiles adverses. Le traité ABM limitant le déploiement de ces systèmes américains et soviétiques fut signé par Richard Nixon et Leonid Brejnev en 1972 dans le cadre des négociations sur la limitation des armes stratégiques pour une durée illimitée. Après l'annonce du retrait officiel des États-Unis (rendu public le 13 décembre 2001), ceux-ci ne font plus partie du traité ABM depuis le 13 juin 2002.

L'Iran et la Turquie au cœur du monde arabe

François Nicoullaud

Analyste de politique internationale, ancien ambassadeur de France à Téhéran

L'Empire achéménide, s'étendant de la Méditerranée orientale aux bords de l'Indus, fondé au milieu du VI^e siècle avant Jésus-Christ et finalement conquis par Alexandre à peu près deux siècles plus tard, a sans doute été le modèle de tous les empires qui ont suivi dans la région. Mais déjà, avec la césure entre Empire romain puis Byzance d'une part, Empires perses successifs d'autre part, se rompt l'unité initiale. Passés les Empires arabes puis les invasions mongoles, deux nouveaux empires s'établissent durablement côte à côte, l'Empire ottoman et l'Empire perse, frères jumeaux jaloux l'un de l'autre. Le premier s'attribue le califat, revendiquant ainsi la gouvernance spirituelle, mais aussi temporelle, de l'ensemble du monde musulman. Le second résiste à cette prétention, en convertissant de force ses populations au chiisme duodécimain. Un schisme s'installe donc au cœur du Moyen-Orient, encore très visible aujourd'hui, entre sunnites, pour l'essentiel turcs et arabes, et chiites, persans mais aussi arabes dans la proximité de l'Iran et au Liban.

Les héritiers de ces deux empires, Turquie et Iran, ont aujourd'hui des superficies utiles, des niveaux de vie et des populations équivalents. En outre, au moins 20 % de la population iranienne sont de langue maternelle turque, peut-être 20 % des Turcs sont de confession alévie, plus proche du chiisme que du sunnisme. Les deux pays surplombent en quelque sorte le monde arabe, auquel ils se sentent liés par une histoire étroitement imbriquée, par une culture construite ensemble et par une religion aux fondements partagés. Ce sentiment s'est encore renforcé ces dernières décennies avec l'offre par ces deux pays de deux modèles politiques concurrents mais se référant tous deux à l'islam : le premier, celui de la « révolution islamique », d'aspect plutôt menaçant, porté par l'Iran ; et le second, d'un abord *a priori* plus amène, de démocratie appuyée sur les valeurs de l'islam, porté par la Turquie.

L'Iran de la Révolution

La révolution iranienne de 1979, comme toutes les révolutions, se voulait porteuse d'un message universel. L'islam, le « vrai islam », pour elle, a vocation à conquérir le monde et elle ne s'est interdit aucun moyen pour atteindre ce but. Dans un premier temps, l'ayatollah Rouhollah Khomeyni encourage les populations arabes de la région à imiter l'Iran en renversant leurs gouvernants impies et en instaurant des régimes conformes aux préceptes du Coran et des douze Imams. Ce discours pénètre en particulier les chiites d'Irak, d'Arabie saoudite, de Bahreïn, qui s'agitent.

Le raïs irakien Saddam Hussein, qui craint la rébellion d'une communauté majoritaire dans son pays, exécute au printemps 1980 son principal leader, l'ayatollah Mohammad Baqr el-Sadr, qui a pris position en faveur de la révolution iranienne. Puis, en septembre de la même année, il attaque l'Iran, déclenchant une guerre de huit ans. Fin 1979 et début 1980, des émeutes antigouvernementales, où l'on acclame Khomeyni, se déclenchent dans l'est de l'Arabie saoudite, région pétrolière densément peuplée de chiites. Elles sont réprimées au prix de dizaines de morts. À Bahreïn, les autorités démantèlent en 1981 un « Front islamique de libération », apparemment piloté depuis Téhéran. En septembre 1981, le président égyptien Anouar el-Sadate est assassiné. Les conjurés n'ont pas de lien avec l'Iran mais les dirigeants iraniens, qui ont déjà rompu les relations diplomatiques avec l'Égypte à la suite de l'accueil du Shah au Caire, s'en félicitent ouvertement, et donnent à une grande artère de Téhéran le nom de Khaled Eslambouli, principal auteur de l'attentat.

En 1982 est fondé au sein de la communauté chiite du Liban, avec l'appui massif de l'Iran – et plus précisément du corps des Pasdaran (Gardiens de la révolution) –, le Hezbollah libanais, qui sera pour l'Iran un indéfectible allié, un moyen de peser sur la politique interne du Liban, ainsi que l'exécutant de missions en tous genres dans le monde arabe et ailleurs. Il contribue sans doute à la création en 1987 d'un Hezbollah au Hedjaz et peut-être, à la même époque, d'un Hezbollah au Koweït.

En 1986, la police saoudienne découvre des explosifs dans les bagages de pèlerins iraniens se rendant à La Mecque. L'année suivante, un groupe d'Iraniens manifeste dans la ville sainte, s'attirant une réponse des forces de sécurité qui, s'ajoutant à la panique, fait 400 morts. En 1988, l'ambassade d'Arabie saoudite à Téhéran est mise à sac, une première fois, entraînant la mort d'un diplomate. En 1989, de nouveaux attentats éclatent à La Mecque, que les Saoudiens attribuent à des chiites koweïtis. Il faudra, de fait, attendre les années 1990, donc l'éloignement dans le temps de la guerre Irak-Iran et les effets de la première guerre du Golfe, pour que cette agitation aille en s'apaisant, sans toutefois jamais totalement s'interrompre.

Il est un étendard que dresse la République islamique pour se poser en meilleur défenseur de tous les musulmans, et même de tous les déshérités à

travers le monde : c'est la défense des Palestiniens. La restauration intégrale de leurs droits, et donc la disparition de l'État d'Israël, fait partie des dogmes fondateurs du régime. Pas question, évidemment, d'accepter l'idée d'une solution à deux États. Au fil du temps, le soutien de Téhéran à Yasser Arafat va donc en s'amenuisant, et se tourne au contraire vers les mouvements radicaux, tandis que le Hezbollah est encouragé, formé, équipé, notamment en milliers de missiles, en vue d'une confrontation avec Israël.

En 2003, l'intervention des États-Unis en Irak offre une nouvelle chance à l'Iran de s'insérer dans le monde arabe. Le voilà débarrassé de son pire ennemi, Saddam Hussein. Du fait de leur poids démographique, les chiïtes d'Irak sont les grands bénéficiaires du système électoral mis en place et se trouvent pour la première fois dans l'histoire en position de gouverner. Ils bénéficient évidemment du soutien sans faille de l'Iran, accusé dès lors de construire un « arc chiïte » au travers du Moyen-Orient, partant du Yémen, puis des rives du golfe Persique pour gagner la Méditerranée en passant par l'Irak, la Syrie et le Liban. L'Iran serait alors au sommet de son influence sur la région s'il n'était au même moment empêtré dans la crise nucléaire, ostracisé pour mener un programme suspecté de conduire à la possession de la bombe.

La Turquie comme contre-modèle

À la même époque, la Turquie apparaît dans la région comme le contre-exemple, le bon élève de la classe. En 2002, le Parti de la justice et du développement (AKP), créé l'année précédente par Recep Tayyip Erdogan, remporte nettement les élections législatives. Il s'affirme respectueux de la laïcité, démocratique et tolérant, tout en s'appuyant clairement sur les couches populaires et les classes montantes, pieuses et conservatrices, majoritaires dans les villes petites et moyennes, auxquelles il promet l'accès à la prospérité. La victoire de ce tout jeune parti, qui veut investir la structure élitiste de l'État kémaliste pour le mettre au service de la société réelle, est un séisme politique. L'AKP hérite alors d'une politique étrangère tout orientée vers la relation avec l'Europe, les États-Unis, l'Occident, la clef de voûte du dispositif étant l'appartenance de la Turquie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), sa volonté d'adhésion à l'Union européenne (UE) et sa relation spéciale avec Israël. Mais, peu à peu, vont s'y agréger de nouvelles priorités, puisées à la vision originale d'un universitaire entré en politique, Ahmet Davutoglu, qui entame sa nouvelle carrière comme conseiller diplomatique du Premier ministre, avant de devenir ministre des Affaires étrangères puis chef du gouvernement.

La politique extérieure turque, après s'être tournée vers le monde turcophone libéré de l'emprise soviétique, se concentre sur le monde arabe. Point n'est besoin d'attacher ici trop d'importance au concept de « néo-

ottomanisme », mis alors à la mode, et davantage porteur de charge romantique que de débouchés pratiques. Mais il y a bien, dans la politique mise en œuvre, l'ambition, par une diplomatie décomplexée, fortement engagée, toujours en initiative, de travailler à refaire d'une région tourmentée un espace de paix et de prospérité, uni par une foi partagée, comme aux meilleurs temps des Ottomans.

Le premier signal de ce basculement vient un peu par hasard. Début 2003, le tout jeune gouvernement de l'AKP est pressé par les États-Unis de collaborer à l'invasion de l'Irak en prêtant ses bases et en facilitant le transit des forces américaines. Erdogan convainc l'équipe gouvernementale de répondre positivement, mais se trouve désavoué par le Parlement suite à la défection d'un nombre important de députés de son propre parti. Le cap est ainsi donné d'un éloignement d'avec la politique de George W. Bush. Il accompagne l'éloignement progressif d'une ligne d'équilibre et de médiation entre Israël et le monde arabe, au fil de prises de position de plus en plus appuyées en faveur de la cause palestinienne : esclandre causé à Davos début 2009 par le Premier ministre Erdogan à la suite de l'opération israélienne « Plomb durci » sur Gaza, suspension des relations diplomatiques avec Tel-Aviv après l'arraisonnement par la marine israélienne d'une flottille d'aide humanitaire pour Gaza, entraînant la mort de neuf militants turcs. Nous sommes en 2010. L'image de la Turquie est alors à son zénith dans le monde arabe. L'AKP savoure ce succès.

Même si la politique extérieure turque déploie son activité sur l'ensemble du monde arabe, la Syrie est choisie comme pays-test de la pertinence des nouveaux choix. Le gouvernement turc parie sur la jeunesse et la volonté de changement de Bachar al-Assad pour forger avec ce pays une relation privilégiée. Dans un premier temps, la Turquie relaie volontiers les messages américains encourageant Damas à décrier sa relation avec Israël, et à dénouer la crise créée par l'assassinat en 2005 de l'ancien Premier ministre libanais Rafiq Hariri. Mais elle enrichit assez vite cette démarche de sa vision propre, celle d'une union toujours plus étroite avec sa voisine, au travers d'une libre circulation des personnes, d'une union douanière et d'une coopération stratégique nourrie de nombreuses visites réciproques entre dirigeants des deux pays.

La nouvelle donne des Printemps arabes

Les Printemps arabes vont changer la donne dans la région, et y entraîner un nouvel investissement de la Turquie et de l'Iran.

Pour la République islamique, pas de doute : trente ans après l'Iran, le monde arabe s'engage enfin dans la voie tracée par l'imam Khomeyni, en chassant les tyrans qui lui interdisaient de renouer avec le « véritable islam ». Le Guide suprême, Ali Khamenei, s'adresse alors aux Tunisiens et aux

Égyptiens, invitant ces derniers à rompre avec Israël et les États-Unis et à s'engager résolument sur le chemin d'une révolution islamique. Le prêche est faiblement apprécié, y compris des Frères musulmans, qui rappellent que la révolution en cours est celle de tout un peuple, toutes religions et croyances confondues, et qu'elle n'a pas l'intention de laisser guider son cours par une voix extérieure. À Bahreïn, où la communauté chiite s'agite à nouveau, le soutien que lui apporte l'Iran encourage plutôt l'Arabie saoudite à y dépêcher ses troupes pour protéger la dynastie sunnite des Khalifa. En Tunisie, le parti islamiste Ennahda, qui a le vent en poupe, veille à tenir à distance ses encombrants amis iraniens. En Libye, l'Iran est partagé entre sa détestation de Mouammar Kadhafi et sa volonté de ne pas laisser le champ libre à l'intervention occidentale. Il n'y joue finalement aucun rôle. La République islamique, se heurtant à la méfiance du monde sunnite, ne tire en définitive aucun profit des soulèvements de la région.

La Turquie a, dans un premier temps, davantage de succès. Début février 2011, alors que la chute du président égyptien Hosni Moubarak se dessine, Erdogan délivre un discours enflammé en faveur du triomphe de la démocratie et offre la Turquie en modèle. Quelques mois plus tard, il est accueilli triomphalement au Caire et poursuit une tournée en Tunisie, où il se pose en ami et conseiller d'Ennahda, puis en Libye où, plutôt que d'être marginalisée, la Turquie a finalement choisi de participer à l'intervention de l'OTAN par un appui de type humanitaire de sa marine. Il revient au Caire en novembre 2012, alors que le Frère musulman Mohamed Morsi est installé depuis quelques mois à la présidence et qu'Israël pilonne à nouveau Gaza (opération « Pilier de défense »). Il se pose en meilleur défenseur de la cause palestinienne et offre à l'Égypte de se joindre à la Turquie pour guider ensemble la région.

Lente descente aux enfers

Mais, en réalité, le rôle de « grand frère » que la Turquie aimerait jouer au sein du monde arabe ne soulève pas l'enthousiasme de ses interlocuteurs. Les difficultés commencent à pointer sur le front de la Syrie. Fâché de voir son ami Bachar insensible à ses conseils de composition avec l'opposition, Erdogan en arrive dès l'été 2011 à l'exhorter publiquement à partir et commence à encourager la résistance armée. C'est alors que, pour forcer le destin, la Turquie rejoint l'Arabie saoudite et le Qatar dans leur soutien aux mouvements insurrectionnels et se montre de moins en moins regardante sur la qualité de ces derniers. Mais le succès n'est pas au rendez-vous. Le vent a aussi tourné du côté de l'Égypte. Erdogan est scandalisé par le coup d'État militaire de l'été 2013 et critique de plus en plus violemment les nouvelles équipes, ce qui conduit Le Caire à demander le départ de l'ambassadeur de Turquie.

S'amorce alors pour la politique arabe d'Ankara une sorte de descente aux enfers. La dérive autoritaire du régime de l'AKP et les affaires de corruption qui le touchent font pâlir l'étoile de la Turquie dans sa région et au-delà, tandis que la situation économique se dégrade et que la crise syrienne déborde en longues files de réfugiés. Puis viennent les attentats sur le sol turc et, aux frontières, les épreuves de force : avec Moscou quand un avion russe est abattu, puis quand l'artillerie turque se met à pilonner le territoire syrien, ou encore du côté de Mossoul, quand le gouvernement irakien demande en vain le retrait de troupes turques venues en principe l'aider à combattre l'ennemi islamiste. La Turquie entre alors dans une époque qualifiée par l'un de ses dirigeants de « précieuse solitude », dont on ne voit pas bien comment elle pourrait se sortir sans révision déchirante de ses options stratégiques. Cette révision semble d'ailleurs s'être amorcée, et même accélérée sous l'effet de l'onde de choc créée par la tentative de coup d'État de juillet 2016, mais sans qu'il soit encore possible de prévoir où elle aboutira.

Pour l'Iran, les rançons du succès

Pendant ce temps, la République islamique d'Iran a suivi un tout autre parcours. Oubliant son discours initial de soutien aux peuples arabes en révolte contre leurs tyrans, elle prend le parti de soutenir coûte que coûte Bachar al-Assad, présenté comme victime d'un complot de l'Occident. Pas question de laisser s'installer dans ce pays stratégique pour son influence au Proche-Orient des sortes de néotalibans, qui iraient aussitôt déstabiliser l'Irak, injustement tombé, selon eux, sous la coupe de leurs ennemis les chiites. Tant en Syrie qu'en Irak, la République islamique en arrive ainsi à envoyer des éléments au sol : formateurs, conseillers et même combattants de première ligne. Elle convainc le Hezbollah libanais, ainsi que les miliciens chiites irakiens, d'entrer dans la fournaise syrienne. Elle contribue aussi à convaincre la Russie de venir au secours de Bachar al-Assad, retournant la situation en sa faveur. L'Iran n'hésite donc pas à se présenter comme le plus cohérent, le plus constant, des adversaires du terrorisme islamiste.

Ayant en outre gagné en respectabilité à la suite de la résolution à l'été 2015 de la crise nucléaire, l'Iran se trouve en position ascendante dans sa région. Mais ses succès mêmes lui créent d'autres problèmes. L'Arabie saoudite n'a pas supporté de voir l'Irak basculer du côté du chiisme et ne supporte pas, depuis la conclusion de l'accord nucléaire, de n'être plus le premier capteur de l'attention des États-Unis au Moyen-Orient. La dégradation de sa relation avec l'Iran s'aggrave, fin 2015, en une séquence débutant par la mort de quelque 400 pèlerins iraniens dans une panique collective à La Mecque, suivie par l'exécution par Riyad d'un religieux chiite opposant du pouvoir, puis par la mise à sac de l'ambassade d'Arabie saoudite à Téhéran, enfin par la rupture, à l'initiative du royaume saoudien, de ses

Une longue marche pour sortir des crises

Sombre tableau, donc, à ce jour que celui des interventions de l'Iran et de la Turquie au cœur du monde arabe. Malgré les atouts que leur taille, leur position géographique, l'état d'avancement de leurs sociétés leur conféraient à l'égard de ce monde fracturé, ni l'un ni l'autre ne sont parvenus à le faire pencher dans les directions qu'ils auraient souhaitées, ni à rassembler autour d'eux la fameuse « *oumma* », communauté des croyants transcendant les frontières des États. Sans doute parce que, au fil de leur compétition séculaire, ils ne sont jamais parvenus à travailler durablement à des objectifs communs. Chacun sait pourtant qu'il n'y aura pas de début d'apaisement des crises du Proche et du Moyen-Orient sans un minimum de coopération entre la Turquie, l'Iran et les principaux pays arabes de la région, à commencer, en l'état d'affaiblissement actuel de l'Égypte, par l'Arabie saoudite. C'est dans cette direction que les pays extérieurs à la région devraient tenter de peser, tout en acceptant l'idée qu'il s'agira d'une longue marche, tant se sont accumulées de méfiances et de rancœurs. Mais tout ce qui sera fait en ce sens par l'Occident vaudra mieux que les interventions militaires directes, dont on a vu les désastres qu'elles ont produits et dont on peut craindre des désastres pires encore.

Pour en savoir plus

Bernard HOURCADE, *Géopolitique de l'Iran*, Armand Colin, Paris, 2010.

Ahmet INSEL, *La Nouvelle Turquie d'Erdogan. Du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, La Découverte, Paris, 2015.

Les polices politiques face au défi de la contestation arabe

Jean-Pierre Filiu

Professeur des universités en histoire du Moyen-Orient contemporain à Sciences Po Paris

«

Services de renseignement. En arabe : moukhabarates. Cela fait plus couleur locale et suscite le même frisson vite réprimé du Maroc à l'Irak, de l'Océan au Golfe. Moukhabarates, cela rime avec humiliation, dépossession, peur, silence, frustration. Peur¹. » Celui qui s'exprime ainsi est le personnage principal de *Hôtel Palestine*, roman à clé consacré à la Jordanie. Officier de la police politique locale, il est un membre important de la confrérie arabe des moukhabarates, ces services dits de « sécurité » qui font en fait régner une insécurité absolue au sein des populations concernées.

Piliers des dictatures arabes, que celles-ci soient républicaines ou monarchiques, « progressistes » ou conservatrices, les moukhabarates ont peiné à s'adapter à la nouvelle donne issue du soulèvement démocratique de l'hiver 2011. On s'attachera ici à quatre cas particulièrement éclairants : la Syrie où les moukhabarates ont œuvré directement à l'expansion djihadiste, l'Égypte où le chef du Renseignement militaire s'est emparé du pouvoir suprême par un coup d'État, l'Algérie où l'omniprésente « Sécurité militaire » a semblé rentrer dans le rang et, enfin, la Palestine où les services de sécurité ont ouvert la bataille de la succession à la présidence de la bien mal nommée « Autorité ».

En Syrie, les apprentis sorciers du djihadisme

La dynastie despotique mise en place par Hafez al-Assad en 1970, suivi par son fils Bachar en 2000, accorde une importance essentielle aux différents services de renseignement, instruments de l'accession au pouvoir du père fondateur puis de la répression de toute forme d'expression libre une fois ce pouvoir consolidé. Ces services aux compétences opaques sont nombreux, ce

qui permet d'une part de les mettre en concurrence, selon le principe du « diviser pour régner », et d'autre part d'accroître la terreur dans la population, incapable d'identifier aux mains de quel service en particulier elle risque de tomber.

L'appartenance d'Assad père à l'armée de l'air a fait des moukhabarates de cette arme (*jawiyya*) la plus redoutable composante d'une telle galaxie de l'ombre, même si les Renseignements militaires (de l'armée de terre) ou la Sécurité politique n'ont rien à lui envier en termes de férocité. C'est d'ailleurs le chef des Renseignements militaires au Liban qui y faisait office de proconsul durant les trois décennies d'occupation syrienne (1976-2005). La dévitalisation du parti Baas sous le règne d'un Bachar enclin à « privatiser » l'économie au profit de ses proches a amené les moukhabarates à occuper l'espace ainsi laissé vide par le parti présidentiel et à intervenir de manière de plus en plus ouverte dans le champ social.

Cette omniprésence des moukhabarates, bien au-delà de la fonction de répression politique proprement dite, s'est accompagnée, à partir de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003, d'une coopération de plus en plus poussée avec l'insurrection anti-américaine. Il s'agissait pour Damas d'enliser dans l'Irak voisin les troupes des États-Unis et de les détourner ainsi du théâtre syrien. Cette coopération était facilitée par l'appartenance aux moukhabarates de Saddam Hussein de nombreux cadres de la guérilla sunnite, y compris djihadiste – le premier « calife » de l'État islamique (EI), de 2006 à 2010, était ainsi un ancien officier de la police irakienne². Au-delà de la fraternité baasiste et anti-américaine, cette coopération n'a pas tardé à générer de juteux bénéfices liés aux multiples trafics qu'elle favorisait le long de la frontière syro-irakienne. Washington et Bagdad ont accusé à maintes reprises le régime Assad d'être intimement lié aux groupes djihadistes³.

Dès le début des manifestations populaires, en mars 2011, Bachar al-Assad en a nié la dimension pacifique et a affirmé être la cible d'un complot « terroriste » ourdi en Occident et dans le Golfe, voire en Israël. Durant les mois suivants, alors même que les moukhabarates embastillaient par milliers des militants non violents (dont un grand nombre « disparaissaient » sous la torture), des centaines de détenus djihadistes étaient libérés pour accréditer les thèses de la propagande officielle. Ils étaient très nombreux à rejoindre l'actuel « calife » de l'EI, Abou Bakr al-Baghdadi, lui permettant en avril 2013 de proclamer à Raqqa son « État islamique en Irak et au Levant », désigné sous l'acronyme arabe de Daech.

Cette collusion entre moukhabarates syriens et Daech a été relevée à de multiples reprises (Haji Bakr, décrit comme le « stratège » irakien de Daech, éliminé par la guérilla syrienne en janvier 2014, rédigeait ainsi ses rapports sur du papier à l'en-tête... du ministère syrien de la Défense⁴). Mais il est tout aussi évident que Daech s'est pleinement autonomisé de ses alliés historiques dans la communauté syrienne du renseignement. L'hostilité partagée à l'encontre des forces révolutionnaires n'interdit plus des conflits sérieux entre

moukhabarates et djihadistes, notamment lorsque ceux-ci liquident des militaires alaouites (cette communauté schismatique de l'islam, à laquelle appartient le président Assad, est majoritaire dans la direction et l'encadrement des « services » syriens).

Les moukhabarates ont ainsi perdu, au fil de cinq ans de conflit, la position dominante qui était la leur en Syrie jusqu'en 2011. Outre le contre-choc djihadiste, ils ont en effet subi la montée en puissance des milices supplétives, désignées sous le terme générique de *chabbiha*, avec une forte mobilisation au sein de la population alaouite. Surtout, la tutelle envahissante des alliés iraniens, plutôt que russes, a rogné les prérogatives des moukhabarates : c'est sans doute pour ne pas l'avoir compris que Rostom Ghazaleh, proconsul au Liban de 2002 à 2005 et chef de la Sécurité politique d'Assad, a été rossé à mort en avril 2015 à Damas⁵.

En Égypte, une restauration en trompe l'œil

C'est le Conseil suprême des forces armées (CSFA) qui renverse en février 2011 Hosni Moubarak après près de trente ans de présidence et dix-huit jours de soulèvement populaire. Au sein de ce CSFA siègent les généraux Rafaat Shehata, chef des Renseignements généraux (et supposés « civils »), et Abdelfattah Sissi, commandant du Renseignement militaire. Sissi, le plus jeune gradé de la junte, mais surtout le chef des moukhabarates des forces armées, se voit confier par la junte la mission du dialogue avec la « jeunesse révolutionnaire ».

Sissi, nommé ministre de la Défense en août 2012 par Mohammed Morsi, élu deux mois plus tôt président de la République, se retourne contre lui en juillet 2013. Le coup d'État se présente comme une « révolution » à l'encontre du pouvoir des Frères musulmans. Mais il déclenche une vague de répression sans précédent à l'encontre de toute forme d'opposition, tandis que la violence djihadiste, jusque-là confinée à la péninsule du Sinaï, gagne le delta du Nil et l'agglomération du Caire.

L'obsession sécuritaire qui prévaut en Égypte, avec trois fois plus de détenus politiques que sous Moubarak et la généralisation des « disparitions », se révèle donc incapable d'endiguer un terrorisme multiforme. Mais le fiasco le plus retentissant reste l'explosion en vol d'un avion de la compagnie russe Metrojet, qui fait 224 victimes, au-dessus du Sinaï en octobre 2015 : il a fallu quatre mois pour que les officiels égyptiens acceptent enfin la piste terroriste, bien après que les autorités russes eurent admis la réalité d'un attentat, d'ailleurs revendiqué par Daech.

Sissi, qui a formellement abandonné son titre de maréchal lors de son accession à la présidence, demeure très attentif à sa relation avec la hiérarchie militaire. Il est d'autant plus proche de son chef d'état-major, Mahmoud Hegazy, que deux de leurs enfants sont mari et femme. Sissi, après avoir

confié les Renseignements généraux à son ancien mentor, le général Farid Tohamy, l'a remplacé en décembre 2014 par Khaled Fawzy, l'un des grands généraux de ce service supposé « civil ». Quant à Mohammed Shahhat, qui a succédé à Hegazy à la tête du Renseignement militaire, il commandait précédemment l'une des deux grandes armées du corps de bataille égyptien.

Mais le président Sissi est moins à l'aise avec le ministère de l'Intérieur, où la Sécurité d'État, très contestée lors de la révolution de 2011, n'a fait que changer de nom en devenant la Sécurité nationale. Magdy Abdelghaffar, qui détient le portefeuille de l'Intérieur depuis mars 2015, a fait toute sa carrière au sein de la Sécurité d'État et il a nommé à la tête de la Sécurité nationale l'ancien patron du contre-terrorisme. Ce service a été accusé de très nombreuses exactions demeurées impunies, notamment la mort sous la torture d'un jeune chercheur italien, Giulio Regeni, en janvier 2016.

En Algérie, la longue saga de la « SM »

La Sécurité militaire (SM), elle-même héritière du service de renseignement du Front de libération nationale (FLN), a acquis une position privilégiée en Algérie sous la présidence de Houari Boumédiène (1965-1978). La SM est rebaptisée Département du renseignement et de sécurité (DRS) en 1990 et confiée au général Mohammed « Toufik » Mediene, qui la dirigera durant un quart de siècle. Véritable État dans l'État, le DRS incarne aux yeux des Algériens le pouvoir occulte des « décideurs », déterminant durant la « décennie noire » de la guerre civile (1992-2001).

C'est dire que la querelle publique entre « Toufik » et le secrétaire général du FLN, Amr Saadni, au début de 2014, a surpris l'opinion algérienne par sa virulence et son caractère absolument inédit, tant les conflits entre « décideurs » se réglaient jusqu'à présent en coulisses. La réélection peu après d'Abdelaziz Bouteflika pour un quatrième mandat présidentiel semble apaiser la crise. Mais elle reprend de plus belle avec l'arrestation en août 2015 du général « Hassan » (de son vrai nom Abdelkader Aït-Ouarabi), l'ancien patron du contre-terrorisme au sein du DRS.

L'inculpation de Hassan pour « infraction aux consignes militaires » par un tribunal d'Oran (il sera finalement condamné à cinq ans de prison ferme) est le début d'une campagne anti-Medienne qui aboutit à l'éviction de « Toufik » du DRS en septembre 2015, et à la transformation en janvier 2016 du DRS en Direction des services de sécurité (DSS). Désormais rattachée à la présidence, et non plus au ministère de la Défense, cette direction est confiée à Athmane « Bachir » Tartag, général à la retraite, longtemps proche de « Toufik » au sein du DRS.

Ce remplacement de Mediene par l'un de ses anciens fidèles fait craindre que la DSS ne soit qu'un nouvel avatar de la SM. En ce cas, les moukhabarates n'auraient accompli qu'une mue générationnelle et

organisationnelle, sans perdre le cœur de leurs prérogatives. Une autre interprétation voit au contraire une « civilisation » du pouvoir algérien, où le président Bouteflika, malgré sa santé déclinante, aurait pesé en faveur de nouveaux « décideurs », plutôt issus des milieux d'affaires que de la caste militaire⁶. Rien ne permet de trancher à ce stade en faveur de l'une ou de l'autre interprétation, même si l'ère Mediene est bel et bien close.

En Palestine, des ambitions politiques affichées

Le caractère largement clandestin des activités du Fatah a historiquement contribué à faire du patron de son appareil de renseignement, Abou Iyad, le numéro deux de fait de l'organisation, et ce jusqu'à son assassinat en Tunisie en 1991. Trois ans plus tard, le retour de Yasser Arafat à Gaza à la tête d'une « Autorité palestinienne », elle-même fruit des accords de paix avec Israël, s'est accompagné de l'établissement d'une demi-douzaine de services de sécurité, dont le plus important est la Sécurité préventive, confiée à Mohammed Dahlan.

Ces services concurrents, soumis au seul bon vouloir d'Arafat puis de son successeur Mahmoud Abbas à partir de 2005, ont permis de recycler d'anciens fedayines, l'« Autorité » étant le principal employeur des territoires palestiniens. Mais cette hypertrophie des « services » est aussi liée à l'importance centrale accordée à la « coopération sécuritaire » avec Israël, parfois sous l'égide de la CIA américaine. Les barons de la Sécurité palestinienne ont ainsi tissé un réseau d'influence nationale et internationale qui nourrit leurs ambitions politiques.

Dahlan, dont les unités ont été mises en déroute par le Hamas à Gaza en 2007, a dû s'exiler aux Émirats arabes unis en 2011. Mais il conserve une base solide et défie publiquement le président Abbas, allant jusqu'à briguer sa succession. Jibril Rajoub, chef de la Sécurité préventive pour la Cisjordanie de 1994 à 2002, est bien décidé à barrer la route à Dahlan. Ce ne sont pas ses fonctions au sein du Fatah ni à la tête du Comité olympique palestinien qui confèrent cette aura à Rajoub, mais bel et bien, comme pour son rival Dahlan, les clientèles dérivées des moukhabarates.

Dans la bande de Gaza sous autorité du Hamas, le « ministère de l'Intérieur » a son propre service de sécurité, souvent épaulé par la branche armée du mouvement islamiste, les brigades Qassam. La population désigne les moukhabarates du Hamas sous le terme générique de « *zanzanat* », en référence au ronronnement entêtant des drones israéliens de surveillance. La répression des « provocations » à l'encontre d'Israël justifie de fait un contrôle policier très étroit des habitants de Gaza.

La rupture entre la Cisjordanie, dominée par le Fatah, et la bande de Gaza, gouvernée par le Hamas, a sensiblement aggravé la pression des moukhabarates concurrents. Il est désormais possible que les territoires

palestiniens connaissant la plus forte densité policière du monde arabe, à laquelle s'ajoute l'intervention de services israéliens et de leurs informateurs. C'est ce qu'un manifeste de jeunes de Gaza a qualifié de « cauchemar dans le cauchemar⁷ ».

Fin de cycle

L'émergence de Daech et de son terrorisme mondialisé a permis aux moukhabarates arabes de se présenter comme le plus solide rempart contre cette menace, notamment auprès de leurs partenaires occidentaux. Le paradoxe est pourtant que le bilan de ces services d'« insécurité » reste très contestable dans la lutte contre le djihadisme (quand ils n'ont pas, comme en Syrie, directement contribué à ce processus), alors que la cible prioritaire des moukhabarates demeure la population livrée à leur arbitraire.

Les différentes polices politiques ont en effet été déstabilisées par la chute du « mur de la peur » dans un monde arabe secoué depuis cinq ans par une vague de contestation sans précédent. C'est pourquoi les moukhabarates s'acharnent à restaurer ce « mur de la peur » par un usage indiscriminé de la torture individuelle et de la violence de masse. Cette escalade dans une répression volontairement aveugle a pourtant échoué à rétablir, non seulement le *statu quo ante*, mais même un environnement social plus ou moins apaisé.

Nous assistons bien, pour le meilleur et pour le pire, à la fin d'un cycle où les moukhabarates participent intimement de la crise des régimes dont ils sont une composante essentielle. Cela ne peut que relancer en leur sein les luttes de pouvoir et/ou les manipulations terroristes. Une fois encore, la principale ressource des moukhabarates face à leur propre peuple est le soutien international qui leur est apporté dans la lutte contre le « terrorisme », avec l'impunité qui en découle. Il n'est pas certain que cette bienveillance étrangère suffise à renflouer le crédit de services incapables d'assurer une « sécurité » durable.

Pour en savoir plus

Jean-Pierre FILIU, *Les Arabes, leur destin et le nôtre*, La Découverte, Paris, 2015.

Nicolas HÉNIN, *Jihad Academy*, Paris, Fayard, 2015.

Hazem KANDIL, *Soldiers, Spies and Statesmen. Egypt's road to revolt*, Verso, Londres, 2012.

Garance LE CAISNE, *Opération César. Au cœur de la machine de mort syrienne*, Stock, Paris, 2015.

Bernard ROUGIER et Stéphane LACROIX (dir.), *L'Égypte en révolutions*, PUF, Paris, 2015.

Notes

1. Guillaume DE BELLEVILLE et Richard POISSON, *Hôtel Palestine*, La Découverte, Paris, 1991, p. 15-16.
2. Abou Omar al-Baghdadi, de son vrai nom Hamid Zawi, avait notamment eu des fonctions de commandement à Haditha sous Saddam Hussein.
3. Martin CHULOV, « ISIS, the inside story », *The Guardian*, 11 décembre 2014.
4. Christoph REUTER, « Haji Bakr, le cerveau de l'État islamique », *Le Monde*, 26 avril 2015.
5. Benjamin BARTHE, « Mort suspecte du chef de la sécurité politique d'Assad », *Le Monde*, 26 avril 2015.
6. Charlotte BOZONNET, « Rumeurs et luttes de clans en Algérie », *Le Monde*, 26 décembre 2015.
7. Manifeste publié pour sa version française dans *Libération*, le 28 décembre 2010.

Pakistan, le rôle trouble de l'ISI

Jean-Luc Racine

Directeur de recherches émérite au CNRS (CEIAS/EHESS) et chercheur senior à l'Asia Centre

Au sein du vaste monde des services secrets, l'Inter Services Intelligence Directorate pakistanaise (ISI) jouit d'une réputation particulière, due à la fois à la puissance qu'on lui reconnaît et au rôle trouble qu'on lui prête. L'ISI est le plus important des services de renseignement du pays, parfois dépeint comme un État dans l'État, entre autres pour son implication dans la vie politique et sa surveillance des journalistes trop « inquisiteurs ». L'ISI a surtout été de longue date un acteur majeur de la stratégie régionale pakistanaise, par le biais d'acteurs non étatiques : insurgés cachemiris, djihadistes pakistanaise, talibans afghans. Des analystes sont allés plus loin, en liant l'ISI à des organisations terroristes. De façon répétée, l'administration américaine a accusé l'ISI et ses maîtres de double jeu. Mais qui sont ses maîtres ? Quels ont été leurs objectifs ? Qu'en est-il aujourd'hui, dans un pays où une partie de ces acteurs non étatiques instrumentalisés par les services se sont retournés contre le pouvoir d'État ?

L'organisation, son commandement, ses objectifs

Au lendemain de la partition de l'ancien Empire colonial britannique des Indes en 1947, la défaillance du service de renseignement de l'armée (Military Intelligence) lors de la première guerre indo-pakistanaise au Cachemire pousse le général Robert Cawthorne, chef d'état-major adjoint du Pakistan, à établir en 1948 le Directorate interservices pour le renseignement, qui, comme son nom l'indique, émane en principe des différentes forces armées, l'armée de terre étant par son nombre la composante prédominante. C'est cette dernière qui contrôlera par la suite l'ISI, les autres branches de l'appareil militaire disposant de leur propre service de renseignement militaire (Air Intelligence, Naval Intelligence). À ces différents services s'ajoute le

renseignement intérieur civil, aux mains de l'Intelligence Bureau.

L'ISI compterait aujourd'hui environ 10 000 membres : des militaires pour l'essentiel, mais aussi des civils détachés de la police ou sélectionnés par appel à candidature. Le recrutement d'officiers mis à la retraite permet en outre de décliner les responsabilités en cas d'opérations douteuses. Depuis la fin des années 1980, le détachement de trois ans est devenu la norme pour le directeur général, nommé par le Premier ministre sur proposition du chef de l'armée de terre auquel il est subordonné, le gouvernement ayant peu de prise sur l'organisation. Quand Yousaf Raza Gilani, Premier ministre du Parti du peuple pakistanais (PPP), a tenté en juillet 2008 de placer l'ISI sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, le refus des militaires l'a obligé à faire marche arrière dans les quarante-huit heures. Pour autant, l'ISI a connu des purges, et des changements de directeur avant terme : ce fut le cas du général Hamid Gul (1987-1989), renvoyé par Benazir Bhutto pour avoir tenté d'entraver son élection et pour « aventurisme » sur le théâtre afghan, du général pro-islamiste Javed Nasir (1992-1993), renvoyé par un gouvernement de transition sur pression américaine, du général Mahmud Ahmed (1999-2001), écarté par le général Pervez Musharraf pour cause de divergence sur la stratégie à adopter après le 11-Septembre, ou encore du général Zaheer-ul Islam (2012-2014), renvoyé par le Premier ministre Nawaz Sharif pour ses compromissions avec les forces politiques cherchant à le renverser.

Le maréchal Ayub Khan (1958-1969), auteur du premier coup d'État militaire, a ajouté à la tâche première de l'ISI – renseignement intérieur et extérieur, contre-espionnage, service Action – une fonction supplémentaire, celle du contrôle de l'opposition politique. Il s'agissait aussi de surveiller les services du Pakistan oriental, jugés suspects alors que montait un mouvement séparatiste qui donnera naissance au Bangladesh en 1971. Le Premier ministre civil Zulfikar Ali Bhutto (1971-1977) utilisera de même l'ISI contre les séparatistes baloutches, par défiance envers la police locale. Le général Zia-ul Haq (1978-1988) renforcera cette dimension interne, particulièrement contre le PPP et la famille Bhutto. Mais il présidera surtout à la montée en puissance décisive de l'ISI, à la faveur des événements d'Afghanistan.

Les champs d'action

L'intervention soviétique en Afghanistan en décembre 1979 permet en effet au régime dictatorial de Zia de restaurer, aux yeux de Washington, l'image du Pakistan, altérée par l'exécution de Zulfikar Ali Bhutto neuf mois plus tôt et par un programme nucléaire clandestin. À l'initiative de la CIA et avec l'appui financier des services saoudiens, le Pakistan va devenir un « État du front » dans ce grand moment de la guerre froide finissante. L'ISI sera l'opérateur majeur du soutien aux insurgés afghans, financés par son intermédiaire. Zia, proche des milieux islamistes, jouera essentiellement la

carte des moudjahidines pachtounes. Le retrait soviétique d'Afghanistan, en 1989, laisse en place un régime communiste fragilisé, qui tombera sous les coups des moudjahidines avant que ceux-ci ne se livrent, au début des années 1990, à une véritable guerre civile. Ministre de l'Intérieur de Benazir Bhutto lors de son second mandat de Première ministre (1993-1996), le général Naseerullah Babbar décide de lancer en 1994 une nouvelle force issue des madrassas pachtounes afghanes et pakistanaises : les talibans. L'ISI se rangera vite à cette stratégie victorieuse, qui voit les talibans prendre Kandahar en quelques semaines, puis Kaboul en 1996. Trois États reconnaîtront le nouvel Émirat dirigé par le mollah Omar jusqu'en 2001 : le Pakistan, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

Si l'Afghanistan constitue un enjeu majeur pour l'ISI, toujours à la recherche d'une « profondeur stratégique » dans le cadre de la rivalité avec l'Inde, cette dernière reste bien la cible première. Peu efficace lors de la guerre indo-pakistanaise de 1965, et pas décisif lors de la guerre d'indépendance du Bangladesh appuyée par l'armée indienne, l'ISI devient un outil de déstabilisation de l'Inde, où il appuie de multiples insurrections : celle du mouvement sikh pour la création d'un Khalistan indépendant dans le Pendjab indien dans les années 1980 et celles – naga, assamaise ou autres – qui perturbent le Nord-Est indien, jugé fragile et fracturé.

Le front majeur, côté indien, reste cependant le Cachemire. La région, que se disputent l'Inde et le Pakistan, offre de nouvelles perspectives à l'ISI quand une insurrection séparatiste anti-indienne commence en 1989-1990 dans la vallée de Srinagar. Le service apporte alors son soutien au Hizb-ul Mujahideen cachemiri, islamistes propakistanaïs, contre les insurgés indépendantistes. Les camps d'entraînement se multiplient côté pakistanais, mais aussi en Afghanistan. Puis l'ISI lance plusieurs groupes de djihadistes pakistanais – parmi lesquels les Lashkar-e Taiba et le Harkat-ul Mujahideen, dont une scission donnera par la suite naissance au Jaish-e Muhammad en 2000 –, qui visent le Cachemire, voire le cœur de l'Inde lui-même.

Si l'ISI intervient essentiellement en Inde et en Afghanistan, l'organisation mène aussi des opérations plus lointaines. On a prêté à l'ISI des filières auprès des islamistes bangladais, des Rohingyas musulmans de Birmanie, et des contacts avec les Tigres tamouls du Sri Lanka. L'organisation a aussi fourni des missiles antichars aux musulmans bosniaques luttant contre les Serbes après l'écroulement de la Yougoslavie en 1991.

Après le 11 septembre 2001, le général Musharraf, au pouvoir depuis 1999, comprend immédiatement les enjeux du tournant qui s'opère : le Pakistan rejoint la « guerre contre la terreur » lancée par George W. Bush, désavoue officiellement les talibans et s'engage dans la lutte contre Al-Qaïda. En même temps, Musharraf calme peu à peu le jeu au Cachemire. Ce n'est toutefois là qu'un volet de sa stratégie. Les groupes djihadistes anti-indiens sont « tenus en laisse », voire officiellement interdits, mais nullement démantelés. Les talibans afghans ont perdu le pouvoir mais ils sont accueillis au Pakistan, où

s'établit autour du mollah Omar la *choura* de Quetta, le Conseil des dirigeants en exil. Des opérateurs importants d'Al-Qaida sont livrés aux États-Unis, mais pas le leadership suprême, Oussama ben Laden et Ayman al-Zawahiri. L'intervention militaire des États-Unis puis l'implantation lourde de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) en Afghanistan ne font que nourrir un large sentiment antiaméricain. Les zones tribales pakistanaises voient affluer, comme au temps de la lutte antisoviétique, des militants islamistes de tous horizons : anciens moudjahidines afghans comme Gulbuddin Hekmatyar, toujours proche de l'ISI, et le « réseau Haqqani », force de frappe contre les troupes américaines et les implantations diplomatiques indiennes en Afghanistan ; combattants du Mouvement islamique d'Ouzbékistan ; militants ouighours du Mouvement islamique du Turkestan oriental ; Tchétchènes ou Arabes proches d'Al-Qaida. Tous ces groupes sont en contact avec l'ISI (pour mieux les contrôler, se justifie l'institution). Mais ces sanctuaires de l'islamisme armé suscitent des vocations dans la population locale (ainsi naissent les talibans pakistanais, regroupés en 2007 au sein du Tehrik-e Taliban Pakistan) et le double jeu du général Musharraf suscite l'ire des islamistes les plus radicaux, ulcérés de surcroît par l'attaque, par les forces gouvernementales, de la Mosquée rouge d'Islamabad, bastion de la radicalité militante, sise à moins d'un kilomètre des bureaux de l'ISI...

De multiples études américaines, indiennes ou de pays tiers dénoncent au fil des ans la « duplicité » du Pakistan, auquel l'administration américaine – George W. Bush puis Barack Obama – demande toujours de « faire plus » dans sa lutte contre Al-Qaida et contre les diverses organisations terroristes, qui frappent de nouveau en Afghanistan ou en Inde. Chaque fois ou presque, l'ISI figure en première ligne des accusés, côté afghan comme côté indien. Ce fut le cas, par exemple, après les attentats de Mumbai, perpétrés en 2008 par le groupe Lashkar-e Taiba : l'un des accusés, David Headley (né Daood Sayed Gilani), qui avait repéré les sites ciblés, a affirmé qu'un « major Iqbal » était son officier traitant au sein de la très opaque « section S » de l'ISI, celle qui fait le lien avec les différents groupes opérant en Inde et en Afghanistan. En dépit de tels aveux, les preuves de la responsabilité d'Islamabad restent cependant difficiles à établir.

Ironie de l'histoire quand on sait quels liens étroits ont été noués entre CIA et ISI (formation du service Action de l'ISI comprise) : depuis des années, les chefs militaires américains en Afghanistan témoignent de leur scepticisme à l'égard de l'allié pakistanais et les directeurs de la CIA se rendent à Islamabad ou à Rawalpindi (quartier général de l'armée pakistanaise) pour réclamer que l'ISI fasse le « ménage » en son sein. Mais le Pakistan est trop important pour être abandonné ou ostracisé. Quand Washington a multiplié les frappes par drones dans les zones tribales, ce sont bien les services pakistanais qui ont identifié certaines cibles (tout en protégeant d'autres) avant qu'en 2014 le général Raheel Sharif ne décide de lancer l'opération « Zarb-i Azb » dans ces

mêmes zones, y compris au Nord-Waziristan épargné par son prédécesseur Ashraf Kayani, ancien directeur de l'ISI.

L'élimination d'Oussama ben Laden, le 2 mai 2011, dans sa villa fortifiée d'Abbottabad construite non loin de la plus grande académie militaire pakistanaise, est conduite par les forces spéciales américaines sans avertir les autorités du pays, « pour éviter les fuites », dira Leon Panetta, directeur de la CIA. À la suite de cette humiliante opération, ni le général Ashraf Kayani, chef de l'armée, ni le général Ahmad Shuja Pasha, directeur de l'ISI, ne sont démis, mais les relations entre Islamabad et Washington sont alors au plus bas... jusqu'à ce que l'administration Obama estime avoir besoin du Pakistan pour préparer la transition afghane, après le départ annoncé de la plupart des troupes de l'OTAN fin 2014.

L'ISI aujourd'hui : trois grandes questions

La question afghane est aujourd'hui celle qui offre le plus de marges de manœuvre au Pakistan et à l'ISI, en dépit du grand scepticisme d'une partie des élites afghanes face au choix du président afghan Ashraf Ghani d'accorder au Pakistan un rôle majeur pour faciliter d'hypothétiques négociations entre le Haut Conseil pour la Paix mis en place par Kaboul et les talibans afghans. L'ISI a, de fait, organisé une première rencontre au Pakistan en juillet 2015, qui a tourné court après la révélation de la mort, deux ans plus tôt, du mollah Omar. La lutte de succession à la tête des talibans a laissé des traces, les opposants au vainqueur, le mollah Mansour, l'accusant d'être le pantin de l'ISI et nombre de commandants talibans ayant de longue date jugé bien lourd le patronage pakistanais. Ces tensions internes expliquent pour une part que le Comité quadrilatéral (Afghanistan, Pakistan, États-Unis, Chine), mis en place pour faciliter un dialogue inter-Afghans en janvier 2016, n'ait pour l'heure pas convaincu les talibans d'y participer.

Le second dossier majeur est celui de l'Inde et du Cachemire. Kurshid Mahmoud Kasuri, ancien ministre des Affaires étrangères du général Musharraf, affirme dans ses mémoires que les négociations secrètes entre l'Inde et le Pakistan pour trouver un compromis sur le Cachemire étaient en très bonne voie en 2007, avant que Musharraf ne perde la main. Le même assure que le chef de l'ISI comme celui du Renseignement militaire étaient dans le secret des négociations. Mais les approuvaient-ils ? Après l'attaque contre la base aérienne indienne de Pathankot, le 2 janvier 2016, la reprise du dialogue annoncée entre Delhi et Islamabad a été repoussée, et la question terroriste reste posée. La réaction pakistanaise aux accusations indiennes portées contre le groupe armé islamiste pakistanais Jaish-e Mohammad sera éclairante. Et, pour l'heure, la Jamaat-ud Dawa, maison mère des Lashkar-e Taiba, reste totalement protégée.

Reste la grande question des périls intérieurs, reconnus comme étant

désormais le principal défi à relever. Le nouveau chef de l'ISI, le général Rizwan Akhtar, est un expert de la contre-insurrection ayant servi dans les zones tribales. Mais qu'en sera-t-il du Plan national d'action lancé par le gouvernement Sharif et de la lutte anti-extrémistes et antiterroristes ? C'est toute une nébuleuse qui fut un temps instrumentalisée par l'ISI qu'il faut maintenant combattre, avec l'appui d'une opinion publique lassée des violences mais en partie ouverte au discours islamiste et aux théories du complot indo-américain. Pour beaucoup, l'armée – et l'ISI en son sein – reste la première ligne de défense contre les menaces extérieures. Face aux accusations de double jeu, les autorités pakistanaises rétorquent que leur pays est la première victime du terrorisme, dont les attaques ont fait des milliers de morts, et que des installations militaires et des bureaux de l'ISI ont été maintes fois visés, à l'image du lycée militaire de Peshawar qui a perdu plus de 130 élèves lors d'une attaque en décembre 2014.

Un aggiornamento est assurément nécessaire, qui relève de choix fondamentaux pour le pays. Si de tels choix étaient faits, qu'en serait-il de l'ISI, dépeinte par Michael Hayden, ancien directeur de la CIA, comme une organisation plurielle, compartimentée, au discours multiple ? C'est *in fine* au sein même de l'armée que se décidera, ou non, un changement de paradigme. Si un choix décisif était opéré, l'ISI devrait suivre, quitte à se séparer des agents récalcitrants.

Pour en savoir plus

Rana BANERJEE, « Pakistan Inter Services Intelligence Directorate. An analytical overview », *Journal of Defence Studies*, vol. 5, n° 4, octobre 2011.

Assad DURRANI, « ISI, an exceptional secret service », in Steve CLEMONS, « Pakistan's ISI from the Inside », *The Atlantique*, 25 juillet 2011.

Imtiaz GUL, *The al-Qaeda Connection. The Taliban and Terror in Pakistan's Tribal Areas*, Penguin Books India, New Delhi, 2009 (chapitre 10).

Michael HAYDEN, *Playing the Edge. American Intelligence in the Age of Terror*, Penguin Books, New York-Londres, 2016 (chapitre 11).

Khushshid Mahmud KASURI, *Neither a Hawk nor a Dove. An insider's account of Pakistan's foreign policy*, Oxford University Press, Karachi, 2016 (chapitre 4).

Face à Boko Haram, l'impossible coalition

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Directeur de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Née dans la région du Borno près du lac Tchad au tout début des années 2000, la secte djihadiste Boko Haram est aujourd'hui aux prises avec les armées d'une coalition constituée début 2015 qui rassemble des troupes du Nigeria, du Niger, du Tchad et du Cameroun. De nombreux acteurs sont ainsi engagés dans un conflit qui est assez typique de l'impuissance des pays occidentaux à régenter l'ordre du monde et à régler des crises complexes. Les appels à la libération des collégiennes de Chibok, enlevées par Boko Haram en 2014 et introuvables depuis lors, sont assez significatifs à cet égard. Certes, la France est officiellement liée par des accords de défense au Niger, au Tchad et au Cameroun. N'Djamena accueille notamment le commandement de l'opération « Barkhane », qui est censée couvrir une poignée d'États francophones du Sahel pour lutter contre des groupes terroristes très mobiles et affranchis des frontières linguistiques. La Grande-Bretagne et les États-Unis entretiennent par ailleurs des relations politiques étroites avec le Nigeria anglophone. Mais aucune puissance occidentale n'a envie d'envoyer des troupes dans le pays le plus peuplé d'Afrique, qui plus est dans une région qui ne présente pas d'intérêt économique majeur, les zones pétrolifères étant plus au sud dans le golfe du Biafra. Très nationaliste, le Nigeria lui-même ne veut pas entendre parler d'une opération onusienne sur son territoire.

Bien qu'ils aient subi des revers importants, les djihadistes de Boko Haram, dont une faction a prêté allégeance à Daech, ont ainsi fait preuve d'une impressionnante résilience qui a surtout mis en évidence la fragilité des États de l'Afrique sahélienne. Au-delà des habituels problèmes de corruption, de coordination, de formation et d'équipement des armées de la région, la Force multinationale conjointe (Multinational Joint Task Force, MNJTF) se heurte en effet à des contraintes internes et externes qui restreignent sa capacité opérationnelle dans la lutte contre le terrorisme.

Une fragile coalition

Sur le plan économique, d'abord, trois pays membres de la coalition, à savoir le Niger, le Tchad et le Nigeria, peinent à financer la poursuite de leur effort militaire car leur budget provient en grande partie de leur production de pétrole, aujourd'hui dévalorisée par la chute des prix du baril. Si la MNJTF a reçu le blanc-seing des Nations unies, l'Union européenne et les États-Unis rechignent quant à eux à soutenir directement des contingents nationaux qui, pour certains, ont commis des crimes de guerre restés impunis. Sur le plan institutionnel, il est tout aussi difficile de monter un partenariat avec des pays anglophones et francophones à la césure entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cemac) : le Nigeria et le Niger d'un côté ; le Cameroun et le Tchad de l'autre. Faute de mieux, il a fallu réhabiliter une coquille vide, la Commission du bassin du lac Tchad, pour essayer de coordonner les opérations militaires de la MNJTF sous la tutelle d'une même organisation.

Sur le plan politique, ensuite, le nationalisme sourcilieux des gouvernements concernés n'a pas non plus facilité le montage d'une opération de paix qui aurait pu être portée par l'Union africaine avec des financements de son homologue européenne. Début 2016, des échéances électorales ont par ailleurs amené le Niger et le Tchad à recentrer leurs préoccupations sécuritaires sur l'organisation de scrutins présidentiels. N'Djamena, en particulier, a rapatrié ses 2 000 hommes déployés dans le nord du Cameroun. Un tel repli a signalé la difficulté à travailler avec le Nigeria, qui s'est montré de plus en plus réticent à accepter des troupes tchadiennes sur son territoire. Il a également souligné les limites opérationnelles d'un pays saharien dont les 45 000 hommes, pour deux tiers appartenant à l'Armée nationale tchadienne (ANT) et pour un tiers à la Direction générale des services de sécurité et des institutions de l'État (DGSSIE), doivent surveiller des frontières immenses pour éviter des débordements en provenance, tout à la fois, de l'insurrection du Darfour au Soudan, des groupes djihadistes en Libye ou des maraudeurs issus de la décomposition de la République centrafricaine.

Avec l'élection démocratique du président Muhammadu Buhari en mars 2015, le Nigeria a quant à lui réussi à passer le cap de l'épreuve électorale. Une fois formé, le gouvernement a aussitôt entrepris de sécuriser la ville de Maiduguri, la capitale de l'État du Borno, et de « gagner les cœurs et les esprits » de la population civile afin de lutter plus efficacement contre Boko Haram. Il a notamment ordonné à l'armée nigériane d'arrêter de commettre des atrocités, tandis que des militaires en uniforme commençaient à fournir une assistance socio-médicale aux victimes du conflit, quitte à compromettre l'impartialité des rares organisations humanitaires présentes sur le terrain. Le président Buhari a cependant été moins heureux pour réformer sur le long terme un appareil militaire gangrené par la corruption.

En pratique, l'armée continue d'agir en toute impunité. Fin 2015, elle a massacré la minorité chiite de la ville de Zaria, à 250 kilomètres au nord d'Abuja, au risque d'ouvrir un second front djihadiste, cette fois dans le nord-ouest du Nigeria. Au Nord-Est, dans le Borno, des officiers continuent par ailleurs de ponctionner les transactions des commerçants de Maiduguri qui vendent au prix fort les produits achetés clandestinement par les insurgés venus des campagnes environnantes. En effet, c'est l'armée nigériane qui, officiellement, fournit et fait payer les escortes qui protègent les convois des camions de marchandises sortant ou entrant en ville !

Autre problème, le président Buhari avait axé sa campagne électorale sur une victoire contre Boko Haram et il s'est enfermé dans une promesse impossible à tenir en s'engageant à écraser le groupe avant décembre 2015. Soucieuses de normaliser la situation, les autorités ont alors pressé les victimes du conflit de rentrer dans leurs collectivités rurales d'origine, par exemple à Gwoza, où des paysans ont été relogés à l'intérieur d'une caserne. Malgré la persistance des attaques de Boko Haram, des réfugiés ont également été refoulés du Cameroun et des camps de déplacés ont été fermés à l'intérieur du Nigeria, notamment autour de Yola dans l'État de l'Adamawa, voisin du Borno. En janvier 2016, les autorités ont ainsi voulu accélérer les départs vers Maiduguri en transférant les occupants du site de Malkohi vers la collectivité locale de Girei, en l'occurrence à Damare, une ancienne brasserie de bière transformée en centre de formation des jeunes du service civique (National Youth Service Corps, NYSC).

Résultat, les victimes du conflit ont été rapatriées dans le Borno en étant soit abandonnées à elles-mêmes dans des villages qui n'étaient pas les leurs, soit entassées dans des faubourgs de Maiduguri qui ont également accueilli les populations chassées des écoles du centre-ville où elles avaient trouvé refuge et qui ont partiellement été rouvertes aux écoliers. Le gouverneur du Borno, lui, semble avoir réduit son assistance, qui avait sensiblement augmenté avant mars 2015 afin d'inciter les déplacés à voter pour Muhammadu Buhari. Concrètement, la situation est d'autant plus tendue que beaucoup de paysans ne peuvent plus cultiver les champs et nourrir leur famille. Les insurgés attaquent désormais les populations déplacées pour se ravitailler en nourriture et démontrer que le conflit n'est pas terminé, par exemple à Dikwa, où ils ont tué près de 70 personnes en février 2016. En ville, le chef-lieu administratif du Borno continue d'être la cible d'attentats-suicides perpétrés par des combattants de Boko Haram. Certains ont également infiltré les camps de banlieue, notamment à Dalori One, où près d'une centaine de personnes ont été tuées fin janvier 2016. Le scénario de cette guerre asymétrique est assez classique : l'armée tient les centres urbains pendant que les insurgés se déploient en brousse.

Complexification du conflit, fragmentation

des acteurs

Ainsi, l'internationalisation de la réponse à Boko Haram n'a pour l'instant pas permis de mettre un terme définitif aux violences des djihadistes dans les États du Borno, du Yobe et de l'Adamawa frontaliers du Niger, du Tchad et du Cameroun. Au contraire, la multiplication des acteurs a contribué à complexifier le conflit pendant que la secte se fragmentait, divisée entre partisans et opposants à un ralliement à Daech. À mesure que Boko Haram montait en puissance, les pays de la région ont en effet décidé de militariser le corps social en s'appuyant sur des auxiliaires de sécurité qui connaissaient mieux la région et qui ont été recrutés parmi les civils du cru. Au Cameroun, par exemple, le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord a monté des comités de défense villageois officialisés par le décret régional n° 19 du 2 juin 2014. En principe, ces miliciens peuvent seulement utiliser des armes blanches et vivent des donations volontaires de la population et des commerçants, qui les payaient déjà pour se protéger des voleurs de bétail et des bandits de grand chemin. Dans les localités proches de la frontière, ils servent aujourd'hui à surveiller et identifier les réfugiés et les autochtones, sans se faire trop d'illusions sur leur capacité à repousser les attaques de Boko Haram.

Le statut des milices appelées Civilian Joint Task Force (CJTF) est tout aussi ambigu du côté nigérian. Lancées en juin 2012, ces milices civiles ont dès le départ été soutenues par l'armée, qui y a placé des informateurs recrutés parmi les détenus de la caserne de Giwa. Elles ont ensuite été formalisées en juin 2013 sous la direction d'un certain Baba Lawan Jafar, peu après l'instauration d'un état d'urgence dans les États du Borno, du Yobe et de l'Adamawa. Mais elles ont aussi répondu à une demande de la population en réaction aux représailles collectives des militaires, qui s'en prenaient à l'ensemble des habitants après les attaques de Boko Haram¹. Elles ont notamment répondu à un besoin de sécurité pour protéger les civils que l'armée avait désarmés et qui étaient fort démunis face à une police très corrompue et habituée à relâcher contre un peu d'argent des suspects qui s'empressaient alors d'aller tuer les informateurs les ayant dénoncés. Contrairement aux forces de sécurité, qui ne parlaient pas les langues locales, les CJTF ont réussi à identifier et chasser les insurgés des dix secteurs de Maiduguri que les miliciens ont entrepris de patrouiller jour et nuit, en particulier dans le quartier d'Umarari, un fief de Boko Haram. Au début, leur popularité a été d'autant plus forte qu'ils ont fait preuve d'un grand courage et disent avoir perdu jusqu'à une centaine d'hommes lors des six premiers mois de leur existence en 2013.

Face à ce succès, le gouverneur a alors décidé de leur donner des véhicules et d'en intégrer certains dans un service d'aide aux jeunes chômeurs, le Borno Youth Empowerment Scheme (BOYES). De son côté, l'armée leur a fourni un peu d'instruction paramilitaire, à défaut de les autoriser à porter des armes

à feu, tandis que le secteur privé a apporté quelques financements. Aujourd'hui, on estime que les CJTF compteraient entre 23 000 et 30 000 volontaires dans le Borno. Parmi ceux-ci, entre 1 700 et 3 000 seraient officiellement déclarés, salariés et pourvus d'une carte d'identité et d'un uniforme bleu clair². Les autres ne sont pas payés et espèrent bénéficier de programmes de démobilisation qui leur permettraient soit d'obtenir une bourse d'études à l'étranger, soit de se reconvertir dans l'agriculture ou le petit commerce, soit encore d'intégrer la défense civile ou des unités de police de proximité qui seraient censées prévenir les conflits communautaires.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la militarisation de la société bornouane a ainsi créé de nouveaux problèmes. Les CJTF sont en réalité un ensemble composite qui, à la différence des comités de défense camerounais, comprend aussi des femmes recrutées spécialement afin de fouiller les veuves de Boko Haram susceptibles d'essayer de passer les barrages de police pour aller se faire exploser en ville. En pratique, les milices du Borno sont infiltrées à la fois par les services de sécurité et par les insurgés. Elles ont en effet accueilli des jeunes délinquants, des conscrits recrutés de force par l'armée, des victimes de Boko Haram qui voulaient se venger et des anciens de la secte favorables à des négociations de paix et hostiles à la dérive terroriste du groupe. Dans tous les cas, les CJTF ont plusieurs fois été amenées à arrêter leurs propres membres, qui se sont avérés les espionner pour le compte des insurgés.

Les problèmes ne s'arrêtent pas là. Forts des succès de leurs débuts, les CJTF ont bientôt agi en toute impunité et ont plusieurs fois été accusées d'avoir volé des civils, commis des pillages, harcelé des filles et lynché des suspects sans les remettre entre les mains de la police et de la justice, ce qui a suscité des tensions avec les forces de l'ordre. En sécurisant la ville de Maiduguri, elles ont en fait déplacé la violence dans les campagnes, où elles sont moins nombreuses et moins efficaces malgré la présence de groupements d'autodéfense de chasseurs ou d'éleveurs appelés Nasal Kungiyar chez les Arabes Shuwa de Kalabalge dans le Borno ou Tabital Pulaaku chez les Peuls de Michika dans le nord de l'Adamawa.

À leur manière, les CJTF ont donc relancé le conflit en attirant des représailles contre les civils, que Boko Haram a alors commencé à massacrer pour dissuader les paysans de rejoindre les rangs des milices paragouvernementales. Le problème se pose également au Cameroun, où les comités de défense villageois ne reçoivent pas de salaires et pourraient être tentés d'extorquer des fonds aux habitants avec la complicité de forces de sécurité corrompues. En fait de coalition internationale contre le terrorisme, on assiste ainsi à la fragmentation et à la complexification des acteurs d'un combat qui est appelé à perdurer et qui s'est désagrégé en une multitude de micro-conflits sociaux. En pratique, les violences relèvent souvent du règlement de comptes, plutôt que de la logique d'un djihad global.

Pour en savoir plus

Élodie APARD, « Boko Haram, le jihad en vidéo », *Politique africaine*, n° 138, 2015, p. 135-162.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS (dir.), *Boko Haram. Islamism, Politics, Security, and the State in Nigeria*, Tsehai, Los Angeles, 2015.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, « Boko Haram, une exception dans la mouvance djihadiste ? », *Politique étrangère*, n° 2, 2015, p. 37-48.

« Géopolitique du Nigeria », *Hérodote*, n° 159, décembre 2015.

« De quoi Boko Haram est-il le nom ? », *Afrique contemporaine*, n° 255, 2015.

Notes

1. Samuel MALIK, « Civilian JTF. The making of a human time bomb », <www.premiumtimesng.com>, 19 mai 2015.

2. Entretien de l'auteur avec l'avocat de la CJTF, Jibrin Gunda, à Maiduguri, 24 octobre 2015 ; AMNESTY INTERNATIONAL, *Stars on their Shoulders. Blood on their Hands. War crimes committed by the Nigerian military*, Amnesty International, Londres, 2015.

Chine : entre pouvoir régional et puissance mondiale

Martine Bulard

Rédactrice en chef adjointe au *Monde diplomatique*

Qui pouvait croire que la Chine, puissance économique reconnue, jouerait les muets du sérail international, se contentant de faire son petit commerce fût-ce à l'échelle planétaire ? Un peu comme le Japon, deuxième économie mondiale de 1969 à 2010, qui a servi de modèle à ses voisins mais n'a jamais réussi à occuper un rôle majeur, même dans la région. Trop marqué par ses crimes durant la Seconde Guerre mondiale. Trop dépendant politiquement et militairement des États-Unis.

La Chine n'entend pas laisser passer sa chance de reprendre sa place dans les affaires du monde. Celle qu'elle détenait du XVI^e au début du XIX^e siècle quand elle se situait au cœur du système international d'échanges manufacturiers. Avec une fierté retrouvée, elle emprunte aujourd'hui des chemins inédits, parfois sinueux – ce qui ne rend pas toujours ses buts très lisibles. Mais elle avance, de plus en plus sûrement, forte de son statut, selon les calculs, de première ou deuxième puissance économique. Une force à relativiser, cependant : si l'on tient compte du PIB par habitant, la Chine tombe au 74^e rang mondial, derrière le Japon à la 24^e place et les États-Unis à la 5^e. Le rattrapage n'est pas terminé, loin s'en faut. Les dirigeants chinois le savent.

Jusqu'à la fin des années 2000, ils ont adopté la stratégie dite « *tao guang yang hui* » définie par le père des réformes, Deng Xiaoping, que l'on peut résumer ainsi : cacher ses talents et attendre son heure. Une démarche particulièrement efficace. Pékin a gagné ses galons au sein de l'Association des nations de l'Asie Sud-Est (Anase, plus connue sous son acronyme anglais Asean), notamment au moment de la crise économique des années 1997-1998. Non seulement il n'a pas profité de la faiblesse de ses voisins emportés par la tourmente financière, mais il a multiplié les accords commerciaux et proposé son aide sonnante et rébuchante. Toutes les réticences n'ont pas disparu pour autant – l'Anase a été créée en 1967 pour faire barrage au communisme dont

se réclame toujours Pékin – mais les rapports se sont normalisés et les échanges ont explosé. Même le frère ennemi japonais a été enrôlé, faisant de la Chine son premier partenaire commercial et l'une des terres d'accueil favorites de ses investissements. Les désaccords territoriaux sont alors officiellement mis entre parenthèses... Le temps est à l'« émergence pacifique », selon l'expression consacrée.

Principe de non-ingérence

Avec les États-Unis, la lune de miel ouverte en 1972 (par un rejet commun de l'Union soviétique) s'est prolongée en une étroite interdépendance, inimaginable *a priori*, entre le temple du libéralisme et le sanctuaire du communisme. Selon un circuit en boucle bien huilé, les multinationales américaines ont massivement investi en Chine, qui a fabriqué des produits bon marché dont elle a inondé la planète, accumulant d'énormes excédents monétaires recyclés en finançant la colossale dette américaine...

Avide de matières premières, elle a également utilisé cette manne financière pour investir en Afrique et dans de moindres proportions en Amérique latine, dans l'arrière-cour américaine – elle est devenue le premier partenaire du Brésil, par exemple. Partout elle a appliqué un même principe : ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des autres. Sur le continent noir, où les costumes-cravates du Fonds monétaire international (FMI) avaient longtemps imposé leur loi, l'arrivée des capitaux chinois fut accueillie à bras ouverts par les gouvernants, sinon par les peuples. Certains ont même parlé de « Consensus de Pékin¹ » par opposition au « Consensus de Washington » appliqué par le FMI. De fait, l'Afrique a commencé à décoller.

On a beaucoup raillé la Chine qui achète ce dont elle a besoin à des régimes pas toujours recommandables, en détournant son regard de la corruption, des gaspillages, des atteintes aux libertés. Ce n'est pas faux mais pas vraiment original dans l'arène internationale. Refusant toute mise en accusation occidentale en matière de droits humains, la Chine prend soin de ne pas infliger de leçons aux autres dans ce domaine. Au moins est-elle cohérente. Pour l'heure, force est de reconnaître qu'elle garde le cap de la non-ingérence. Le tiendra-t-elle, alors qu'augmentent ses investissements dans des contrées peu stables ? Rien n'est moins sûr.

À la fin de 2015, le président Xi Jinping a annoncé l'envoi d'un bataillon d'infanterie au Soudan du Sud. Certes, ce déploiement s'inscrit dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU). Grands principes et petites affaires semblent parfaitement se conjuguer, car on ne peut pas ne pas penser que Pékin cherche (aussi) à protéger ses intérêts pétroliers menacés... En tout cas, au cours de ces dernières années, on l'a vu signer un accord avec Djibouti pour la construction d'une base navale, envoyer sa marine récupérer des ressortissants

chinois au Yémen et, quelques mois auparavant, en Libye. Une activité inconcevable une décennie plus tôt.

Il est vrai qu'en près de trente ans, entre 1971 et 2010, la Chine n'a opposé que quatre fois son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU, choisissant au pire l'abstention et veillant à ne pas s'opposer frontalement aux États-Unis. Cette page est tournée. Au cours des quatre dernières années, elle a déjà utilisé quatre fois son veto. En 2011, son abstention a permis à la France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'intervenir militairement en Libye pour, officiellement, instaurer une zone d'exclusion aérienne mais, dans les faits, permettre une intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (Otan) et renverser Mouammar Kadhafi. Avec le succès que l'on sait. Les dirigeants chinois ont juré qu'on ne les y reprendrait pas...

Cela a contribué à détériorer les rapports avec les États-Unis, qui n'étaient déjà plus au beau fixe. Il est difficile de dater avec précision le moment où la « lune de miel » a viré à la scène de ménage. Sans doute la crise de 2008, qui a conduit l'Amérique à douter d'elle-même et la Chine à se débarrasser de ses complexes d'infériorité, a-t-elle convaincu Pékin d'en finir avec ce fameux « profil bas » cher à Deng Xiaoping.

Contrairement à ce que l'on entend souvent, cette volonté de s'affirmer s'est manifestée bien avant l'arrivée de l'actuel président Xi Jinping. C'est sous le règne de son prédécesseur Hu Jintao que Pékin a réclamé sa place au sein du FMI – en vain – et a commencé à internationaliser le yuan. C'est également sous son règne que le budget militaire a pris son envol pour moderniser l'armée et construire une marine digne de ce nom : jusqu'en 2012, Pékin n'avait aucun porte-avions, quand l'Inde en possédait deux tandis que le Japon exhibait trois destroyers porte-hélicoptères. Cette fièvre militaire a fini par inquiéter ses voisins. Surfant sur cette peur, les États-Unis à l'étoile pâissante ont saisi l'occasion de se présenter en protecteur régional afin de renforcer leur présence militaire dans le cadre de la stratégie dite du « pivot asiatique ».

Double malentendu

En fait, depuis l'émergence chinoise, les rapports entre les deux pays ont reposé sur un double malentendu. Du côté américain, les dirigeants rêvent d'enrôler Pékin sous leur bannière afin, comme l'explique Barack Obama, de « partager avec nous le fardeau et les responsabilités du maintien de l'ordre international² » – un ordre défini par Washington et ses alliés, cela va de soi. Du côté chinois, on s'imagine en grande puissance reconnue, « traitant d'égal à égal » avec le numéro un mondial, comme le proposait l'ancien président Hu Jintao au cours d'un voyage à Washington en 2006³. Une Chine coauteure d'un ordre international multipolaire. Près d'une décennie plus tard, en visite officielle outre-Pacifique, Xi Jinping, lui aussi, estime qu'il est temps

d'instaurer un « nouveau modèle de relations entre grandes puissances – les États-Unis et la Chine⁴ ». Il ne sera pas plus entendu que son prédécesseur.

Dans son discours sur l'état de l'Union, en janvier 2015, le président américain illustre parfaitement la concurrence entre les deux nations : « La Chine veut écrire les règles pour la région qui connaît la plus forte croissance du monde. [...] Pourquoi devrions-nous laisser cela se produire ? Nous devons écrire ces règles⁵. » Pas question pour l'hyperpuissance installée de partager le pouvoir avec la puissance montante. Dès lors que cette dernière n'entend pas se plier aux règles américaines, le choc paraît inévitable.

Le fait accompli en mer de Chine

Persuadé que Washington veut entraver son développement, Pékin se montre de plus en plus agressif, notamment en mer de Chine. En effet, malgré ses 30 000 kilomètres de côtes, son accès à la mer (où transitent 80 % de ses échanges extérieurs) est sous le contrôle direct des États-Unis ou sous l'influence de ses compétiteurs politiques plus ou moins liés à Washington – l'Inde, le Japon, sans oublier Taïwan. Cette peur de l'enfermement l'a poussé à faire valoir ses prétentions sur une partie des îles Spratley et Paracelse que se disputent le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et le sultanat de Brunei. À toute vitesse, la Chine a construit des remblais, gagnant en deux ans 1,2 km² de terrain pour bâtir des infrastructures, dont une piste d'atterrissage. Elle n'est certes pas la seule. Durant la même période, le Vietnam a, dans de moindres proportions, « poldérisé » des récifs, sans que cela semble émouvoir quiconque⁶.

La Chine table sur le fait accompli – non pour prendre le contrôle de la mer de Chine méridionale et entraver la libre circulation maritime (très largement dépendante de l'extérieur, elle serait la première à en pâtir) mais pour empêcher que les Américains disposent seuls de ce verrou maritime. Cela lui coûte cher politiquement : rapprochement entre Hanoï et Washington ; course aux armements dans tous les pays de la zone ; renforcement de la présence militaire américaine ; déploiement probable du système dernier cri de missiles antibalistiques américain « Thaad » en Corée du Sud, à quelques encablures de son territoire... Les relations économiques et financières entre pays asiatiques, avec Pékin au centre, restent néanmoins primordiales (plus de la moitié des échanges). Mis à part avec le Japon et les Philippines, les liens avec les voisins se sont quand même améliorés. La présidente sud-coréenne, par exemple, a assisté aux cérémonies commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale en septembre 2015 alors qu'elle ne s'est toujours pas rendue à Tokyo. Mais, jusqu'à présent, la Chine a échoué à nouer des alliances solides et à contrecarrer le leadership américain dans cette partie est et sud de l'Asie-Pacifique.

Les mythiques routes de la soie

Qu'à cela ne tienne. Selon la vieille sagesse confucéenne, les dirigeants chinois essaient de contourner l'obstacle, en regardant vers l'Ouest. À défaut de coécrire des règles internationales adaptées au monde d'aujourd'hui avec les États-Unis, ils vont en imaginer de nouvelles, avec d'autres. Ils ont lancé ce qu'ils nomment les « Routes de la soie », en référence à ces caravanes chargées de broderies, de jades et de matières précieuses qui, à partir du II^e siècle avant notre ère, parcouraient l'Asie centrale avant de se lancer sur les mers pour relier la Chine à l'Europe. De quoi faire rêver. Mais pas seulement.

Il s'agit pour Pékin d'élaborer des projets de développement (routes et autoroutes, centrales électriques, énergies vertes, nouvelles technologies, lignes de chemin de fer à grande vitesse...). Avec un quadruple objectif : réduire les inégalités sur son propre territoire entre l'Est ultra-riche et l'Ouest à la traîne qui connaît de forts mouvements indépendantistes ; trouver de nouvelles voies d'acheminement des marchandises pour éviter de se trouver coincé sur les mers contrôlées par les États-Unis et leurs alliés ; contribuer à l'essor de ses voisins (notamment le Pakistan, l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, etc.) dont il craint la déstabilisation ; offrir des débouchés à ses entreprises qui subissent de plein fouet le ralentissement économique interne. Le quotidien des affaires *Wall Street Journal* parle même d'un « plan Marshall chinois⁷ », en le comparant à l'initiative américaine en Europe après la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, la Chine ne veut, en aucun cas, se présenter en chef de file d'un camp (anti-occidental, anti-américain ou autre) à la manière de feu l'Union soviétique.

Pour concrétiser le projet, Xi Jinping a créé la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Malgré une intense campagne des États-Unis appelant au boycott, cinquante-sept pays en sont devenus cofondateurs : la quasi-totalité des pays asiatiques (sauf le Japon), les principaux pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie...), mais aussi l'Iran, Israël, etc. Une décision ouvertement tournée contre la Banque mondiale, dominée par Washington, et la Banque asiatique de développement (BAD), dirigée sans partage par le Japon depuis sa création en 1966. Aucune de ces deux instances n'a consenti à tenir compte du nouveau rapport des forces mondiales. Les Chinois et les autres cofondateurs arriveront-ils à changer les critères d'aide aux investissements, à imaginer de nouvelles normes et des méthodes de direction plus collectives ? Il est trop tôt pour le dire. D'ores et déjà, la création de la BAII dotée de 100 milliards de dollars apparaît comme un mini-séisme dans le monde policé de la finance.

Quelques mois plus tôt, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) ont accouché d'une banque commune qui siège à Shanghai. Son objectif : financer des investissements dans les infrastructures et servir de

réserve financière en cas de difficultés monétaires de l'un d'entre eux. Pour l'heure on l'a peu vue à l'œuvre mais le principe est acté et la banque dotée, elle aussi, de 100 milliards de dollars.

Dans la foulée, Xi Jinping s'est montré de plus en plus actif au Proche-Orient. Il serait sans doute exagéré de parler de « tournant historique » comme le font certains experts américains prompts à se faire peur. Pékin ne mettra pas les pieds dans le borbier proche-oriental. Mais le président chinois a commencé l'année 2016 par une tournée remarquée en Arabie saoudite, en Iran et en Égypte. Prenant la parole au siège de la Ligue arabe, il a précisé sa conception de la diplomatie : « Au lieu de chercher à étendre sa sphère d'influence, nous invitons chacune des parties [prenantes de la région] à rejoindre le cercle des partenaires de la route de la soie ; au lieu d'essayer de combler le vide [laissé par les Américains], nous voulons construire un réseau de partenariat coopératif gagnant-gagnant⁸. » Bien sûr, Pékin vise son propre intérêt... qui, pour l'heure, passe par la « construction d'une communauté de destins de toute l'humanité », selon Xi Jinping. La stratégie demeure identique : s'affirmer de plus en plus et s'appuyer sur les autres pour entamer l'hégémonie américaine. Reste à savoir si la Chine pourra insuffler ses propres valeurs dans les relations internationales et séduire les esprits, alors même qu'elle tente un tournant économique et financier à l'avenir incertain. C'est ce que l'on appelle le « *soft power* ». En ce domaine, la longue marche ne fait que commencer.

Pour en savoir plus

Jean-Pierre CABESTAN, *La Politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Presses de Sciences Po, Paris, 2014.

Stuart HARRIS, *China's Foreign Policy*, Polity, Cambridge, 2014.

JIN Canrong, *Prosperity in China. International responsibility and opportunity for a growing power*, McGraw-Hill Education, New York, 2013.

Joseph S. NYE, *Is the American Century Over ?*, Polity, Cambridge, 2015

Merriden VARRALL, *Chinese Worldviews and China's Foreign Policy*, Lowy Institute, Canberra, 2015.

WU Shicun, *Solving Disputes for Regional Cooperation and Development in the South China Sea. A Chinese Perspective*, Chandos Publications, Cambridge, 2016.

1. Joshua Cooper RAMO, *The Beijing Consensus*, Foreign Policy Center, Londres, 2004.
2. « President Obama's interview with Jeffrey Goldberg », *The Atlantic*, Boston, 15 mars 2016.
3. HU Jintao, « Promouvoir le développement sur tous les plans des relations de coopération constructive sino-américaines », 21 avril 2006.
4. Xinhua, 23 septembre 2015.
5. Barack OBAMA, « Discours sur l'état de l'Union », Washington, 20 janvier 2015.
6. ASIA MARITIME TRANSPARENCY INITIATIVE, « Vietnam's Island building », < <http://amti.csis.org> >, 2016.
7. « China's "Marshall Plan" », *The Wall Street Journal*, 11 novembre 2014.
8. Alexandra VIERS, « Evaluating China's new Silk Road », *The Cipher Brief*, 25 janvier 2016.

Grèce, le cas d'école européen

Roger Martelli

Historien, codirecteur de *Regards*

Toute désillusion est à la mesure d'une espérance antérieure. Le triomphe électoral de Syriza, le 25 janvier 2015, paraissait ouvrir une fissure au sein d'une Union européenne (UE) fossilisée. À l'aune de cette attente, la signature par Alexis Tsipras de l'accord que lui impose l'Eurogroupe, le 13 juillet 2015, sonne comme un cuisant échec pour celles et ceux qui rêvaient de changement. Capitulation ou repli tactique ? Effet d'un rapport de forces insuffisant ou signe du caractère irréformable de l'Union ? Les choix du gouvernement grec ont déchaîné les controverses à gauche.

Les prodromes d'un diktat

Avant que ne se déploie cette tragédie grecque de notre temps, deux moments clés ont délimité son cadre. Le premier remonte au 13 décembre 2007, quand le traité de Lisbonne conjure les effets du « non » français au projet de Traité constitutionnel européen en définissant le nouveau socle institutionnel de l'Union. De façon désormais explicite, les deux piliers de la construction officielle sont les principes de *concurrence* et de *gouvernance*. Ils fondent le délicat équilibre de la Commission, du Conseil et du Parlement sur le triple socle des marchés, de la compétence technocratique et d'une « société civile » dominée en pratique par ses acteurs économiques et financiers.

Le second moment se situe en 2009 quand, la crise de la dette grecque ayant éclaté au grand jour, les responsables européens décident de ne pas recourir à la mise en faillite du pays, solution qui aurait exigé des mesures publiques de soutien aux banques créditrices, et notamment allemandes. L'Union préfère ménager l'Allemagne « ordolibérale » d'Angela Merkel, s'en tient au respect d'un monétarisme strict et confie le soin de réguler l'imbroglio grec à une « Troïka » – encore informelle à l'époque – composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI). Ainsi naissent, dans le même

mouvement, le magistère de la Troïka et la méthode des « memoranda », c'est-à-dire des « plans d'aide » assortis de contraintes draconiennes d'austérité publique. Objectifs assignés : sauver l'euro fragilisé par la crise mondiale de 2007-2009 et signifier aux périphéries européennes indisciplinées qu'on ne transigera pas avec la sacro-sainte rigueur budgétaire, quel que soit le coût social réservé aux imprévoyants. L'austérité est le cadre intangible des politiques de la zone euro, que le président français Nicolas Sarkozy entérine le 18 octobre 2010 lors de sa « promenade de Deauville » avec la chancelière allemande.

Avec la Grèce, l'Union a trouvé son mauvais élève et veut en faire le cobaye et la vitrine de sa thérapie de choc. On en sait les effets, pourtant prévisibles dès le départ : baisse d'un tiers du revenu national, accentuation de l'endettement du pays (130 % du PIB en 2010, 180 % en 2015), déstabilisation accentuée de la sphère publique. La Grèce sombre dans la crise sociale la plus grave qu'elle ait connue depuis la fin de la guerre (35 % de pauvres). Ce que les décideurs européens n'ont envisagé à aucun moment, c'est que la politique des memoranda suscite aussi, dès mai 2010, un mouvement social d'une ampleur et d'une combativité maximales. Il se greffe lui-même sur une crise politique qui précipite dans le gouffre, l'une après l'autre, la droite classique de Kostas Karamanlis et la social-démocratie de Yiorgos Papandreou, soutiens sans nuances de la logique édictée par la Troïka.

Dès 2012 et de façon tout aussi inattendue, la gauche radicale tire profit de cette béance. Les héritiers lointains des anciens communistes dits « de l'intérieur » surclassent leurs rivaux du Parti communiste dit « de l'extérieur », le KKE, après s'être fondus en 2004 dans une alliance originale et dynamique, la Coalition de la gauche radicale (Syriza). Le nouvel attelage bénéficie, il est vrai, de son ancrage dans le monde associatif et dans les nouvelles structures populaires de solidarité suscitées par l'austérité officielle et par l'état d'urgence sociale qui en résulte.

Il sait par ailleurs user habilement d'une orientation politique qui mêle la critique radicale de l'ordre libéral européen et le désir de réformer en profondeur une UE considérée massivement, par la population grecque, comme une condition *sine qua non* pour sortir le pays de son développement insuffisant et déséquilibré. Syriza ne conteste pas l'existence de l'euro, mais vise la réorientation de sa philosophie fondamentale. La vertu de cette « intériorité critique » n'a pas été pour rien dans la capacité du parti, à partir de son programme de Thessalonique (septembre 2014), à apparaître comme une alternative potentiellement majoritaire face à une social-démocratie discréditée. Sans elle, il n'aurait sans doute pas atteint la centralité qui permit son accession au pouvoir.

Syriza, grain de sable solitaire

Sitôt élu, le gouvernement Tsipras se tourne vers les autorités de l'Union. Il considère au départ que le mandat confié par le peuple grec exclut la sortie du cadre politique de l'UE et la rupture avec la zone euro. Pas question donc d'aller vers quelque « Grexit » que ce soit. En revanche, il veut délégitimer l'inflexible Troïka et obtenir une renégociation des termes des deux memoranda précédents, sur la base d'un desserrement des contraintes d'austérité budgétaire et d'un réaménagement de la dette.

Pour parvenir à ses fins, Alexis Tsipras compte sur trois éléments principaux : le poids incontestable de sa majorité relative dans les urnes et au Parlement grec, le soutien de l'opinion publique et du mouvement social européens, les contradictions parmi ses interlocuteurs eux-mêmes (entre la BCE et le FMI, entre l'Allemagne et la France). Dans les faits, Tsipras et son équipe n'ont pu s'appuyer que sur le premier terme. Les Grecs ont certes bénéficié de la sympathie d'une large partie de l'opinion publique européenne, mais sans qu'une mobilisation exceptionnelle se lève pour défendre le « maillon faible » vers lequel convergeaient pourtant de nombreux espoirs.

Quant aux contradictions intra-européennes, elles ont eu peu d'occasions de se déployer, dans une Union rendue bien incertaine par la fragilité de sa croissance, la menace persistante d'une implosion de son système financier, le creusement de ses inégalités et la profondeur de sa crise politique (perte de légitimité des partis « centraux » à gauche comme à droite, montée des droites extrêmes).

Tandis que les dirigeants de Syriza espèrent que leur modération divisera leurs interlocuteurs et les poussera à des concessions *in extremis*, la crainte d'une implosion du cadre de Lisbonne soude au contraire les composantes de l'Union dans une acceptation, raisonnée ou enthousiaste, du dogme monétariste ressassé par la BCE et par l'Allemagne. Tout plutôt que la rupture du socle laborieusement défini en 2007 ! Le 30 janvier 2015, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, annonce par avance la couleur : « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens. » « On ne peut pas laisser des élections changer quoi que ce soit », aurait de son côté déclaré, de façon plus crue encore, le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble à son homologue français Michel Sapin. Profondes ou non, sincères ou simulées, les dissensions qu'on avait cru discerner se taisent finalement pour préserver l'essentiel.

Toute inflexion ayant été exclue dès le départ, les quelques mois de négociation, entre février et juillet 2015, débouchent sur ce qui a été justement perçu comme une volonté délibérée d'humilier le peuple grec, de sanctuariser la gouvernance et de légitimer *de facto*, dans une Union à 28 disparate et tumultueuse, le droit du plus puissant – l'Allemagne – d'énoncer, de promouvoir et de préserver la norme prétendument commune. Rien ne peut enrayer le mécanisme, ni la bonne volonté appuyée des négociateurs grecs, ni la détermination de leur électorat (toujours massive lors du référendum du 5 juillet 2015), ni les doutes d'un FMI soulignant la fragilité du système

financier grec, ni les prudences discrètes d'un gouvernement français plus soucieux d'apparaître comme un habile intermédiaire que comme un décideur de poids dans l'espace européen.

Les « lignes rouges » que le gouvernement grec pensait ne pas devoir franchir le sont les unes après les autres. Le 13 juillet 2015, Alexis Tsipras se résout à signer le troisième mémorandum, que le ministre démissionnaire des Finances, Yannis Varoufakis, compare aussitôt au traité de Versailles de 1919. Le Premier ministre affirme lui-même « qu'il n'y croit pas mais [qu'il] le signe pour éviter un désastre au pays ». La Grèce obtient un nouveau prêt de 86 milliards d'euros, au prix toutefois de nouvelles mesures d'austérité, en contradiction ouverte avec le programme sur lequel Syriza était arrivé au pouvoir.

L'accord provoque une double situation, dont l'originalité et les effets à long terme n'ont pas toujours été soulignés. Tout d'abord, l'obligation de soumettre les projets de loi « sensibles » aux « institutions » européennes limite *a priori* la souveraineté grecque et assigne à l'action publique nationale une mission limitée : atténuer les effets sociaux les plus criants et les plus explosifs de la pauvreté induite par l'obligation d'austérité.

Par ailleurs, la gestion du dossier grec, dans la première moitié de l'année 2015, a accentué un peu plus un trait majeur de l'architecture européenne. Paradoxalement, le refus initial exprimé par Syriza de discuter avec la Troïka a revalorisé le rôle de l'« Eurogroupe », devenu l'acteur central de la négociation. Or cette structure informelle, qui rassemble les ministres des Finances de la zone euro, a pour caractéristique principale... de n'être pas une institution légale de l'Union et d'échapper ainsi à tout contrôle. En lui conférant un rôle d'orientation stratégique, la promotion de l'Eurogroupe, au détriment même de la Commission, pousse un peu plus la gouvernance européenne dans l'esprit de Lisbonne.

La focalisation exclusive sur les considérations économiques a fait de la discipline budgétaire un « impératif » absolu en même temps qu'elle a abouti à l'officialisation du caractère intergouvernemental de la décision européenne et, par là, conféré aux rapports de forces entre les États un rôle structurant au détriment des institutions communautaires. L'affaire grecque a moins révélé la pesanteur d'une « Europe allemande » que montré la nature d'un Meccano continental dominé par le jeu des puissances. Le discours fédéraliste dominant ne fait ainsi que camoufler la dérive d'une gestion communautaire que Jürgen Habermas désigne volontiers comme « postdémocratique » et que l'on pourrait tout aussi bien qualifier d'« a-démocratique ».

Tempêtes autour d'un accord

Fallait-il signer l'accord du 13 juillet 2015 ? En fait, l'essentiel des controverses ultérieures porte moins sur la signature même que sur le

processus des négociations qui l'a préparée.

Pour la gauche de Syriza (Panayiotis Lafazanis, Nikos Konstantopoulos, Costas Lapavistas), la faute de Tsipras fut d'avoir sous-estimé la détermination du noyau dur de l'Union et notamment de l'Allemagne. En contournant l'exigence de rupture radicale, en récusant par avance tout processus de sortie de l'euro, en ne s'appuyant pas sur l'audit de la Commission sur la vérité de la dette coordonnée par Éric Toussaint en juin 2015, le gouvernement grec s'est mis de lui-même en position d'otage de l'Eurogroupe. Pour Yannis Varoufakis, qui continue de refuser la sortie de la zone euro, Alexis Tsipras eut le tort de ne pas créer un rapport de forces plus favorable, en opposant au « Grexit » évoqué par Wolfgang Schäuble un volontarisme plus mordant, appuyé sur une maîtrise bancaire et une monnaie locale de complément à l'euro.

Au-delà de la Grèce, l'échec de Syriza indiquerait l'épuisement de ce que certains – comme Frédéric Lordon – fustigent comme l'« européisme », c'est-à-dire la confiance jugée illusoire dans la possibilité d'infléchir un cadre européen que son origine et sa nature éloignent de tout contrôle démocratique et, *a fortiori*, de toute possibilité de souveraineté populaire. Dans ce contexte, la rupture avec le cadre monolithique de l'Union et la sortie préparée de l'euro, préconisée par exemple par Cédric Durand, sont présentées comme le préalable à toute réappropriation démocratique sur une base nationale, seul socle tenu pour « réaliste » d'un nouvel « internationalisme » progressiste.

D'autres encore, comme Thomas Coutrot ou Pierre Khalfa, sans aller jusqu'à un projet assumé de sortie de l'Union, considèrent que l'expérience grecque pousse les forces de transformation sociale à envisager dès leur arrivée au pouvoir des gestes unilatéraux de rupture anti-austérité, au risque d'une exclusion de la zone euro. Ne pas vouloir la sortie de l'euro, mais ne pas en craindre l'éventualité...

En juin 2016, le « Brexit » relance la donne de manière massive. L'extrême droite fait de la généralisation de l'exemple anglais l'axe de sa proposition de retour vers le cocon protecteur des frontières nationales. Une partie de la gauche y voit la confirmation que, si l'Union européenne s'avère irréformable, il n'y a pas d'autre solution pour un gouvernement de gauche que de s'en dégager. Pour Frédéric Lordon (*Le Monde diplomatique*, 18 juillet 2015), le « Lexit » (*Left-Exit*) est décidément la seule voie envisageable à gauche.

Il faudrait ainsi choisir désormais entre un « européisme » de capitulation et un « souverainisme » de combat. Or les deux termes d'européisme et de souverainisme sous-entendent l'un et l'autre que l'on peut définir un cadre de conflictualité sociale et de lutte politique plus structurant que les autres. L'expérience des dernières décennies montre plutôt que c'est à toutes les échelles de territoire sans exception, du local au planétaire, que s'est nouée l'évolution du rapport de forces global qui a imposé l'« ordolibéralisme » au détriment des équilibres passés de l'État-providence. Ce n'est pas d'abord dans le cadre européen, mais dans celui des États-nations, que se sont forgées

les thématiques de la « révolution conservatrice » puis celles du « social-libéralisme ». Et c'est dans ce même cadre que s'est déconstruit le mouvement ouvrier et que se sont érodés les mécanismes de la politisation populaire.

De ce fait, l'espoir d'une avancée sociale « avant tout nationale » risque de n'être pas plus pertinent qu'une gestion politique « avant tout européenne ». Au sein d'un monde interpénétré, aujourd'hui structuré par la concurrence et la gouvernance mais traversé de contradictions systémiques et fragilisé par son instabilité chronique, il ne sert à rien de rêver au providentiel « maillon faible » par où commencera le processus irréversible de la « révolution mondiale ».

Ce qui importe est moins de désigner un lieu présumé stratégique que de formuler la pensée d'une cohérence de long terme, ponctuée d'avancées, de stagnations voire de reculs, qui permettrait de passer de l'accumulation consumériste et marchande à un développement sobre des capacités humaines. Déployer les mêmes pratiques alternatives, construire des projets compatibles de réappropriation sociale et démocratique, rechercher partout à réarticuler le politique et le social pourraient mobiliser plus efficacement, d'un point de vue progressiste, que la rupture mythique avec le cadre européen. Contrairement à la doxa nationaliste et frileuse d'une droite extrême expansive, ce projet d'une Union transformée de la cave au grenier ne serait-il pas de fait un outil dans un monde incertain ?

Pour en savoir plus

Alexis CUKIER et Pierre KHALFA (dir.), *Europe, l'expérience grecque*, Éditions du Croquant, Paris, 2015.

Serge HALIMI, Renaud LAMBERT, Costas LAPAVÍTSAS, Pierre RIMBERT, Yannis VAROUFAKIS, *Europe : le révélateur grec*, Les Liens qui libèrent/*Le Monde diplomatique*, Paris, 2015.

Frédéric LORDON, *On achève bien les Grecs*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2015.

Stathis KOUVÉLAKIS, *La Grèce, Syriza et l'Europe néolibérale*, La Dispute, Paris, 2015.

Marie-Laure COULMIN-KOUTSAFIS (dir.), *Les Grecs contre l'austérité*, Le Temps des Cerises, Paris, 2015.

Dominique CROZAT et Élisabeth GAUTHIER (dir.), *Écrits sur la Grèce*, Éditions du Croquant, Paris, 2015.

L'aspiration à une démocratie « réelle » à l'épreuve de la représentation

Nicolas Haeringer

Sociologue, membre du comité de rédaction de la revue *Mouvements*

À l'heure où la France a découvert au début 2016 le mouvement d'occupation d'espaces publics, notamment autour de l'initiative « Nuit Debout » adossée au mouvement de contestation de la loi sur le travail, et tandis que se préparent dans le même pays les élections présidentielle et législatives de 2017, il n'est pas inutile de revenir sur les évolutions récentes des mobilisations politiques et sociales en Europe. Ces dernières ont notamment été marquées, à partir du printemps 2011, par une vague mondiale d'occupations d'espaces publics : place Tahrir au Caire, Puerta del Sol à Madrid, place Syndagma à Athènes, Occupy Wall Street à New York, etc.

On peut souligner deux caractéristiques majeures de cette mobilisation relativement inédite : sa capacité à s'inscrire dans la durée, par l'essaimage et la diffusion, d'une part, et son autonomie – voire son opposition – à l'égard de la sphère politique institutionnelle, d'autre part. Avec l'arrivée au pouvoir de Syriza en Grèce, la montée en puissance de Podemos en Espagne et, de façon plus indirecte, l'émergence inattendue de figures politiques comme Jeremy Corbyn au Royaume-Uni et Bernie Sanders aux États-Unis, les forces politiques qui revendiquent davantage de démocratie et contestent la représentativité des institutions existantes sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Comment envisager le « pouvoir » ? Pourquoi et comment le conquérir ? Et comment, le cas échéant, l'exercer ? Les dynamiques issues de la société civile peuvent-elles contribuer à gouverner directement la société, sans perdre en radicalité et sans renoncer à renouveler les formes de gouvernement ?

Préfigurer sans prendre le pouvoir

À la suite des mobilisations ayant débouché sur la chute de Zine el-Abidine

Ben Ali, en Tunisie, et de Hosni Moubarak, en Égypte, plusieurs dizaines, sinon centaines, de milliers de personnes se sont installées sur des places publiques européennes, dans un premier temps en Espagne, au Portugal et en Grèce (rejoignant et prolongeant, dans ce dernier cas, les grèves et mobilisations syndicales contre l'austérité). Les foules rassemblées à la Puerta del Sol (Madrid) ou place Syndagma (Athènes) tentèrent ainsi de prolonger l'élan donné par l'occupation de la place Tahrir au Caire. Même Israël a connu alors un mouvement social sans précédent. À l'automne, les occupations se sont étendues au monde anglo-saxon, à la suite d'Occupy Wall Street. Ces premières occupations ont fait long feu. Mais cette vague a continué de se propager sur l'ensemble des continents, s'articulant parfois à des mobilisations étudiantes ou syndicales.

Toutes se fondaient autour d'un rejet : des politiques d'austérité, de réformes de l'université, de la restriction des libertés publiques, etc. Mobilisations protestataires, elles venaient souvent prolonger des manifestations, qu'elles permettaient d'inscrire dans un temps plus long qu'une simple journée d'action. Autour de la revendication d'une démocratie renouvelée – réelle ou directe –, elles ont dans la plupart des cas débouché sur des expérimentations de formes horizontales d'organisation et de prise de décision. Au-delà de leur dimension contestataire, elles s'inscrivaient donc dans une logique de préfiguration. Elles ne visaient pas tant (ou pas seulement) à promouvoir et défendre un ensemble de revendications, dont le débouché politique se négocierait avec l'État, mais tentaient de faire la démonstration que d'autres manières d'agir collectivement sont possibles.

Fondées sur une méfiance vis-à-vis des structures et cadres institutionnels de la politique, ces mobilisations sont, dans un premier temps, restées imperméables aux alliances avec les partis politiques. Dans l'ensemble, les premières élections suivant ces épisodes n'ont d'ailleurs pas débouché sur des bouleversements politiques importants : en Espagne, en Grèce, en Israël, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, les élections générales ont été remportées par les partis conservateurs. Cette vague n'est pas restée sans effets pour autant. Mais les premiers débouchés politiques de ces occupations se sont construits hors de la sphère politique institutionnelle.

La conquête et l'exercice du pouvoir

L'année 2015 constitue un tournant. En Grèce, Syriza, porté par le mouvement social, a fini par remporter les élections générales, propulsant à la tête du pays un gouvernement élu sur un programme de rupture avec les politiques d'austérité imposées par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international). En Espagne, Podemos, partiellement issu du mouvement des Indignados, s'est imposé comme un parti politique majeur, capitalisant sur ses premiers succès

électoraux (aux européennes de 2014), entrant au Parlement national en décembre 2014 et devenant un concurrent sérieux pour le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Ces passerelles entre mobilisations citoyennes et sphère politique institutionnelle semblent à leur tour connaître un destin plus global, de l'élection de Jeremy Corbyn à la tête du Parti travailliste britannique à l'été 2015 à la capacité de Bernie Sanders en 2016 d'apparaître comme une alternative possible et crédible à Hillary Clinton et, en cas de victoire aux primaires démocrates, à Donald Trump.

L'enjeu est complexe : comment traduire dans des institutions représentatives cette aspiration à une démocratie « réelle » ou « directe » et les expérimentations menées dans les assemblées générales qui rythmaient la vie des campements Indignés ou Occupy ? Les politiques préfiguratives peuvent-elles trouver des débouchés dans des politiques publiques sans être récupérées ou vidées de leur substance ? Comment faire vivre cet appel à une démocratie réelle en menant dans le même temps des réformes qui répondent aux revendications sociales de ces mouvements ? Surtout : l'horizontalité promue par ces mouvements peut-elle résister à l'épreuve de la représentation institutionnelle ?

L'une des principales promesses électorales de Syriza était de refuser un nouveau plan d'austérité imposé par la Troïka. Arrivé en tête des élections législatives du 25 janvier 2015, le parti d'Alexis Tsipras doit toutefois s'allier aux Grecs indépendants (l'aile droite du parti Nouvelle Démocratie) pour obtenir la majorité des sièges à l'Assemblée.

Alexis Tsipras et son ministre de l'Économie et des Finances, Yannis Varoufakis, cherchent à négocier une annulation substantielle de la dette grecque pour permettre de préserver la solvabilité des banques locales sans pour autant prendre le risque d'un « Grexit » (une sortie de l'euro) et ainsi tenir leur principale promesse de campagne.

Au cours des premiers mois de leur exercice du pouvoir, Tsipras et Syriza ont tenté de concilier les aspirations à une démocratie directe avec la nécessité de négocier et naviguer dans un univers institutionnel international hostile aux revendications anti-austéritaires comme aux aspirations à davantage de démocratie.

Le 27 juin 2015, constatant l'impasse des négociations engagées avec la Troïka, Alexis Tsipras décide de convoquer un référendum sur le plan d'austérité proposé à la Grèce. Ce retour devant les électeurs apparaît alors comme une manière d'associer directement les Grecs à des décisions importantes, tout en construisant un rapport de forces avec les institutions internationales. En d'autres termes, Tsipras tente de réconcilier la démocratie représentative avec la démocratie directe en associant, aussi directement que possible, les Grecs à des discussions cruciales pour l'avenir du pays. Ce référendum se tient le dimanche 5 juillet et porte sur la proposition faite au gouvernement grec par la Troïka. Contre toute attente, le « non » l'emporte largement, avec plus de 61 % des suffrages. Mais le Premier ministre refuse

de poursuivre son bras de fer avec la Troïka et désavoue Varoufakis, qui avait travaillé à un « plan B », sorte de « Grexit » mais selon des termes déterminés par les Grecs eux-mêmes, consistant à mettre en place un système parallèle de paiements permettant de maintenir la possibilité d'échanges économiques même en cas de fermeture des banques et de contrôle des capitaux¹. Au contraire de son ministre, Tsipras fait le choix d'accepter un plan d'ajustement plus drastique encore que celui rejeté par les électeurs grecs.

Horizontalité vs verticalité

L'incapacité (ou l'impossibilité) de Syriza à mettre en œuvre le cœur du programme sur la base duquel le parti est parvenu à conquérir le pouvoir peut s'expliquer de différentes manières. Cet échec serait largement imputable à la pudibonderie d'Alexis Tsipras et à son refus d'assumer les conséquences d'un « Grexit ». La seule manière de traduire en politiques publiques les pratiques et revendications issues de la société civile serait en effet la rupture avec des institutions hostiles et antidémocratiques. Oser remettre en cause le projet européen et admettre le caractère indépassable de l'espace national comme étant le plus pertinent pour construire des politiques publiques justes et égalitaires serait le préalable indispensable à la mise en œuvre de politiques de redistribution.

Mais le renoncement grec pourrait tout autant être la conséquence du choix du passage dans les institutions représentatives : l'exercice du pouvoir implique en effet inévitablement de faire des compromis. L'enjeu n'est alors plus de « préfigurer » une société juste et démocratique, mais de s'aménager des marges de manœuvre. Syriza ne serait pas parvenu à trouver une manière opérante de traduire les aspirations sociales et démocratiques dans les espaces représentatifs institutionnels. Sur les campements des Indignés, d'Occupy ou de la place Syndagma, l'accent était mis sur les pratiques et sur les formes d'organisation de la vie du campement et de délibération. Ce choix a été largement critiqué et commenté comme prouvant l'immaturité politique de mobilisations centrées sur elles-mêmes, voire comme résultant d'un narcissisme organisationnel. Il peut pourtant se comprendre comme l'exploration de nouvelles manières de saisir, d'un même mouvement, le lien entre les inégalités sociales, les politiques d'austérité et la crise démocratique.

L'échec de Syriza à rompre avec les politiques d'austérité soulève d'importantes questions. La première a trait à la possibilité concrète de succès des mouvements anti-austéritaires. Développer des politiques publiques alternatives nécessite sans aucun doute de construire des débouchés politiques aux revendications issues des mobilisations sociales. Mais de telles politiques impliquent de construire un rapport de forces favorable, qui permette de faire céder les institutions internationales.

Inspirés par les travaux d'Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, Podemos et sa

figure emblématique Pablo Iglesias ont fait le choix d'explorer un « populisme de gauche ». Leur ambition est de créer une adhésion populaire suffisamment forte (en ayant recours aux passions autant qu'à la raison) pour pouvoir mener les politiques économiques et sociales qu'ils défendent. Cette approche entend répondre à un double problème : l'impossibilité de s'appuyer sur les syndicats, largement délégitimés par leur soutien aux politiques du PSOE, pour construire cet indispensable rapport de forces avec les institutions européennes ; et l'absence d'une infrastructure pérenne qui permette de prolonger la mobilisation des Indignés.

L'expérience grecque tend toutefois à prouver que ce nécessaire rapport de forces ne saurait se construire à l'intérieur du seul espace national. En l'absence de mouvement social constitué à l'échelle européenne, les chances de succès des partis de la gauche anti-austéritaire restent donc aléatoires.

La capacité de Podemos à réussir son pari est pourtant essentielle : en cas de *statu quo* (échec dans la conquête du pouvoir autant que dans son éventuel exercice), la désaffection pour la politique ne pourra que se renforcer.

Un climat de mobilisations

L'année 2015 marque une autre rupture, dans la (courte) histoire du mouvement pour la justice climatique.

Après de fortes mobilisations, en particulier autour du Sommet des Nations unies sur le climat de Copenhague (2009), les organisations du mouvement pour le climat peinaient à mobiliser et ne parvenaient plus à faire entendre leur voix à l'intérieur des négociations onusiennes. Plus de vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), le constat est en effet cruel : les négociations internationales ne sont pas parvenues à enrayer les émissions de gaz à effet de serre. Pire, sur la même période, elles ont augmenté de plus de 60 % (soit la hausse la plus forte et la plus rapide de l'histoire). Les « arènes climatiques » onusiennes étant largement ouvertes à la société civile, cet aveu d'échec appelait des réajustements stratégiques.

Fin 2013, lors de la session onusienne de Varsovie, l'ensemble des organisations de la société civile décidaient ainsi de quitter les négociations, pour dénoncer la présence massive des lobbies charbonniers, gaziers et pétroliers.

Quelques mois plus tard, le 21 septembre 2014, plus de 500 000 personnes défilaient dans les rues de New York, à la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU, pour demander des politiques climatiques ambitieuses. Cette marche gigantesque, déclinée partout dans le monde, représente la plus grosse mobilisation à ce jour sur les questions climatiques.

Tout au long de l'année 2015, le mouvement pour le climat a engrangé d'importants succès. Le renoncement de Shell à ses forages exploratoires en mer très profonde dans l'Arctique, le gel définitif du projet d'oléoduc

Keystone-XL par Barack Obama à la suite de quatre années d'intenses mobilisations citoyennes et le dynamisme de la campagne pour le désinvestissement des combustibles fossiles constituent en effet des étapes décisives dans le renforcement de ce mouvement.

Dans le même temps, en France, plus de 100 000 personnes se sont activement impliquées dans le Tour de France des alternatives organisé dans le cadre de la dynamique Alternatiba, construisant ainsi les bases d'un mouvement de masse sur les questions climatiques.

Ce basculement stratégique s'est matérialisé au cours des mobilisations organisées à Paris, entre le 27 novembre et le 12 décembre 2015, en marge de la 21^e conférence de l'ONU sur le climat (COP21). Il ne s'agit plus seulement de construire des mobilisations pour tenter d'influencer les négociations dans les arènes onusiennes mais de passer directement à l'action contre l'industrie des combustibles fossiles. Tout en multipliant l'échange d'expériences et de pratiques alternatives, il s'agit désormais d'organiser des blocages, parfois massifs, d'infrastructures (mines de charbon, centrales, oléoducs, terminaux portuaires charbonniers, gaziers ou pétroliers) et des campagnes construites sur le principe de la « non-coopération » (boycott et désinvestissement de l'industrie fossile).

Le 12 décembre, à la clôture de la COP, plus de 20 000 personnes bravaient ainsi l'état d'urgence instauré par le gouvernement français à la suite des attentats du 13 novembre et se rassemblaient à trois reprises dans les rues de Paris pour marquer leur détermination à poursuivre leurs mobilisations.

Délaisser des arènes institutionnelles jugées inopérantes au profit d'actions massives de désobéissance, d'un côté, et explorer les potentialités – et les limites – de la sphère publique officielle pour tenter d'y traduire des aspirations et des pratiques préfiguratives, de l'autre : deux tendances en apparence opposées et contradictoires. Il est pourtant probable que le devenir du mouvement pour la justice climatique comme celui des revendications anti-austéritaires adossées à une exigence de renouvellement profond de la démocratie dépendent largement de la capacité de leurs acteurs et promoteurs à inventer des formes permettant d'articuler au mieux ces différentes approches. Il s'agit en quelque sorte d'inventer une voie « diagonale » dans l'exercice du pouvoir, qui permette d'articuler au mieux l'horizontalité des pratiques de démocratie directe et la verticalité liée au recours à des formes de représentation.

Pour en savoir plus

Christophe AGUITON, *La Gauche du XXI^e siècle. Histoire d'une refondation invisible*, La Découverte, Paris, 2016.

Stathis KOUVELAKIS et Alexis CUKIER, *La Grèce, Syriza et l'Europe néolibérale*, La Dispute, Paris, 2015.

Héloïse NEZ, *Podemos, de l'indignation aux élections*, Les Petits

Matins, Paris, 2015.

COLLECTIF, *Crime climatique : stop ! L'appel de la société civile*,
Seuil, Paris, 2015.

Notes

1. Immanuel WALLERSTEIN, « Greece, who's to blame and for what »,
<www.agenceglobal.com>, 1^{er} août 2015.

Les livres de l'année

Pierre Grosser

Historien, Sciences Po Paris

Il est difficile de ne pas être emporté par le pessimisme ambiant, qui fait se multiplier les parutions sur les menaces qui nous guettent, en particulier une production d'inégale valeur sur « Daech » et sur le « terrorisme islamiste », ou bien par la fierté de participer à la compétition de puissance, avec des interventions militaires forcément justes, des ventes d'armes forcément bonnes pour le statut et l'économie, et des initiatives diplomatiques forcément brillantes. Partout on bombe le torse et on annonce un monde plus dur. Après le 11 septembre 2001, George W. Bush avait expliqué que le danger ne venait plus des États trop forts, mais d'États trop faibles, où les groupes terroristes s'installent, ou bien de petits « États voyous » provocateurs. Aujourd'hui, il semble que les problèmes viennent à la fois des faibles et des forts.

Les défis posés par les « petits »

Alors qu'il est probable que le monde vive avec le terrorisme encore longtemps, il est bon de rappeler qu'il n'est pas nouveau, qu'il s'agit souvent d'une tactique, et que l'usage du terme est souvent tactique également. *The Routledge History of Terrorism*, édité par **Randall D. Law**, regroupe des contributions d'excellents spécialistes qui permettent d'avoir une vue sur le temps long et globale sur le terrorisme, à partir d'études de cas. **Gérard Chaliand** et **Arnaud Blin** ont mis à jour leur ambitieuse *Histoire du terrorisme*. **Gabriel Weimann**, dans *Terrorism in Cyberspace*, ajoute une dimension nouvelle, qui inquiète de plus en plus. Plus rares sont les ouvrages sceptiques et critiques, qui semblent toujours décalés et naïfs après des attentats meurtriers, mais qui restent nécessaires pour garder la tête froide. **John Mueller**, professeur de science politique de tendance

libérale, qui est habitué à pourfendre les idées reçues et surtout les Cassandra de tout poil, a coécrit, avec **Mark Stewart**, *Chasing Ghosts* dans lequel il rappelle que le terrorisme dans les démocraties n'est comparativement pas si meurtrier, et que les sommes colossales dépensées au nom de la lutte antiterroriste en font l'une des politiques les plus coûteuses et les moins rentables. Le *Routledge Handbook of Critical Terrorism Studies*, édité par **Richard Jackson**, fait le bilan d'un courant jeune et encore confidentiel qui s'efforce de déconstruire les discours et les pratiques, notamment des pouvoirs et des experts en terrorisme.

Les réponses aux défis posés par des acteurs problématiques, groupes et États terroristes, auteurs de crimes de masse, perturbateurs du système international, se sont construites dans les années 1990. Elles comprenaient la mobilisation de la « communauté internationale » unie autour de valeurs, de pratiques et d'intérêts communs ; l'utilisation de sanctions pour isoler les « moutons » noirs, faire changer leur comportement ou tout simplement pour les punir ; des interventions militaires pour éliminer les plus dangereux et bâtir des États stables pour qu'ils ne puissent plus se nourrir des désordres locaux et faire souffrir les populations civiles ; enfin, l'instauration de formes de justice internationale pour punir (voire dissuader) les pires des pires et permettre aux sociétés de cicatriser leurs blessures.

Or, ces recettes sont depuis longtemps questionnées, et le sont plus encore aujourd'hui. Parler de « communauté internationale » masque la domination oligarchique du monde par quelques puissances, une ignorance permanente des sociétés et de leurs frustrations. Le titre du dernier ouvrage de **Bertrand Badie**, *Nous ne sommes plus seuls au monde*, est un rappel indispensable. Même s'ils présentent une histoire plutôt optimiste de la participation croissante du Sud à la gouvernance globale, **Anthony Payne** et **Stephen Buzdugan**, dans *The Long Battle for Global Governance*, montrent bien comment le « Sud » peine toujours à faire entendre sa voix pour définir les règles du jeu et pour faire reconnaître ses différences. Les formes de régionalisme peuvent donner davantage de voix aux petits, ce qui apparaît dans *The Oxford Handbook of Comparative Regionalism*, édité par **Tanja A. Börzel** et **Thomas Risse**. Même si les BRICS (hormis l'Inde) ont enregistré des résultats économiques décevants ces dernières années, et malgré leurs intérêts souvent divergents, le spécialiste du multilatéralisme **Andrew F. Cooper**, auteur de *The BRICS*, est plutôt optimiste sur leur capacité à faire évoluer positivement la gouvernance mondiale.

En effet, le Conseil de sécurité des Nations unies ne semble plus capable de gérer les problèmes, mais rien ne semble pouvoir le remplacer. Il fait l'objet d'un regain d'intérêt, avec deux ouvrages collectifs importants, *Le Conseil de Sécurité des Nations Unies*, dirigé par **Alexandra Novosseloff**, et *The UN Security Council in the Twenty-First Century*, édité par **Sebastian von Ensiedel**, **David M. Malone** et **Bruno Stagno Ugarte**, qu'il faut lire en le

comparant avec son équivalent publié il y a une douzaine d'années. La crise de l'ONU est aussi financière, comme le rappelle **Morgan Lohr** dans *Les Finances de l'ONU*.

L'optimisme sur le triomphe inévitable des valeurs communes et universelles n'est plus de mise. **Michael Mandelbaum**, grand apôtre de la « démocratie de marché » et de la mission américaine pour la répandre, revient sur les espoirs des années 1990 et les échecs dans *Mission Failure*. Le chantre de l'expansion de la démocratie **Larry Diamond** s'inquiétait hier de la dégradation de la démocratie, et aujourd'hui de la dynamique de diffusion de l'autoritarisme, dans *Authoritarianism Goes Global*. **Joshua Kurlantzick**, observateur de la « régression démocratique » en Asie du Sud-Est, estime dans *State Capitalism* que l'économie de marché est également en péril, parce que les États des pays « émergents » interviennent, certes pour impulser, mais surtout pour contrôler, manipuler et corrompre.

Isolate or Engage, édité par **Geoffrey Wiseman**, est un tour d'horizon fort utile et informé des stratégies menées par les États-Unis à l'égard de leurs adversaires, de l'Union soviétique à la Syrie en passant par Cuba, et notamment de l'utilité de la « diplomatie publique », et donc du fameux « *soft power* ». Il s'agit de savoir quelle stratégie, l'isolement ou l'engagement, est la plus utile, et à quelles conditions. Politiste promoteur de la notion de « sanctions intelligentes », et fort introduit à l'ONU, **Thomas J. Biersteker** fait le bilan de cette pratique dans *Targeted Sanctions*, coédité avec **Sue E. Eckert** et **Marcos Tourinho**. Il apparaît difficile d'en tirer des lois, au mieux quelques « meilleures » (ou moins mauvaises) pratiques, comme pour la prévention des conflits, sur laquelle revient le spécialiste de la négociation **William Zartman** dans *Preventing Deadly Conflict*.

Les interventions militaires, souvent à prétention et justification humanitaires, ont fait couler beaucoup d'encre depuis les années 1990, comme la « responsabilité de protéger » depuis la fin de la première décennie du siècle. Les politistes et historiens ont cherché à en montrer la généalogie. **Fabian Klose**, a regroupé, dans *The Emergence of Humanitarian Intervention*, un certain nombre d'études de cas qui s'ajoutent à une bibliographie de plus en plus importante. Les financements de la recherche se tournant lentement vers les problématiques d'actualité, les résultats de ces travaux émergent peu à peu. Chaque année, il serait possible de citer une poignée d'ouvrages qui regrettent la manière dont ces interventions sont menées et s'inquiètent de leurs conséquences, si ce n'est de leurs motivations. Celui de **Rajan Menon**, *The Conceit of Humanitarian Intervention*, est certainement l'un des plus clairs et argumentés. Le bilan des tentatives de construction d'États est encore plus sombre.

L'État lui-même est d'ailleurs questionné. Les héritages du passé sont lourds, qu'il s'agisse de la colonisation ou du soutien apporté à des régimes autoritaires et répressifs issus de la décolonisation, comme le rappelle le spécialiste du Maghreb **Pierre Vermeren** dans une vaste fresque, *Le Choc*

des décolonisations. Grand spécialiste de la Corne de l'Afrique, **Alex De Waal** décrit dans *The Real Politics of the Horn of Africa* les logiques économiques qui font se reproduire la situation apparemment chaotique. Quant au spécialiste du développement **Serge Michailof**, il dresse dans *Africanistan* un tableau inquiétant du futur de l'Afrique. À partir du cas du Sahel et en s'appuyant sur les projections démographiques, il s'intéresse aux conséquences de ces évolutions pour l'Europe, tout en appelant à un effort concerté pour faire face à des défis colossaux.

Nombreux sont les livres à avoir présenté l'histoire téléologique de la justice internationale, de Nuremberg à la Cour pénale internationale (CPI). Cette histoire est désormais transformée en *thriller*, avec la « chasse aux méchants », dans des ouvrages par ailleurs bien informés, comme *Hiding in Plain Sight*, d'**Eric Stover**, **Victor Peskin** et **Alexa Koenig**, et *The Butcher's Trail*, de **Julian Berger**. Le temps est néanmoins aux bilans, qui s'émancipent des visions en noir et blanc trop souvent colportées pour montrer les difficultés et les ambivalences de la justice internationale. Ainsi du *Cambridge Companion to International Criminal Law*, édité par **William A. Schabas**, et des réflexions contenues dans *Contested Justice*, édité par **Christian De Vos**, **Sara Kendall** et **Carsten Stahn**.

Hormis dans quelques enquêtes journalistiques, il est intéressant de noter que les auteurs français ne s'intéressent guère à la criminalité en col blanc. Il s'agit en revanche d'un important sujet d'étude et de mobilisation dans le monde anglo-saxon et dans le reste de l'Europe, comme en témoignent le *Routledge Handbook of the Crimes of the Powerful*, édité par **Gregg Barak**, et le *Routledge Handbook of White-Collar and Corporate Crime in Europe*, édité par **Judith van Erp et alii**. Marquée par une conception plutôt conservatrice de l'ordre social, la « criminologie » française, apparue tardivement, traite surtout de mafias et de corruption lorsqu'elle touche à l'économie.

À cause de l'épuisement des solutions pensées dans les années 1990, la tendance est à privilégier une guerre sans limite de temps et d'espace, avec une logique d'élimination fondée sur le triptyque « Drones, opérations spéciales, cyber ». L'expansion de la littérature sur les drones est proportionnelle à l'utilisation de cette arme, et aucun ouvrage n'est vraiment venu modifier le débat sur sa moralité et sur son efficacité. En revanche, l'excellent et prolifique historien **John Prados** revient sur l'histoire des opérations spéciales américaines dans *The US Special Forces*, tandis que **Sean Naylor**, dans *Relentless Strike*, donne des détails sur les opérations actuelles, fondés sur des entretiens, qui ont fait froncer les sourcils au Pentagone. Plus largement, cette évolution de la guerre a été analysée par **Antonia Chayes** dans son ouvrage incisif *Borderless Wars*.

La « cristallisation » moyen-orientale »

Tous ces défis semblent se retrouver au Moyen-Orient. En un temps où l'on pense que tout est de la faute des grandes puissances, et qu'on attend d'elles qu'elles règlent tout, il est utile de lire le livre de **John Chalcraft** *Popular Politics in the Making of the Middle East*, qui est une histoire « par en bas ». **Diego Gambetta** et **Steffen Hertog** retrouvent, dans *Engineers of Jihad*, des conclusions sur la sociologie des islamistes qui avaient été tirées il y a vingt ans, montrant que nombre de « djihadistes » sont des individus éduqués ayant fréquemment reçu des formations techniques. De même, il est important de comprendre les stratégies internationales des groupes jugés peu fréquentables, comme le Hamas, le Hezbollah ou les Frères musulmans. *Les Islamistes et le monde*, dirigé par **Mohamed Ali Adraoui**, ouvre la voie. *L'Afghanistan dans son environnement régional*, dirigé par le spécialiste de l'Inde **Gilles Boquérat**, permet de sortir du face-à-face entre les États-Unis et l'« Afpak ».

Il n'empêche que la région a été également façonnée par les stratégies des grandes puissances. Dans sa remarquable thèse *Genèses du Moyen-Orient*, **Guillemette Crouzet** montre comment le golfe Arabo-Persique est devenu, au XIX^e siècle, un enjeu majeur pour l'Empire britannique. **Ray Takeyh** et **Steven Simon**, dans *The Pragmatic Superpower*, jugent que les États-Unis, lorsqu'ils agissent de manière réfléchie et résolue, peuvent être l'acteur déterminant, comme ils l'ont été durant la guerre froide.

D'autres sont moins optimistes. D'une part, les Américains comprendraient mal la région, à cause de leurs vues « orientalistes » et manichéennes : c'est vrai dès le XIX^e siècle, comme l'explique **Karine Walther** dans *Sacred Interests*, mais aussi durant la guerre froide, comme le montre l'historien **Douglas Little** dans *Us versus Them*. Après avoir écrit sur les orientalismes occidentaux, **Zachary Lockman** explique dans *Field Notes* comment sont nées aux États-Unis les études académiques sur le Moyen-Orient.

D'autre part, l'utilisation de la force serait plutôt contre-productive. Le bilan de la politique américaine depuis 1979 est fait par **Andrew J. Bacevich**, grand pourfendeur des dérives militaristes américaines mais commentateur réputé, dans *America's War for the Greater Middle East*. Une équipe d'historiens, sous l'impulsion de **Ben Bailey** et **Richard Immerman**, dresse un premier état des travaux sur les guerres américaines dans la région dans *Understanding the U.S. Wars in Iraq and Afghanistan*. Les responsabilités de l'échec de tout règlement israélo-palestinien depuis 1948 sont assez largement partagées, comme le montre **Elie Podeh** dans *Chances for Peace*. Dans *The Star and Stripes*, **Michael N. Barnett** décrit pour sa part les différences d'approche sur la question entre juifs américains et Israéliens.

Le retour des « gros »

Si l'étude des grandes puissances n'a jamais été abandonnée, l'impression que la scène internationale est le théâtre de rivalités féroces s'est imposée, notamment depuis 2013. Il est question de retour de la « Realpolitik », terme dont la trajectoire, depuis l'Allemagne des années 1830, est reconstituée par **John Bew** dans *Realpolitik*. Le vétéran de la diplomatie devenu lobbyiste **Robert Blackwill**, associé à **Jennifer Harris**, explique dans *War by Other Means* comment survivre dans un monde d'affrontements géoéconomiques. Depuis 2013, les grandes puissances se seraient même lancées dans la cyberguerre, comme l'avance **Adam Segal** dans *The Hacked World Order*. Parce que des courses aux armements se dessinent en effet, il est intéressant, à partir de l'histoire, d'en comprendre les dynamiques, qui ne résultent pas toujours d'une spirale d'insécurité. Nous disposons enfin de synthèses par période et par armes (armement terrestre, naval et aérien), rédigées par d'excellents historiens, avec *Arms Races in International Politics*, édité par **Thomas Mahnken** et **Joseph Maiolo**. Le prolifique historien de la guerre **Jeremy Black** livre quant à lui, avec *Air Power*, une synthèse informée sur l'histoire de l'arme aérienne.

Le terme « Indo-Pacifique » commence à s'imposer. C'est en effet autour des océans Indien et Pacifique que renaissent les grandes stratégies maritimes, bien présentées dans le *Routledge Handbook of Naval Strategy and Security*, édité par **Joachim Krause** et **Sebastian Bruns**. C'est vers cet espace que les États-Unis ont « pivoté » : *The Origins and Evolution of the US Rebalance toward Asia*, édité par **Hugo Meijer**, en explique la logique. Parce qu'il semble qu'on soit vraiment entré dans une nouvelle guerre froide, comme l'explique le vétéran américain de la soviétologie **Robert Legvold** dans *Return to Cold War*, la Russie ayant aussi la tentation de « basculer » vers l'Asie.

En fait, la question identitaire russe est complexe, et le président Poutine semble ne pas choisir entre les versions concurrentes, laissant se déployer projets et fantasmes : c'est ce que montrent **Jean Radvanyi**, géographe reconnu de l'Union soviétique puis de la Russie, et **Marlène Laruelle**, grande spécialiste des questions identitaires dans l'espace postsoviétique, dans une synthèse bienvenue sur la Russie aujourd'hui, *La Russie entre peurs et défis*. L'évolution de la relation entre la Chine et la Russie est l'un des grands enjeux de demain : c'est une dimension toujours prise en compte par un observateur averti, **Bobo Lo**, dans son nouvel ouvrage *Russia and the New World Disorder. The Sino-Russian Challenge to the World Order* de **Gilbert Rozman**, qui analyse les perceptions croisées entre Russes, Chinois, Japonais et Américains depuis plus de trente ans, permet de mettre la relation sino-russe en perspective.

L'enjeu est en effet de savoir comment gérer l'émergence (ou la réémergence) de grandes puissances et d'anticiper ses effets sur l'ordre

mondial, en tirant les leçons du passé. C'est ce que fait l'équipe réunie par **T.V. Paul** pour l'ouvrage *Accommodating Rising Powers*. Mais, au-delà du risque de déséquilibre, il faut savoir comment faire face aux grignotages territoriaux de ces puissances (notamment la Russie et la Chine) à leurs marges. Dans *The Unquiet Frontier*, **Jakub Grygiel** et **A. Wess Mitchell** décrivent le défi auquel sont confrontés les États-Unis : comment doivent-ils soutenir les pays alliés qui s'inquiètent de l'expansionnisme de leurs voisins sans éroder leur crédibilité ? La tentation est grande, pour l'Amérique, de chercher la sécurité par la projection de forces militaires, quitte à entrer, comme le décrit **David Vine** dans *Base Nation*, dans une nouvelle logique impériale, contestée y compris aux États-Unis, à droite comme à gauche. Et cela d'autant que le rejet de l'impérialisme est ancien, comme le montrent les contributions historiques regroupées par **Ian Tyrrell** et **Jay Sexton** dans *Empire's Twin*.

Si la politique extérieure de l'Union européenne continue d'intéresser, davantage pour sa fabrication que pour ses résultats, et à donner lieu à de nombreuses publications, dont l'excellent et volumineux *Sage Handbook of European Foreign Policy*, édité par **Aasne Kalland Aarstad et alii**, les regards sont plutôt tournés vers l'Asie. **John Garver**, vétéran de l'étude de la politique extérieure chinoise, livre une synthèse colossale de son évolution depuis 1949. **Jean-Pierre Cabestan** a actualisé *La Politique internationale de la Chine*, qui insiste sur le discours chinois, avant de traiter les relations de la Chine avec les principales puissances du monde. Dans un court essai, *China's Future*, l'un des meilleurs sinologues américains, **David Shambaugh**, dévoile son pessimisme quant au devenir de la Chine. Une étoile montante, **Chung M. Lee**, n'est pas plus optimiste sur l'Asie en général, dans *Fault Lines in a Rising Asia*. C'est l'Inde qui a le droit à un flot d'excellentes publications, dominées par le très complet *Oxford Handbook of Indian Foreign Policy*, édité par **David M. Malone**, **C. Raja Mohan** et **Srinath Raghavan**, par *Engaging the World*, édité par le prolifique **Sumit Ganguly**, très utile sur les relations bilatérales, notamment avec les pays du subcontinent indien, et par le livre de deux vétérans de la diplomatie américaine dans la région, **Teresita Schaffer** et **Howard Schaffer**, *India at the Global High Table*.

Les temps globaux de l'économie et de l'environnement

Cette montée en puissance est remplacée dans le temps long par **Philip Golub** dans *East Asia's Reemergence*, qui utilise les travaux des historiens économistes qui désoccidentalisent l'histoire, et par les historiens et politistes de gauche qui rappellent que le miracle asiatique est aussi un produit la politique américaine pendant de la guerre froide. Face aux ballottages du présent, la tentation est grande

en effet de prendre du recul. Cela donne des publications de grande qualité. L'un de ces économistes, qui a insisté sur le dynamisme chinois au XVIII^e siècle, **Kenneth Pomeranz**, a dirigé avec l'un des pionniers de l'histoire environnementale, **John McNeill**, le septième volume de *The Cambridge World History* qui, étudiant la période allant de 1750 à aujourd'hui, contient de brillantes synthèses. **John McNeill** a également republié une contribution sur l'histoire de l'environnement depuis 1945, *The Great Acceleration*, parue il y a peu dans un ouvrage d'histoire globale. Cette histoire globale est un champ en pleine extension et transforme notre manière de penser le monde. La meilleure présentation est celle de **Sebastian Conrad**, *What Is Global History ?*, tandis que *Explorations in History and Globalization*, édité par **Catia Autunes** et **Kaiwan Fatah-Black**, propose des réflexions thématiques.

La globalisation est ancienne, mais elle serait aussi une dynamique, qui va à l'encontre de l'égoïsme de la géopolitique des États. **Parag Khanna**, dans *Connectography*, peint un tableau brillant, agrémenté de cartes, d'un monde qui n'est pas seulement celui d'États rivaux, et qui devrait pousser à un changement de logiciel. Déjà dans le passé, et notamment après 1945, des intellectuels et des scientifiques s'étaient efforcés de penser (et d'anticiper) la globalité. C'est ce que rappelle *The Politics of Globality since 1945*, édité par **Rens van Munster** et **Casper Sylvest**. Mais ce sont les promoteurs de normes, et en particulier les juristes et les experts, qui, dans des luttes de pouvoir permanentes, définissent les contours de cette globalité – ce que montre très concrètement le livre attendu de **David Kennedy**, *A World of Struggle*.

La globalisation économique est évidemment une dimension essentielle. À une époque où, en économie, le quantitatif et la modélisation semblent irrésistiblement s'imposer, les historiens économistes se sont également lancés dans des fresques impressionnantes, qu'il s'agisse, pour la finance, de **Larry Neal** avec *A Concise History of International Finance*, de **Norman Reamer** et **Jesse Downing** avec *Investment. A History*, ou encore de **Robert Fitzgerald** avec son énorme *The Rise of the Global Company*. Le pionnier de l'histoire de la consommation, **Frank Trentmann**, a livré une somme, *Empire of Things*. Dans le sillage du livre à succès de Thomas Piketty, de grands noms ont livré leurs réflexions sur l'évolution des inégalités et leur devenir. Constatant que le développement ne réduit pas les inégalités dans les pays émergents, **Branko Milanovic** n'est guère optimiste dans *Global Inequality*. Quant à **Kenneth Scheve** et **David Stasavage**, ils se penchent principalement sur le cas américain dans *Taxing the Rich*, et rappellent que l'imposition des riches n'a vraiment augmenté que lorsque les guerres la rendaient légitime.

Aasne KALLAND AARSTAD et alii (dir.), *The Sage Handbook of European Foreign Policy*, Sage, Londres, 2015.

Mohamed Ali ADRAOUI (dir.), *Les Islamistes et le monde*, L'Harmattan, Paris, 2015.

Catia AUTUNES et Kaiwan FATAH-BLACK (dir.), *Explorations in History and Globalization*, Routledge, Londres, 2016.

Andrew J. BACEVICH, *America's War for the Greater Middle East*, Random House, New York, 2016.

Tanja A. BÖRZEL et Thomas RISSE (dir.), *The Oxford Handbook of Comparative Regionalism*, Oxford University Press, Oxford, 2016.

John BEW, *Realpolitik. A History*, Oxford University Press, New York, 2015.

Ben BAILEY et Richard IMMERMANN (dir.), *Understanding the U.S. Wars in Iraq and Afghanistan*, New York University Press, New York, 2015.

Bertrand Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur l'« ordre international »*, La Découverte, Paris, 2016.

Gregg BARAK (dir.), *The Routledge Handbook of the Crimes of the Powerful*, Routledge, New York, 2015.

Michael N. BARNETT, *The Star and Stripes. The Foreign Policies of American Jews*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Robert BLACKWILL et Jennifer HARRIS, *War by Other Means. Geoeconomics and Statecraft*, Belknap Press, New York, 2016.

Thomas J. BIERSTEKER, Sue E. ECKERT et Marcos TOURINHO (dir.), *Targeted Sanctions. The Impact and Effectiveness of United Nations Action*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Jeremy BLACK, *Air Power. A Global History*, Rowman & Littlefield, Lanham, 2016.

Gilles BOQUÉRAT (dir.), *L'Afghanistan dans son environnement régional. Acteurs et stratégies nationales*, L'Harmattan, Paris, 2016.

Julian BORGER, *The Butcher's Trail. How the Search for Balkan War Criminals Became the World's More Successful Manhunt*, Other Press, New York, 2016.

Jean-Pierre CABESTAN, *La Politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015 [2^e édition].

John CHALCRAFT, *Popular Politics in the Making of the Middle East*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Gérard CHALIAND et Arnaud BLIN, *Histoire du terrorisme, de l'Antiquité à Daech*, Fayard, Paris, 2015 [2^e édition].

Antonia CHAYES, *Borderless Wars. Civil Military Disorder and Legal Uncertainty*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015.

Sebastian CONRAD, *What Is Global History ?*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Andrew F. COOPER, *The BRICS. A Short Introduction*, Oxford University Press, Oxford, 2016.

Guillemette CROUZET, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Champ Vallon, Paris, 2015.

Christian DE VOS, Sara KENDALL et Carsten STAHN (dir.), *Contested Justice. The Politics and Practice of International Criminal Court Interventions*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015.

Alex DE WAAL, *The Real Politics of the Horn of Africa. Money, War and the Business of Power*, Polity Press, Londres, 2016.

Larry DIAMOND et alii (dir.), *Authoritarianism Goes Global. The Challenge to Democracy*, John Hopkins University Press, Baltimore, 2016.

Sebastian VON ENSIEDEL, David M. MALONE et Bruno STAGNO UGARTE (dir.), *The UN Security Council in the Twenty-First Century*, Lynne Rienner, Boulder, 2015.

Judith VAN ERP et alii (dir.), *The Routledge Handbook of White-Collar and Corporate Crime in Europe*, Routledge, New York, 2015.

Robert FITZGERALD, *The Rise of the Global Company. Multinationals and the Making of the Modern World*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Diego GAMBETTA et Steffen HERTOG, *Engineers of Jihad. The Curious Connection between Violent Extremism and Education*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Sumit GANGULY (dir.), *Engaging the World. Indian Foreign Policy since 1947*, Oxford University Press, New Delhi, 2016.

John GARVER, *China's Quest. The History of the Foreign Relations of the People's Republic of China*, Oxford University Press, New York, 2016.

Philip GOLUB, *East Asia's Reemergence*, Polity Press, Londres, 2016.

Jakub GRYGIEL et A. Wess MITCHELL, *The Unquiet Frontier. Rising Rivals, Vulnerable Allies and the Crisis of American Power*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Richard JACKSON (dir.), *Routledge Handbook of Critical Terrorism Studies*, Routledge, New York, 2016.

David KENNEDY, *A World of Struggle. How Power, Law, and Expertise Shape Global Political Economy*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Parag KHANNA, *Connectography. Mapping the Future of Global Civilization*, Random House, New York, 2016.

Fabian KLOSE (dir.), *The Emergence of Humanitarian Intervention. Ideas and practice from the Nineteenth Century to the Present*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015.

Joachim KRAUSE et Sebastian BRUNS (dir.), *Routledge Handbook of Naval Strategy and Security*, Routledge, New York, 2016.

Joshua KURLANTZIK, *State Capitalism. How the Return of Statism is Transforming the World*, Oxford University Press, New York, 2016.

Morgan LAHRANT, *Les Finances de l'ONU, ou la crise permanente*, Presses de Sciences Po, Paris, 2016.

Randall D. LAW (dir.), *The Routledge History of Terrorism*, Routledge, New York, 2015.

Chung M. LEE, *Fault Lines in a Rising Asia*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, 2016.

Robert LEGVOLD, *Return to Cold War*, Polity Press, Londres, 2016.

Douglas LITTLE, *Us versus Them. The United States, Radical Islam, and the Rise of the Green Threat*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 2016.

Bobo LO, *Russia and the New World Disorder*, Brookings Institution Press, Washington, 2015.

Zachary LOCKMAN, *Field Notes. The Making of Middle East Studies in the United States*, Stanford University Press, Stanford, 2016.

Thomas MAHNKEN et Joseph MAIOLO (dir.), *Arms Races in International Politics. From the Nineteenth to the Twenty-First Century*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

David M. MALONE, C. RAJA MOHAN et Srinath RAGHAVAN (dir.), *The Oxford Handbook of Indian Foreign Policy*, Oxford University Press, Oxford, 2015.

Michael MANDELBAUM, *Mission Failure. America and the World in the Post-Cold War Era*, Oxford University Press, New York, 2016.

J.R. MCNEILL, *The Great Acceleration. An Environmental History of the Anthropocene since 1945*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 2016.

Hugo MEIJER (dir.), *Origins and Evolution of the US Rebalance toward Asia*, Palgrave, Basingstoke, 2015.

Rajan MENON, *The Conceit of Humanitarian Intervention*, Oxford University Press, New York, 2016.

Serge MICHAILOF, *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?*, Fayard, Paris, 2015.

Branko MILANOVIC, *Global Inequality. A New Approach for the Age of Globalization*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 2016.

John MUELLER et Mark G. STEWART, *Chasing Ghosts. The Policing of Terrorism*, Oxford University Press, New York, 2016.

Rens VAN MUNSTER et Casper SYLVEST (dir.), *The Politics of Globality since 1945. Assembling the Planet*, Routledge, New York, 2016.

Sean NAYLOR, *Relentless Strike. The Secret History of Joint Special*

Operations Command, St Martin's Press, New York, 2015.

Larry NEAL, *A Concise History of International Finance. From Babylon to Bernanke*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015.

Alexandra NOVOSSELOFF (dir.), *Le Conseil de sécurité des Nations unies, entre impuissance et toute-puissance*, CNRS Éditions, Paris, 2016.

T.V. PAUL (dir.), *Accommodating Rising Powers. Past, Present, and Future*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

Anthony PAYNE et Stephen BUZDUGAN, *The Long Battle for Global Governance*, Routledge, New York, 2016.

Elie PODEH, *Chances for Peace. Missed Opportunities in the Arab-Israeli Conflict*, University of Texas Press, Austin, 2015.

John MCNEILL et Kenneth POMERANZ (dir.), *The Cambridge World History, vol. 7, 1750- Present*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015.

John PRADOS, *The US Special Forces. What Everyone Needs to Know*, Oxford University Press, New York, 2015.

Jean RADVANYI et Marlène LARUELLE, *La Russie entre peurs et défis*, Armand Colin, Paris, 2016.

Norman REAMER et Jesse DOWNING, *Investment. A History*, Columbia Business School Publishing, New York, 2016.

Gilbert ROZMAN, *The Sino-Russian Challenge to the World Order. National Identities, Bilateral Relations, and East versus West in the 2010s*, Stanford University Press, Stanford, 2015.

Teresita SCHAFFER et Howard SCHAFFER, *India at the Global High Table. The Quest for Regional Primacy and Strategic Autonomy*, Brookings, Washington DC, 2016.

Kenneth SCHEVE et David STASAVAGE, *Taxing the Rich. A History of Fiscal Fairness in the United States and Europe*, Princeton University Press, Princeton, 2016.

Adam SEGAL, *The Hacked World Order : How Nations Fight, Trade, Maneuver, and Manipulate in the Digital Age*, Public Affairs, New York, 2016.

William A. SCHABAS (dir.), *The Cambridge Companion to International Criminal Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2016.

David SHAMBAUGH, *China's Future*, Polity Press, Londres, 2016.

Eric STOVER, Victor PESKIN et Alexa KOENIG, *Hiding in Plain Sight. The Pursuit of War Criminals from Nuremberg to the War on Terror*, University of Carolina Press, Chapel Hill, 2016.

Ray TAKEYH et Steven SIMON, *The Pragmatic Superpower. Wining the Cold War in the Middle East*, Norton, New York, 2016.

Frank TRENTMANN, *Empire of Things. How We Became a World of*

Consumers, from the Fifteen Century to the Twenty-First, Allen Lane, Londres, 2016.

Ian TYRRELL et Jay SEXTON (dir.), *Empire's Twin. U.S. Anti-Imperialism from the Founding Era to the Age of Terrorism*, Cornell University Press, Ithaca, 2015.

Pierre VERMEREN, *Le Choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux Printemps arabes*, Odile Jacob, Paris, 2015.

David VINE, *Base Nation. How US Military Bases Abroad Harm America and the World*, Metropolitan Books, New York, 2015.

Karine WALTHER, *Sacred Interests. The United States and the Islamic World, 1821-1921*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 2015.

Gabriel WEIMANN, *Terrorism in Cyberspace. The Next Generation*, Columbia University Press, New York, 2015.

Geoffrey WISEMAN (dir.), *Isolate or Engage. Adversarial States, US Foreign Policy, and Public Diplomacy*, Stanford University Press, Stanford, 2015.

William ZARTMAN, *Preventing Deadly Conflict*, Polity Press, Londres, 2015.

Notes

1. Gideon ROSE, « What Obama Gets Right. Keep Calm and Carry the Liberal Order On », *Foreign Affairs*, vol. 94, n° 5, septembre-octobre 2015.
2. Jennifer HARRIS, « Forging a New Check on China », *U.S. News and World Report*, 16 février 2016.

Annexes statistiques

Tableau 1 - Les 50 premières multinationales non financières en 2015
En milliards de dollars

Rang	Multinationale	Origine	Secteurs d'activité	Valeurs des actifs Milliards de \$	Nombre d'employés
1	China National Petroleum Corporation	Chine	Mines, carrières et pétrole	641	1 500 200
2	General Electric Co.	États-Unis	Énergie et machinerie (moteurs, électroménager)	493	333 000
3	Toyota Motor Corporation	Japon	Automobile	422	348 877
4	Volkswagen Group	Allemagne	Automobile	417	610 076
5	Sinopec - China Petrochemical Corporation	Chine	Pétrole et pétrochimie	363	922 000
6	Royal Dutch Shell PLC	Royaume-Uni	Mines, carrières et pétrole	340	93 000
7	Exxon Mobil Corporation	États-Unis	Pétrole et pétrochimie	337	73 500
8	EDF SA	France	Énergie (électricité et gaz) et distribution d'eau	304	156 312
9	Petrobras Brasileira SA	Brésil	Mines, carrières et pétrole	299	80 908
10	Apple Computer Inc.	États-Unis	Informatique	290	110 000
11	Chevron Corporation	États-Unis	Pétrole et pétrochimie	266	61 500
12	BP PLC	Royaume-Uni	Pétrole et pétrochimie	262	79 800
13	Caspio JSC	Russie	Mines, carrières et pétrole	256	450 000
14	Tata SA	France	Pétrole et pétrochimie	245	96 019
15	Daimler AG	Allemagne	Automobile	237	284 015
16	Petróleo de Venezuela SA	Venezuela	Mines, carrières et pétrole	227	116 804
17	Ford Motor Company	États-Unis	Automobile	225	199 000
18	Samsung Electronics Co., Ltd.	Corée du Sud	Téléphonie et communication	211	319 208
19	China Mobile Limited	Chine	Téléphonie et communication	211	241 550
20	Samsung Electronics Co., Ltd.	Corée du Sud	Électronique	206	319 208
21	Walmart Stores Inc.	États-Unis	Grande distribution	200	2 300 000
22	General Motors Co.	États-Unis	Automobile	195	215 000
23	Vodafone Group Plc	Royaume-Uni	Téléphonie et communication	192	105 300
24	BMW AG	Allemagne	Automobile	188	122 244
25	Softbank Corp.	Japon	Téléphonie et communication	184	66 154
26	China National Offshore Oil Corp.	Chine	Mines, carrières et pétrole	182	115 000
27	Microsoft Corporation	États-Unis	Informatique	176	118 000
28	Enel SpA	Italie	Énergie (électricité et gaz) et distribution d'eau	176	67 914
29	Engie	France	Énergie (électricité et gaz) et distribution d'eau	175	154 925
30	Pfizer Inc.	États-Unis	Pharmacie	167	97 900
31	Honda Motor Co Ltd.	Japon	Automobile	162	204 730
32	Deutsche Telekom AG	Allemagne	Téléphonie et communication	157	224 241
33	Nissan Motor Co Ltd.	Japon	Automobile	155	149 338
34	Petronas - Petrolim Nasional Bhd	Malaisie	Mines, carrières et pétrole	154	30 949
35	China State Construction Engineering Corporation Ltd.	Chine	Construction	150	238 079
36	Sony Corporation	Japon	Équipement électrique	148	131 200
37	Alphabet Inc.	États-Unis	Informatique	147	61 814
38	Eni SpA	Italie	Pétrole et pétrochimie	147	29 053
39	Allergan PLC	Irlande	Pharmacie	136	31 200
40	Siemens AG	Allemagne	Énergie et machinerie (moteurs, électroménager)	135	348 000
41	Hyundai Motor Company	Corée du Sud	Automobile	135	104 731
42	Anheuser-Busch InBev NV	Belgique	Alimentation et boissons	135	152 321
43	Telefonica SA	Espagne	Téléphonie et communication	134	129 890
44	Johnson & Johnson	États-Unis	Pharmacie	133	127 100
45	CK Hutchison Holdings Limited	Hong Kong (Chine)	Grande distribution	133	270 000
46	Mitsubishi Corporation	Japon	Commerce de gros	133	71 594
47	Novartis AG	Suisse	Pharmacie	132	118 700
48	Procter & Gamble Co.	États-Unis	Produits chimiques	129	110 000
49	Glencore Afrista PLC	Suisse	Mines, carrières et pétrole	128	181 550
50	Nestlé SA	Suisse	Alimentation et boissons	125	335 000
Comparaison avec des PIB 2015				Milliards de \$	
Total pour les 10 premières		3 906	4 232 873	PIB du Japon	
Total pour les 20 premières		6 251	6 399 977	2 fois le PIB du Royaume-Uni	
Total pour les 50 premières		10 978	12 483 215	PIB de la Chine	
Total pour les 100 premières		15 699	20 591 029	10 fois le PIB du Canada	
Total pour les 200 premières		18 811	27 855 541	PIB des États-Unis	

Sources : Cnuced

Tableau 2 - Stock d'investissements directs à l'étranger (IDE) entrants et population mondiale

En millions de dollars

En 2015, les pays européens avaient en réserves plus de 8700 milliards de dollars de fonds provenant d'investissements directs venus de l'étranger.

Cette somme représente 35 % de l'ensemble des Investissements directs à l'étranger dans le monde, alors que l'Europe ne représente que 10 % de la population mondiale.

	Stocks d'IDE entrants (en milliards de dollars) en...			En % en 2015	Stocks d'IDE entrants (en milliards de dollars) en...			En % en 2015
	2000	2008	2015		2000	2008	2015	
Monde	7 488	20 189	24 983	100	6 126	6 929	7 350	100
Europe	2 466	8 171	8 782	35	729	738	741	10
Économies en transition (Europe de l'Est et ex-URSS) dont :	35	703	601	2	299	299	304	4
Russie	29	464	752	1	146	143	142	2
Amérique du Nord	3 108	4 406	6 344	25	317	348	362	5
Autres pays développés (1)	216	665	380	4	154	160	162	2
Afrique	153	594	740	3	813	1 043	1 185	16
Asie et Océanie, dont :	1 029	3 891	5 915	24	3 518	3 965	4 184	57
Asie de l'Est	675	1 872	3 309	12	1 370	1 448	1 465	20
Asie du Sud-Est	232	1 144	1 704	7	229	596	623	9
Asie du Sud et de l'Ouest	30	269	387	2	1 451	1 702	1 822	25
Amérique du Sud et Caraïbes	308	1 080	1 718	7	522	595	629	9

(1) Australie, Japon, Israël, Nouvelle Zélande, Norvège.

Tableau 3 - Fusions-acquisitions internationales

(Rachat du capital d'une entreprise, d'une division d'entreprise ou d'actifs par une autre entreprise située à l'étranger)

En 2015, il y a eu dans le monde plus de 10 000 rachats ou fusions d'entreprises d'un pays à l'autre. Ces transactions ont représenté au total plus de 720 milliards de dollars.

Région	Nombre en ...				Valeur (milliards de dollars) en ...			
	1990	2000	2010	2015	1990	2000	2010	2015
Monde	3 442	10 517	9 938	10 044	58,0	959,0	347,0	721,0
Europe dont :	1 642	5 798	4 230	4 174	37,0	724,0	44,0	318,1
France	276	715	505	596	18,0	154,0	6,0	23,5
Royaume-Uni	620	1 351	799	877	3,0	338,0	-	35,0
Amérique du Nord	847	2 830	2 328	2 606	14,0	150,0	120,0	208,0
Autres pays développés dont :	481	664	588	843	13,0	20,0	59,0	59,0
Japon	348	237	341	463	12,0	3,0	59,0	50,0
Afrique	34	130	130	130	1,2	2,0	3,7	3,3
Asie	114	651	1 448	1 333	6,0	33,0	79,0	110,3
Asie de l'Est dont :	62	267	510	671	3,4	42,0	32,0	65,0
Chine	5	47	245	348	1,3	-	29,0	43,6
Hong-Kong (Chine)	34	175	208	208	0,6	40,0	13,0	17,9
Corée du Sud	8	15	104	66	-	1,3	10,0	543,0
Asie du Sud-Est dont :	35	245	492	354	0,4	8,2	14,0	29,0
Indonésie	8	53	133	78	-	0,2	2,3	3,7
Singapour	17	152	262	201	0,1	7,5	9,0	21,3
Asie du Sud dont :	5	69	196	135	0,6	0,6	26,0	-
Inde	5	64	190	124	0,5	0,6	26,0	-
Asie de l'Ouest	12	50	158	173	2,0	1,7	-	16,9
Amérique du Sud et Caraïbes dont :	20	161	263	191	1,0	4,3	16,4	5,3
Brésil	2	39	76	32	-	0,7	9,0	-
Chili	2	19	37	22	-	-	0,4	2,2
Colombie	2	5	22	26	-	-	3,2	1,6
Mexique	4	38	34	33	0,3	4,0	2,8	2,4
Bolivie	-	-	5	10	-	-	-	1,8
Les Pays-Bas	1	-	12	30	-	-	-	-
Les Caraïbes	-	1	4	8	-	-	0,2	1,8
Océanie	1	1	2	8	-	0,4	-	-
Ex-URSS dont :	1	43	227	131	-	0,3	5,3	4,4
Russie	1	34	189	109	-	0,3	3,8	4,3
Non spécifiés	302	260	516	618	3	3	16	12

Source : Gravel, 2016

Tableau 4 - Les 34 premiers groupes médias dans le monde comparés aux PIB nationaux (2015)

Entreprises (branche média)	Origine	Chiffre d'affaires 2011	Chiffre d'affaires 2015	Pays	PIB 2015
		Milliard de \$	Milliard de \$		Milliard de \$
Alphabet (Google)	États-Unis	36,53	59,53	Éthiopie	61,53
ElcreeTV	États-Unis	27,22	Fusion avec ATT (2015)	Estonie	24,28
Walt Disney Company	États-Unis	19,69	22,45	Zambie	22,69
Comcast	États-Unis	16,15	19,72	Chypre	20,15
21st Century Fox	États-Unis	16,68	18,67	Camoudjo	18,65
Cox Enterprises	États-Unis	14,67	18,78	Honduras	18,88
Vivendi	France	32,02	11,96	Albanie	11,45
Facebook	États-Unis	3,15	11,49	Nicaragua	11,78
British Sky Broadcasting (BSkyB)	Royaume-Uni	10,17	11,28	Mongolie	11,14
Bertelsmann	Allemagne	10,47	10,04	Madagascar	10,01
Viacom	États-Unis	8,64	9,61	Malte	9,64
CBS Corporation	États-Unis	10,16	8,57	Guinée-Équatoriale	9,39
Baidu	Chine	2,31	7,89	Tadjikistan	7,83
News Corp	États-Unis	7,34	6,86	Guinée	6,69
Advance Publications	États-Unis	6,33	6,42	Kirghizistan	6,37
iHeartMedia	États-Unis	6,27	6,24	Malawi	6,56
Discovery Communications	Royaume-Uni	4,07	6,71	Moldavie	6,35
Cruzo Globo	Brazil	4,05	4,83	Suriname	4,87
Time Warner	États-Unis	13,64	4,57	Sierra Leone	4,47
Asahi Shimbun Company	Japon	5,97	4,72	Fidji	4,38
CCTV	Chine	Donnée non disp.	4,08	Swaziland	4,08
Hearst Corporation	États-Unis	3,87	4,01	Togo	4,01
JCDecaux	France	3,16	3,74	Monténégro	3,99
Mediaset	Italie/Espagne	3,55	3,39	Guyane	3,16
Axel Springer	Allemagne	3,97	3,39	Andorre	3,24
ITV	Royaume-Uni	2,87	3,13	Maldives	3,14
Fuji Media Holdings	Japon	4,45	3,23	Burundi	3,08
Hulst Media Media	Allemagne	2,72	3,05	Lesotho	2,18
Cannett	États-Unis	4,98	2,95	Libéria	2,85
ProSiebenSat.1	Allemagne	3,05	2,91	Bhoutan	2,81
Yomiuri Shimbun Holdings	Japon	4,93	2,88	Belize	1,76
Time Inc.	États-Unis	Donnée non disp.	2,87	Cap-Vert	1,63
Total			298,57	Chili	290,11

Source : Banque mondiale ; ZenithOptimedia ; Business Insider ; Rapports annuels des multinationales
 Sur 24 compagnies, 17 sont américaines
 Pour en savoir plus : <http://www.dj.org/resources/>

Tableau 5 - Les 25 premiers groupes d'armements mondiaux en 2014

Compagnie	Origine	Ventes d'armes Milliards de \$	Ventes totales Milliards de \$	Bénéfices net Milliards de \$	Nombre d'employés
Lockheed Martin	États-Unis	37,5	45,6	3,6	112 000
Boeing	États-Unis	28,3	90,8	5,4	165 500
BAE Systems	Royaume-Uni	25,7	27,4	1,2	83 400
Raytheon	États-Unis	21,4	22,8	2,3	61 000
Northrop Grumman	États-Unis	19,7	24,0	2,1	11 000
General Dynamics	États-Unis	18,6	30,9	2,8	99 500
Airbus Group	Europe	14,5	80,5	3,1	138 620
United Technologies Corp.	États-Unis	13,0	65,1	6,2	211 000
Finmeccanica	Italie	10,5	19,5	0,0	54 380
L-3 Communications	États-Unis	9,8	12,1	n.d.	45 000
Almaz-Antey	Russie	8,8	9,2	n.d.	98 100
Thales	France	8,6	17,2	0,7	61 710
BAE Systems Inc. (BAE Systems UK)	États-Unis	8,4	9,3	n.d.	34 500
Huntington Ingalls Industries	États-Unis	6,7	7,0	0,3	38 000
United Aircraft Corp.	Russie	6,1	7,7	0,2	n.d.
United Shipbuilding Corp.	Russie	6,0	7,3	0,3	287 000
Bombardier	Royaume-Uni	5,4	24,0	2,0	54 100
Textron	États-Unis	4,7	13,9	n.d.	34 000
Pratt & Whitney (United Technologies USA)	États-Unis	3,9	14,5	n.d.	n.d.
DCNS	France	3,9	4,1	-0,4	13 130
Mitsubishi Heavy Industries	Japon	3,9	37,7	1,0	81 850
Boca Allen Hamilton	États-Unis	3,9	5,3	0,2	22 500
Russian Helicopters	Russie	3,9	4,3	0,5	42 000
Total		283	641	36	
Comparaison avec le PIB de trois pays	PIB des Philippines	291			
	PIB de l'Arabie saoudite		646		
	PIB de la Serbie			36	

Source : SIPRI (Stockholm) ; ISS (Londres)
Sur les 25 premiers fabricants d'armes, 12 sont américains

Tableau 6 - Principales puissances militaires dans le monde

	Budget militaire 2015	Budget militaire 2015	Forces armées actives	Forces armées réserve et paramilitaires	Forces armées (total)	Chars d'assaut	Avions de chasse	Sous-marins	Têtes nucléaires
	Milliards de \$	\$ par habitant							
	2015	2015	2014	2014	2014	2015	2015	2015	2016
Etats-Unis	595,4	1 854	1 422 000	857 000	2 340 000	8 848	13 444	75	7 000
Chine	214,7	156	2 333 000	1 170 000	3 503 000	9 150	2 942	68	260
Arabie saoudite	85,3	2 778	253 000	15 000	248 000	1 210	732	-	-
Russie	66,4	454	845 000	2 515 000	3 364 000	15 398	3 547	60	7 290
Royaume-Uni	55,5	854	159 150	75 130	240 250	407	879	10	215
Inde	51,2	54	1 325 000	3 441 000	4 768 000	6 464	2 086	14	100-120
France	50,8	792	222 200	131 050	355 250	923	1 282	10	300
Japon	40,9	323	247 150	68 750	315 900	578	1 590	17	-
Allemagne	39,4	482	156 450	40 320	220 770	408	676	5	-
Corée du Sud	38,6	739	650 000	5 674 000	6 604 000	2 381	1 451	15	-
Brazil	31,9	156	318 480	1 732 000	2 050 480	486	735	5	-
Italie	28,4	391	176 000	202 000	378 000	586	785	6	-
Israël	17,5	1 923	176 500	473 000	649 500	4 170	681	6	80
Turquie	17,5	196	510 600	481 000	991 600	3 778	1 067	13	-
Iran	9,9	131	523 000	390 000	913 000	1 558	479	-	-
Pakistan	9,5	50	613 800	817 000	1 460 800	2 921	923	5	110-130
Indonésie	8,7	58	395 000	683 000	1 078 000	468	420	-	-
Égypte	5,3	62	438 000	876 000	1 314 000	4 521	1 133	8	-
Vietnam	4,5	63	452 000	5 000 000	5 482 000	1 470	289	5	-
Ukraine	4,4	85	250 000	585 000	1 235 000	2 309	214	-	-
Cuba	0,1	11	49 000	1 185 000	1 234 000	50	80	-	-
Corée du Nord	-	-	1 190 000	5 485 000	7 679 000	4 200	944	70	10

Source: SIPRI (Stockholm) ; Military Balance (ISS) ; FRO (Oslo)

**Tableau 7 - Les produits métropolitains bruts (PMB) des villes
comparés aux produits intérieurs brut (PIB) des pays**
Estimations en milliards de dollars courants. On parle aussi de « produit
urbain brut » (PUB)

	PMB 1995	PMB 2008-2014		PIB 2015
Tokyo	1 506	1 900	Italie	1 868
New York	829	1 559	Canada	1 592
Los Angeles	457	867	Indonésie	876
Séoul	196	688	Suisse	688
Paris	371	688	Arabie saoudite	643
Chicago	274	611	Argentine	579
Londres	225	542	Taiwan	540
Houston	99	525	Pologne	509
Dallas	124	504	Suède	501
São Paulo	91	477	Nigeria	485
Washington	212	472	Belgique	474
San Francisco	214	412	Iran	416
Philadelphie	nd	391	Thaïlande	393
Shanghai	62	384	Autriche	386
Boston	173	382	Colombie	380
Atlanta	79	325	Danemark	325
Toronto	111	323	Malaisie	312
Sydney	71	320	Chili	281
Osaka	629	313	Israël	272
Seattle	80	301	Philippines	272
Miami	133	299	Égypte	262
Hong Kong/Shenzen	140	433	Finlande	250
Melbourne	56	253	Grèce	243
Houston	98	235	Pakistan	236

Sources : Brookings Institution ; Pricewaterhouse Coopers ; Mc Kinsey ; Bloomberg ; Foreign Policy ; U.S. Department of Commerce ; Bureaux statistiques nationaux ; A.T. Kearney ; *The Economist* ; ancienne base de données «Géopolis».
François MORICONI-EBRARD, *De Babylone à Tokyo. Les grandes agglomérations du monde*, Ophrys, Gap, 2000.

**Tableau 8 - Estimation approximative de la surface des terres
accaparées par pays au 1er juillet 2016**

Depuis le milieu des années 2000 (ces chiffres ne tiennent pas compte des terres accaparées avant).

Calculs effectués d'après les données de la base « Landmatrix ».

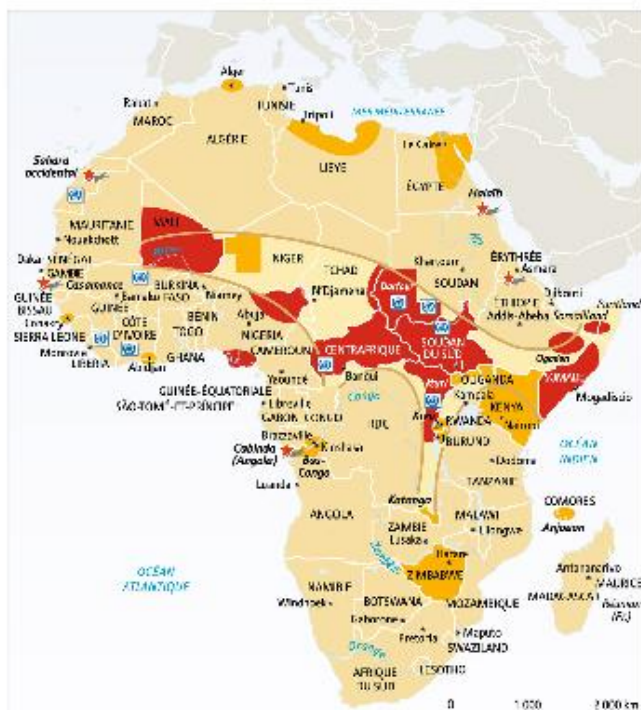
Les chiffres en italiques incluent des terres utilisées aussi pour l'exploitation forestière.

Pays	Surface estimée de terres accaparées (en ha)	Surfaces utilisées pour la production céréalière (en ha)	Surfaces de terres arables (en ha)
Algérie du Sud	302 000	3 998 410	12 913 900
Algérie	31 000	2 509 193	8 435 900
Angola	941 900	2 052 532	5 190 000
Argentine	2 418 000	12 185 670	40 699 000
Australie	50 000	193 319	595 000
Bangladesh	5 000	12 499 360	8 508 000
Bénin	360 000	1 173 794	3 200 000
Birmanie	127 000	7 763 120	12 280 000
Bolivie	34 400	1 169 668	4 670 000
Brazil	4 213 000	21 859 734	82 809 000
Bulgarie	78 200	1 969 700	5 614 000
Burkina Faso	202 800	3 646 006	6 300 000
Cambodge	1 720 200	3 269 000	3 400 000
Cameroon	897 000	1 880 630	7 750 000
Centralafrique	13 000	165 170	1 880 000
Chili	297 000	567 641	1 766 000
China	1 248 000	94 694 000	122 524 000
Colombie	612 000	1 143 749	3 418 000
Congo	2 218 000	-	-
Costa Rica	8 000	62 870	552 000
Côte d'Ivoire	350 000	877 630	7 400 000
Cuba	5 000	361 632	3 577 000
Egypte	190 000	3 078 160	3 761 000
Ethiopie	1 990 000	10 152 014	16 259 000
Gabon	884 000	28 150	499 000
Gambie	30 000	234 783	445 000
Géorgie	1 000	217 830	611 000
Ghana	650 000	1 632 545	7 400 000
Guatemala	85 000	911 521	2 036 000
Gumée	510 000	2 191 150	3 800 000
Gumée-Sissou	1 000	171 350	550 000
Guyana	1 435 000	-	-
Honduras	5 000	291 800	1 475 000
Inde	258 000	95 518 000	170 000 000
Indonésie	4 640 000	17 634 176	46 000 000
Jamaïque	18 000	120 000	215 000
Kazakhstan	12 000	14 383 480	29 528 000
Kenya	913 000	2 069 582	6 130 000
Laos	822 000	-	1 658 000
Libéria	2 000 000	-	-
Madagascar	220 000	1 784 900	4 120 000
Malaisie	1 330 000	-	2 534 000
Malawi	100 000	1 918 300	3 940 000
Malï	838 000	4 501 760	6 561 000
Mali	715 000	4 769 410	9 401 000
Méroc	18 000	259 020	461 000
Mexico	80 000	10 197 016	5 71 000
Mongolie	51 000	19 924	25 668 000
Mozambique	3 571 000	-	5 960 000
Namibie	60 500	286 460	809 000
Nicaragua	339 000	449 000	1 790 000
Niger	53 000	10 964 813	16 000 000
Nigeria	952 000	16 206 970	40 500 000
Ouganda	1 043 000	1 762 000	9 100 000
Pakistan	519 000	13 879 000	31 280 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 015 000	-	-
Paraguay	531 000	1 505 000	4 585 000
Pérou	420 000	1 242 954	5 534 000
Philippines	3 920 000	7 351 234	10 940 000
RDC	3 860 000	-	8 000 000
Roumanie	862 000	5 426 095	9 188 000
Russie	6 240 000	42 221 333	123 849 000
Rwanda	25 400	412 440	1 433 000
Sénégal	438 000	1 128 968	3 318 000
Sierra Leone	990 000	-	1 749 000
Soudan	4 171 000	11 812 534	17 365 000
Soudan du Sud	3 364 000	1 013 451	2 760 000
Sri Lanka	3 300	954 753	2 300 000
Swaziland	55 000	88 954	190 000
Tadjikistan	8 000	306 393	1 000 000
Tanzanie	929 000	6 437 550	15 660 000
Thaïlande	244 000	12 194 032	21 310 000
Timor oriental	436 000	-	-
Tunisie	19 000	1 282 400	5 129 000
Ukraine	3 661 000	14 401 000	33 419 000
Uruguay	1 013 000	899 500	2 363 000
Venezuela	60 000	874 214	3 400 000
Vietnam	46 000	8 996 724	10 212 000
Zambie	412 000	1 326 717	3 736 000
Zimbabwe	303 000	2 269 620	4 100 000

Sources : Landmatrix ; FAO ; Banque mondiale

Zones de guerre





L'Afrique en guerre en 2014

- Conflits armés ouverts entre groupes rebelles ou entre forces gouvernementales et groupes rebelles
- Violences politiques ou électorales, affrontements sporadiques
- ★ Conflits anciens gelés
- Territoires déstabilisés ou déliquescents, souvent hors de contrôle du pouvoir central, dans lesquels peuvent s'épanouir les trafics d'armes, de métaux précieux, de drogue et d'êtres humains
- UN Opérations de maintien de la paix des Nations unies au 30 juin 2014

1 : Libye - 2 : Kigali - 3 : Bujumbura

Sources : Humanitarian Information Unit, US Department of State ; Christian Bouquet, « Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires », actes du Festival international de géographie de Saint-Denis, octobre 2008 ; *The Military Balance 2014*, The International Institute for Strategic Studies (IISS) ; Human Rights Watch (HRW), Londres ; SIPRI, Stockholm ; Archives du New York Times (New York) ; Reuters et Associated Press ; Nations unies ; International Crisis Group (ICG), Londres.

Aux marges de l'ex-URRS, une myriade de conflits



Ukraine, une mosaïque de nationalités





Les auteurs

est professeur émérite de sciences économiques à l'Université de
Michel Aglietta

Delphine Ales est maître de science politique à l'Université Paris Est Créteil
(UPEC).

Mathieu Auzanneau est journaliste, est responsable du blog « Oil Man » sur le site du *Monde*.

Bertrand Badier est professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris
(Sciences Po Paris).

Robert Boyer est chercheur à l'Institut des Amériques (Paris).

Martine Bédard est en chef adjointe au *Monde diplomatique*.

Sébastien Chauvin est professeur associé à l'Université de Lausanne.

Benoît Cousin est professeur assistant à Sciences Po (Centre d'études
européennes).

Charles-Philippe Daub est directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-
Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du
Québec à Montréal (UQAM).

Yves Déjean est professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de
Bordeaux (Sciences Po Bordeaux).

Jean-Pierre Dubois est professeur de droit public et président d'honneur de la Ligue des
droits de l'homme.

Jean-Du Roy est cofondateur et coanimateur du site d'information
Basta ! et de l'Observatoire des multinationales.

Julien Fauriol est maître de conférences HDR au Centre d'enseignement, de
documentation et de recherches pour les études féministes (CEDREF)
– Laboratoire du changement social et politique (LCSP), Université
Paris Diderot.

Jean-Pierre Filiu est professeur des universités en histoire du Moyen-Orient
contemporain à Sciences Po Paris.

André Grynberg est professeur de Mikhaïl Gorbatchev, est historien et politologue.

Aline Grésat est journaliste en chef du *Monde diplomatique*, est directeur du
journal en ligne OrientXXI.info.

Bernard Gresse est professeur. Il enseigne l'histoire des relations internationales et les
enjeux mondiaux contemporains à Sciences Po Paris.

Nicolas Harter est membre du comité de rédaction de la revue
Mouvements.

Guy Hénin est professeur émérite à Sciences Po Paris.

Stéphane Huret est journaliste indépendante.

Rodric Martelli du magazine *Regards*, est historien.

Damien Millet est porte-parole pour la France du Comité pour l'Abolition des Dettes illégiTiMes (CADTM).

François Nicouloud est ambassadeur de France à Téhéran, est analyste de politique internationale.

Marc Antoine Péroux de Mostel est directeur de l'Institut de recherches pour le développement (IRD).

Franck Petiteville est professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Grenoble (Sciences Po Grenoble).

Dominique Plihon est chercheur au Centre d'économie de Paris-Nord (CNRS).

Jean-Luc Racine est directeur de recherches émérite au CNRS (CEIAS/EHESS) et chercheur senior à l'Asia Centre.

Frédéric Rameau est professeur des universités en science politique, Sciences Po Paris, et chercheur au Centre de recherches internationales (CERI).

Philippe Reppeyicz est photographe et journaliste.

Mathias Reydon est directeur des conférences en sciences économiques à l'Université de Montpellier et coanimateur d'Acrimed (Action-Critique-Médias).

Vincenta Buggietto est professeure à la Middlesex University à Londres.

Yves Schmeil est professeur émérite de science politique à Sciences Po Grenoble, membre honoraire de l'Institut universitaire de France, chaire de politique globale et comparée.

Pierre Trossat est professeur émérite, UMR IDEES, Université du Havre.

Julien Tourville est directeur adjoint de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Éric Tournepain est porte-parole pour l'international du Comité pour l'Abolition des Dettes illégiTiMes (CADTM).

Bernard Vidal est journaliste et historien.